

PLAN CLIMAT 2024-2030

Le climat change, Paris agit



SOMMAIRE

ÉDITO DE LA MAIRE DE PARIS	P.7
----------------------------	-----

ÉDITO DE L'ADJOINT AU CLIMAT	P.9
------------------------------	-----

STRATÉGIE	P.13
-----------	------

I. Présentation générale du Plan Climat de Paris	P.14
II. Objectifs stratégiques et sectoriels du Plan climat de Paris	P.22
III. Conséquences socio-économiques de la trajectoire d'investissement climat	P.30
IV. Pilotage et suivi	P.33

PROGRAMME D'ACTION 2024-2030	P.35
------------------------------	------

PROTÉGER LES PARISIENNES ET LES PARISIENS	P.36
---	------

I. En rafraîchissant Paris	P.38
II. En luttant contre les inégalités environnementales	P.51
III. En améliorant la santé des Parisiennes et des Parisiens	P.58
IV. En anticipant et gérant les crises	P.63

ACCÉLÉRER LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	P.70
--	------

I. En pilotant la trajectoire de décarbonation de Paris	P.72
II. En rénovant massivement les bâtiments	P.76
III. En mobilisant un urbanisme bioclimatique	P.82
IV. En poursuivant la décarbonation des déplacements	P.88

PRÉSERVER ET PROTÉGER LES RESSOURCES EN TANT QUE BIENS COMMUNS	P.96
--	------

I. En sortant des énergies fossiles pour un territoire 100 % énergies renouvelables	P.98
II. En gérant l'eau de manière plus durable	P.110
III. En faisant de Paris une ville plus sobre en matières	P.116

PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE LOCALE, RÉSILIENTE ET BAS CARBONE	P.122
---	-------

I. En promouvant le commerce et l'artisanat local et durable	P.124
II. En défendant un tourisme compatible avec le changement climatique	P.129
III. En soutenant une alimentation bas-carbone, durable et résiliente	P.133
IV. En accélérant la transormation du travail et de l'emploi	P.138
V. En finançant et investissant pour le climat	P.142

AGIR ENSEMBLE POUR LE CLIMAT	P.148
------------------------------	-------

I. En adoptant une gouvernance partagée	P.150
II. En mobilisant les Parisiennes et les Parisiens	P.152
III. En développant des solidarités et coopérations en faveur du climat	P.157
IV. En territorialisant l'action climatique avec les Mairies d'arrondissements	P.162

GLOSSAIRE	P.165
-----------	-------

LISTE DES ACTIONS	P.169
-------------------	-------



Anne Hidalgo

Maire de Paris



« LE PARIS DE DEMAIN »

Depuis 10 ans, nous œuvrons avec ma majorité municipale pour offrir aux Parisiennes et aux Parisiens une vie meilleure au quotidien. Les inondations mortelles en Espagne à Valence et dans sa région, nous le rappellent hélas : les villes, qui concentrent aujourd'hui plus de 50 % de la population mondiale, sont en première ligne face aux crises. Notre responsabilité est de protéger la population des effets du réchauffement climatique. Il faut à la fois « éviter l'ingérable » en prenant des mesures de long terme et « gérer l'inévitable » en adaptant la Ville pour la rendre la plus habitable possible dès aujourd'hui. Dans une ville rafraîchie, respirable et résiliente, nous voulons que les Parisiennes et Parisiens puissent se loger dignement et à un prix abordable, se soigner, accéder aux services, aux espaces verts, aux équipements où qu'ils habitent.

Par notre action cohérente et déterminée, nous avons franchi des étapes majeures. Les Jeux Olympiques et Paralympiques, tout en montrant au monde entier la beauté de Paris, ont été un formidable accélérateur de cette transformation, renfonçant nos ambitions écologiques. Car il nous faut, devant les défis qui sont les nôtres, accélérer. Ensemble, nous adapterons notre ville et réduirons notre empreinte écologique sans jamais vaciller sur notre responsabilité sociale.

La donne politique a considérablement changé ces dernières années : les reculs en matière environnementale ne se comptent plus, notre pays fait face à une crise du logement sans précédent, les dérives du marché font peser le risque de voir certains services essentiels relégués. Dans ce contexte, nous gardons notre cap : celui de la décision collective, de la liberté d'expression, de la confiance en la science et de la défense des plus fragiles.

Les crises ne nous ont pas épargnés. Nous ressentons dans notre chair les effets des dérèglements de notre société : la crise sanitaire avec le Covid-19 et la crise économique et sociale qui s'en est suivie, la crise climatique avec les canicules de 2019 et 2022, les crues de la Seine... Et toutes ces crises touchent avant tout les plus précaires.

Ces événements remettent en question notre façon d'habiter notre ville. Grâce à une série de plans et d'actions concrètes, nous répondons de façon systémique à l'urgence de l'habitabilité de notre ville pour toutes et tous, contribuant ainsi à celle de notre planète. Je suis fière que ces nouveaux plans soient le fruit de grandes concertations, commencées dès 2020. Avec mon équipe municipale, les élus, les agents, les parisiens.ne.s, les associations, les entreprises, les institutions, nous avons esquissé le Paris de demain. Toutes ces voix se sont rencontrées, se sont concertées, ont débattu. Elles ont formé des propositions, qui sont désormais au cœur de ces nouveaux plans.

Alors que Paris pourrait atteindre des pics à 50 degrés d'ici 10 ans, nous devons tout faire pour reculer cette échéance le plus tard possible, et nous y préparer. Le Plan climat nous montre la voie. La transformation profonde de notre ville s'accélérera également grâce au nouveau Plan Local d'Urbanisme, reflet de nos ambitions bioclimatiques et de notre action en faveur de la solidarité. Le Plan parisien de santé environnementale ainsi que la Stratégie résilience apportent chacun une pierre à cet édifice collectif, et seront portés par les investissements nécessaires pour relever ces défis. Ces plans constituent notre cadre commun pour les 15 prochaines années. Ils doivent nous permettre de gagner la course contre-la-montre pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 et respecter ainsi les objectifs de l'Accord de Paris tout en respectant ses engagements en faveur des classes moyennes, des familles, des plus précaires.

Le Paris de demain fait rêver. On pourra y respirer même aux abords du périphérique, habiter et manger bien quels que soient ses moyens, étudier dans des écoles protégées des températures extrêmes et exemptes de tous polluants chimiques. Chacun pourra se rafraîchir dans la Seine et dans de nouveaux espaces verts, s'évader dans des forêts urbaines, rire et jouer dans les rues aux enfants. Il s'agit là, aussi, de notre responsabilité envers les générations futures. Car nous bâtissons pour elles une capitale plus verte, plus solidaire, plus durable et vivable.

Paris sera plus que jamais une ville où l'on prend soin des autres et de l'ensemble des écosystèmes vivants.

Faisons ensemble le Paris de demain.

Dan Lert

Adjoint à la Maire de Paris en charge de la transition écologique,
du plan climat, de l'eau et de l'énergie



« SE PRÉPARER FACE AUX CHOCs CLIMATIQUES »

Depuis l'adoption du Plan climat de Paris de 2018, qui alignait les objectifs de la Ville sur l'Accord de Paris, notre engagement est resté inébranlable. Jour après jour, nous façonnons une ville plus écologique, avec ses dizaines de centrales solaires, ses centaines de kilomètres de pistes cyclables, ses milliers de logements éco-rénovés, ses dizaines de milliers d'arbres plantés. Pourtant, durant ces six ans, jamais le changement climatique n'a été aussi tangible et violent. Les canicules ont marqué chaque été, les pluies diluviennes ont provoqué des inondations, et les sécheresses se sont multipliées. Les scientifiques sont clairs : le monde n'est pas sur la bonne trajectoire pour tenir les objectifs de l'accord de Paris, la planète est en surchauffe.

Une récente étude confirme que Paris pourrait affronter des températures de 50 degrés dès le milieu du siècle. Des aléas climatiques extrêmes auxquels nous devons nous préparer dès aujourd'hui, en accélérant les transformations profondes déjà engagées dans notre ville. Cette étude démontre aussi qu'il est encore temps d'agir, que nous pouvons encore éviter ce scénario si nous réduisons drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, à Paris comme ailleurs.

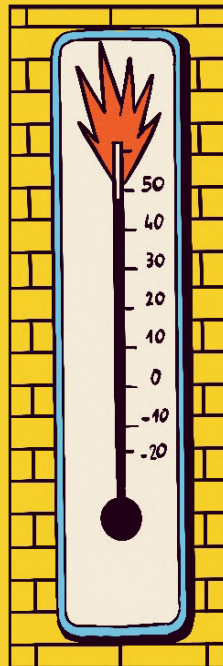
Le nouveau Plan Climat 2024-2030 est notre réponse pour agir sur ces deux fronts : éviter l'irréparable tout en adaptant Paris aux défis qui nous attendent. Il est le fruit d'une mobilisation de plus de deux ans de l'ensemble de la Ville, des 17 mairies d'arrondissement, avec des milliers de Parisiennes et de Parisiens, d'associations et d'entreprises, sous l'œil vigilant d'experts reconnus internationalement. L'enjeu est de préserver la possibilité d'habiter et de vivre à Paris dans les années qui viennent.

Ce plan place au cœur de nos priorités la justice sociale en faisant de la protection des parisiennes et parisiens les plus vulnérables et de la lutte contre les inégalités la boussole de notre action climatique. Car ce sont les plus vulnérables, les plus précaires, qui souffrent le plus des effets du réchauffement climatique alors mêmes qu'ils y contribuent le moins.

Pour adapter Paris aux chocs climatiques, plutôt que la confiance aveugle dans les mirages technologiques, nous privilégions les solutions basées sur la nature, la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables afin de sortir des énergies fossiles.

Enfin, ce Plan Climat appelle une bifurcation écologique de l'économie parisienne. La surconsommation et la surexploitation des ressources sont incompatibles avec la préservation du vivant. Dans ce Plan Climat, la Ville de Paris déploie tous les leviers municipaux pour développer une autre économie, plus locale, plus durable et plus solidaire, qui encourage d'autres façons de produire et de consommer. Moins de publicité en ville, moins de trafic aérien, plus de réemploi et de commerces de proximité, c'est une économie plus résiliente et bas-carbone.

Avec ce Plan Climat, Paris réaffirme son ambition de rester à l'avant-garde du combat climatique, à la hauteur des attentes des Parisiennes et Parisiens et s'engage à accélérer toutes les solutions pour protéger les habitants et nos infrastructures.



STRATÉGIE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PLAN CLIMAT DE PARIS

Le climat change, Paris agit

Le changement climatique accélère partout dans le monde. En Europe, le phénomène est deux fois plus rapide qu'au niveau global. Trop d'États n'ont pas engagé les efforts nécessaires pour respecter l'Accord de Paris visant à contenir le réchauffement climatique sous la barre des 1,5°C au niveau planétaire. Pourtant les scientifiques du GIEC ne cessent de le répéter : le temps pour agir est compté, et chaque degré compte, chaque dixième de degré compte, chaque tonne de CO₂ évitée compte.

À Paris, où les températures moyennes dépassent déjà de 2,3°C celles de l'ère préindustrielle, les événements climatiques extrêmes se multiplient, sécheresses et vagues de chaleur s'intensifient été après été, des épisodes de pluie torrentielles se produisent régulièrement, alors que la rigueur hivernale semble de plus en plus appartenir au passé. La capitale se prépare à vivre dans un environnement modifié pouvant dépasser les +2,5°C en 2030, et un réchauffement moyen de l'ordre de +3°C à l'horizon 2050.

À l'heure de l'emballement climatique, la réduction drastique et rapide des émissions de gaz à effet de serre à Paris pour atteindre la neutralité carbone est plus que jamais une priorité. Mais il s'agit également de tout mettre en œuvre pour adapter le territoire aux effets du changement climatique, et protéger les populations des menaces que cette accélération fait peser sur leurs conditions de vie et leur santé.

Avec ce nouveau Plan climat, Paris se dote de moyens opérationnels pour atteindre la neutralité carbone et pour s'adapter à la nouvelle donne climatique. En choisissant de privilégier la sobriété et la transformation profonde de l'espace public et des bâtiments, grâce aux solutions basées sur la nature plutôt que le recours au tout-technologique, Paris affirme un modèle d'action climatique, et encourage tous les acteurs de son territoire à s'engager à ses côtés. Agir à Paris pour atteindre la neutralité carbone et permettre à chacun de vivre dans un environnement modifié, c'est aussi protéger les plus fragiles et tout mettre en œuvre pour réduire les inégalités-socio-environnementale.

Deux décennies d'action pour le climat

Paris mène une action climatique ambitieuse depuis plus de 20 ans. Dès 2004, à une époque où la réalité du changement climatique était encore mise en doute par certains, la Ville de Paris a posé un diagnostic clair sur sa part de responsabilité dans le changement climatique, en réalisant un premier bilan des émissions de gaz à effet et des consommations énergétiques de son administration et du territoire parisien. 2004 reste à ce titre l'année de référence des Plans climat de la Ville, tant pour « émissions locales », qui comptabilisent les émissions directes du territoire parisien, que pour son « empreinte carbone », qui tient compte des émissions locales auxquelles s'ajoutent les émissions liées aux modes de vie et de consommation des habitants et usagers du territoire mais qui sont émises en dehors de Paris (ce sont par exemple les émissions liées à la

production des aliments ou biens manufacturés consommés à Paris).

Depuis 2007, et l'adoption de son premier Plan climat, avant toute obligation légale de le faire, Paris s'est dotée d'une feuille de route claire pour lutter contre le changement climatique. Ce document-cadre est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur le territoire. Il définit des objectifs et mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique, de sobriété énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables. Dès ce premier Plan climat, les objectifs étaient ambitieux : réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de

serre et d'autant les consommations d'énergie pour 2020, et porter à 25 % la part des énergies renouvelables et de récupération entre 2004 et 2020. Ils ont guidé toutes les politiques climatiques de la Ville de la décennie 2010-2020.

En 2012, la Ville de Paris a renforcé la dimension opérationnelle de son Plan climat, en adoptant des objectifs par grands secteurs (logement, transports, déchets) et en engageant l'ensemble de ses politiques municipales dans une stratégie globale de lutte contre le changement climatique. N'étant responsable directement que de 5 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire, la Ville cherche à mobiliser, dès ce deuxième Plan climat, l'ensemble des personnes qui vivent, travaillent ou passent sur le territoire pour relever le défi climatique. C'est également à cette époque que Paris commence à anticiper les effets du réchauffement sur son territoire. Un premier diagnostic des vulnérabilités et robustesses du territoire révèle que Paris est une ville plutôt robuste face aux aléas climatique et à la raréfaction des ressources malgré des points de fragilité relatifs aux canicules, aux inondations, à l'érosion de la biodiversité et à la ressource en eau.

L'ambition de Paris pour le climat a pris une nouvelle dimension lors de la COP21, accueillie par la France en 2015, aboutissant à l'adoption de l'Accord de Paris par la communauté internationale. Le troisième Plan climat (2018-2024), adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en mars 2018 et soutenu par 95 % des Parisiens à l'occasion d'une votation citoyenne, a ainsi transposé, à l'échelle parisienne, les objectifs de l'Accord onusien, plaçant Paris sur la voie de la neutralité carbone et d'une consommation énergétique 100 % renouvelable. Dans le même temps, la question de l'amélioration de la qualité de l'air a été intégrée au Plan climat.

Depuis 2007, et l'adoption de son premier Plan climat, avant toute obligation légale de le faire, Paris s'est dotée d'une feuille de route claire pour lutter contre le changement climatique.

Des résultats significatifs sur la voie de la neutralité carbone et de l'amélioration de la qualité de l'air

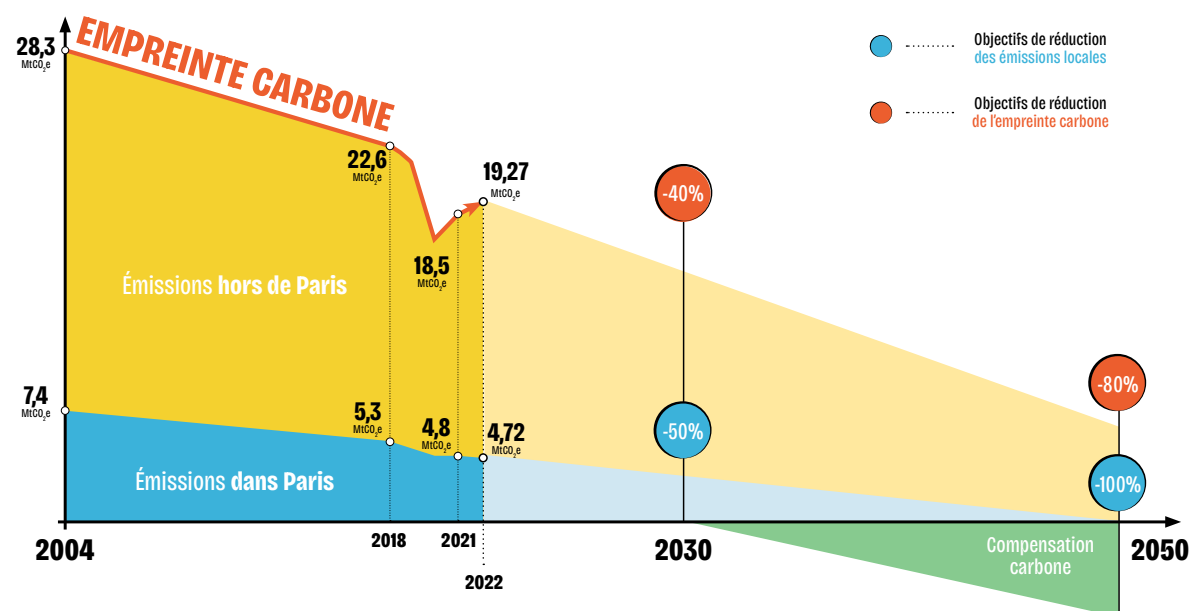
À l'issue de près de deux décennies d'action, le bilan climatique de la Ville de Paris est clair : en matière de réduction des émissions, de production et de consommations d'énergies renouvelables, la Ville est en ligne avec ses objectifs, même si le chemin à parcourir pour atteindre la neutralité carbone et le 100 % énergies renouvelables en 2050 demeure considérable.

100 %
énergies renouvelables d'ici 2050



Figure 1

Trajectoire de neutralité carbone de Paris



Ville de Paris – Direction de la transition écologique et du climat

Entre 2004 et 2022, les émissions locales (liées à la consommation énergétique des secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et des transports intramuros, ainsi que les émissions associées aux déchets produits à Paris) ont diminué de 36 %. Cette baisse significative s'explique par les effets de sobriété dans les usages des bâtiments et transports ainsi que les changements de comportements vers des pratiques moins émettrices de carbone. Pour les transports routiers, les effets des réglementations européennes et nationales (normes Euro) couplés aux décisions locales d'aménagement du territoire (réduction de la place de la voiture, amélioration des circulations des transports en commun et mobilités partagées, zone à circulation restreinte...) ont permis d'engranger des gains conséquents avec une réduction de 60 % d'émissions de gaz à effet de serre sur la période.

L'empreinte carbone de Paris, qui reflète plus largement l'ensemble des émissions générées, à l'échelle planétaire, par l'activité des Parisiennes et des Parisiens a elle aussi baissé de manière significative entre 2004 et 2022, avec une diminution de 32 %. Elle atteignait, en 2022, 19,3 millions de tonnes équivalent CO₂, contre 28,3 millions de tonnes équivalent CO₂ 17 ans plus tôt. En 2020, les confinements successifs et le coup d'arrêt que la crise sanitaire a porté à l'économie ont eu pour effet de réduire l'empreinte carbone du territoire de 40 % par rapport à 2004, ce qui correspond au niveau attendu pour 2030. En creux, ce résultat, lié à une situation de crise exceptionnelle, a montré l'ampleur des efforts restant à engager pour atteindre les objectifs de 2030. Tout l'enjeu consiste à y parvenir dans un contexte normal.

La consommation énergétique des bâtiments à Paris a diminué de 16 % entre 2004 et 2022. Cette baisse, quoique significative, n'a pas permis d'atteindre pleinement les objectifs du premier Plan climat en la matière, et souligne combien il sera nécessaire d'accélérer pour rester en ligne avec ceux de 2030. Elle n'en demeure pas moins largement supérieure à la baisse des consommations observée à l'échelle nationale sur la même période, de l'ordre de 5 %. À Paris, la consommation énergétique est très majoritairement issue des bâtiments, l'enjeu de sa réduction est donc lié à l'immense défi collectif de la rénovation de l'ensemble du bâti parisien. Si des gains importants ont été réalisés dans le parc social, la rénovation du parc privé (résidentiel et tertiaire) est clairement en retrait. C'est le défi des prochaines années.

Cette période a également été marquée par un fort recul du recours aux énergies les plus carbonées, à commencer par le fioul (-53 %) et le gaz. Dans le même temps, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de Paris est passée de 13 % dans les grands objectifs en 2004 à 21,4 % en 2022, se rapprochant des objectifs initiaux, et cela malgré un retard de 10 points dans la part de renouvelable de l'électricité française par rapport à ses engagements européens à 2020.

La consommation énergétique des bâtiments à Paris a diminué de 16 % entre 2004 et 2022.

Enfin, concernant la qualité de l'air, les efforts entrepris par la Ville de Paris ont permis d'obtenir une nette amélioration entre 2013 et 2023. La majorité des polluants atmosphériques, comme les particules fines, le dioxyde d'azote et le benzène ont vu leurs concentrations diminuer de 35 % à 45 % sur la période, grâce notamment à la baisse des émissions dues au trafic routier. Pour autant, les efforts à entreprendre pour atteindre les objectifs restent importants. À l'image de ce qu'il s'est passé pour l'empreinte carbone, les niveaux de pollution les plus faibles jamais enregistrés à Paris l'ont été pendant la période exceptionnelle du premier confinement de la crise sanitaire au printemps 2020, alors qu'une grande partie de l'activité était à l'arrêt. Les niveaux atteints pendant cette période se situaient notamment sous le seuil des futures réglementations européennes pour le dioxyde d'azote (NO₂). Cet épisode permet d'appréhender l'ampleur des efforts nécessaires pour atteindre une qualité de l'air satisfaisante qui ne nuirait pas à la santé des Parisiennes et des Parisiens.



Josephine Brueder / Ville de Paris, 2024

Un plan pour garantir l'habitabilité de Paris et sortir de l'ère fossile

L'actualisation en 2021 de l'étude de vulnérabilité et de robustesse du territoire parisien a établi un diagnostic sans appel : les risques majeurs qui étaient attendus en 2050 tendent à survenir dès 2030, et la possibilité qu'un pic de chaleur à 50°C frappe la capitale n'est plus exclue par les scientifiques du Groupement régional d'études sur le climat (GREC). La question de l'adaptation, pensée sous l'angle de la protection (protection de Parisiennes et Parisiens, protection du territoire, protection des ressources vitales comme l'eau) s'est imposée avec force comme un sujet central de ce nouveau Plan Climat.

Par ailleurs, compte tenu de l'ambition des objectifs adoptés au moment de la révision du Plan climat de 2018, en déclinaison de l'Accord de Paris (atteindre la neutralité carbone et le 100 % ENR à horizon 2050), c'est sur l'accélération, l'implication de tous les échelons et l'accompagnement des plus fragiles que s'est construite la révision de 2024. C'est le sens du triptyque « plus vite, plus local et plus juste » qui a présidé à toutes les démarches de concertations et consultation, en interne et en externe.

50°C
possibles pics de chaleur dès 2030

Faire plus vite : c'est avant tout accélérer les efforts. Pour cela, la Ville de Paris mobilise l'ensemble de son administration, de ses services et de ses agents, mais aussi l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, commerçants, associations, etc.) du territoire parisien. Avec ce Plan Climat 2024-2030, Paris impulse un changement d'échelle sur les leviers municipaux, interroge toutes les activités qui génèrent des émissions de gaz à effet de serre, planifie la sortie des énergies fossiles par une sobriété énergétique et le déploiement d'énergies renouvelables. L'adaptation de Paris aux effets du changement climatique s'inscrit également dans cet impératif d'accélération. Il en va de la protection des habitants, des travailleurs et de toutes les personnes circulant sur le territoire. Pour la première fois, le Plan climat définit une trajectoire d'adaptation pour Paris.

Faire plus local : les actions lutte contre le changement climatique doivent être mises en œuvre rapidement sur l'ensemble du territoire, dans tous les quartiers et les arrondissements. Pour la première fois, le Plan climat se décline localement et s'inscrit dans une démarche de proximité, au plus près du quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Chaque arrondissement dispose d'une feuille de route opérationnelle, fixé sur la base de ses priorités, en parfaite cohérence avec les actions entreprises dans d'autres domaines visant à faire de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale.

Faire plus juste : Paris place la justice sociale au cœur de sa stratégie de lutte contre le changement climatique. La crise climatique est un amplificateur d'inégalités. Toutes les Parisiennes et les Parisiens ne sont pas touchés de la même manière par le changement climatique : ceux qui y contribuent le moins sont souvent ceux qui sont le plus impactés par ses effets. Ainsi, les habitantes et les habitants des quartiers populaires de Paris sont les plus exposés aux vagues de chaleur, à la pollution de l'air et la précarité énergétique, été comme hiver. Avec ce Plan Climat, Paris met toute sa détermination pour réduire la pauvreté et permettre à chacun de vivre mieux dans une ville bas-carbone et adaptée au changement climatique.

Compte tenu de l'ambition des objectifs adoptés au moment de la révision du Plan climat de 2018, en déclinaison de l'Accord de Paris (atteindre la neutralité carbone et le 100 % ENR à horizon 2050), c'est sur l'accélération, l'implication de tous les échelons et l'accompagnement des plus fragiles que s'est construite la révision de 2024

Synthèse du programme d'actions

Le découpage du Plan Climat en 5 grandes parties reflète **les priorités stratégiques de la Ville** : protéger les Parisiennes et les Parisiens ; accélérer la réduction des gaz à effet de serre ; préserver et protéger les ressources en tant que biens communs ; promouvoir et accompagner le développement d'une économie résiliente et bas carbone ; agir ensemble pour le climat. Pour chacune de ces priorités, des actions de différentes natures sont présentées au fil du document, retenues soit pour leur importance en termes de gains attendus (en termes d'émissions de CO₂ évitées, d'amélioration de la qualité de l'air, d'augmentation de production d'ENR locales ou d'adaptation du territoire), soit pour leur dimension emblématique et leur capacité à refléter la philosophie générale de l'action climatique parisienne.

En matière de lutte contre le changement climatique et ses effets, et d'amélioration de la qualité de l'air, les grandes typologies d'actions à mettre en œuvre sont connues (rénover massivement les bâtiments, décarboner les déplacements, végétaliser le territoire, réduire les consommations énergétiques, développer les énergies renouvelables...). Ainsi, si certaines actions sont entièrement nouvelles, la majorité d'entre elles étaient déjà présentes dans le plan précédent. La Ville de Paris n'a pas retenu d'orientations fondamentalement différentes de celles qui guident son action climatique depuis les années 2000. C'est la raison pour laquelle l'effort porte sur la mise à l'échelle de ces actions pour être en mesure d'atteindre les objectifs fixés.

✓ PROTÉGER LES PARISIENNES ET LES PARISIENS

La protection des Parisiennes et des Parisiens, des visiteurs, des ressources et des infrastructures est la priorité du Plan climat 2024-2030. D'abord en transformant Paris pour la protéger des fortes chaleurs, en s'appuyant, en premier lieu, sur la végétalisation et les solutions basées sur la nature. Les arbres et la nature sont des climatiseurs naturels ; en ouvrant au public environ 300 ha de nouveaux espaces verts d'ici 2040, en aménageant des îlots de fraîcheur dans tous les

quartiers et en multipliant les milieux humides, la Ville devient plus agréable à vivre en période de fortes chaleurs.

Paris s'inspire de villes du sud de l'Europe et déploie des solutions low-tech sur l'espace public et ses équipements publics : volets, ombrières, toits blancs, ventilation naturelle. Les Parisiens seront accompagnés pour protéger leurs logements. Le recours à la climatisation sera autant que possible limité. Pour faire face aux vagues de chaleur, la place de l'eau dans la ville sera renforcée et les Parisiens pourront se baigner dans la Seine dès 2025.

Parce que changement climatique est générateur et amplificateur d'inégalités, Paris donne la priorité à la protection des ménages modestes et populations précaires, pour qu'elles n'aient pas à subir le froid et l'humidité l'hiver et la chaleur l'été dans leurs lieux d'habitation, et qu'elles puissent accéder à une alimentation saine, y compris dans le cadre de distributions alimentaires. Les dispositifs d'accompagnement des publics les plus vulnérables à la chaleur seront renforcés.

Paris protège également ses habitants en poursuivant ses efforts pour améliorer la qualité de l'air grâce au rééquilibrage de l'espace public en faveur de piétons et vélos et de la végétalisation de l'espace public au détriment de la voiture individuelle, en transformant le périphérique et en plaidant auprès de la Métropole, de la Région, de l'État et de l'Europe pour des politiques publiques plus ambitieuses.

Les dispositifs d'accompagnement des publics les plus vulnérables à la chaleur seront étendus et renforcés. Au-delà des personnes âgées, des actions d'aller-vers seront engagées pour les femmes enceintes et les jeunes bébés. Un plan « Grand chaud » sera mis en place pour les personnes à la rue. Paris se préparera à subir des épisodes de chaleur extrême et engagera une réflexion pour mobiliser des lieux refuges pour toute la population générale en cas de dôme de chaleur.

Enfin, Paris pourra s'appuyer sur sa police municipale, mise en place en octobre 2021, pour la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures du Plan climat. Elle sera d'abord chargée de veiller au respect des règles environnementales, telles que le contrôle de la ZFE (vignettes Crit'air) et de toutes autres mesures de restriction de circulation, ou encore du contrôle des dispositifs qui seraient incompatibles avec les objectifs du plan climat, comme le chauffage sur les terrasses, ou les portes ouvertes des commerces climatisés. Elle sera également mobilisée pour accompagner et informer les habitants dans le cadre de la gestion de crises climatiques (ex : canicule) - elle viendra en aide spécifiquement aux personnes vulnérables (sans-abris, personnes âgées, malades chroniques...).

✓ ACCÉLÉRER LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Paris est résolument engagée vers la neutralité carbone. Elle vise une réduction de moitié de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 2004. Pour y parvenir, elle se fixera des niveaux d'émissions à ne pas dépasser chaque année, afin d'objectiver les efforts attendus sur chacun des secteurs et d'aligner toutes ses politiques publiques sur la trajectoire de décarbonation.

Premier levier pour réduire les émissions, la rénovation énergétique des immeubles parisiens est le chantier du siècle. Cet engagement est réaffirmé par le renforcement des dispositifs d'accompagnement des copropriétés privées et la création de dispositifs pour les petits commerces. Paris demeurera exemplaire en lançant un grand plan de rénovation de son patrimoine municipal, elle déploiera une nouvelle méthode pour la rénovation globale de ses écoles et de ses crèches et continuera à rénover 5 000 logements sociaux par an pour assurer le confort thermique estival et hivernal des Parisiennes et des Parisiens.

Avec son nouveau plan local d'urbanisme bioclimatique, Paris s'est doté d'un outil puissant, pour construire moins, régénérer plus, et réduire l'empreinte carbone des constructions. Le recours au béton sera fortement réduit, afin d'en sortir progressivement, et les matériaux biosourcés encouragés. Paris développera une nouvelle doctrine patrimoniale en lien avec les services de l'État pour accélérer les projets d'adaptation des bâtiments. La mobilisation des toits et des sous-sols parisiens au profit de la transition écologique sera facilitée.

Pour poursuivre la réduction des émissions du secteur des transports, Paris entend aller plus vite et plus loin dans la réduction de la place de la voiture, seul gage d'une véritable décarbonation du transport parisien en accord avec le respect des normes sanitaires sur la qualité de l'air. Le rééquilibrage de l'espace public sera accéléré : 80 quartiers piétons, libérés de la circulation automobile verront le jour, et le boulevard périphérique sera transformé en boulevard urbain. Paris fera de la voie réservée aux athlètes pendant les Jeux olympiques et paralympiques une voie dédiée aux transports en

commun et au covoiturage dès la fin l'événement. Pour les véhicules motorisés qui demeurent indispensables à la vie de la cité (voitures de personnes en situation de handicap, bus, véhicules secours, transport de charges lourdes, bennes pour la collecte des déchets...), Paris développera des solutions de massification des mobilités propres. Le parc de véhicules de la Ville sera entièrement « décarboné » si on reprend le PDAP3 (part de bioGnv).

Enfin, la baignabilité de la Seine, la transformation du périphérique et la sortie du plastique à usage unique dans la ville constituent d'importantes avancées écologiques, dont le déploiement aura été accéléré par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à Paris.

✓ PRÉSERVER LES RESSOURCES EN TANT QUE BIENS COMMUNS

La Ville de Paris doit relever les défis de la crise climatique et énergétique en réduisant les pressions qu'elle exerce sur les ressources naturelles, véritables biens communs, grâce à une triple sobriété : en énergie, en eau, et en matières.

La sobriété énergétique sera décisive pour sortir définitivement des énergies fossiles. Les efforts pour réduire les consommations de 35 % par rapport à 2004 porteront sur tous les domaines, le plan municipal de sobriété énergétique sera renforcé, l'éclairage public consommera moins d'énergie, et la Ville mobilisera tous les leviers, y compris réglementaires, pour inciter les acteurs du territoire à suivre la même trajectoire. Dans le même temps la Ville engagera la sortie des énergies fossiles de tous ses équipements municipaux, et mettra un terme à l'utilisation du fioul sur son territoire. La production locale d'énergies renouvelables sera facilitée et encouragée, les bâtiments municipaux seront mobilisés pour implanter 6 000 micro-installations de productrices d'énergies renouvelables d'ici 2050.

La Ville de Paris considère l'énergie comme un bien commun qui doit être préservé des logiques de marché, c'est pourquoi elle défend et promeut le cadre d'un service public de l'énergie qui amplifie le développement des énergies renouvelables. Elle plaide également pour la réinstauration des tarifs réglementés de vente du gaz au profit des particuliers, des collectivités et des petites entreprises, supprimés conformément à la loi énergie-climat de 2019, et le maintien des tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Le changement climatique entraînera de plus en plus de tensions sur la ressource en eau. Avec ce Plan climat, Paris prend acte de la fin de l'abondance de cette ressource vitale, s'engage à réduire de 15 % ses prélèvements d'eau, priorise les usages et développe un nouveau « mix hydrique » pour adapter les ressources

80
quartiers piétons à l'horizon 2030

utilisées à chaque usage. Des actions de prévention et de préservation de la qualité des eaux présentes dans le milieu naturel seront menées.

Pour la première fois, ce Plan climat engage Paris dans une approche de sobriété matières, pour réduire la consommation des ressources naturelles et les déchets produits. La Ville de Paris estimera la consommation globale de matière sur son territoire, et la réduira en opérant un changement d'échelle en matière d'économie circulaire et de réduction des déchets, et notamment des plastiques à usage unique.

✓ **PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE LOCALE, RÉSILIENTE ET BAS-CARBONE**

Paris soutient la transformation écologique de l'économie en mobilisant les leviers municipaux pour promouvoir, accompagner et investir dans le commerce et l'artisanat local et durable, et trouver le chemin d'une consommation plus responsable et moins destructrice des ressources.

La transformation du tourisme est le symbole de cette transition. Paris œuvre à la construction d'une offre touristique durable, accueillante et résiliente, et accompagnera professionnels du tourisme dans cette voie. Paris défendra le principe d'une réduction des mouvements aériens sur les aéroports desservant le territoire, au profit du tourisme en train.

Elle plaide également auprès de l'État en faveur d'un financement massif visant le renforcement et la modernisation du réseau ferroviaire afin que le mode ferré beaucoup moins émetteur de CO₂ soit compétitif vis à vis du secteur aérien

L'alimentation représente environ 20 % de l'empreinte carbone du territoire Parisien. Avec ce Plan climat, Paris favorise une alimentation durable, plus végétale et locale, dans ses restaurants municipaux. Elle favorise aussi l'approvisionnement local, la transformation alimentaire sur son territoire et le développement de l'agriculture urbaine.

Pour amorcer le changement sociétal qui va de pair avec la transition écologique, des métiers nouveaux vont voir le jour, d'autres devront évoluer pour s'adapter. La Ville de Paris mobilisera la recherche et l'enseignement supérieur, ainsi que les chambres consulaires, pour accompagner cette mutation du travail et de l'emploi vers les domaines clés de la transition écologique : efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, agriculture urbaine et alimentation durable...

Avec l'accélération du dérèglement climatique, ce sont des volumes d'investissements inédits qui devront être mobilisés, par la puissance publique et les parties prenantes du territoire. Une trajectoire des investissements sera élaborée pour s'assurer de leur bon niveau et du

rythme de leur engagement. Les acteurs économiques et les financements privés seront mobilisés, tout comme la commande publique qui représente un levier considérable pour la transition écologique.

✓ **AGIR ENSEMBLE POUR LE CLIMAT**

Depuis l'adoption du premier Plan Climat en 2007, la participation citoyenne est au cœur de l'action climatique de la Ville. Ce Plan climat est celui de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, des associations, des entreprises, qui ont contribué à son élaboration. La Ville de Paris confie davantage les clés de la décision avec les Parisiennes et les Parisiens, en mobilisant l'Assemblée citoyenne, le Conseil des générations futures et les habitantes et habitants des quartiers populaires. Paris répondra à la volonté de nombreux Parisiens de s'engager pour le climat en élargissant les missions des Volontaires de Paris.

Pour répondre aux attentes exprimées par une partie de la jeunesse et des citoyens, la Ville de Paris a ouvert en septembre 2021 l'Académie du Climat, lieu dédié à l'accélération de la transition écologique situé en plein cœur de Paris, dans les locaux de l'ancienne mairie du 4^{ème} arrondissement. Par les multiples partenariats tissés depuis son ouverture, l'Académie est devenue un lieu de rencontres, de partage et de création, ouvert sur la Ville. Dans un contexte d'interdépendance entre territoires, les efforts en faveur de la transition écologique nécessitent une coopération sans cesse renouvelée entre collectivités. Paris renforcera ses liens avec les territoires métropolitains, en approfondissant l'action climatique dans toutes ses coopérations.

Paris développe des solidarités et coopérations en faveur du climat avec des villes et territoires du monde entier. Avec ce Plan climat, elle continue de porter une voix unique et ambitieuse à l'international, en défendant la place des villes dans les négociations internationales, et le principe d'un financement direct pour tenir leurs trajectoires carbone. Paris contribuera également au développement d'une justice climatique et s'engagera avec ses partenaires dans un plaidoyer international de sortie des énergies fossiles.

Enfin, pour la première fois, ce document a été co-conçu avec toutes les mairies d'arrondissement. Cette nouvelle approche s'inscrit dans la continuité de réformes engagées depuis 2020 pour faire de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale. L'expérience l'a démontré : les décisions les plus adaptées sont celles prises par l'échelon le mieux placé, au plus près du réel ; c'est aussi dans la proximité que l'on assure le pilotage le plus agile, et donc le plus efficace, de l'action publique. Cette méthode, particulièrement pertinente en matière de politique climatique qui lie sans cesse défis globaux et action locale, a permis d'élaborer 17 feuilles de route d'arrondissement pour la mise en œuvre d'actions sur les priorités définies par les Maires d'arrondissement, tenant compte de leurs spécificités et des attentes de leurs habitants.

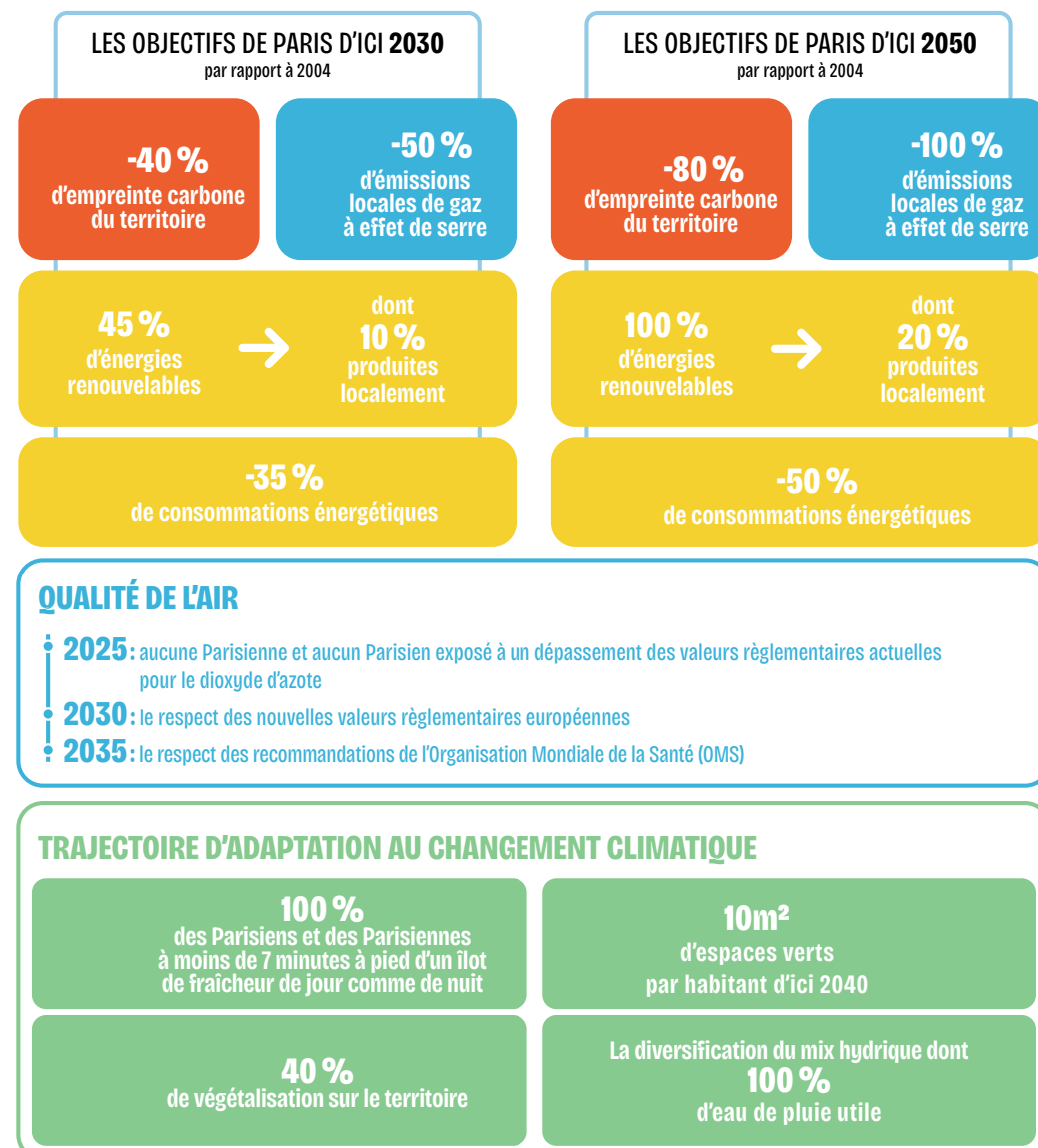


II. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET SECTORIELS DU PLAN CLIMAT DE PARIS

L'élaboration du Plan climat (2024-2030) s'est engagée dans une période d'accélération brutale des manifestations du changement climatique partout sur la planète. Ce quatrième Plan Climat sonne la mobilisation générale pour garantir l'habitabilité de Paris dans un avenir proche, et engage le territoire dans une course contre la montre pour maintenir l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique sous les 1,5°C.

Deux temporalités : 2030 et 2050

Le plan Climat est construit sur deux grandes séries d'objectifs :



Une trajectoire ambitieuse de décarbonation

Pour définir dès 2018 une trajectoire de neutralité carbone à 2050, la Ville s'est appuyée sur les scénarios les plus volontaristes de l'ADEME, sur la deuxième Stratégie nationale bas-carbone (SNBC2), sur le scénario « Afterres 2050 » développé par l'association Solagro pour l'agriculture ainsi que celui développé par GrtGaz-ADEME pour la production du biogaz. Le respect de cette trajectoire à Paris dépend de la mobilisation conjointe des pouvoirs publics, à toutes les échelles (européenne, nationale, régionale, métropolitaine et municipale). Elle implique aussi la mobilisation des acteurs et opérateurs économiques et des habitants. Cette trajectoire sera réévaluée avec la parution de la SNBC3 et ajustée en fonction des retards de l'État français dans certaines de ses obligations européennes comme la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Cette trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050 est déclinée dans les deux graphes ci-dessous. Ces derniers montrent :

- Qu'en maintenant le rythme des tendances observées entre 2009-2014 et 2014-2018, la réduction maximale de l'empreinte carbone serait de 35 % en 2050 (parties en violet et en rouge) ;
- Qu'en intégrant à ces tendances les prévisions de la SNBC2 et les scénarios précités, cette réduction pourrait être de 65 % (parties bleues) ;
- Qu'en réalisant, en plus des actions nécessaires du scénario précédent, l'ensemble des actions inscrites au plan climat de 2018, la neutralité carbone pourra bien être atteinte en 2050 (partie verte).

Ces simulations illustrent bien la nécessaire accélération des actions à mener par l'ensemble des acteurs (Union Européenne, État, Région, Métropole, Ville de Paris, entreprises, citoyens...).

Figure 2

Simulations de l'empreinte carbone de Paris à 2050

Empreinte carbone MtCO₂e

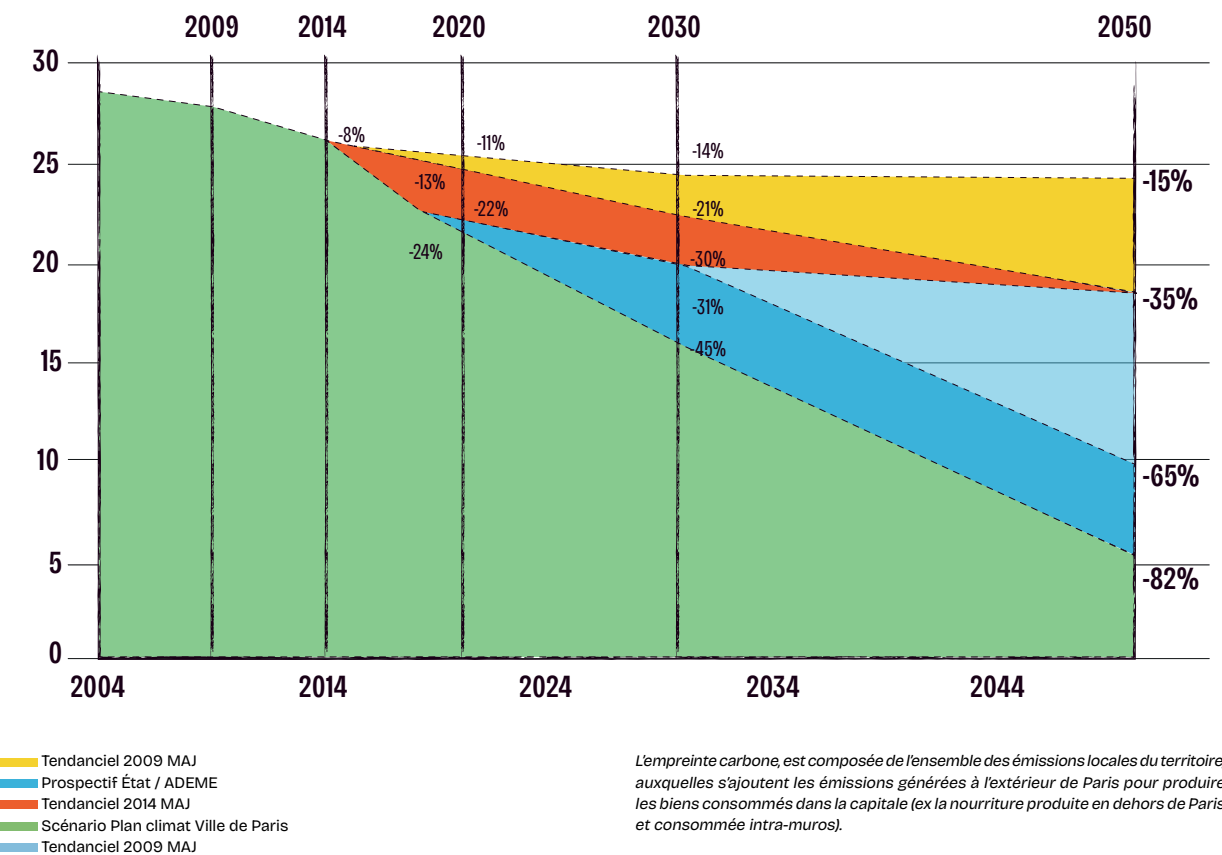
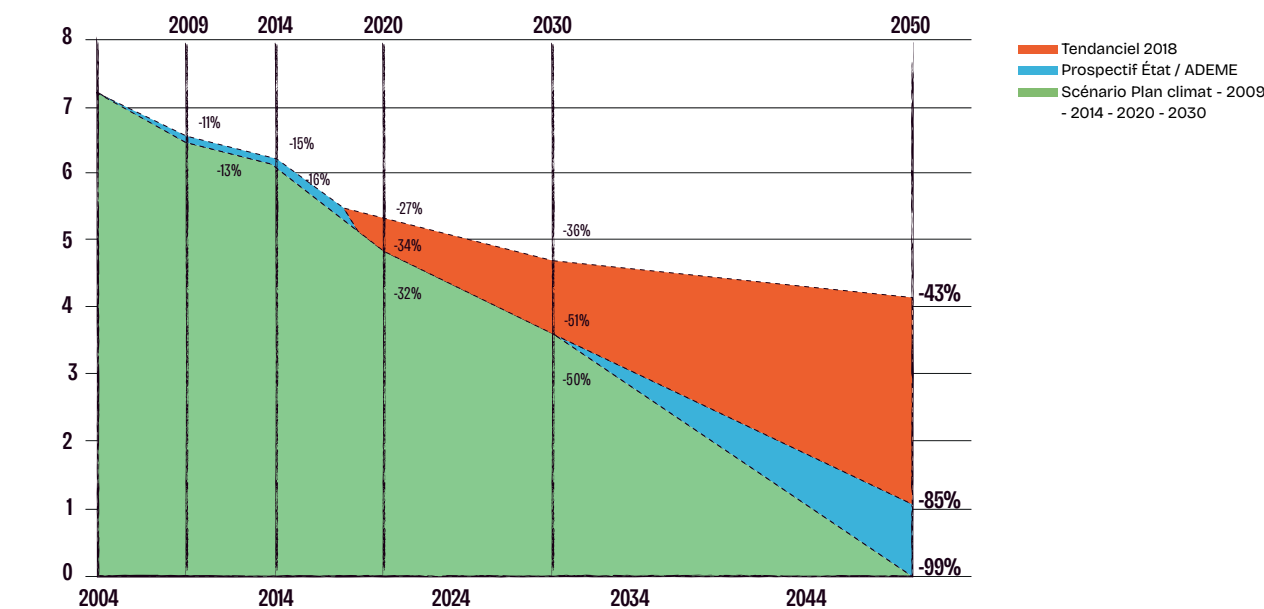


Figure 3

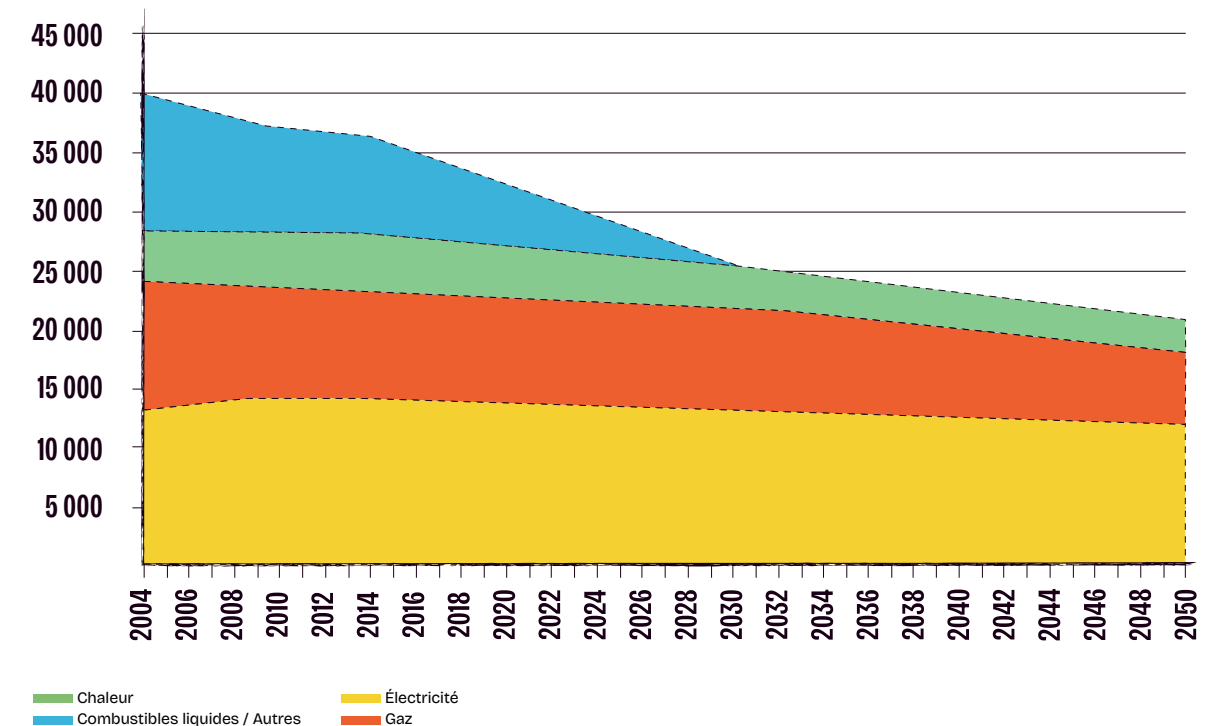
Simulations des émissions locales de Paris à 2050



Ville de Paris – Direction de la transition écologique et du climat

Figure 4

Évolution de la consommation énergétique par vecteur



Ville de Paris – Direction de la transition écologique et du climat

Réduire la consommation énergétique et développer les énergies renouvelables

La réduction à zéro des émissions locales nécessite de réduire de 50 % la consommation énergétique de Paris et de se doter d'un mix énergétique 100 % renouvelables en 2050. La production d'énergies renouvelables n'émettant aucun gaz à effet de serre localement (uniquement en scope 3), les émissions seront donc nulles. Pour atteindre cet objectif, la Ville de Paris prévoit :

- D'atteindre 100 % d'énergies renouvelables dans le réseau de chaleur d'ici 2050 ;
- De faciliter le recours à des contrats énergétiques « verts » pour les habitants et les acteurs économiques pour les autres énergies ;

- D'accélérer la production locale d'énergies renouvelables et de récupération ;

- D'étudier des évolutions juridiques pour limiter la distribution d'énergies carbonées dans les réseaux appartenant à la Ville de Paris.

La trajectoire de décarbonation de la Ville de Paris intègre une simulation de l'approvisionnement énergétique du territoire détaillant la part des énergies renouvelables consommées à Paris et son évolution attendue entre 2004 et 2050 comme précisé ci-dessous :



Ville de Paris

La réduction à zéro des émissions locales nécessite de réduire de 50 % la consommation énergétique de Paris et de se doter d'un mix énergétique 100 % renouvelables en 2050.

Cette simulation montre que malgré une croissance importante de la production d'EnR² sur le territoire parisien, l'approvisionnement en EnR² de Paris par les réseaux nationaux restera prépondérante (de l'ordre de 85 % en 2050 contre 96 % en 2004). La consommation d'une énergie verte, est essentielle dans notre stratégie et est étroitement liée à la politique énergétique nationale.

La Ville de Paris s'appuie également sur le développement de ses réseaux de chaleur et de froid, infrastructures centrales pour la transition énergétique du territoire. Le réseau de chaleur alimente près de 6 000 clients parisiens, soit l'équivalent de 425 000 logements. Alimenté aujourd'hui à 54 % en énergies renouvelables et de récupération, la Ville de Paris a fixé un objectif de 100 % d'énergies renouvelables et de récupération dans son mix énergétique en 2050.

Atteindre 100 % d'énergies renouvelables dans la consommation parisienne implique de diviser par 2 les besoins énergétiques du territoire. Pour cela, la rénovation énergétique des 120 000 immeubles parisiens est nécessaire. Ce défi est à la fois parisien et national : la France ne pourra atteindre la neutralité carbone sans qu'un effort majeur ne soit fourni en matière de rénovation énergétique du parc existant. C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris plaide pour qu'un cadre réglementaire plus ambitieux soit fixé à l'échelle nationale en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments, tout en développant les facilitations financières pour les ménages.



Clément Dorval / Ville de Paris, 2023

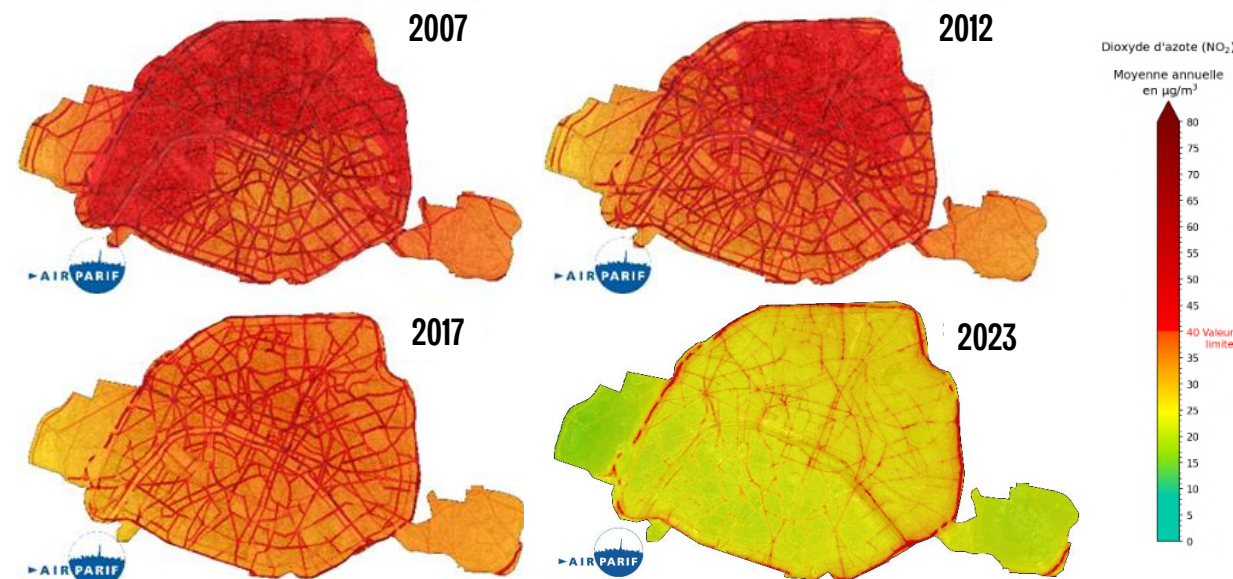
Améliorer la qualité de l'air, une préoccupation majeure

La qualité de l'air s'améliore à Paris depuis 10 ans, avec la baisse significative de 30 à 60 % de la majorité des polluants atmosphériques. Néanmoins, en 2023, 2 000

Parisiens étaient concernés par les dépassements des seuils des valeurs limites pour les concentrations de NO_2 .

Figure 5

Évolution de la moyenne annuelle en NO_2 de 2007 à 2023 à Paris



Airparif

L'ensemble des Parisiens sont concernés par un dépassement des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé pour les 4 polluants : NO_2 , PM_{10} , $\text{PM}_{2.5}$ et Ozone.

La Ville de Paris, avec l'appui de l'agence agréée de la qualité de l'air en Île-de-France, a analysé les tendances actuelles et la nécessité de mesures additionnelles pour atteindre en particulier les nouvelles recommandations de l'OMS en 2035. Les modélisations annoncent qu'il faut réduire de plus de 80 % les émissions des secteurs du résidentiel, de la mobilité et des chantiers pour respecter les valeurs de la future réglementation européennes à 2030. Les efforts doivent continuer dans le secteur du bâtiment et du transport. Concernant les mobilités, cela nécessite de continuer à réduire le volume de trafic, basculer vers des motorisations peu ou pas émissives localement, limiter drastiquement les particules fines de freinage en sus du déploiement de la norme Euro 7 et enclencher les étapes d'interdiction des véhicules Crit'Air 2&3 d'ici la fin de la décennie. Dans le secteur du bâtiment, des progrès importants sont attendus dans la réduction des particules fines des chauffages au bois et la réduction des polluants des chantiers.

À l'instar des trajectoires sur les émissions de gaz à effet de serre ou les énergies renouvelables, il est fondamental que la même dynamique s'opère avec la Métropole du Grand Paris (ZFE) ou avec l'État (chantier, agriculture, normes...) pour assurer l'atteinte de ces objectifs vitaux pour la santé des Parisiens et de Métropolitains.

La qualité de l'air s'améliore à Paris depuis 10 ans, avec la baisse significative de 30 à 60 % de la majorité des polluants atmosphériques. Néanmoins, en 2023, 2 000 Parisiens étaient concernés par les dépassements des seuils des valeurs limites pour les concentrations de NO_2 .

Adapter Paris aux dérèglement climatique, une nécessité

Paris s'est réchauffée de +2,3°C depuis 1876. L'étude de vulnérabilités et de robustesse de Paris face aux aléas climatiques, publiée en septembre 2021, indiquaient clairement que Paris se réchaufferait au minimum de +2,5°C +3°C à l'horizon 2050, et même +4°C d'ici la fin du siècle.

Ces dérèglements engendrent des bouleversements physiques en matière de précipitations (intensité, volume, fréquence), de sécheresse (durée), de douceur hivernale (zoonose) ou de stabilité des sols (argile). Ils ont des conséquences sociales (surmortalité pendant les canicules) et des conséquences économiques (infrastructure inondée, stabilité des bâtiments) importantes.

La définition de cette trajectoire d'élévation de température (jusqu'à +4°C en 2100) et ses conséquences permet d'anticiper dans la politique publique municipale un nouveau référentiel de risques à intégrer pour la protection des Parisiens et la préservation ou l'adaptation des infrastructures.

+2,3°C
à Paris depuis 1876

Si la Ville de Paris ne peut maîtriser l'élévation de température de son territoire due au réchauffement global, il a été décidé de définir des indicateurs de résultats pour la protection des Parisiens et des ressources du territoire en termes d'adaptation : accès aux îlots de fraîcheur, préservation de la ressource en eau et végétalisation du territoire.

La Ville de Paris continue de travailler avec le Groupement régional d'études sur le climat (GREC francilien), les services de l'État et les réseaux internationaux pour la définition d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation aux changements climatiques.

Un plan stratégique prescripteur de l'ambition environnementale de Paris

Conformément à la loi, le Plan Climat de Paris 2024-2030 a été élaboré en cohérence avec les objectifs des documents stratégiques de rangs supérieurs. Ainsi, le PCAET parisien intègre les dispositions pertinentes du Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) et du Schéma de cohérence territoriale métropolitain (SCOT). Il est également compatible avec les objectifs du Plan climat air énergie métropolitain (PCAEM), du Plan de protection de l'atmosphère Île-de-France (PPA) et du Schéma régional climat air énergie Île-de-France actuellement en vigueur. L'analyse détaillée des liens entre le PCAET et ces documents stratégiques est présentée dans l'Évaluation environnementale stratégique.

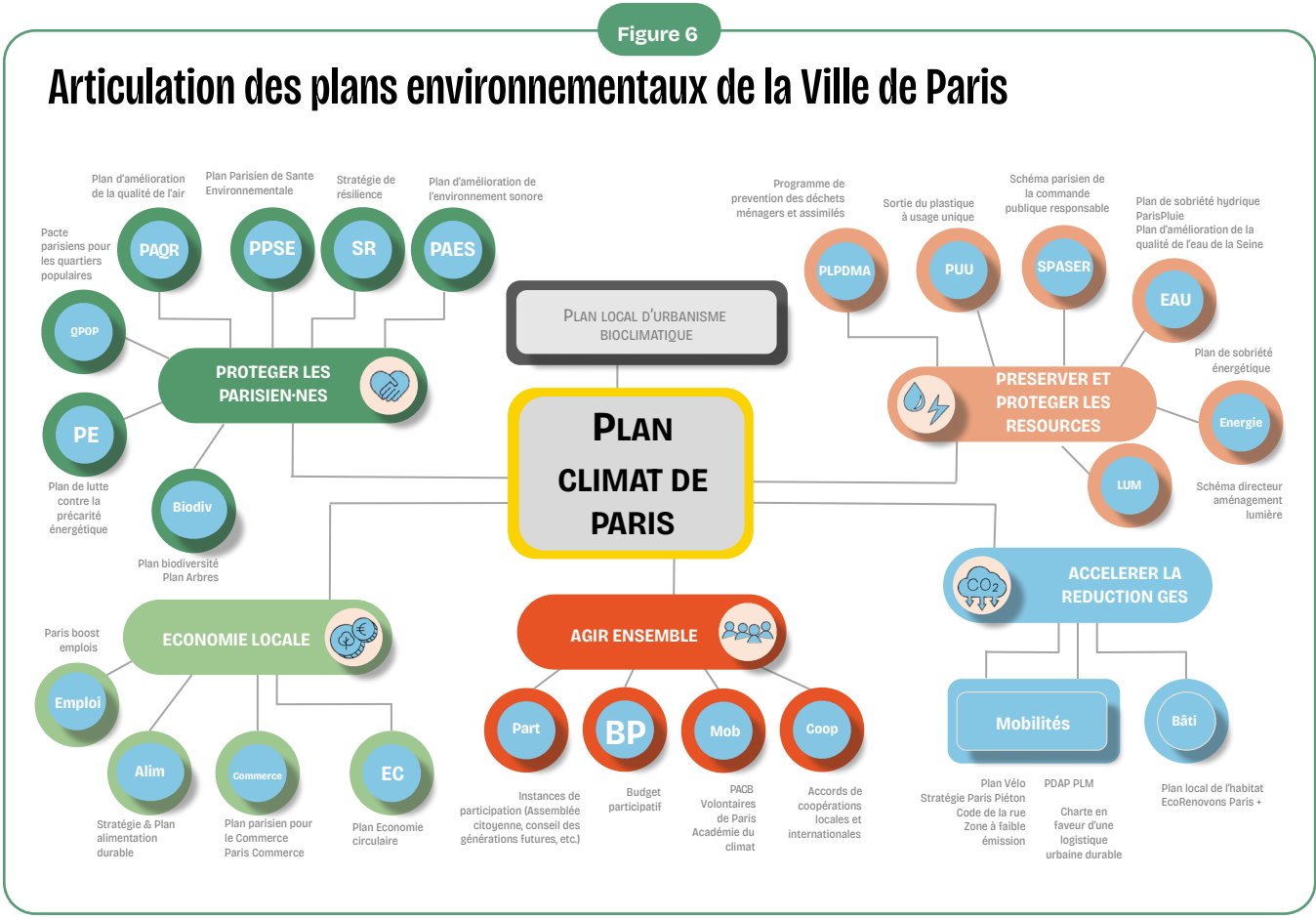
En tant que document stratégique global, le Plan Climat, qui fixe l'ambition parisienne, se décline ensuite dans tous les plans, programmes et politiques sectorielles, tels que le Plan alimentation durable, le Plan biodiversité, le Plan de prévention des déchets ménagers assimilés, et le zonage pluvial. Il vise à garantir une mise en œuvre cohérente des politiques publiques de lutte contre le changement climatique de la Ville. Il a également vocation à orienter les actions des acteurs, notamment économiques, du territoire parisien.

Le graphique ci-dessous illustre les interactions entre les 5 axes stratégiques du projet de Plan Climat 2024-2030 de Paris et les autres plans ou programmes sectoriels. Ces derniers reprennent les grands objectifs

stratégiques et les déclinent de manière opérationnelle selon les différentes thématiques. Il sera annexé au document final du Plan Climat.



Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris, 2024



Objectifs sectoriels

GAZ À EFFET DE SERRE	Émissions locales en millions de tCO ₂		2004 année de référence	2014	2018	Objectif 2020 -25 % d'émissions de GES	2021	Objectif 2030 -50 % d'émissions de GES	Objectif 2050 -100 % d'émissions de GES
	Bâtiment	Résidentiel	2,50	2,10	1,94	1,88	1,76	1,40	0
		Tertiaire	2,40	2,05	1,88	1,80	1,75	1,20	0
		Industrie	0,20	0,10	0,16	0,15	0,18	0,11	0
		Sous-Total	5,10	4,24	3,98	3,83	3,68	2,71	0
	Transport		1,80	1,27	0,85	1,35	0,71	0,68	0
	Déchets		0,52	0,45	0,44	0,39	0,42	0,35	0
	Total		7,42	5,96	5,28	5,56	4,82	3,74	0
	Empreinte Carbone en millions tCO ₂		2004	2014	2018	Objectif 2020 -25 % d'émissions de GES	2021	Objectif 2030 -40 %	Objectif 2050 80 %
	Énergie		6,15	5,15	4,86	4,61	4,50	3,69	1,23
	Transports (dont aviation)		15,48	12,58	11,99	11,61	8,54	9,29	3,10
	Consommation (dont Alimentation)		6,72	6,68	5,78	5,04	5,51	4,03	1,34
	Total		28,35	24,41	22,63	21,26	18,54	17,01	5,67

ÉNERGIES	Consommations énergétique en GWh		2004 année de référence	2014	2018	Objectif 2020 -25 % de consom. d'énergie	2021	Objectif 2030 -35 % de consom. d'énergie	Objectif 2050 -50 % de consom. d'énergie
	Bâtiment	Résidentiel	15 268	13 952	13 593	11 451	12 725	10 092	7 423
		Tertiaire	16 897	16 395	16 459	12 673	15 196	11 542	9 849
		Industrie	1 630	1 532	1 578	1 223	1 255	1 675	1 484
		Sous-Total	33 795	31 879	31 630	25 346	29 176	23 309	18 756
	Transport		7 679	4 727	3 734	5 759	3 370	3 886	3 154
	Total		41 474	36 606	35 364	31 106	32 546	27 195	21 910
	Part des énergies renouvelables		2004 année de référence	2014	2019	Objectif 2020	2021	Objectif 2030	Objectif 2050
	Dans la consommation		13 %	18 %	21 %	25 %	19 %	45 %	100 %
dont la production locale		4 %	5 %	6,8 %	NC	7 %	10 %	20 %	

AIR	Émissions NOx en t/an		2005 (référence)	2015	2019	2021	PCAET-PAQA 2030	PREPA 2030 -65 % / 2005
	Transport routier		7 096,4	4 252	2 253,2	2 040	884	2 200
	Résidentiel		1 805,2	1 411	747,0	677	293	560
	Tertiaire + Industrie		1 674,4	497	1 182,2	1 332	578	519
	TOTAL		10 576,0	6 160	4 182,4	4 049	1 755	3 249
	* notamment le tertiaire							
	Émissions PM2,5 en t/an		2005 (référence)	2015	2019	2021	PCAET-PAQA 2030	PREPA 2030 -57 % / 2005
	Transport routier		497,4	261,0	111,9	106	57,0	213,9
	Résidentiel	Chauffage bois	nc	290,9	254,7	nc	129,0	nc
		Autres sources	nc	82,1	63,7	nc	32,0	nc
	Total		511,0	373,0	318,4	313	162,0	219,7
	Tertiaire + Industrie		144,6	66,0	113,3	115	58,0	62,2
	TOTAL		1 153,0	700,0	543,6	534	276,0	495,8

ADAPTATION	Objectifs trajectoire adaptation	Référence		Tendance 2023	Objectifs	
		Année	État		Année	Cible
	100 % des Parisien-ne-s à 7 mn à pied d'un îlot de fraîcheur de jour comme de nuit	2016	82 % le jour 50 % la nuit	99 % le jour 68 % la nuit	2030	100 % le jour 100 % la nuit
	10 m² d'espace vert ouvert au public par habitant	2022	7 m²	7 m²	2040	10 m²
	40 % du territoire parisien non imperméabilisés	2018	26 %	33 %	2050	40 %
	Réduire de 15 % les prélèvements en eau	2019	275 millions m²	263 millions m²	2030	234 millions m²

III. CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA TRAJECTOIRE D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT

En 2023, le rapport de Jean Pisani Ferry et Selma Mahfouz alertait sur le mur d'investissement à franchir pour respecter la trajectoire climatique de la France, évalué à 66 milliards d'euros supplémentaires par an tous secteurs confondus, qu'il s'agisse de capitaux publics ou privés.

La Ville de Paris, qui défend de longue date le rôle indispensable des collectivités locales dans la réussite de la transition écologique, a mandaté début 2024 l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE) afin d'estimer la trajectoire d'investissement inscrite au présent Plan Climat et d'évaluer les conséquences socio-économiques de sa politique climatique sur le bassin économique parisien.

Cette étude met en lumière le rôle fondamental des collectivités locales pour l'atteinte des objectifs de neutralité carbone de la France à 2050. Cependant pour réussir cette transition, la mobilisation de l'ensemble des acteurs est un prérequis. La première Stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique publiée par Bercy indique que « la réussite de la transition écologique repose sur une réorientation massive des flux de financements et sur une répartition de l'effort financier entre tous les acteurs économiques ». **Il est notamment attendu un engagement plus fort et plus rapide de l'Etat à travers des mesures juridiques ou des investissements plus importants dans la transition écologique.** Enfin, les particuliers et les entreprises sont appelés à prendre part à cet effort par la mise en œuvre notamment de mesures permettant de réduire les émissions de carbone. En premier lieu, l'OFCE souligne que **le programme d'actions du Plan climat est aligné avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre que la Ville de Paris s'est fixé.**

Les premiers résultats de cette étude laissent apparaître un **surcroît d'investissement de plus de 2 milliards d'euros par an jusqu'en 2050 pour le territoire parisien réalisé par l'ensemble des acteurs** (État, Région, MGP, Ville, entreprises, ménages), **dont 500 millions pour la Ville de Paris.** Le secteur du transport, qui

a déjà engagé une vaste mutation portée par la politique volontariste de la municipalité, nécessiterait un effort moyen supplémentaire, principalement du secteur privé, **de 800 millions d'euros par an concentré jusqu'en 2030.** Il s'agit pour l'essentiel d'une estimation de la conversion des véhicules vers des modes moins émissifs liée à l'interdiction des véhicules thermiques en 2030. En parallèle, la transformation du bâtiment, premier secteur émetteur de gaz à effet de serre, monte en puissance et représente l'essentiel des 1,5 Md€ d'investissements supplémentaires de 2030 à 2050. Ces mesures intègrent l'isolation des bâtiments, le remplacement des modes de chauffage et le développement de production renouvelables. **Sur son seul patrimoine bâtiementaire, les dépenses d'investissement supplémentaires pour la Ville de Paris croissent progressivement et sont estimées à près de 200 millions d'euros de 2030 à 2050.** Concernant la rénovation des logements privés et sociaux, la part supplémentaire qui incombe à la collectivité parisienne est respectivement estimée à 200 M€ et 50 M€ par an de 2030 à 2050.

La part Ville pour contribuer aux objectifs de végétalisation par l'ouverture de nouveaux **espaces verts à horizon 2040 est quant à elle estimée à 40 millions d'euros par an.**

Par ailleurs, en assurant le report d'une partie du fioul et du gaz, la chaleur urbaine joue un rôle important dans l'atteinte des objectifs climatiques. Les dépenses cumulées jusqu'à 2050 associées au verdissement de sa production et au développement de son réseau sont estimées à environ 720 millions et 1 milliard d'euros supplémentaires, respectivement. L'extension de réseau de chaleur et de froid urbain, ne devrait pas engendrer de coût pour la Ville de Paris.

Sur le plan macroéconomique, les premiers résultats de l'étude menée par l'OFCE anticipent la création d'au moins **25 000 emplois supplémentaires par an jusqu'en 2050, avec un coût maximum de 80 000 euros par emploi créé.** Environ 25 % de ces emplois concerneront le domaine de la construction et 64 % le secteur des services (distribution d'énergie, architecture, assurance...). La création de valeur ajoutée portée par la mise en œuvre des actions du plan climat est estimée quant à elle à près de **2 milliards d'euros supplémentaires par an.**

Enfin, le Plan Climat apportera des **co-bénéfices importants sur les plans sanitaire, social, environnemental et architectural**, qui viendront s'ajouter aux gains financiers.

Sur la base des estimations réalisées par l'OFCE et celles réalisées par la Ville de Paris sera construite la **trajectoire d'investissement pluriannuelle du Plan climat appelée « le budget climat ».** Cette démarche vise à identifier et suivre les investissements municipaux destinés à la mise en œuvre des actions inscrites au Plan Climat pour respecter la trajectoire de décarbonation qu'il soutient.

Cette étude met en lumière le rôle fondamental des collectivités locales pour l'atteinte des objectifs de neutralité carbone de la France à 2050.

Une accélération des investissements au service de la transition écologique

Si l'essentiel de la trajectoire d'investissement du Plan Climat ne peut reposer que sur l'engagement financier de la municipalité, il est important de rappeler que depuis de nombreuses années la Ville de Paris a fait le choix d'investir massivement pour répondre à la crise climatique et énergétique, et ce malgré le désengagement financier de l'Etat.

Paris a fait le choix d'accélérer ses investissements en priorisant les dépenses dédiées à la transition écologique afin d'adapter la Ville au changement climatique. Cela se traduit par un niveau d'investissement inédit, dont 1,75 milliard d'euros au total dès 2023. Outre ses effets sur la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens et sur la transformation de Paris face à l'urgence climatique, cet investissement participe également au dynamisme de l'économie française.

Cette accélération des investissements se traduit concrètement par :

- **Des objectifs rehaussés en matière de rénovation thermique des bâtiments :** 5 000 logements sociaux rénovés chaque année ; 40 000 logements privés bénéficiaires du dispositif Éco-Rénovons Paris, auquel 13 millions d'euros sont consacrés en 2023. Alors que la rénovation du bâti constitue un levier d'action central pour la réduction de la consommation énergétique du patrimoine de la Ville et son adaptation aux effets du réchauffement climatique, une enveloppe de 100 M€

a été votée par le Conseil de Paris au budget primitif 2024 pour mener de vastes chantiers de rénovation globale dans les écoles, collèges et crèches. Au moins vingt écoles, huit collèges et deux piscines bénéficieront de travaux pour optimiser leur performance énergétique. En 2025, la Ville renforcera son effort pour la performance énergétique des piscines en investissant 6 M€ supplémentaires, en complément des 10 M€ d'ores et déjà investis. La Ville subventionnera également les copropriétés privées à hauteur de 10 M€ pour l'atteinte des objectifs de sobriété énergétique dans le cadre du dispositif Éco-rénovons Paris et continuera à accompagner les ménages dans le cadre du dispositif Slime.

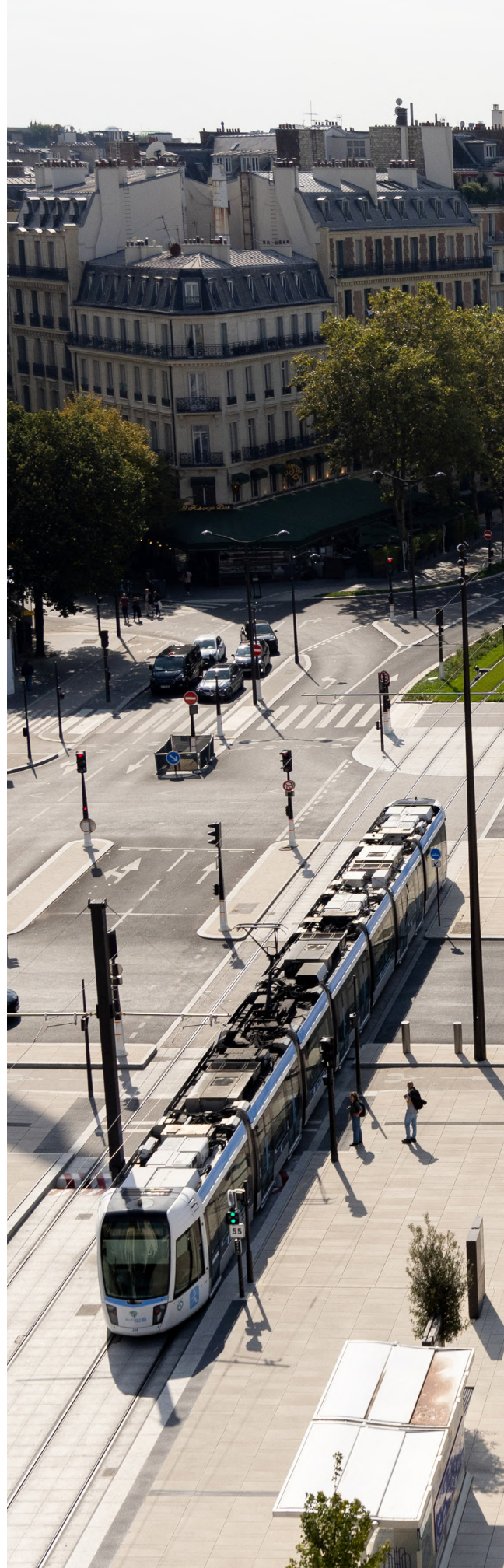
- **L'ouverture de nouveaux espaces verts et la plantation d'arbres**, qui sont au cœur de la politique de renaturation de la Ville et de promotion de la biodiversité. Après la place de Catalogne (14ème), deux nouvelles forêts urbaines seront créées place du Colonel Fabien (10ème) et place de l'Hôtel de Ville (4ème) d'ici 2026. L'année 2025 verra par ailleurs le lancement des aménagements pour l'extension du parc Suzanne Lenglen sur le terrain actuellement occupé par l'héliport (16 M€). En 2025, la Ville poursuivra également la politique de déploiement de 30 cours oasis dans les écoles et les collèges, en investissant 7 M€ supplémentaires, en plus des 7 M€ dépensés entre 2021 et 2023. On comptera également de nouvelles rues devant des établissements publics, l'aménagement et la végétalisation du parvis de Notre

Dame, la végétalisation de 100 hectares de murs et toitures, la création de parcs aux portes de Vincennes et Python-Duvernois. Par ailleurs, la Ville consacrera 3 M € au déploiement des ombrières et brumisateurs dans l'espace public pour protéger les Parisiennes et les Parisiens des pics de chaleur.

- **Le développement des mobilités décarbonées** : afin d'accélérer le développement des mobilités propres en amont de la tenue des jeux olympiques et paralympiques, la Ville a investi 105 M € en 2024 pour l'extension de plusieurs lignes de transports : la ligne 3 du tramway jusqu'à la porte Dauphine, le RER E jusqu'à Nanterre – La Folie et la ligne 11 du métro rendue accessible par l'adaptation des stations vers Rosny Bois Perrier. En parallèle, la Ville a franchi le cap des 100 km de pistes cyclables livrées. En 2025, 25 M € seront consacrés à la réalisation des objectifs du plan vélo avec la création de nouvelles pistes dans les quartiers populaires notamment et les axes structurants du réseau (création de plus 60 km de pistes cyclables, le déploiement de 3 000 nouveaux Vélib'). La lutte contre les véhicules polluants se poursuivra avec la création des zones à trafic limité supplémentaires, la poursuite de la piétonisation des places (Trocadéro, d'Iéna et de la Concorde), ainsi que de la démarche « Embellir votre quartier », et le déploiement de voies réservées aux bus, aux taxis et au covoiturage. 2,7 M € d'aides à l'éco-mobilité permettront de soutenir les particuliers et les professionnels à investir dans l'achat de vélos ou de véhicules propres, notamment pour passer la nouvelle étape au Crit'Air 3 de la Zone à Faibles Emissions francilienne.

- **La diminution de la consommation énergétique du bâti et le développement des énergies renouvelables** : afin de décarboner son mix énergétique, la Ville multiplie les installations d'unités de production d'énergie renouvelable dans ses équipements : depuis 2023, la Ville a lancé l'équipement d'une cinquantaine de toitures municipales pour une production de l'ordre de 3 GWh par an avec une partie en autoconsommation dans le cadre du programme énergiculteurs. Ce programme se poursuivra et devra permettre d'ici 2030 de produire 5 GWh supplémentaires sur les toits municipaux. La Ville investira 7 M €, notamment pour les projets sur la Canopée des Halles et le Parc Floral. En parallèle, quatre projets de géothermie de surface sont expérimentés dans des crèches parisiennes avant d'envisager un déploiement plus conséquent.

Paris a fait le choix d'accélérer ses investissements en priorisant les dépenses dédiées à la transition écologique afin d'adapter la Ville au changement climatique.



Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris, 2024

IV. PILOTAGE ET SUIVI

Gouvernance

Le Plan Climat de Paris constitue le socle de la politique environnementale parisienne, il définit la ligne directrice qui conduit les différentes politiques sectorielles menées par la collectivité. Ainsi, la mise en œuvre opérationnelle des mesures du plan s'incarne dans les différents plans et programmes environnementaux connexes. Le suivi des quelques 400 mesures qui composent le Plan Climat s'organise dans les différents comités de pilotage et organes décisionnelles de la Ville suivant les thématiques concernées.

Un comité de pilotage dédié assure la cohérence générale du processus. Initié depuis le premier Plan Climat, il permet de marquer les points d'étapes dans la mise

en œuvre du plan. Réunissant Élus et Directions parisiennes, représentants de la Métropole du Grand Paris, des ONG et des partenaires scientifiques et techniques, il veille à la bonne exécution du plan et fait des recommandations pour permettre l'amélioration continue du processus.

Afin de garantir la prise en compte des aspirations des Parisiennes et Parisiens et leur permettre d'accéder au débat démocratique, la Ville de Paris mobilisera l'Assemblée Citoyenne et le Conseil des générations futures pour promouvoir une gouvernance citoyenne de son action climatique.

Dispositif de suivi et d'évaluation

Pour évaluer l'avancement du plan et orienter la prise de décision, le pilotage du Plan Climat s'appuie sur une évaluation continue fondée sur le suivi d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs... Afin d'objectiver l'avancée du Plan Climat, celui-ci s'accompagne de documents de pilotage essentiels pour garantir les arbitrages et l'amélioration des politiques visées :

- Un tableau listant les actions du Plan Climat, précisant les objectifs, indicateurs et modalités de mise en œuvre ;

- Des fiches correspondant à chacune des actions présentes dans le Plan Climat, et listées dans le tableau susmentionné ;

- La Baromètre du Plan Climat, présentant la dynamique des fiches actions et leurs indicateurs ;

- Le Bleu Climat, rapport annuel du Plan Climat de Paris, publié depuis 2008, présentant les résultats qualitatifs, quantitatifs et financiers de chaque année.



Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris, 2024



PROGRAMME D' ACTIONS 2024-2030



PROTÉGER LES PARISIENNES ET LES PARISIENS

Par sa densité et ses caractéristiques urbaines, Paris se réchauffe davantage que la moyenne planétaire. La température à Paris a subi une hausse de 2,3°C depuis la révolution industrielle, avec une prévision de hausse de 3,4°C à horizon 2050. Paris se prépare donc à un environnement modifié pouvant dépasser les +2,5°C en 2030, +3°C à l'horizon 2050, et même +4°C d'ici la fin du siècle.

Ces vagues de chaleur ont un impact réel sur la santé des habitantes et des habitants. La chaleur record de l'été 2022 a fait plus de 61 000 morts en Europe dont près de 5 000 en France. Selon une étude publiée en 2023¹, Paris est la capitale européenne où les vagues de chaleur pourraient être les plus meurtrières. Les effets du réchauffement climatique sont également décuplés, par exemple sous les toits non isolés où le risque de mortalité est fortement accru.

Les populations fragiles sont les plus touchées : personnes âgées de plus de 65 ans, femmes enceintes, très jeunes enfants, personnes souffrant de problèmes médicaux préexistants et les populations socialement précaires. Il y a urgence à agir pour protéger les Parisiennes et Parisiens.

1. Etude Masselot & all : Excess mortality attributed to heat and cold: a health impact assessment study in 854 cities in Europe - 2023

I. EN RAFRAÎCHISSANT PARIS

À Paris, l'effet d'îlot de chaleur urbain est particulièrement important : il amplifie les effets du réchauffement climatique dans les quartiers minéraux et peu végétalisés.

L'une des conséquences majeures du changement climatique attendues à Paris est l'augmentation importante de la fréquence et de l'intensité des canicules. En 2050, les nuits tropicales (où la température ne descend pas en dessous de 20°C) devraient tripler et le nombre de jours caniculaires augmenterait de 40 %². Un pic de chaleur à 50°C n'est pas exclu dans les prochaines années. Dans ces conditions, rafraîchir Paris et adapter nos modes de vie sont des priorités pour protéger des fortes chaleurs les habitantes et les habitants ainsi que les infrastructures.

Paris dispose cependant d'atouts essentiels pour faire face aux vagues de chaleur : des ressources en eau variées et un réseau d'eau résilient, des réseaux électriques et de gaz majoritairement enterrés – ce qui leur permet de résister à des températures très élevées.

Afin de protéger les Parisiennes et les Parisiens, la Ville de Paris mobilise tous les leviers dont elle dispose pour rafraîchir la ville : la végétalisation, la désimperméabilisation des sols, le renforcement de la place de l'eau, l'adaptation des bâtiments, des infrastructures et de l'espace public et l'incitation aux changements de comportement à travers la sensibilisation des Parisiennes et Parisiens aux effets du dérèglement climatique. Ces mesures permettront d'améliorer la qualité de vie à Paris en période estivale mais aussi le reste de l'année.

1. Végétaliser la Ville

Le développement de la végétation est vital pour le territoire parisien, c'est le premier levier pour rafraîchir le territoire. L'arbre et la nature agissent comme des climatiseurs naturels, et apportent de nombreux bénéfices : rafraîchissement, ombrage, absorption des eaux pluviales, fixation des poussières... En période de fortes chaleurs, il peut faire jusqu'à 7°C de moins à l'ombre d'un arbre qu'en plein soleil.

Au-delà de leur contribution évidente à l'adaptation au changement climatique, les solutions fondées sur la nature participent également de l'embellissement de la ville et de la protection de la biodiversité. Elles sont au cœur de l'action climatique parisienne.

Les politiques de lutte contre le changement climatique par la végétalisation ont une visée sociale forte : Toutes les catégories sociales n'ont pas le même accès à la nature. Les ménages défavorisés partent moins en vacances ou quittent moins Paris le week-end. Certains secteurs plus exposés à la chaleur ou à la pollution de l'air concentrent les inégalités. Par exemple, la bande de 500 mètres autour du boulevard périphérique compte 17 % de ménages pauvres, au-dessus de la moyenne métropolitaine. Plus d'espaces verts et de végétation dans l'espace public permettent de réduire les inégalités et d'assurer une meilleure qualité de vie pour tous.

L'objectif de la Ville de Paris est de mobiliser l'ensemble des leviers afin de **transformer progressivement la capitale en une « ville-jardin »**, en ouvrant de nouveaux espaces verts, en végétalisant l'espace public, en remédiant aux zones carencées en nature. **La préservation et le renforcement des trames vertes et bleues, composées de réservoirs et corridors urbains de biodiversité**, permettront aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter et de se reproduire, tout en participant au développement des zones de fraîcheur de la ville.

Renforcer la place de la nature en ville suppose également de **la rendre plus ouverte et plus poreuse avec le reste de l'espace public**. La nature ne saurait être cantonnée à ses espaces verts classiques. Elle a vocation à se développer partout dans le territoire, dans les interstices mais aussi en sortant des espaces habituels que sont les parcs et jardins. Ces derniers seront étendus à chaque fois que cela est possible.

7°C
de moins à l'ombre d'un arbre qu'en plein soleil

² Paris face aux changements climatiques, Ville de Paris – Ramboll, 2021

A • Faire de Paris une ville jardin

✓ VÉGÉTALISER LES RUES

Paris s'est engagée depuis plus de dix ans à redonner sa place à la nature, et s'appuie sur la dynamique de la ville du quart d'heure en faveur d'une plus grande proximité, pour accélérer sa politique de nature en ville. Les opérations de débitumisation à l'image des nombreuses « *rues aux écoles* » et la création de 70 hectares d'espaces verts ont permis de changer le visage de Paris. Il s'agit maintenant systématiser cette approche, pour végétaliser la ville en pleine terre partout où cela est possible.

L'objectif est d'atteindre 10m² d'espaces verts par habitant en 2040, équivalent à **l'ouverture d'environ 300 hectares, dont 30 hectares ouverts au public d'ici 2026**. Cet objectif est inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique.

La Ville de Paris végétalisera en priorité les secteurs déficitaires afin que **la moitié du territoire parisien atteigne un taux de végétation minimum de 20 %**.

✓ CRÉER DE NOUVEAUX ESPACES VERTS, OUVRIR ET AGRANDIR LES PARCS ET JARDINS EXISTANTS

La Ville de Paris créera une dizaine de parcs urbains dans les opérations d'aménagement en lien avec les territoires métropolitains, notamment à Bercy-Charenton, aux Messageries, à Porte de Montreuil, à Porte de la Villette et à Chapelle-Charbon. Parmi eux, un grand parc de 15 ha dans le nord de Paris contribuera à la prolongation d'un réservoir de biodiversité de plus de 25 ha traversant les 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements et plusieurs quartiers populaires.

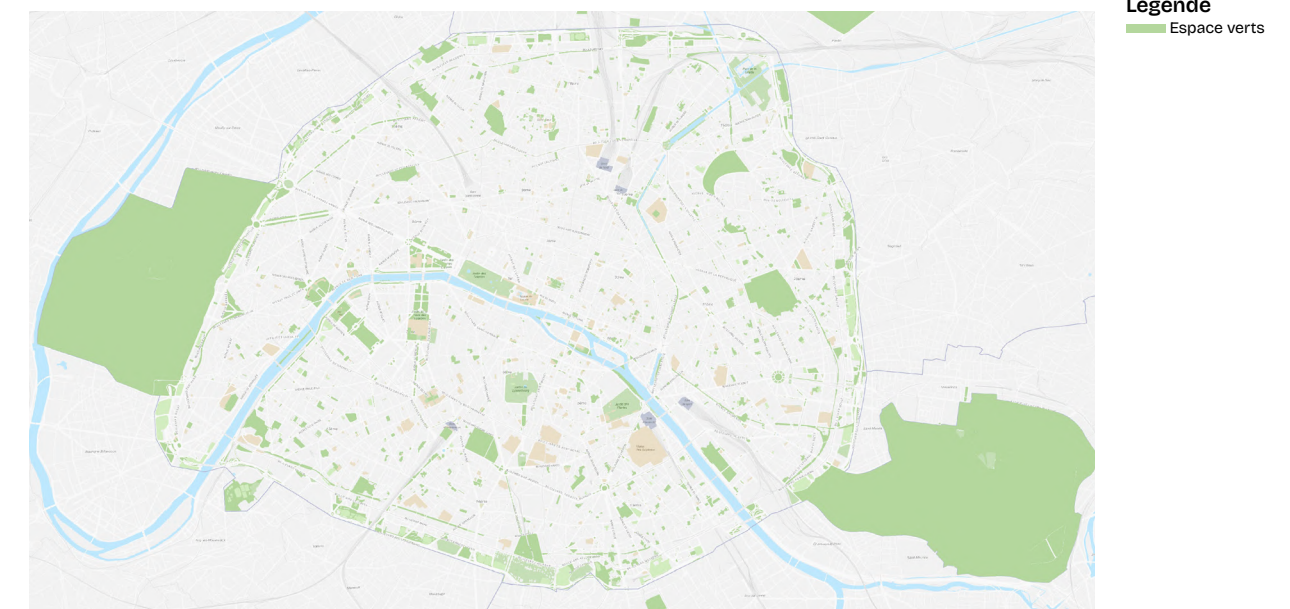
Depuis plusieurs années, la Ville de Paris s'est engagée à « débitumiser » l'espace public, partout où cela est possible, en retirant et réduisant le recours au béton ou l'asphalte pour le remplacer par des espaces de pleine terre végétalisés ou des revêtements de sols perméables. La Ville de Paris ambitionne de créer 500 nouvelles rues jardins, grâce à la végétalisation d'anciennes places de stationnement, de cœurs d'îlots ou d'abords de jardins. Débitumiser massivement l'espace public permet également de rafraîchir la ville, grâce à l'infiltration des eaux pluviales dans ces sols désimperméabilisés. Les espaces débitumés contribuent à réduire la pression sur les réseaux d'assainissement par leur action naturelle de rétention des eaux. Si la densité des réseaux souterrains ou de carrières sous l'espace public parisien ne permettent pas d'envisager cette action de manière uniforme sur le territoire, la Ville de Paris doit faire preuve d'innovation.

Les opérations de débitumisation vont se multiplier. L'objectif est d'atteindre 35 % du territoire non imperméabilisés d'ici 2030 et 40 % d'ici 2050, contre 33 % en 2023.

La reconquête d'espaces dédiés à la voiture sera essentielle, notamment les places de stationnement. Les espaces ainsi libérés permettront de créer ou reconstituer des alignements d'arbres, d'amplifier la plantation dans les rues, les avenues et les boulevards. De même, les opérations de végétalisation pérennes en pleine terre seront démultipliées.

Figure 7

Les espaces verts de Paris



✓ VÉGÉTALISER LES CŒURS D'ÎLOTS ET COURS D'IMMEUBLE

Le programme des « *rues aux écoles* » sera étendu au-delà des 218 rue apaisées déjà réalisées en 2024. L'objectif à horizon 2026 est d'atteindre 300 rues aux écoles fermées à la circulation dont la moitié débitu-mées et végétalisées. Ces aménagements font l'objet d'une co-construction mobilisant les riverains et rive-raïnes. Ils permettent aussi de réduire notablement le bruit routier à proximité.

Au-delà de la transformation de centaines de rues asphaltées en « *rues-jardins* », la **Ville de Paris réalisera plusieurs forêts urbaines, dont trois à horizon 2026**. Il s'agit d'identifier des sites, parfois d'importants îlots de chaleur, ayant un fort potentiel de plantations. C'est le cas d'anciens sites industriels comme d'anciennes gares de la petite ceinture, ou encore de grandes places parisiennes qui font office de rond-point autoroutier, comme la Place de Catalogne (14^{ème}) ou la place du Colonel Fabien (19^{ème}), qui peuvent faire l'objet d'un grand projet paysager. La Ville de Paris y réalisera des projets de plantations denses, permettant le développement de plusieurs strates végétales pour un maximum de fraîcheur pour les habitants.

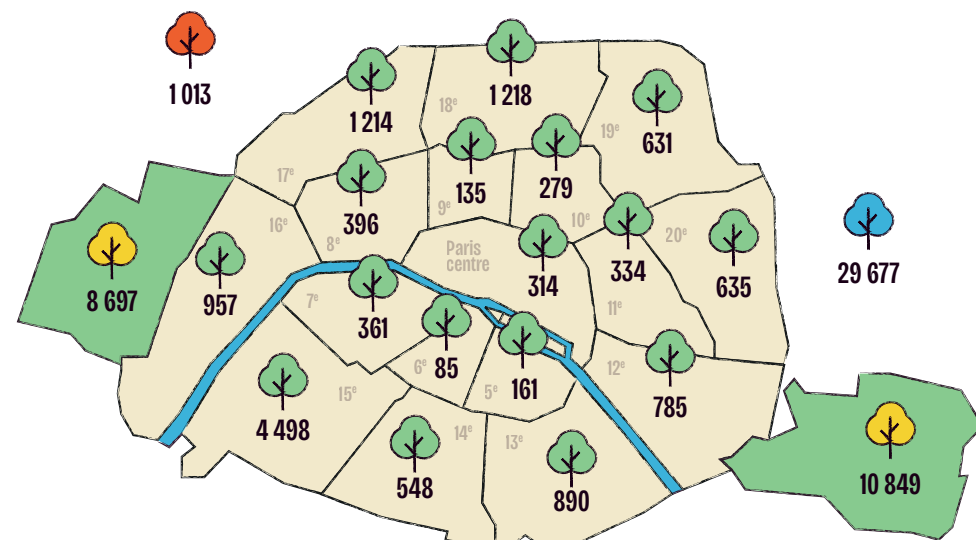
En complément, la Ville de Paris continuera d'encourager les initiatives de végétalisation citoyennes et locales, en organisant des temps d'entretien de la végétalisation de l'espace public avec les Parisiennes et les Parisiens volontaires.

Paris regorge d'espaces verts situés en dehors de l'espace public. La Ville de Paris soutient la végétalisation des cœurs d'îlots avec leur classement comme « *espaces libres protégés à végétaliser* » par le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique. **Le programme Copr'Oasis propose à toutes les copropriétés un accompagnement technique et financier pour végétaliser et valoriser les eaux de pluie de leurs cours d'immeubles. Il sera amplifié dans les années à venir.** La Ville de Paris mobilisera également les grands propriétaires fonciers institutionnels pour les inciter à ouvrir au public leurs espaces verts existants et à végétaliser en pleine terre les cœurs d'îlots dont ils sont propriétaires.

La Ville de Paris encourage le développement d'îlots de fraîcheur en mobilisant ses partenaires dont les bailleurs sociaux. Le programme de végétalisation 2020-2026 des bailleurs permet de renforcer le maillage des îlots de fraîcheur avec près de 15 000 m² supplémentaires.

Figure 8

Bilan des plantations novembre 2020 – avril 2023



Arbres plantés

-  Rues et jardins
-  Boulevard périphérique
-  Bois
-  Équipements municipaux hors de Paris

Ville de Paris – Direction des espaces verts et de l'environnement

B • Planter 170 000 arbres sur le territoire parisien

Paris s'est fixé un objectif ambitieux : **planter 170 000 arbres en 6 ans en privilégiant la pleine terre**. Lorsque la plantation d'arbres n'est pas possible pour des raisons techniques (présence de réseaux sous terre), elle favorise d'autres strates de végétation comme les arbustes, haies ou prairies -qui ne posent pas les mêmes difficultés racinaires- et la végétalisation des bâtiments. Par ailleurs, Paris renforce la protection de ses arbres avec son PLU Bioclimatique qui sanctuarise 100 000 arbres d'alignement et 250 arbres remarquables. Il impose également une compensation, voire une surcompensation, par une espèce au développement comparable en cas d'abattage, y compris pour des motifs sanitaires et de sécurité.

✓ UN COUVERT VÉGÉTAL DENSIFIÉ

Par l'ombre qu'ils apportent, les arbres contribuent au rafraîchissement urbain avec une diminution de la température pouvant localement atteindre 2 à 7 degrés. Aussi, la Ville **augmentera l'indice de canopée du territoire entre 2021 et 2030, pour tendre vers 2 points supplémentaires**. Cet indice mesure la densité de présence d'arbres en ville. En 2018, l'indice de canopée de Paris (bois inclus) était de 21 %.

Dans la continuité de son Plan Arbre, la Ville de Paris mobilisera différents outils pour renforcer la présence d'arbres partout où cela est possible : dans l'espace public, dans les parcs et jardins, dans les bois, les cimetières, sur les talus du périphérique, dans les centres sportifs et sur tout le patrimoine municipal ou

les cœurs d'îlot. Toutes les techniques seront mobilisées, comme la plantation dense de plants forestiers ou celle de baliveaux cultivés au Centre de production horticole de la Ville de Paris ou en pépinières.

✓ DES ESPÈCES RÉSILIENTES, ADAPTÉES AUX ÉVOLUTIONS DU CLIMAT ET SOBRES EN EAU

Afin d'anticiper et de répondre aux évolutions du climat, la Ville de Paris végétalise l'espace public **en privilégiant la diversification des essences d'arbres plantées et le choix de végétaux résistants à la chaleur et aux périodes de sécheresse**. Pour cela, elle s'appuie sur son « *Guide des Essences de Paris* », qui définit les espèces à privilégier en fonction de leur résilience, de leur potentiel de rafraîchissement ou encore de leur intérêt pour la biodiversité.

En coopération avec l'arboretum de Paris et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), la Ville de Paris créera un « laboratoire arbres et climat », par exemple dans le Jardin botanique de Paris, afin d'expérimenter les arbres les plus adaptés au futur climat parisien.

Paris s'est fixé un objectif ambitieux : planter 170 000 arbres en 6 ans en privilégiant la pleine terre.

C • Protéger la biodiversité et rafraîchir la ville

Le dérèglement climatique est une menace de plus pour la biodiversité qui subit, à l'échelle mondiale, les effets cumulés des pressions exercées par les activités humaines (agriculture intensive, artificialisation des sols, déforestation, pollution de l'air, des sols et des eaux, etc.), au point que l'on parle de sixième extinction de masse. La détérioration de la biodiversité et des écosystèmes exacerbe quant à elle le dérèglement climatique. **Préserver la biodiversité, c'est donc aussi agir en faveur du climat. Les actions visant à défendre et renforcer la place de la biodiversité à Paris sont au cœur de son action climatique.**

Le politique de renforcement de la nature en ville dans une optique d'adaptation au changement climatique, c'est aussi **offrir plus d'espaces propices à la vie animale**. Ces derniers sont d'ores et déjà, plus nombreux en ville qu'au siècle dernier. La mise en œuvre de politiques de protection de l'environnement ambitieuses a permis le retour de nombreuses espèces comme le héron cendré ou le renard. Garantir l'habitabilité de la

ville pour les humains va de pair avec la préservation et le développement de l'habitat pour la biodiversité. Un îlot de fraîcheur pour les habitants c'est un habitat de plus pour la faune et la flore. En se verdissant, la ville bioclimatique de demain sera plus accueillante pour l'ensemble du monde du vivant.

✓ DÉVELOPPER LES ESPACES PROPICES À LA BIODIVERSITÉ

En lien avec les actions de végétalisation, l'attention de la Ville de Paris portera sur l'établissement de corridors urbains de biodiversité continus et l'amélioration des corridors existants et en devenir, dont certains ont déjà été inscrits au PLU Bioclimatique. En identifiant et qualifiant ces espaces, l'objectif sera de **lever les fragmentations**, comme celle constituée par le boulevard périphérique, tout en améliorant la fonctionnalité écologique des corridors existants. Dans le même esprit, des grilles et autres serrureries pourront être déposées pour décroquer la nature et la rendre

plus proche des habitants. L'expérience de nature et de fraîcheur sera décuplée en améliorant les continuités naturelles et en renforçant l'effet de rayonnement des réservoirs de biodiversité.

L'habitat pour la biodiversité doit être préservé : aussi, pour chaque projet, l'impact sur la biodiversité sera étudié. Les moyens d'entretien courant seront adaptés en fonction des besoins. L'expérience de nature et de fraîcheur sera décuplée en améliorant les continuités naturelles et en renforçant l'effet de rayonnement des réservoirs de biodiversité.

Afin de renforcer les trames vertes, la Ville de Paris multipliera les espaces arbustifs diversifiés à Paris, pour atteindre de 500 mètres à plusieurs kilomètres linéaires de haies par arrondissement. La création de ces espaces arbustifs sous formes de haies ou de massifs participera au rafraîchissement de la ville tout en facilitant le déplacement de certaines espèces comme le hérisson d'Europe ainsi que le maintien du moineau domestique. Cette strate arbustive sera associée à des alignements d'arbres existants.

En complément, la Ville de Paris créera **40 nouveaux espaces refuges de biodiversité** d'ici à 2030, notamment dans les bois et la petite ceinture. Ces espaces, hors d'atteinte du public et donc exempts de toute activité humaine, sont particulièrement propices au développement de la biodiversité.

APPLIQUER LE BIODIVSCORE DANS TOUS LES PROJETS DE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

Si les enjeux de préservation et de développement de la biodiversité sont de plus en plus pris en compte dans la conception des projets urbains, des progrès restent à faire pour les étapes de construction et/ou de rénovation. Face à cette situation, la Ville de Paris entend imposer la prise en compte de la biodiversité, à commencer par la question de l'habitat naturel des oiseaux, dans tous les projets de construction et de rénovation parisiens.

Le PLU prévoit ainsi des dispositions relatives à l'installation de nichoirs et espaces végétalisés sur les bâtiments, propices à la biodiversité. En complément, la Ville de Paris a développé un outil d'évaluation des pratiques : le BiodivScore. Inspiré de la séquence éviter-réduire-compenser, il vise à évaluer la performance biodiversité des projets et à les accompagner pour tendre vers la réduction de leur impact. À terme, **100 % des projets de la Ville de Paris et de ses opérateurs mettront en œuvre le BiodivScore.** La Ville de Paris encouragera également les opérateurs publics et privés à l'appliquer à leurs projets.

2. Adapter le bâti parisien aux vagues de chaleur

Paris a connu un pic de construction au cours de la période haussmannienne (1 231 hectares construits entre 1851 et 1914) et compte actuellement un immeuble sur deux vieux de plus d'un siècle. L'urbanisme parisien a donc été majoritairement conçu au cours d'une époque aux caractéristiques climatiques aujourd'hui révolues. L'emballlement climatique et ses conséquences à Paris (des étés beaucoup plus chauds et secs et des hivers moins rigoureux) questionnent l'adaptation du bâti parisien à la nouvelle donne climatique. Espaces de vie en proie à la surchauffe en cas de canicule, les bâtiments parisiens sont une priorité de la stratégie d'adaptation au changement climatique de la Ville. L'habitabilité estivale des logements et des équipements publics tels que les écoles et crèches deviennent un enjeu fondamental.

Pour cela, Paris s'inspire des techniques développées depuis des siècles par les villes du Sud de l'Europe (pose de volets, peinture des toits en blanc, matériaux permettant un déphasage thermique) en les adaptant au contexte parisien et en veillant à limiter leur impact écologique. Paris privilégie les pratiques de rafraîchissement naturels et cherche à éviter au maximum le recours à la climatisation, dont les effets sont délétères d'un point de vue énergétique, d'émission de gaz à effet de serre et de renforcement de l'effet d'îlot de chaleur urbain.

En inscrivant le bioclimatisme dans le Plan Local d'Urbanisme, Paris s'assure que les nouvelles constructions parisiennes recourront à des matériaux et solutions techniques adaptées aux aléas climatiques présents et futurs.

A • Une réglementation bioclimatique ambitieuse pour l'adaptation

La prise en compte de l'habitabilité estivale des bâtiments est au cœur de la nouvelle réglementation ambitieuse du PLU bioclimatique. Il introduit une série de dispositions visant à renforcer la protection thermique des constructions neuves et des projets de rénovation (normes strictes en matière d'isolation, de matériaux à haute efficacité énergétique et d'optimisation de la ventilation naturelle, etc.) et favorise la végétalisation des espaces urbains et encourage la création d'îlots de fraîcheur.

Il est complété par des dispositions qualitatives, inspirées de l'architecture bioclimatique comme l'implantation, l'orientation et l'exposition par rapport au soleil, la volumétrie, les façades et percements, les matériaux, l'isolation thermique, la ventilation naturelle des locaux, les dispositifs de protection contre le rayonnement solaire. À titre d'exemple, les parties vitrées des façades devront comporter des baies ouvrantes et disposer de protections extérieures, lorsqu'elles sont fortement exposées au soleil.

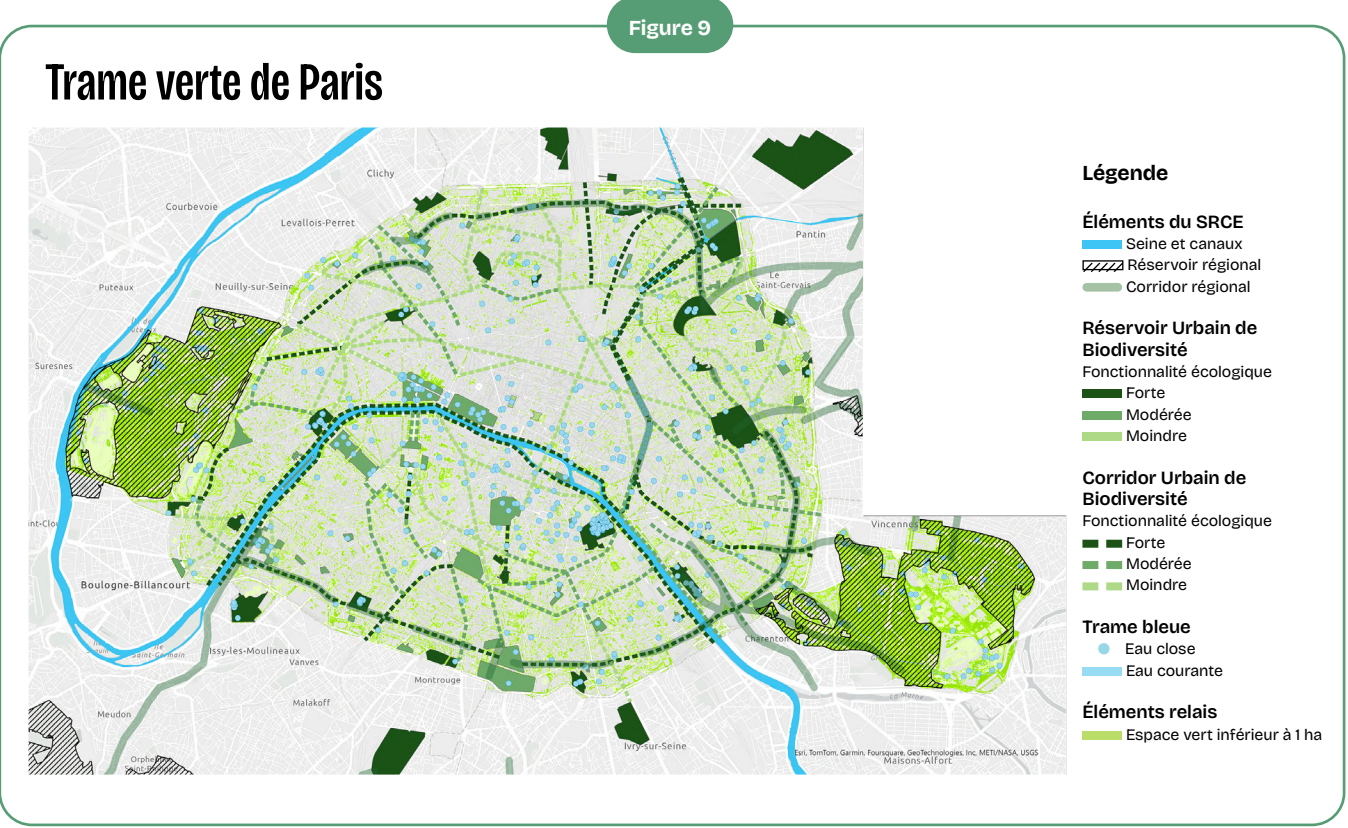
CONSTRUIRE DES BÂTIMENTS ADAPTÉS AUX ÉVOLUTIONS DU CLIMAT

Les bâtiments nouvellement construits à Paris devront prendre en compte les évolutions du climat et en particulier la multiplication des épisodes caniculaires.

Toute nouvelle construction devra ainsi respecter un « indice d'inconfort estival » de 625 degrés heures, représentant la durée pendant laquelle la température intérieure du bâtiment dépasse 26 à 28 degrés le jour et 26 degrés la nuit, pour les bâtiments de logement collectif à l'exception de ceux relevant de la sous-destination* Hébergement pour lesquels l'indicateur d'inconfort estival (DH) doit être inférieur ou égal à 750 degrés heures, et à 500 degrés heures pour les bâtiments de bureau. Cet objectif de performance va au-delà des obligations de la réglementation environnementale en vigueur (RE2020).

La Ville de Paris **préservera les couloirs d'air existants et planifiera la création de nouveaux corridors de circulation de l'air**, en coopération avec les collectivités locales environnantes et avec la Métropole du Grand Paris, lors des opérations d'aménagement.

Les bâtiments nouvellement construits à Paris devront prendre en compte les évolutions du climat et en particulier la multiplication des épisodes caniculaires.



✓ UNE RÉNOVATION PERFORMANTE FACE À LA CHALEUR

Les nouvelles constructions ne représenteront qu'une petite minorité des bâtiments futurs à Paris. Adapter le parc bâti parisien aux évolutions du climat passe donc par la rénovation des immeubles et constructions existantes.

Le Plan local d'urbanisme bioclimatique prévoit que **« les interventions sur les constructions existantes concourent à l'amélioration de leurs performances énergétiques et de leurs qualités bioclimatiques, sans en dégrader le confort acoustique »**. Ainsi, l'amélioration de l'habitabilité estivale passera par l'ajout de protections solaires, le recours à des matériaux d'isolation limitant l'effet d'îlot de chaleur urbain et des dispositions spécifiques pour les derniers étages. Le nouveau règlement maintient l'obligation de conserver les dispositifs existants de ventilation naturelle des locaux.

40 nouveaux espaces refuges de biodiversité

Comme pour les constructions neuves, les règles sur l'aspect extérieur sont assouplies sur le dépassement des hauteurs et des volumétries maximales des constructions, afin de permettre le rehaussement de couverture pour isolation thermique et l'installation de dispositifs extérieurs de protection solaire.

➔ **Pour aller plus loin sur la rénovation thermique : Partie II.II. - « En rénovant massivement les bâtiments » - P.76**

B • Équiper les bâtiments de dispositifs de rafraîchissement pour protéger leurs occupants

En amont d'une rénovation thermique ambitieuse, des solutions peuvent être apportées rapidement pour répondre, au moins partiellement, à l'enjeu de santé publique que représente la chaleur à l'intérieur des espaces bâtis.

✓ UN « PLAN VOILETS » POUR PROTÉGER DE LA SURCHAUFFE ESTIVALE

Les volets et protections solaires extérieures constituent la manière la plus efficace et la plus sobre de protéger les bâtiments et leurs occupants et occupants des fortes chaleurs. C'est pourquoi, la Ville de Paris met en place un **« plan volets et occultation »**.

Un diagnostic permettra d'identifier les bâtiments prioritaires pour l'installation de protections solaires, sur la base de critères liés à la typologie des bâtiments, son exposition et au niveau socio-économique des habitantes et habitants, pour privilégier une action auprès des populations vulnérables et captives de leurs logements en période estivale.

Concernant le patrimoine municipal, la Ville de Paris a engagé dès 2024 un plan d'installation de protections solaires sur les façades exposées de ses équipements les plus sensibles. **L'objectif est d'atteindre 100 % de ces bâtiments équipés d'ici 2030**. Dans le cadre des opérations de rénovation thermique, l'amélioration du confort d'été sera étudiée et intégrée systématiquement, avec des dispositifs de protection solaire adapté sur les façades exposés (vitrage anti-UV, stores extérieures, brise soleil mobile ou fixe, végétalisation...).

Pour le parc social, les bailleurs profiteront de chaque rénovation thermique pour garantir la présence de protections solaires dans les logements.

S'agissant des logements privés, la Ville de Paris créera un dispositif d'aide spécifique pour le financement des protections solaires et le renforcement des aides Eco-Rénovons Paris+ pour les ménages modestes.

Compte tenu de l'enjeu de santé publique que représente la surchauffe des logements, la Ville plaidera pour que l'État s'engage financièrement et développe des aides dédiées à l'installation de protections solaires.

✓ RAFRAÎCHIR RAPIDEMENT LES TOITS PARISIENS

Depuis des siècles, les pays méditerranéens construisent des bâtiments blancs adaptés aux fortes chaleurs. En effet, la couleur blanche permet de réfléchir les rayons du soleil plutôt que de les absorber. Peindre les toits en blanc permet ainsi de bloquer 95 % de la chaleur solaire, protège l'étanchéité et permet de réduire jusqu'à 30 % le recours à la climatisation.

La Ville de Paris s'est engagée dans cette voie depuis 2017. Là où elle a été expérimentée, cette solution a permis d'atteindre un gain en termes de confort thermique pouvant aller jusqu'à 6°C.

Peindre les toits en blanc permet ainsi de bloquer 95 % de la chaleur solaire, protège l'étanchéité et permet de réduire jusqu'à 30 % le recours à la climatisation.

La Ville de Paris ambitionne d'atteindre 100 % de toits frais pour les équipements municipaux. Des solutions adaptées à chaque bâtiment seront retenues (peinture réfléchissante, végétalisation, isolation des combles...)

Un premier programme de **40 000 m² de toitures en peinture réfléchissante** sur des établissements accueillant du public sera déployé d'ici à 2026. La priorité sera donnée aux établissements sensibles se trouvant dans les quartiers populaires.

Cette pratique sera aussi encouragée pour le patrimoine privé. Une nouvelle disposition est inscrite au PLU Bioclimatique pour **« améliorer spécifiquement le confort thermique des derniers étages, en particulier en cas de toiture en zinc ou autre matériau sensible à la chaleur »**.

Face à l'enjeu sanitaire de la surchauffe des derniers étages des bâtiments parisiens, la Ville de Paris lancera une étude sur l'habitabilité des logements sous les toits. Ses conclusions permettront de lancer un **programme « 1000 toits anti-surchauffe »**, à l'image des programmes de lutte contre l'insalubrité que la Ville a menée au début des années 2000, et qui ont permis d'éradiquer ce phénomène. **Une aide spécifique destinée notamment aux logements des derniers niveaux** (dispositif « Sous les toits ») particulièrement exposés à la chaleur sera déployée. La Ville veillera, par ailleurs, à renforcer sa communication et celle de ses partenaires vis-à-vis des ménages les plus fragiles, sur les dispositifs d'aides et d'accompagnement existants.

Les toits en zinc, qui représentent plus de deux tiers des toits parisiens, feront l'objet d'une attention particulière. De couleur sombre et métalliques, ils absorbent la chaleur du soleil et peuvent atteindre jusqu'à 80°C en surface en période de forte chaleur. Cette chaleur est transmise à l'intérieur des bâtiments, rendant certaines pièces invivables, et aux alentours, ce qui renforce le phénomène d'îlot de chaleur urbain. La Ville engagera un travail approfondi avec les architectes des Bâtiments de France pour **identifier des solutions permettant d'adapter les toits en zinc et limiter leurs effets chauffant en période de forte chaleur**, tout en tenant compte de leur forte valeur patrimoniale qui contribue à l'identité de Paris.

✓ DES CRÈCHES ET ÉCOLES PROTÉGÉES DE LA CHALEUR

Avec la multiplication d'épisodes de canicule pouvant advenir dès le mois de juin, et parfois bien après la rentrée scolaire de septembre, la question de la protection des crèches et des bâtiments scolaires, pour le bien-être des enfants qui y sont accueillis ou scolarisés, devient incontournable. Passé une certaine température dans les salles de classes, la poursuite des enseignements et activités, ne peut plus se faire dans des conditions satisfaisantes.

Pour répondre à cette nouvelle donne climatique, la Ville de Paris lancera un programme dédié au rafraîchissement dans les établissements avec un objectif d'équiper 100 % des écoles et crèches avec des dispositifs de rafraîchissement pour protéger les enfants des fortes chaleurs d'ici 2030.

Sans attendre la réalisation d'opérations de rénovations globales, **l'ensemble des établissements parisiens devra disposer d'espaces refuges**, permettant d'accueillir, aux heures les plus chaudes, les enfants qui ne pourraient plus occuper leurs espaces habituels. Des interventions ponctuelles pour déployer des solutions permettant de garantir la présence d'espaces préservés de la chaleur, comme **l'installation de protections solaires et occultantes ou encore la peinture de toitures en blanc**, seront réalisées dans toutes les écoles et crèches pour lesquelles une rénovation globale ne sera pas programmée avant 2030. Les établissements recevant des enfants l'été (centres de loisirs, crèches de regroupement) devront être traités prioritairement.

Des solutions de rafraîchissements passives adaptées au climat futur ainsi que le raccordement des établissements au réseau de froid urbain, ou à de la géothermie locale, seront systématiquement recherchées dans le cadre des rénovations globales.

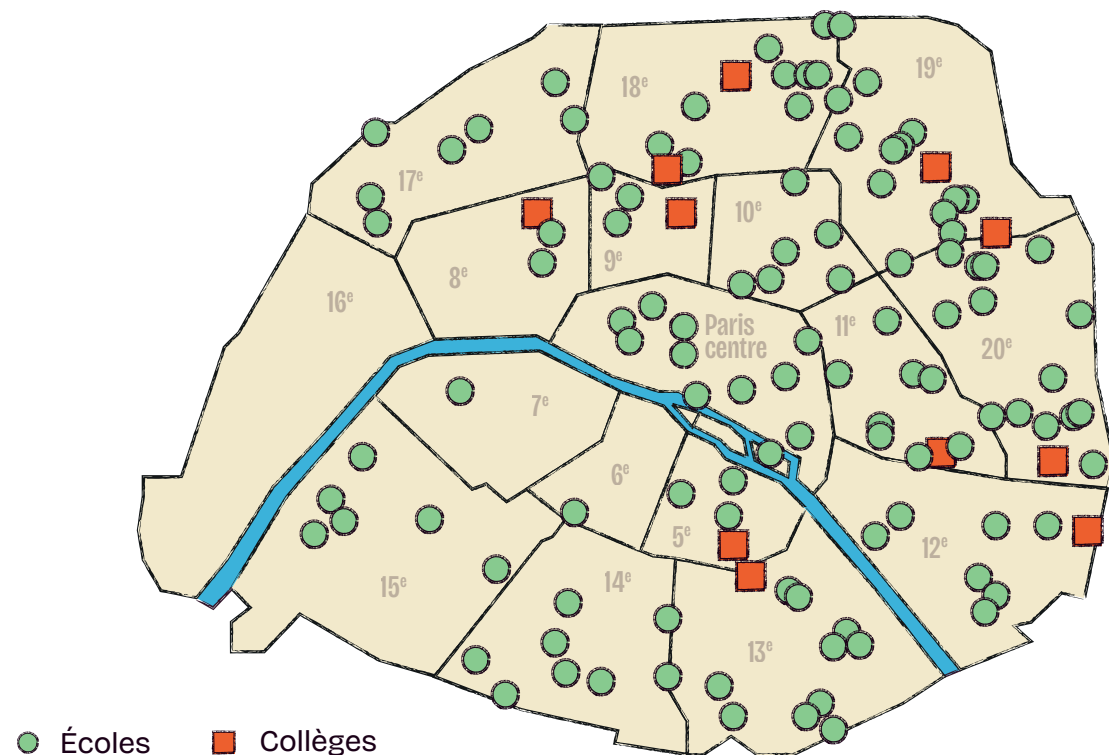
✓ DES COURS OASIS GÉNÉRALISÉES

À Paris, les cours d'école, de crèches et de collèges représentent 70 hectares, répartis de manière homogène sur tout le territoire. Encore principalement asphaltées et imperméables, ces espaces participent fortement à l'effet d'îlot de chaleur urbain à l'échelle de la capitale. En période estivale, ils impactent le bien-être des plus jeunes, en les exposant directement à des températures parfois extrêmement élevées du fait de l'inertie thermique de ces revêtements.

En 2017, la Ville de Paris a créé le concept des **« cours oasis »**. Cette nouvelle méthode de rénovation des cours d'école vise à transformer ces espaces en lieux rafraîchis, en recourant à de la végétalisation de pleine terre, en accordant plus de place à l'ombre et à la fraîcheur notamment via des arbres et des installations artificielles (pergolas, toiles tendues, ombrières...), en améliorant la gestion de l'eau de pluie et en apportant des points d'eau. Entre 2018 et 2024, 165 cours oasis ont vu le jour.

Figure 10

Cours oasis à Paris



Ville de Paris, 2024

Pensées comme de véritables îlots de fraîcheur au cœur des quartiers, certaines cours accueillent également un public plus large en dehors des temps éducatifs et peuvent devenir des « refuges » pour les personnes vulnérables durant les vagues de chaleur.

La Ville de Paris créera chaque année près de 60 cours Oasis supplémentaires avec pour objectif de les généraliser à toutes les écoles, crèches et collèges d'ici 2030. Un grand nombre d'entre elles seront ouvertes en dehors des horaires scolaires, afin d'en faire des équipements d'hyper-proximité, en parfaite cohérence avec la démarche de la ville du quart d'heure, permettant aux habitants du quartier de profiter d'espaces rafraîchis.

✓ POURSUIVRE L'ADAPTATION DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX ACCUEILLANT LES PERSONNES ÂGÉES

La protection des personnes âgées est prioritaire pour la Ville de Paris face aux vagues de chaleur. Les résidences séniors du Centre d'Action Sociale, datant majoritairement des années 70 et 80, font l'objet de rénovations thermiques permettant d'améliorer l'habitabilité d'été des résidents. **Ces travaux se poursuivront d'ici 2027 pour atteindre 100 % des résidences rénovées et adaptées.**

D'autres dispositifs viendront compléter ces rénovations, comme la végétalisation et l'ombrage des espaces extérieurs des résidences.

✓ UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DES LOGEMENTS PRIVÉS

La Ville de Paris met en œuvre la transition environnementale des logements privés dans le cadre du dispositif *Eco-Rénovons Paris*, et en soutenant les propriétaires qui s'engagent dans des travaux de rénovation énergétique en les exonérant, pendant trois ans, de taxe foncière. Les rénovations globales se traduisent par l'amélioration des performances énergétiques des copropriétés, par une meilleure qualité de vie et de confort d'usage des logements visant notamment un meilleur confort d'été pour les habitantes et les habitants (les rénovations individuelles n'atteignent pas les mêmes résultats). Dans le cadre de l'adaptation au dérèglement climatique, la Ville de Paris poursuivra le renforcement de ses actions en faveur du confort d'été et de la lutte contre les bouilloires énergétiques dans les logements. À ce titre, **elle mettra en place une meilleure prise en charge financière pour les matériaux biosourcés** (mieux adaptés à l'isolation énergétique d'été).

C • Réglementer et limiter l'usage de la climatisation

✓ DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES EN FAVEUR DES ALTERNATIVES À LA CLIMATISATION

Le Plan local d'urbanisme bioclimatique valorise les solutions alternatives en stipulant que « *le confort d'été doit être recherché prioritairement au moyen de dispositifs passifs* ».

Lorsqu'il est fait recours à un système de production de froid, celui-ci doit faire intervenir prioritairement des solutions de rafraîchissement passif et, le cas échéant, le recours à la production de froid doit en priorité s'appuyer sur le raccordement au réseau de froid urbain, voire en cas d'impossibilité technique, par recours à d'autres systèmes collectifs de climatisation.

✓ PROMOUVOIR LE RAFFRAÎCHISSEMENT PASSIF

Pour accompagner ces dispositions réglementaires, la Ville de Paris lancera avant chaque été une campagne annuelle d'information sur les risques liés à la climatisation individuelle, la nécessité d'une déclaration préalable de travaux en cas d'installation et sur les solutions alternatives. Dans le cadre du dispositif *Eco-Rénovons Paris+*, un accompagnement dédié sera déployé pour identifier avec les copropriétaires les solutions de rafraîchissement à mettre en œuvre pour assurer l'habitabilité estivale des bâtiments. La réalisation de rénovations globales, incluant un volet rafraîchissement en plus des travaux de rénovation énergétique, ouvrira également le droit à l'exonération de taxe foncière pour une durée de trois ans.

S'appuyant sur ce modèle et afin de mobiliser le parc existant sur le rafraîchissement durable de leur bâti, la Ville de Paris proposera enfin aux entreprises adhérentes au Pacte Paris Action Climat Biodiversité d'expérimenter le *free cooling* sur leurs sites, en utilisant l'air extérieur pour rafraîchir les bâtiments via une aération nocturne.

Le réseau de froid de la Ville de Paris est un atout important pour adapter le territoire au changement climatique. Il utilise notamment la fraîcheur de la Seine pour refroidir les bâtiments raccordés, limitant l'effet d'îlot de chaleur urbain.

Face à l'accroissement des périodes de canicule, il est constaté un développement souvent désordonné des dispositifs individuels de climatisation, très énergivores, et qui renforcent l'effet d'îlot de chaleur urbain en rejetant de l'air chaud à l'extérieur.

Des travaux de recherche ont mis en évidence que les rejets secs des climatiseurs en ville génèrent une augmentation de la température dans les rues concernées de jusqu'à 2°C. Dans la perspective de recrudescence des vagues de chaleur, un doublement de la puissance globale de climatisation installée augmenterait localement la température de jusqu'à 3°C, tout en contribuant à une amplification de l'îlot de chaleur urbain à l'échelle de la ville. **Afin d'éviter ce scénario, la Ville de Paris encourage le recours à des solutions alternatives à la climatisation individuelle.**

L'installation de climatiseurs à l'extérieur des bâtiments ayant pour effet de modifier son aspect doit faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux auprès de Ville de Paris. **Pour contenir le déploiement massif de la climatisation, la Ville de Paris mettra en place des contrôles plus stricts sur ces installations** et saisira le procureur de la République pour que des poursuites soient engagées contre les contrevenants.

✓ DÉVELOPPER LE RÉSEAU DE FROID URBAIN

Le réseau de froid de la Ville de Paris est un atout important pour adapter le territoire au changement climatique. Il utilise notamment la fraîcheur de la Seine pour refroidir les bâtiments raccordés, limitant l'effet d'îlot de chaleur urbain.

La Ville de Paris prévoit d'augmenter le nombre de bâtiments raccordés à ce réseau. D'ici 2030, **la longueur du réseau sera portée à 116 km contre 89 km en 2023**, 4 nouvelles centrales de production seront implantées sur le territoire et le nombre de clients raccordés augmentera de 52 % pour atteindre 1055 abonnés. **D'ici 2042, la longueur du réseau sera triplée.**

La priorité sera donnée au raccordement des établissements accueillant des publics sensibles, comme les écoles et les crèches, les EHPAD, les bibliothèques ou encore les hôpitaux parisiens.

116 km
De réseau de bâtiments raccordés d'ici 2030,
contre 89 km en 2023

3. Transformer l'espace public pour le rafraîchir

L'espace public parisien est principalement composé de bitume, d'asphalte et de granit. Ces matériaux emmagasinent la chaleur le jour pour la relâcher la nuit et contribuent ainsi à l'effet d'îlot de chaleur urbain. L'enjeu pour la Ville de Paris est de protéger les usages sur l'espace public en termes de déplacements et d'activités.

La politique municipale consiste à rafraîchir l'espace public par la présence de végétal, d'ombre et d'eau ainsi que par le déploiement de nouveaux mobiliers urbains adaptés. L'utilisation de matériaux à faible stockage de chaleur sera systématisée.

A • Développer les îlots de fraîcheur

Depuis 2016, la Ville de Paris a lancé le programme de développement des îlots et parcours de fraîcheur. Cette notion renverse le concept d'îlots de chaleur pour aboutir au repérage et à la création de zones de fraîcheur et d'itinéraires piétons frais, partout dans Paris, suivant la logique d'hyper-proximité de la ville du quart d'heure.

D'ici 2030, **toutes les Parisiennes et tous les Parisiens seront à moins de 7 minutes à pied d'un îlot de fraîcheur de jour comme de nuit.**

En 2023, Paris compte 1 307 îlots de fraîcheur. Toute la population parisienne dispose d'un îlot de fraîcheur à proximité dans la journée. La nuit, une grande partie des îlots frais sont fermés au public et 32 % de la population (650 000 habitants) reste à plus de 7 minutes d'un îlot frais.

La Ville de Paris renforcera la communication sur la carte interactive des îlots de fraîcheur et traduira cette

Afin de quantifier les effets des solutions déployées, **la Ville de Paris mesurera et modélisera finement l'effet d'îlot de chaleur urbain** à l'échelle de la ville et des opérations d'aménagement. Ces mesures s'appuieront sur la réalisation régulière de thermographies aériennes et par le déploiement d'un réseau de capteurs et stations météorologiques d'ici 2030.

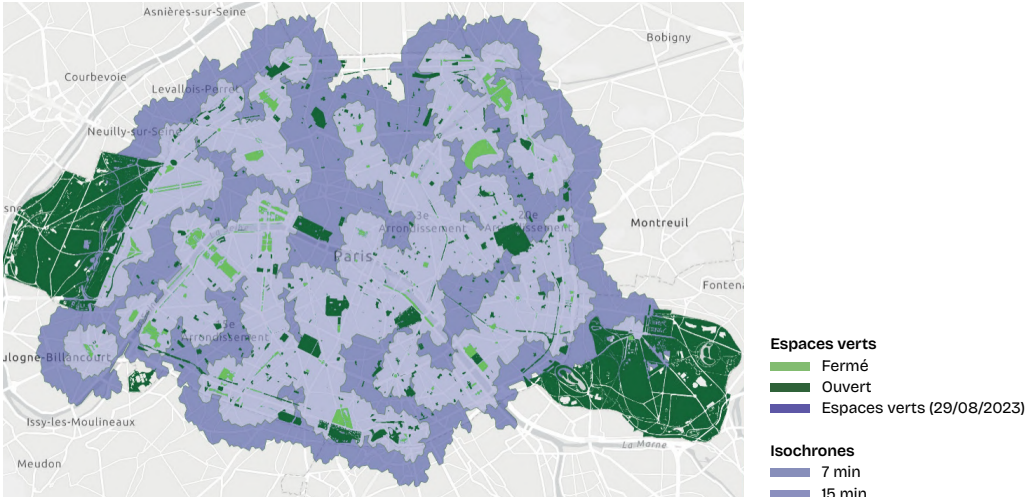
carte en anglais, espagnol ou toutes les langues utilisées par les principales communautés présentes sur le territoire parisien. Les Volontaires de Paris continueront à être associés à la diffusion des informations relatives aux îlots de fraîcheur auprès des Parisiennes et des Parisiens.

S'inspirant de l'approche des « cours oasis », la Ville débitumisera, végétalisera et créera des zones d'ombres dans les aires de jeux des parcs et squares parisiens.

Plus largement, la Ville de Paris généralisera le dispositif Oasis sur l'espace public avec comme objectif **d'installer des places Oasis rafraîchissantes dans tous les arrondissements**, en priorisant les zones carencées en végétation. Équipées de mobilier urbain rafraîchissant -toiles tendues, pergolas, fontaines et brumisateurs, bancs rafraîchissants, ombrières végétalisées- et en cohérence avec l'esthétique du lieu et de ses alentours, ces places seront débitumisées et végétalisées en pleine terre autant que possible.

Figure 11

Distance à un îlot de fraîcheur à Paris



Ville de Paris, 2023

B • Ombrager l'espace public pour lutter contre la chaleur

L'ombre, en ce qu'elle protège des rayonnements du soleil, permet de lutter contre la chaleur et d'offrir un refuge « frais » où se ressourcer. L'ombrage naturel des arbres est privilégié par la Ville de Paris et est complété par un ombrage artificiel lorsque la plantation d'arbre n'est pas possible. En s'inspirant de l'initiative de Tel Aviv, Paris étudiera la définition d'un indice d'ombrage (« *Shade index* »), permettant de mieux apprécier la présence d'ombrage en fonction de la morphologie urbaine (ombre portée des bâtiments). En proposant une valeur allant de 0 à 1, l'indice d'ombrage permet de mieux identifier les zones de carence en ombre et ainsi déployer stratégiquement des équipements d'ombres et la plantation d'arbres en minimisant les coûts.

Afin de maximiser l'indice d'ombrage, la Ville de Paris expérimente, depuis 2021, la pose d'ombrières dans l'espace public, principalement sur des places très minérales pour lesquelles la végétalisation en pleine terre et la plantation d'arbre n'est pas envisageables, compte tenu de l'occupation du sous-sol. **Dès 2025, chaque été la Ville de Paris déploiera 40 ombrières sur l'espace public.**

En s'inspirant des aménagements des villes du Sud, telles que Séville ou Grenade, la Ville de Paris expérimentera l'installation d'arcades ombragées ou de toiles tendues réversibles sur les rues et avenues fortement fréquentées et l'installation d'ouvrages d'envergure sur les grandes places.

D'ici 2030, plus d'une centaine d'équipements d'ombre viendront compléter les dispositifs naturels de la Ville de Paris.

C • Renforcer la place de l'eau dans la ville

En période de fortes chaleurs il est essentiel de bien s'hydrater. La Ville de Paris agit pour permettre un accès gratuit à l'eau pour toutes et tous. En 2023, 1 200 fontaines à boire sont présentes sur le territoire dans les rues et les parcs et jardins.

À horizon 2026, **120 nouvelles fontaines brumisantes** seront installées par Eau de Paris sur l'ensemble du territoire, dans les quartiers politique de la ville et sur des places et placettes très fréquentées.

Pour faciliter l'accès à l'eau potable pour toutes et tous, Eau de Paris met en œuvre la campagne « *Ici, je choisis l'eau de Paris* », par laquelle un réseau de commerçantes et commerçants propose au travers d'une signalétique aux Parisiens, Parisiennes, visiteurs et visiteuses de la capitale de venir gratuitement remplir leur gourde avec l'eau du robinet. **L'objectif fixé par la Ville est de dépasser les 1200 commerces participants dès 2024.**

La Ville de Paris déploie en parallèle des brumisateurs au sein de ses parcs et jardins pour permettre aux Parisiennes et Parisiens de se rafraîchir. En 2024, 86 brumisateurs sont disponibles dans les espaces verts et **d'ici 2030, une dizaine de nouvelles installations sera déployée annuellement** pour systématiser leur présence dans la quasi-totalité des espaces verts parisiens. En complément, 3 aires de brumisation comportant 3 brumisateurs ont été testées en 2024 sur l'espace public hors jardin, auxquels se sont ajoutés les 68 brumisateurs déployés sur les sites de festivités de Jeux Olympiques et Paralympiques.

RENATURER LA SEINE, LES CANAUX ET LEURS BERGES

La présence de l'eau en ville est un atout évident pour l'adaptation du territoire aux vagues de chaleur et une composante essentielle du rafraîchissement de l'espace public. Pour autant, les berges largement minéralisées et imperméabilisées de la Seine et des canaux limitent leur pouvoir rafraîchissant. Pire, elles contribuent à l'effet d'îlot de chaleur urbain. Face à ce constat, la Ville de Paris développera un **programme de renaturation des berges et des quais favorisant le rafraîchissement et permettant le développement de la biodiversité par la création de zones humides.**

Le potentiel de végétalisation des berges sera exploité notamment par la plantation de 200 arbres, la débitumisation de 26 000 m² de chaussée, la désimperméabilisation des portions de berges de la Seine, là où cela est techniquement possible

Par ailleurs, la Ville de Paris engagera un travail en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les Voies navigables de France (VNF) et le port fluvio-maritime de l'axe Seine HAROPA Port, pour développer une véritable trame bleue sur le territoire renforçant ainsi la place de l'eau en ville.

La Seine, les canaux et plus de 200 rivières, étangs, mares, bassins et noues constituent la trame bleue de Paris. Ce réseau écologique est propice à l'accueil et au déplacement d'une biodiversité sauvage tant au niveau de la faune que de la flore. Afin de renforcer sa trame bleue, la Ville de Paris prévoit de réaliser 20

nouvelles zones humides, notamment dans les parcs et jardins de moins d'un hectare qui n'en disposent pas, contribuant également au rafraîchissement urbain du territoire. La Ville entend développer **un maillage de 250 m entre deux espaces d'eau** (bassins végétalisés, milieux humides et mares) en s'appuyant sur une palette végétale composée de 100 % d'espèces régionales.

✓ ROUVRIRE DES RIVIÈRES

Afin d'amplifier les bénéfices des masses d'eau circulant en ville, la Ville de Paris s'est engagée dans un programme de réouverture des rivières.

Un premier projet consistera à faire renaître la Bièvre, disparue du territoire parisien au XIX^{ème} siècle, au sein du Parc Kellerman, et étudier l'ouverture de site supplémentaire dans Paris tel le square René Le Gall. Ce projet de réouverture et de renaturation contribuera au rafraîchissement urbain et à la préservation de la biodiversité environnante.

La Ville de Paris créera par ailleurs une nouvelle rivière sur la plaine Mortemart, dans le bois de Vincennes. Elle sera alimentée grâce au réseau d'eau non potable, qui irrigue déjà les lacs et rivières des bois parisiens. La création de cette rivière s'accompagnera de la plantation de 250 arbres et de la création de 4 000 m² de plan d'eau, et permettra d'améliorer les continuités écologiques en connectant la rivière de Joinville et le lac des Minimes.

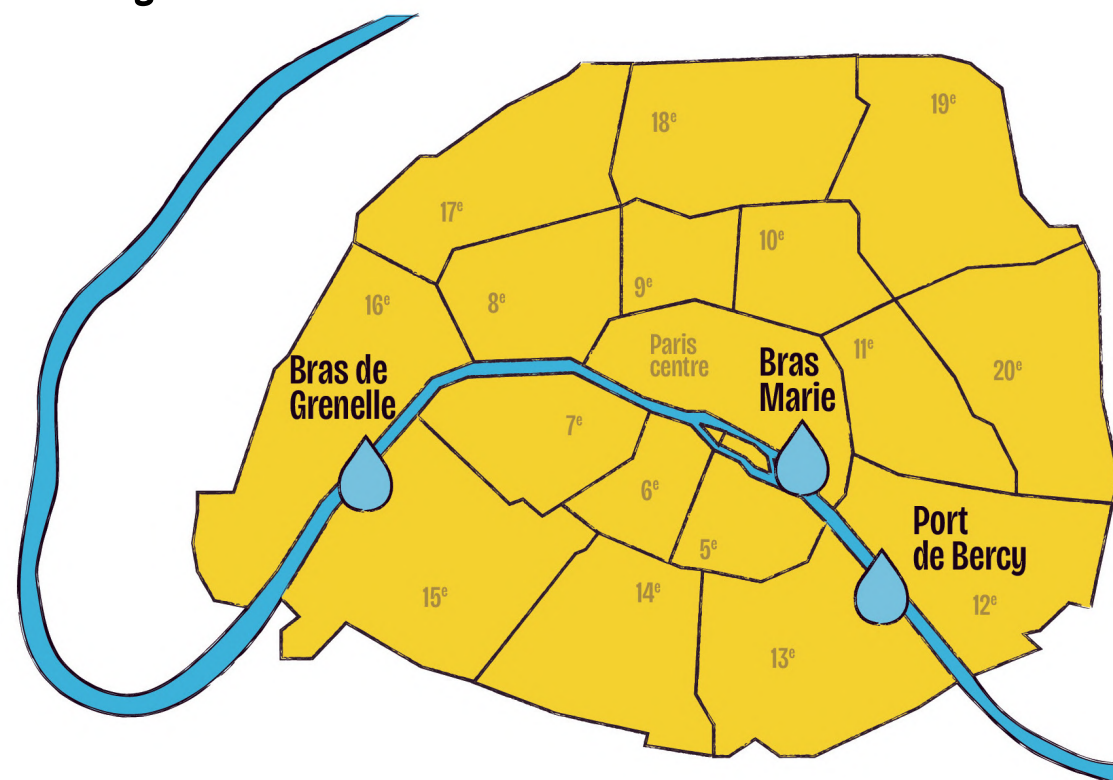
✓ PROPOSER DES SITES DE BAINNADE EN MILIEU NATUREL

Afin de proposer aux Parisiennes et aux Parisiens des lieux ludiques où se rafraîchir, la Ville de Paris met en place des sites de baignades temporaires qui viennent compléter l'offre des piscines municipales pendant la période estivale, durant la durée de Paris Plage, entre la mi-juillet à la fin août. En 2024, 6 bassins éphémères ont été mis gratuitement à leur disposition, dont 2 sites de baignade naturelle sur le canal Saint-Martin et le bassin de la Villette.

La Ville de Paris étudiera la possibilité d'ouvrir les sites de baignade naturelle les plus légers, ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes, à l'image de celui du Canal Saint Martin, en cas de canicule précoce ou tardive qui interviendrait en dehors des périodes de Paris Plage. Cette mesure viendra compléter le plan Canicule et les dispositifs de crise. La Ville de Paris s'engage également à renforcer l'offre de baignade naturelle en mobilisant la Seine avec l'ouverture de **trois lieux de baignades en 2025 : Bras Marie, Bras Grenelle et Bercy, en complément de la baignade sur le canal Saint Martin.**

Figure 12

Sites de baignade en Seine



APUR

II. EN LUTTANT CONTRE LES INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES

Ces dernières années, plusieurs enquêtes et études ont montré que la condition environnementale des ménages modestes se caractérise par une plus forte exposition aux nuisances que les ménages des classes moyennes et supérieures, une plus faible contribution aux pollutions, et une plus grande méfiance vis-à-vis des récits écologiques. En d'autres termes, les personnes les plus touchées par les effets du réchauffement climatique sont également celles qui y contribuent le moins.

À titre d'exemple, en France, les émissions s'élèvent en moyenne à 11 tonnes de CO₂e par habitant et par an. Une moyenne qui cache de fortes inégalités, puisque les émissions des 10 % les plus aisés atteignent environ 31 tonnes, contre 4 pour les plus modestes. Ce constat peut générer un profond sentiment d'injustice. Parallèlement, ces ménages sont souvent ceux qui vivent dans les logements les moins bien isolés, à proximité des axes les plus pollués, et qui peuvent le plus difficilement se soustraire aux phénomènes climatiques extrêmes comme les canicules, subissant une sorte de « *double peine écologique* ». Au quotidien, la précarité matérielle a tendance à reléguer les préoccupations écologiques et environnementales au second plan. Le changement climatique est un générateur et un amplificateur d'inégalités. La question de la justice sociale doit donc être centrale dans la définition des politiques climatiques. Une action climatique ambitieuse ne peut être qu'une action réparatrice, fondée sur l'équité, qui apporte des solutions aux plus modestes et ne laissant personne de côté.

Ainsi, la politique climatique de Paris est pensée comme une politique de lutte contre les inégalités socio-environnementales et de protection des publics les plus vulnérables, qui tient compte des divers facteurs socio-économiques des habitantes et habitants du territoire parisien (genre, âge, classe sociale, revenu, métier, nationalité, etc.).

1. Protéger les Parisiennes et les Parisiens les plus vulnérables en luttant contre toutes les formes de précarité

La succession de crises sanitaires et énergétiques de ces dernières années ont eu de lourdes conséquences sur la vie quotidienne des personnes les plus fragiles, et ont entraîné de nouveaux publics dans la précarité, jusqu'à basculer dans la pauvreté. La France comptait, en 2023, 9,2 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire, soit un million de plus qu'en 2013. Avec la flambée des cours des transports, de l'énergie et de l'alimentation, la situation se détériore notamment pour les travailleurs précaires, les personnes en fin de droit, les jeunes, les personnes âgées. Cette réalité est particulièrement prégnante à Paris où le coût de la vie est plus élevé qu'ailleurs.

La protection et l'accompagnement de ces publics est au cœur du projet de transformation écologique de la Ville de Paris. Il s'agit de toutes celles et ceux qui sont fragilisés par la précarité sociale, populations à bas revenus, allocataires des minima sociaux, ou surendettées, mais aussi personnes peu ou pas formées, mal logées ou sans logement, ainsi que de toutes celles qui sont particulièrement exposées aux aléas socio-économiques en raison de leur situation familiale (familles monoparentales ou/et nombreuses, personnes isolées, mineurs non accompagnés). Il s'agit également des plus jeunes et des seniors, plus exposés aux risques par l'effet de leur âge, ainsi qu'aux personnes fragilisées en raison de leur état de santé ou d'un handicap.

Ainsi la Ville développera des actions à destination des populations les plus fragiles, pour qu'elles n'aient pas à subir le froid et l'humidité l'hiver, et la chaleur l'été dans son logement, même dans des logements temporaires et des hôtels sociaux, ou qu'elles puissent accéder à une alimentation saine, y compris dans le cadre de distributions alimentaires, des cantines scolaires ou de la restauration collective des établissements sanitaires et sociaux.

Plus largement, la Ville portera une attention particulière à la mise en œuvre de sa politique climat dans les quartiers populaires, en première ligne des effets du changement climatique. Les inégalités sociales et territoriales s'y conjuguent en effet au détriment de la santé de celles et ceux qui y habitent où y travaillent.

A • Lutter contre la précarité énergétique

Avec la crise énergétique et la hausse des prix qu'elle a engendrée, le nombre de personnes vivant dans des passoires thermiques et/ou n'ayant pas les moyens de se chauffer correctement l'hiver a fortement augmenté. C'est vrai à l'échelle nationale, où quelque 12 millions de personnes seraient concernées par ce problème, et c'est également le cas à Paris, où les estimations font état d'environ 100 000 ménages touchés, soit 10 % des ménages parisiens. Les passoires thermiques impossibles à chauffer l'hiver se transforment souvent en bouilloires impossibles à refroidir l'été. Compte tenu de l'ampleur du phénomène, et des graves conséquences sur la santé et le quotidien des personnes concernées, la Ville de Paris poursuivra et renforcera son action de lutte contre la précarité énergétique et d'accompagnement des ménages affectés.

La précarité énergétique est de plus en plus documentée, elle n'en demeure pas moins difficile à appréhender. Les chiffres sur la réalité du phénomène peuvent varier d'une enquête à une autre, selon les méthodologies retenues. **Ainsi, afin d'améliorer ses connaissances sur les spécificités de la précarité énergétique d'hiver et d'été sur son territoire, et dans la perspective du renforcement de son action pour lutter contre ce phénomène, la Ville de Paris mettra en place un observatoire de la précarité énergétique.**

✓ IDENTIFIER ET ACCOMPAGNER LES MÉNAGES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2021, la Ville de Paris a adopté son premier **plan de lutte contre la précarité énergétique 2021-2026**. Ce programme a mis en place un volet préventif, un accompagnement renforcé des ménages concernés et la prise en compte de cette problématique dans la refonte des aides municipales.

Enfin, la question des inégalités face aux conséquences du changement climatique sera élargie et interrogée sous le prisme du genre, pour construire des réponses et des solutions d'adaptation véritablement inclusives.

La France comptait, en 2023, 9,2 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire, soit un million de plus qu'en 2013.

Avec le déploiement du **Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime75)**, la Ville de Paris s'engage à soutenir 1 200 ménages entre 2022 et 2025. Ce service consiste, via un réseau d'actrices et d'acteurs sociaux de plus de 300 signalants, à repérer les ménages en situation de précarité et à proposer un suivi individuel pour leurs apporter des solutions concrètes et durables. Il permet de faciliter la lisibilité et l'accessibilité aux aides existantes et de diminuer le « non-recours ». Dès 2024, **la Ville de Paris a renforcé ce dispositif par la mise en place d'une enveloppe pour des petits travaux de maîtrise de l'énergie** de type Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie (FSATME). Il vise à apporter un soutien financier pour des petits travaux d'économie d'énergie ou pour des équipements plus performants.

✓ AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION POUR LES PLUS PRÉCAIRES

Au travers du dispositif d'accompagnement des copropriétaires Eco-Rénovons Paris+, la Ville de Paris renforce les aides financières pour les propriétaires les plus précaires en finançant jusqu'à 75 % du montant des travaux. Depuis 2016, ce programme a accompagné la rénovation de plus de 13 000 logements. Près de 20 % des aides versées par la Ville de Paris en 2022 au titre du dispositif concernaient les ménages les plus fragiles.

D'ici 2025, la Ville de Paris mettra en place un « **zéro reste à charge** » pour la rénovation des immeubles dont les propriétaires sont en situation de grande précarité. La Ville de Paris entend en particulier expérimenter le développement de **territoires zéro exclusion énergétique** dans le cadre de la démarche de l'association *Stop Exclusion énergétique*.

✓ PÉRENNISER LES AIDES SOCIALES

La Ville de Paris renforcera les dispositifs d'accompagnement des ménages en situation de précarité par des aides ciblées comme le Fonds de solidarité logement (FSL) ou grâce aux aides municipales extra-légales. En 2022, ce sont près de 40 000 Parisiennes et Parisiens qui ont bénéficié d'une ou de plusieurs aides à l'énergie de la Ville de Paris, pour un montant de près de 8 millions d'euros. En 2023, le plafond de ressources pour percevoir le Fonds de solidarité logement et le montant de l'aide ont été augmentés. Cet ajustement permettra **d'accompagner désormais près de 80 000 Parisiennes et Parisiens**.

✓ ENGAGER UN PLAN DE RÉNOVATION D'URGENCE DES HÔTELS MEUBLÉS

En Ile-de-France, plus de 55 000 personnes en difficulté sont hébergées chaque jour dans 880 hôtels. La majorité de ces établissements situés dans les quartiers populaires sont très énergivores et représentent de véritables passoires thermiques détériorant ainsi la qualité de l'hébergement et de la prise en charge.

B • Lutter contre les précarités alimentaires

La crise sanitaire et le contexte inflationniste du début des années 2020 ont augmenté la précarité alimentaire, qui s'est élargie à des publics nouveaux, notamment aux étudiants de plus en plus nombreux à devoir recourir à l'aide alimentaire. La Ville de Paris porte l'ambition de rendre accessible l'alimentation durable au plus grand nombre, en mobilisant les leviers sur lesquels elle peut agir : la restauration collective et les 30 millions de repas qu'elle sert chaque année, et le soutien aux acteurs et filières engagées auprès des plus précaires.

✓ DONNER ACCÈS AU PLUS GRAND NOMBRE À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ GRÂCE À LA RESTAURATION COLLECTIVE

La restauration collective est le principal levier des collectivités locales pour donner accès au plus grand nombre à une alimentation saine bas-carbone et de qualité à bas prix. Grâce à sa tarification très progressive et un premier repas à 13 centimes d'euros, la Ville de Paris permet à toute une partie de la population d'accéder à cette alimentation de qualité tout en soutenant les filières d'approvisionnement locales et responsables. Cela concerne principalement les 1 300 cantines scolaires, administratives et de crèches, restaurants émeraude, les 13 restaurants solidaires, EHPAD et établissements d'aide sociale à l'enfance.

En lien avec le SAMU social de Paris, **la Ville de Paris accompagnera les propriétaires hôteliers à la rénovation thermique de leur patrimoine**. Dès lors, le SAMU social pourra prioriser les réservations hôtelières pour que soient valorisés les hôtels ayant réalisés les travaux nécessaires.

Enfin, la Ville de Paris étudiera avec des opérateurs sociaux agréés les conditions de passage des hôtels meublés en résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS), offrant à un public aux revenus faibles, mais ne présentant pas, pour autant, de difficultés particulières d'insertion, une véritable alternative au recours à des hôtels meublés à la fois chers et de faible qualité.

13 000 logements
rénovés depuis 2016

Depuis 2008 et grâce à une politique volontariste de commande publique, la Ville de Paris a fait passer la part d'alimentation durable dans ses 30 millions de repas annuels servis dans les cantines collectives de 7 % à près de 60 %. Pour renforcer cette dynamique et réduire l'empreinte carbone de l'alimentation parisienne, la Ville de Paris proposera **d'ici 2030 une restauration collective 60 % végétarienne et 75 % bio, ainsi que 100 % de plats végétariens et bio lors des réceptions qu'elle organise**, confirmant sa position en tant que premier acheteur public d'alimentation durable de France.

La Ville de Paris s'engage à augmenter la part des protéines végétales dans sa restauration collective en proposant une large palette de plats végétariens fabriqués maison. En complément, elle renforcera les formations sur l'alimentation végétarienne à destination des restaurateurs et des personnes qui composent les menus et qui conçoivent les recettes. Ce travail permettra d'éviter les produits ultra-transformés, de développer l'utilisation de protéines végétales locales, et de travailler sur la qualité visuelle, gustative et nutritionnelle des préparations. Un label « cuisiné maison » sera développé afin de permettre aux Parisiennes et Parisiens d'identifier les plats préparés sur place. Ces mesures seront portées auprès du CROUS afin de la généraliser hors des restaurants dépendants de la Ville de Paris. Au niveau national, la Ville de Paris plaidera en faveur de la végétalisation des menus.

La localité étant composante de la durabilité, la Ville de Paris portera la part d'alimentation locale (dans un rayon de 250 km de Paris) dans la restauration collective à 60 % à horizon 2030. En parallèle de, la Ville de Paris plaidera également en faveur de l'introduction d'une clause d'exception alimentaire dans le code de la commande publique, permettant d'aligner les cadres juridiques d'achat des denrées alimentaires avec la nécessité de relocalisation et de transition en bio des filières agricoles et alimentaires.

La lutte contre le gaspillage alimentaire passera quant à elle par la réduction de 50 % de la part des produits alimentaires non consommés d'ici à 2030. L'objectif est d'agir sur une meilleure gestion des préparations et services tout en développant la valorisation et les dons alimentaires. Dans le prolongement des objectifs de « zéro déchet », la Ville de Paris renforcera le réemploi à la fois du matériel de cuisine et du matériel de livraison de sa restauration collective.

Enfin, la Ville de Paris expérimentera dans l'ensemble des 1 300 sites concernés d'ici à 2030 la méthode « climat cantines » permettant de mesurer et réduire l'empreinte carbone de la restauration collective parisienne.

✓ CONCRÉTISER LE DROIT À UNE ALIMENTATION DURABLE POUR TOUTES ET TOUS

Face aux inégalités sociales, économiques et géographiques d'accès à une alimentation de qualité, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, et alors que l'alimentation parisienne est 6,5 % plus chère que la moyenne française, les mesures du Plan Climat permettront aux populations plus précaires d'avoir accès à une alimentation de qualité et durable. Ces mesures de justice sociale doivent permettre de contre-carrer l'idée selon laquelle une alimentation saine et de qualité, basée sur des produits issus de filières durables, serait réservée aux catégories sociales les plus favorisées.

La lutte contre le gaspillage alimentaire passera quant à elle par la réduction de 50 % de la part des produits alimentaires non consommés d'ici à 2030.

La Ville de Paris travaillera avec les actrices et acteurs engagés à la nécessaire évolution de l'aide alimentaire en s'adaptant aux besoins de différentes formes de précarité alimentaire et en restructurant et en mutualisant autant que possible les circuits d'approvisionnement. Un premier travail pour approvisionner, via des circuits courts, une trentaine d'associations de l'aide alimentaire parisienne en produits bio, durables, locaux, permettant de mieux nourrir environ 9 000 personnes par semaine et offrant des débouchés à des productrices et producteurs du Bassin parisien a été engagé.

La Ville de Paris accompagnera également la structuration de groupements d'achat et autres modèles économiques alimentaires tels que les AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) ou les marchés nomades afin de permettre l'accès à toutes et tous à une alimentation durable et notamment aux habitantes et habitants des quartiers populaires.

Au niveau national, la Ville de Paris portera un plaidoyer pour légiférer sur un droit opposable à une alimentation durable pour toutes et tous et continuera à soutenir l'alimentation durable comme une ouverture sur le droit commun et la citoyenneté des personnes en situation de précarité.

Pour concrétiser une sécurité sociale de l'alimentation, la Ville de Paris soutiendra la multiplication des lieux et dispositifs de solidarité, de mixité et de démocratie alimentaire. Les projets sont pluriels et se complètent : des halles alimentaires, des caisses alimentaires communes, des cuisines partagées, des épiceries sociales ou encore tiers lieux solidaires... En priorité dans les quartiers prioritaires de la ville et en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) parisiens.



Ville de Paris

2. Réduire les inégalités climatiques

Pour réduire les inégalités climatiques, Paris s'appuie sur ses compétences en matière de politique de la ville. Celles-ci consistent à réduire les inégalités sociales et territoriales en développant des moyens spécifiques dans les quartiers parisiens les plus en difficulté, et en

luttant contre toute forme de discriminations. La Ville déploie également des actions visant à réduire les inégalités de genre dans ses politiques de lutte contre le changement climatique.

A • Une action ciblée dans les quartiers populaires

Paris a fait de ses quartiers populaires une priorité. La Ville de Paris s'est fortement engagée pour le développement des services publics, le soutien aux associations, la construction et la rénovation des logements, la mise en œuvre de parcours de réussite éducative, l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture ou à l'emploi. Mais les fragilités sociales demeurent et la Ville poursuivra sa mobilisation pour assurer l'égalité entre les territoires et améliorer les conditions de vie des habitantes et des habitants des quartiers populaires.

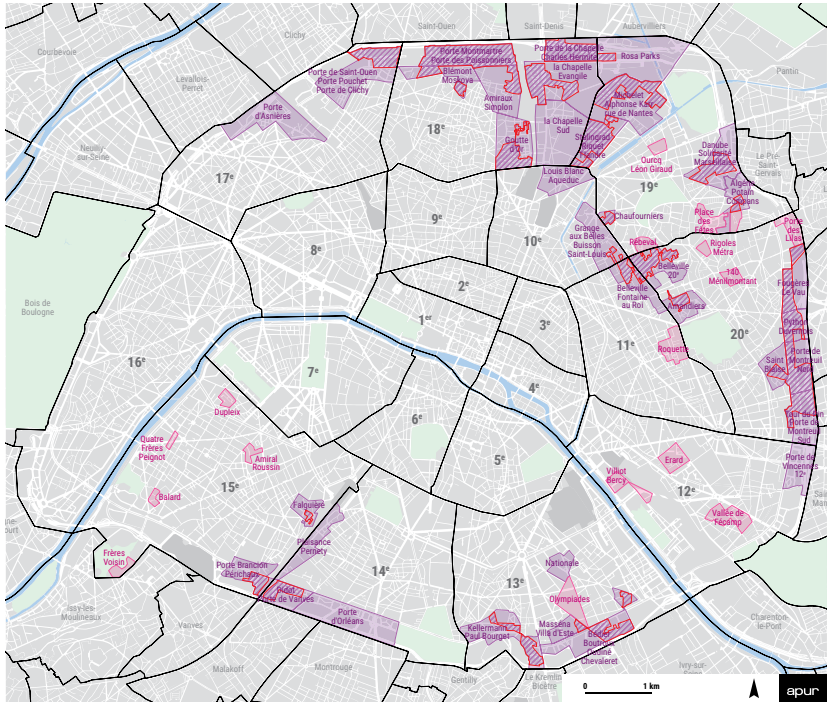
✓ PRIORISER LES ACTIONS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES QUARTIERS POPULAIRES

En 2024, la Ville de Paris s'est dotée d'une nouvelle géographie des quartiers populaires (QPOP), qui se distingue de la géographie définie par l'Etat des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). En effet,

la Ville de Paris a considéré que la géographie prioritaire de l'Etat ne reflète pas convenablement la réalité et la complexité des difficultés observées dans les quartiers parisiens. Alors que l'Etat a pris en compte uniquement le critère du revenu médian, la Ville de Paris a fixé 12 indicateurs de vulnérabilités, permettant de qualifier une diversité de problématiques (précarité, insertion professionnelle, décrochage scolaire, difficultés de logement, personnes âgées précaires, familles monoparentales, etc.). La géographie parisienne reconnaît 35 quartiers populaires et 16 secteurs dits « en veille », répartis dans 10 arrondissements (10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}), représentant 427 425 habitants, soit 20 % de la population parisienne. En comparaison, la géographie prioritaire de l'Etat, représente une population estimée à 121 800 habitants, soit 7 % de la population parisienne.

Figure 13

Quartiers populaires parisiens



Les quartiers populaires parisiens
427 425 habitantes et habitants
35 quartiers populaires (QPOP)
représentant 362 577 habitantes et habitants
16 secteurs de veille
représentant 64 849 habitantes et habitants
21 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
représentant 121 800 habitantes et habitants

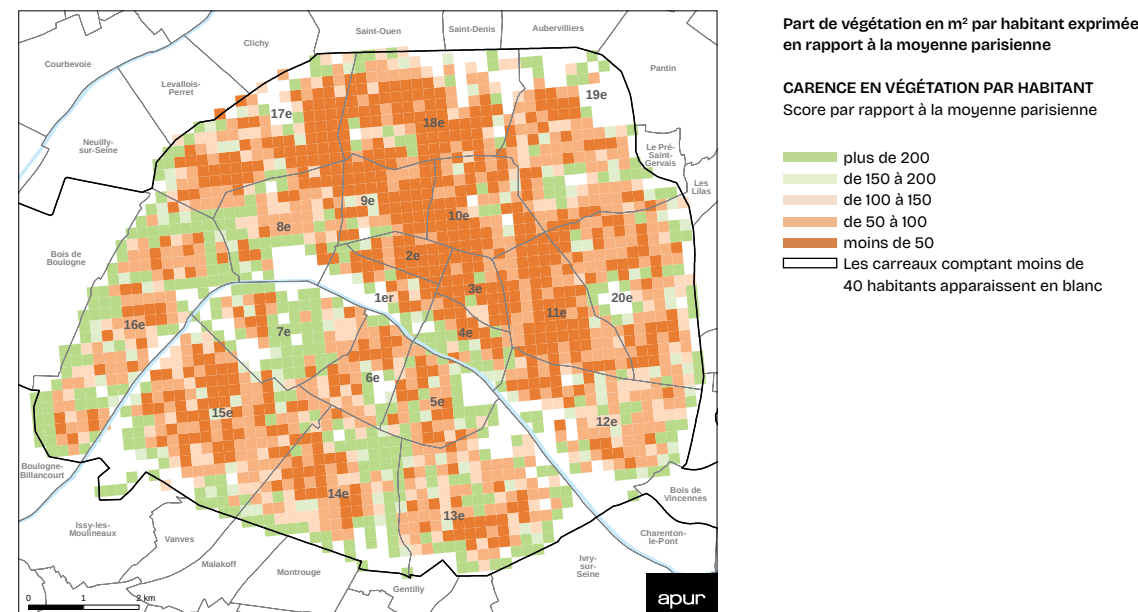
Les habitantes et habitants des quartiers populaires sont plus exposés à la pollution de l'air, aux îlots de chaleur urbains et à la précarité énergétique et alimentaire. Avec le Plan Climat, la Ville met la lutte contre les inégalités sociales au cœur de la stratégie de lutte contre le changement climatique et le Pacte priorise les actions du Plan Climat dans les quartiers populaires. Cela se traduit concrètement par la poursuite des grandes opérations de renouvellement urbain et l'accélération de la livraison dans les quartiers des rues aux écoles, des cours oasis, des projets de piétonisation et de végétalisation, et des opérations de rénovation thermique des bâtiments publics et des logements. Les quartiers populaires regorgent en outre d'initiatives associatives et citoyennes porteuses de solutions pour se protéger, pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique, initiatives que Paris continuera de soutenir: les ressourceries, les épiceries sociales et solidaires, les jardins partagés, les accorderies, etc. **En ce sens, la Ville de Paris s'est engagée à consacrer 25 % de l'investissement de la collectivité aux quartiers populaires.** De même, la création en 2021 d'une ligne budgétaire dédiée au soutien des projets associatifs contribuant à la transition permet de financer directement les acteurs présents dans ces quartiers.

La création d'îlots de fraîcheur dans les quartiers grâce à une végétalisation massive, l'installation d'ombrières et la multiplication des cours Oasis seront priorités en quartiers populaires pour améliorer la santé environnementale particulièrement mise à mal dans ces quartiers qui cumulent pollutions et déficit d'accès à des espaces verts. L'économie circulaire et les mobilités font également l'objet de propositions visant à renforcer l'accompagnement des foyers les plus précaires.

En ce sens, la Ville de Paris s'est engagée à consacrer 25 % de l'investissement de la collectivité aux quartiers populaires.

Figure 14

Inégalités de végétalisation par quartier par habitant



FAVORISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE PAR ET POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS

Afin de permettre aux habitantes et habitants de se saisir des enjeux du changement climatique et d'identifier des leviers de réduction de l'empreinte carbone de leur quartier ou de leur foyer, la Ville de Paris expérimentera une méthode locale et territorialisée pour déterminer les leviers les plus prometteurs pour réduire l'empreinte carbone collective locale et orienter les quartiers populaires vers la durabilité.

À partir d'un diagnostic impliquant les habitantes et les habitants et suscitant l'engagement des citoyennes et des citoyens, un programme d'actions pour la transition écologique (végétalisation locale, emplacement d'ombrières, fontaines, développement de la mobilité douce, favoriser la proximité des lieux de loisirs, favoriser l'économie locale, etc.) sera construit à l'appui de réunions de groupes de citoyens, élus et élus, experts pour aboutir à des transformations réalisables dans le quartier et souhaitées par les habitantes et les habitants.

ADAPTER LA COMMUNICATION ET SENSIBILISER LES HABITANTES ET LES HABITANTS DES QUARTIERS POPULAIRES

Les habitantes et habitants des quartiers populaires de la ville font souvent face à une fracture numérique. Cette dernière a diverses conséquences allant de la rupture des droits à un manque d'information sur les services publics qui leur sont proposés. Une alternative de communication papier est donc à intégrer avec des dispositifs multi-langues.

Chaque nouvelle action menée par le Plan climat dans les quartiers populaires fera l'objet d'une communication spécifique dans **une démarche « d'aller vers »** (pieds d'immeuble, porte à porte, etc.). Celles-ci se feront avec les acteurs de terrain, proches des habitantes et habitants mais également en lien avec les bailleurs sociaux par exemple. À titre d'exemple, l'appropriation des espaces de rafraîchissement et des îlots de fraîcheurs sera rendue plus aisée par l'organisation d'activités en lien avec les acteurs associatifs.

B • Intégrer la question du genre dans la politique climatique parisienne

Partout dans le monde, les effets du changement climatique impactent plus durement les femmes que les hommes. Ce constat était déjà identifié en 2007 par le GIEC, qui notait que les conséquences du changement climatique variaient selon le sexe. Le genre influe tant sur la vulnérabilité des personnes, que leur capacité à faire face à des situations climatiques extrêmes. À titre d'exemple, les femmes âgées de plus de 65 ans auraient, selon une étude récente, 15 % de plus de risque de mourir d'une vague de chaleur que les hommes du même âge. L'une des principales causes avancées tient au fait que les femmes transpirent beaucoup moins que les hommes, seul mécanisme naturel de refroidissement du corps.

Ainsi, il est fondamental que les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique tiennent compte plus systématiquement de ces inégalités, en intégrant la donnée du genre, tant dans leur élaboration que dans leur évaluation. Pour cela, **la Ville de Paris s'engage, dès 2024, à évaluer l'impact de ses politiques de transition écologique au prisme du genre, afin d'en examiner la sensibilité, de mieux appréhender leurs effets différenciés sur les femmes et les hommes et de travailler à l'élaboration d'objectifs d'intégration de l'égalité des sexes pour ses futurs programmes.** De très nombreuses mesures pourront être mises en place pour renforcer cette approche genrée de la transition, que ce soit en termes de campagnes de sensibilisation et de communication (ex des messages spécifiques à destination des femmes enceintes ou allaitantes en période de canicule), d'aménagements urbains (sécurisation accrue des pistes cyclables et des intersections, éclairage public nocturne) ou de pratiques (présence humaine renforcée sur certains sites notamment dans les transports en commun).

Pour améliorer la connaissance et systématiser une approche genrée des politiques climat, un bureau « genre et transition écologique » sera créé à la Ville. Il permettra notamment de faire progresser les connaissances sur les causes de ces inégalités liées au genre, mais également de travailler à l'élaboration de méthodologies dédiées. Un travail avec des instituts de recherche scientifiques et universitaires, permettra de gérer une banque de données sur transition écologique et genre sur cette thématique. Cette méthodologie pourra être élargie à d'autres facteurs d'inégalités (orientation sexuelle, origine ethnique, handicap...). Il permettra une approche transversale des questions de justice climatique et de créer des synergies entre les services de la Ville chargés de la transition écologique et ceux chargés de promouvoir l'égalité femmes-hommes.

La Ville de Paris soutiendra une nouvelle promotion « Women4Climate » parisienne. Programme créé en 2017 par le C40, qui rassemblent des femmes engagées pour le climat. Ce dispositif de mentorat mettra en relation des dirigeantes des secteurs privé et public, des leaders syndicales et associatives, des figures d'organisations internationales et communautaires, et des entrepreneuses avec des jeunes figures montantes de la lutte contre le changement climatique.

Partout dans le monde, les effets du changement climatique impactent plus durement les femmes que les hommes.

III. EN AMÉLIORANT LA SANTÉ DES PARISIENNES ET DES PARISIENS

Le changement climatique constitue, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS) la plus grande menace de santé pour l'humanité. Il est difficile d'estimer avec précision l'ampleur et l'impact des risques sanitaires liés au changement climatique, mais l'OMS estime qu'à l'échelle mondiale, celui-ci devrait entraîner entre 2030 et 2050 près de 250 000 décès supplémentaires par an, principalement dus à la malnutrition, au paludisme à la diarrhée et au stress lié à la chaleur.

La santé des Parisiennes et des Parisiens est déjà affectée par le changement climatique. Les périodes de fortes chaleur entraînent des pics d'hospitalisation et de mortalité, en particulier chez les personnes vulnérables : personnes âgées, jeunes enfants, personnes à la rue... Le changement climatique augmente également le risque d'épidémies causées par des zoonoses, c'est à dire des maladies infectieuses qui passent de l'animal à l'homme. Le système de soin est par ailleurs sensible aux aléas climatiques (inondations, canicules, raréfaction de la ressource en eau). Des études récentes documentent de plus en plus précisément les conséquences du changement climatique sur la santé mentale : émotions négatives, stress, anxiété, dépression... La hausse des températures moyennes peut ainsi avoir de lourds impacts psychologiques, en particulier pour les personnes déjà atteintes de problèmes mentaux.

La pollution de l'air demeure le premier stress sanitaire environnemental pour les Parisiennes et les Parisiens, équivalent à l'alcool ou au tabac. Les polluants de l'air peuvent accroître les affections respiratoires, comme les bronchiolites, dégrader la fonction respiratoire ou encore engendrer des maladies cardio-vasculaires. Les efforts entrepris par la Ville de Paris ont permis d'améliorer considérablement la qualité de l'air ces dernières années. En 10 ans, la concentration de particules fines dans l'air a diminué d'un tiers, et les dioxydes d'azote de moitié. Mais les vagues de chaleur favorisent la production d'ozone, seul polluant qui ne diminue pas en Île-de-France. La pluie permet quant à elle d'abaisser la quantité de particules fines dans l'atmosphère. Les modifications des précipitations et l'augmentation des épisodes de sécheresse pourraient amplifier leur quantité. Enfin, le réchauffement climatique amplifie et allonge la saison pollinique, ce qui accentue les allergies.

La Ville de Paris place la santé publique au cœur de sa politique de lutte contre le changement climatique et fait de l'amélioration de la qualité de l'air une priorité.

1. Croiser les enjeux de santé et changement climatique à Paris

La crise sanitaire du COVID19 et ses conséquences économiques ont mis en lumière de manière inédite les inégalités sociales et territoriales de santé. Comme les pandémies, le changement climatique touche tout le monde, mais à des niveaux et des ampleurs différentes. La Ville de Paris est convaincue de la nécessité de comprendre le plus finement possible comment les risques liés au changement climatique affectent la santé de la population, de promouvoir un environnement favorable à la santé et de réduire les inégalités de santé. Les quartiers populaires notamment, plus vulnérables aux risques sanitaires, sont une priorité pour la Ville qui mobilisera tous les acteurs pour atténuer les effets de ces inégalités.

Les quartiers populaires notamment, plus vulnérables aux risques sanitaires, sont une priorité pour la Ville qui mobilisera tous les acteurs pour atténuer les effets de ces inégalités.

A • Mieux comprendre les vulnérabilités des populations, notamment précaires

La Ville de Paris a réalisé un travail de cartographie des zones de fragilité en santé environnementale, avec pour objectif d'identifier les zones qui cumulent un certain nombre de déconsidérations liées aux nuisances environnementales (pollution de l'air, bruit, habitat, carence en végétation), aux facteurs de vulnérabilité de la population (facteurs sociodémographiques et sanitaires) et à la carence en certaines aménités urbaines.

Afin d'apporter une attention accrue aux quartiers populaires, la Ville de Paris réalisera des diagnostics territoriaux partagés sur les enjeux de santé environnementale sur les quartiers identifiés comme zone de fragilité en santé environnementale. Les questions de la chaleur et de l'adaptation au changement climatique, en lien notamment avec les conditions de logement, y seront centrales. L'objectif est de dresser un état des lieux et de co-définir, avec les habitantes et habitants et les autres acteurs du territoire, des actions visant à améliorer la santé et le bien-être de la population, réduire les inégalités de santé et renforcer la résilience du territoire.

B • Évaluer et prévenir les risques épidémiques liés au changement climatique

La Ville de Paris suit les risques sanitaires aigus liés au climat, tels que les épidémies causées par les zoonoses tropicales (maladies infectieuses transmises de l'animal à l'humain). Les moustiques et les tiques voient leur population augmenter et leur répartition géographique étendue par la création des conditions idéales pour leur reproduction (températures plus élevées, surfaces végétalisées et eaux stagnantes). De plus, la viabilité des agents pathogènes à risque (dengue, zika, chikungunya) est également renforcée par ces changements climatiques. Le risque d'épidémie s'accroît par la mobilité croissante des Parisiennes et des Parisiens séjournant dans les tropiques et de touristes séjournant à Paris, chacun amenant des virus sur le territoire.

La Ville de Paris prendra donc des mesures pour limiter la prolifération de ces vecteurs, notamment dans les espaces plus à risques où de l'eau peut stagner. Cela permettra de réduire la prévalence de maladies nouvellement apparues sur le territoire parisien, telles que la dengue et le chikungunya (quelques dizaines de cas par an). Elle devrait permettre d'endiguer le développement de la population de moustiques tigre, apparue sur le territoire en 2021.

Pour ce faire, la Ville de Paris entend intégrer la prévention des maladies vectorielles dans la gestion des espaces verts, des plans d'eau et des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement, en favorisant une gestion intégrée et l'approche « One Health – Une seule santé » qui permet une meilleure régulation des espèces tout en préservant la biodiversité.

La Ville de Paris poursuivra et renforcera les partenariats et conventions avec le monde de la recherche, les laboratoires, réseaux et associations spécialisées pour améliorer la connaissance et le suivi du risque de zoonose et pour mieux prévenir les épizooties et épidémies.

La coopération de la Ville de Paris avec l'Agence Régionale de Santé Île-de-France sera renforcée sur le partage d'informations et de données et sur la gestion des risques, notamment lors de la mise en place d'actions de lutte anti-vectorielle dans le respect de la biodiversité.

Enfin, La Ville de Paris plaidera pour la création d'un Observatoire régional de la santé animale et du risque zoonotique pour mieux suivre les impacts sur les santés animale et humaine, anticiper les épidémies et/ou épizooties et formuler des recommandations pour les habitantes et habitants d'Île-de-France.

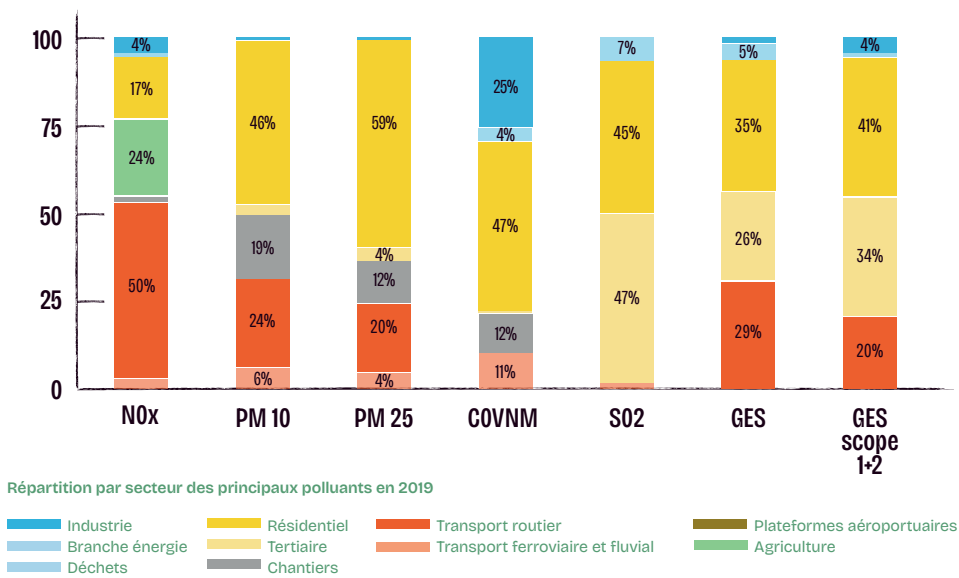
2. Réduire la pollution de l'air

La pollution de l'air est le principal risque environnemental pour la santé des Parisiennes et des Parisiens. La qualité de l'air que nous respirons dépend d'une multitude de paramètres qui peuvent altérer sa qualité : conditions climatiques et météo, émissions de polluants atmosphériques d'origine naturelle ou liés à l'activité humaine, dispersion et transformation des polluants dans l'environnement.

Les polluants atmosphériques en Île-de-France et à Paris sont essentiellement émis par le trafic routier (véhicules diesel principalement) et le secteur résidentiel (chauffage au bois), ensemble responsables des trois quarts des émissions régionales d'oxydes d'azote (NOx) et de particules fines PM_{2,5}. Le reste de la pollution de fond provient des chantiers, des secteurs tertiaire et industriel, du secteur agricole, puis des transports

Figure 15

Les différentes sources de polluants atmosphériques à Paris



Airparif, 2024

aérien et fluvial. La politique volontariste de la Ville de Paris a permis de baisser tendanciuellement les émissions du secteur résidentiel et du trafic routier. La qualité de l'air s'est améliorée significativement à Paris ces dernières années : entre 2013 et 2022, les concentrations ont baissé de 45 % pour les NO₂ et les particules PM_{2,5} (et 35 % pour les PM₁₀). Les décès liés à la pollution de l'air, les risques de contraction d'asthme, de cancers, de maladies pulmonaires, cardiovasculaires, neurologiques ou endocriniennes chroniques ont, de ce fait, fortement baissé. L'intensité et la fréquence des pics de pollution décroissent également.

Cependant, la pollution de l'air continue de générer de forts coûts sanitaires. En 2023, plus de 2 000 Parisiennes et Parisiens étaient encore exposés à des dépassements de la valeur réglementaire pour le dioxyde d'azote lié au trafic routier. Les quartiers populaires bordant le périphérique sont plus directement affectés par les pollutions générées par cet axe majeur de circulation. Selon une étude de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) à partir de données Airparif de 2019, il est estimé que 1 500 décès pourraient être évités chaque année si les recommandations de l'OMS concernant les particules fines PM_{2,5} étaient respectées, 700 pour le NO₂, et que chaque Parisienne et chaque Parisien gagnerait 10 mois d'espérance de vie.

Les niveaux moyens d'ozone à Paris, directement liés aux pics de chaleur et au trafic routier, dépassent encore chaque année l'objectif de qualité relatif à la protection de la santé. L'accélération du changement climatique entraîne une croissance de 25 %, en dix ans, de cet indicateur. L'ozone est ainsi le seul polluant dont la concentration a augmenté sur cette période.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a renforcé en 2021 ses lignes directrices relatives à la qualité de l'air, en abaissant la quasi-totalité de ses seuils de référence, pour protéger la santé des populations. Ces nouvelles recommandations OMS plus ambitieuses illustrent le renforcement des enjeux sanitaires liés à la pollution de l'air et la nécessité d'accélérer les actions visant à améliorer la qualité de l'air.

Bien que ces lignes directrices ne soient pas juridiquement contraignantes, elles apportent une base factuelle aux décideurs dans la définition de normes qui seront, elles, juridiquement contraignantes pour la gestion de la qualité de l'air, comme les réglementations françaises et les directives européennes. À terme, les directives européennes sur la qualité de l'air seront amenées à évoluer elles aussi. La Ville de Paris plaide pour une révision ambitieuse des textes européens encadrant la qualité de l'air au regard des nouveaux apports scientifiques. La norme Euro 7, encadrant les valeurs limites d'émissions des oxydes d'azote (NOx), du monoxyde de carbone (CO), des hydrocarbures (HC) et des particules ou encore la future directive sur la qualité de l'air devront atteindre les recommandations l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Au niveau francilien, c'est le Plan de protection de l'atmosphère (PPA), piloté par l'Etat, qui définit les objectifs et les mesures permettant de reconquérir et préserver la qualité de l'air sur le territoire. **La Ville de Paris continuera de plaider pour que le PPA de la région Île-de-France prescrive toutes les mesures nécessaires à l'atteinte des valeurs réglementaires européennes et au suivi des recommandations de l'OMS.**



Ville de Paris

A • Réduire l'impact des transports sur la qualité de l'air et faire de Paris une ville zéro diesel

✓ RÉDUIRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES LES PLUS POLLUANTS VIA UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS AMBITIEUSE

Les zones à faibles émissions (ZFE) constituent un outil central permettant aux villes de réduire la pollution atmosphérique due au trafic routier. La Ville de Paris a été pionnière en créant la première ZFE française en 2015. Depuis, ce dispositif a été mis en place dans plus de 10 agglomérations françaises et dans 250 villes ou métropoles européennes. Il consiste à éliminer progressivement les véhicules les plus polluants selon leur vignette Crit'air. La loi Climat et résilience du 22 août 2021 a transféré les compétences et prérogatives liées à la Zone à faibles émissions au président de la Métropole du Grand Paris.

Depuis 2021 l'accès des véhicules catégorisés « non-clas-sés », Crit'air 5 et Crit'air 4, les véhicules à la ZFE parisienne est restreint. Les véhicules classés Crit'air 3 seront à leur tour retirés de la circulation au sein de la zone à compter du 1^{er} janvier 2025.

Selon Airparif, l'interdiction des véhicules Crit'air 2 (comprenant les derniers véhicules diesel) est indis-pensable à l'atteinte des valeurs réglementaires de qualité de l'air.

C'est pourquoi, la Ville de Paris sera exigeante quant au calendrier de déploiement du dispositif de ZFEm

et du passage des différentes étapes, seule solution à même de bannir le diesel en ville, responsable d'une immense partie de ces pollutions.

La Ville de Paris continuera de plaider pour que des mesures et aides à la hauteur des enjeux soient déblo-quées par l'Etat pour accompagner les ménages les plus modestes dans le changement de leur véhicule. Paris appelle donc au renforcement de la prime à la conversion et du bonus écologique, au profit de véhi-cules électriques (Crit'air 0).

À son niveau, elle poursuivra ses dispositifs d'accom-pagnement vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement ciblés vers les ménages modestes.

➔ Pour aller plus loin sur les mobilités propres, voir dans la Partie II.IV. - « En poursuivant la décarbonation des transports » - P.88

✓ PRÉVENIR LES PICS DE POLLUTION EN CAS DE CANICULE

Lors de pics pollution à l'ozone associée aux fortes chaleurs, la Préfecture de Police de Paris peut mettre en place des mesures de circulation différenciée basées sur la vignette Crit'Air (seuls les véhicules catégorisés 0, 1 et 2 sont autorisés à circuler). **La Ville de Paris plaide pour que ces mesures soient systématiquement appliquées.**

Face à l'amplification des épisodes de fortes chaleurs, la Ville de Paris plaidera auprès de l'État afin d'étendre le dispositif pendant les périodes de canicule avant même qu'elles aient générées un pic de pollution à l'ozone.

La Ville de Paris demandera également à la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités l'instauration de la gratuité des transports en commun en période de pic de pollution.

✓ « PARIS PREND L'AIR ! » : RENFORCER LA SENSIBILISATION DES PARISIENNES ET DES PARISIENS

En 2022, la Ville de Paris a lancé l'opération « Paris prend l'air ! » en partenariat avec la fondation Bloomberg Philanthropies et Airparif. Ce programme a pour objectif de sensibiliser les citoyens et les citoyennes à la qualité de l'air, grâce à des animations mises en place dans tout Paris. Ce dispositif, initialement prévu pour durer 18 mois, sera pérennisé. Les participants, qui se verront prêter des capteurs, pourront ainsi mieux comprendre la pollution de l'air et ses impacts sur la santé. Ils découvriront les manières de réduire leur exposition et leurs émissions.

➔ **Pour aller plus loin sur les mobilités propres, voir dans la Partie II.IV. - « En poursuivant la décarbonation des transports » - P.88**

B • Enrayer les installations émettrices de particules fines du bâti

✓ ÉRADICUER L'USAGE DU FIOUL

Le fioul est l'énergie fossile la plus polluante utilisée à Paris pour le chauffage domestique, tant du point de vue des émissions de gaz à effet de serre que du point de vue de la qualité de l'air (émissions d'oxyde d'azote et de particules fines). En effet, malgré une baisse des consommations ces dernières années, le fioul domestique génère un cinquième des émissions de NOx du secteur résidentiel (soit plus de 3 % des NOx totaux émis à Paris) alors qu'il ne représente que 5 % de la consommation énergétique du secteur. **La Ville de Paris a pour objectif d'éradiquer le fioul, grâce au remplacement des chaudières du parc municipal et l'accompagnement des copropriétés concernées.**

➔ **Pour aller plus loin sur l'éradication du fioul à Paris : Partie III.I. - « En sortant des énergies fossiles pour un territoire 100 % énergies renouvelables » - P.98**



Clément Dorval 2021

IV. EN ANTICIPANT ET GÉRANT LES CRISES

Face à la multiplication des crises liées au changement climatique, la Ville de Paris s'est dotée, depuis 2017, d'une Stratégie de résilience qui consiste à mettre en place des solutions pour mieux anticiper et surmonter les crises qui pourraient survenir. Son articulation avec le Plan climat permet à la Ville d'apporter une réponse opérationnelle par le développement de capacités d'anticipation et le déploiement de solutions permettant de circonscrire les effets des chocs à venir. Par son action, Paris s'appuie sur ses habitantes et habitants, adapte ses infrastructures, mobilise l'intelligence collective et les territoires qui l'entourent pour surmonter les chocs de nature climatiques, sanitaires, économiques ou énergétiques à venir. La pauvreté renforce la vulnérabilité des populations face aux chocs et aux crises. C'est pourquoi Paris place la solidarité et la réduction des inégalités au centre de sa politique de résilience territoriale.

1. Territorialiser les réponses à la crise climatique

La crise climatique a des impacts différenciés selon les territoires : la morphologie urbaine, les profils socio-démographiques de la population, l'intensité des flux de véhicules, les types d'activités humaines accueillies constituent autant de paramètres qui influent sur les impacts locaux du changement climatique. Aussi, les réponses à apporter sont nécessairement spécifiques à ces impacts locaux, voire micro-locaux.

Un atlas des vulnérabilités et robustesses de Paris face au changement climatique sera réalisé d'ici 2025, afin de mieux prendre en compte les particularités du territoire à une échelle micro-locale et d'interroger la

résilience des quartiers et arrondissements face aux différents aléas climatiques. Il apportera une vision fine des fragilités, mais aussi des ressources et des capacités d'adaptation du territoire parisien, en identifiant notamment tous les lieux refuges pouvant être mobilisés en cas de vague de chaleur extrême, afin de renforcer sa résilience sur le long terme. Ce travail permettra d'aider à la priorisation et l'accélération des actions d'adaptation et de résilience urbaine, proposera un jeu de données en open data pour soutenir la recherche et le développement de solutions innovantes, et servira d'outil de sensibilisation du grand public via des cartes et outils pédagogiques.

2. Mieux se préparer face aux crises

Face à l'emballlement du climat, les collectivités sont en première ligne pour garantir la protection de leurs habitantes et leurs habitants et maintenir le fonctionnement de l'écosystème urbain. Afin d'apporter une réponse adaptée à chaque situation, la Ville de Paris articule prévention des risques majeurs (risques naturels, technologiques, sanitaires, bâtimentaires et sociétaux) et planification de la gestion des crises.

Elle poursuit et amplifie les mesures de protection de ses infrastructures, notamment de réseaux, afin de renforcer sa résilience dans les périodes de crise (crues inondations, canicules).

A • Anticiper les crises par la simulation

Pour anticiper les événements climatiques extrêmes auxquels le territoire pourrait être confronté, la Ville de Paris organise ou participe régulièrement à des exercices de gestion de crise.

Le risque qu'une inondation majeure se produise sur le territoire parisien, en cas de concomitance de deux ondes de crue provenant de deux affluents de la Seine (comme l'Yonne, le Loing ou l'Yerres) est bien connu.

Pour anticiper les événements climatiques extrêmes auxquels le territoire pourrait être confronté, la Ville de Paris organise ou participe régulièrement à des exercices de gestion de crise.

Le risque qu'une inondation majeure se produise sur le territoire parisien, en cas de concomitance de deux ondes de crue provenant de deux affluents de la Seine (comme l'Yonne, le Loing ou l'Yerres) est bien connu. Une crue de type 1910 – crue de référence – pourrait toucher plusieurs millions d'habitants et des dizaines de milliers d'entreprises, causant jusqu'à 30 milliards d'euros de dommages directs. Avec le phénomène de pluies torrentielles liées au changement climatique, ce risque pourrait s'accroître. Des exercices de simulation d'une crue majeure de la Seine sont régulièrement organisés pour vérifier l'efficacité des dispositifs de crise prévus par les partenaires publics et privés. Ces dernières années, la Ville de Paris et ses partenaires ont pu tester la gouvernance de leurs dispositifs, le déploiement d'effectifs et de matériels sur le terrain, leur capacité à limiter les dommages et à secourir les sinistrés, les moyens d'assurer la continuité des services essentiels à la vie quotidienne des habitants : fourniture en eau potable, en denrées alimentaires et en électricité, maintien des grands axes de transports, etc.

B • Faire des Parisiennes et des Parisiens des acteurs de la résilience du territoire

Pour être efficiente, la réponse à une crise suppose une appropriation de l'enjeu et une implication de tous les acteurs. Chaque habitant doit pouvoir, à son niveau, contribuer à maintenir la résilience du territoire parisien face aux chocs.

Un préalable à l'action est la prise de conscience des risques et la large diffusion d'une culture du risque. Dans le cadre de la Stratégie de Résilience, la Ville de Paris travaille à **renouveler la communication sur les risques et les crises**, en développant des supports d'information et des initiatives, parfois ludiques, fondés sur l'expérience des Parisiennes et des Parisiens, en veillant à ne pas leur donner un caractère anxiogène. La Ville de Paris s'attachera à éveiller les consciences des plus jeunes à la culture du risque en développant des supports pédagogiques à destination des écoles et en lien notamment avec l'Académie du Climat.

Avec l'augmentation des vagues de chaleur, la Ville de Paris a souhaité étendre le principe de ces exercices d'anticipation à la survenue d'un épisode de dôme de chaleur. L'exercice « Paris à 50°C », organisé à l'initiative de la Ville de Paris fin 2023, est le premier test de cette ampleur consacré aux super-vagues de chaleur jamais organisé en France. Cet exercice s'est appuyé sur un scénario de canicule d'une longueur et d'une intensité inédite, avec un dôme de chaleur à 50°C. Combinant gestion de crise en salle et simulation in situ dans deux quartiers parisiens, cet exercice a permis d'analyser les conséquences d'un tel événement sur la vie des habitantes et des habitants, des acteurs économiques et de tester l'efficacité des actions prévues par tous les acteurs du territoire. Ses enseignements permettront de renforcer les dispositifs prévus.

Pour anticiper les événements climatiques extrêmes, la Ville de Paris organise ou participe régulièrement à des exercices de gestion de crise.

En parallèle, la Ville de Paris poursuivra le soutien à la **mobilisation citoyenne en faveur des actions de solidarités**. Une réflexion sur l'enrichissement du programme des Volontaires de Paris, fort d'une communauté de 75 000 Parisiennes et Parisiens engagés, a été lancée afin de renforcer leur contribution à la prévention et la gestion des crises. Dans cette perspective, la Ville de Paris développera **des missions solidaires visant à sensibiliser sur les bons gestes et les moyens d'engagement bénévoles en période de crise**.

Pour être efficiente, la réponse à une crise suppose une appropriation de l'enjeu et une implication de tous les acteurs.

C • Renforcer la résilience du territoire face au risque d'inondation

Bien que les mesures de prévention contre le risque d'inondation par débordement de la Seine relèvent du champ du Plan de prévention du risque inondation (PPRI), élaboré par l'État, la Ville de Paris met en œuvre plusieurs politiques publiques complémentaires du PPRI visant à améliorer la gestion des risques inondation par ruissellement et débordement du réseau unitaire, et à limiter les impacts de l'aléa au travers de la charte des quartiers résilients et du plan Parispluie. De nombreuses actions sont actuellement en cours pour réduire les risques liés aux inondations. Ces actions peuvent être de l'ordre de la sensibilisation ou de l'aménagement telles que synthétisées dans la nouvelle stratégie de résilience adoptée par le Conseil de Paris fin 2024.

La Ville de Paris sensibilisera les Parisiennes et Parisiens sur le risque d'inondation par crue, ruissellement, remontée de nappe, ainsi que sur les zones à risque sur le territoire parisien en diffusant des documents pédagogiques (ex : guide de l'Agence parisienne du climat sur les inondations à Paris, guides du CEPRI à destination des professionnels...), et en organisant des ateliers sur la fresque de la crue, ainsi que des activités dédiés au sein du Campus de la résilience.

Afin de mieux informer les Parisiennes et Parisiens sur les mesures à mettre en œuvre pour favoriser la résilience de leur habitation, la Ville de Paris développera notamment des actions de communication sur les mesures d'adaptation du bâti, en complément du Plan de Prévention des Risques Inondation. Certaines actions de sensibilisation pourront être portées en lien avec le secteur des assurances, qui cherche à renforcer l'information de la population et à promouvoir les mesures de prévention individuelle, comme par exemple les travaux de sécurisation du circuit électrique, l'installation de clapets anti-retour sur le réseau d'eaux usées, ou encore la rehausse des chaudières.

La Ville de Paris participera à l'organisation par la Préfecture de Police d'un **exercice de crise Sequana sur les crues de la Seine en 2025**. L'exercice sur table prévu par la Préfecture sera doublé d'un exercice in situ à l'échelle d'un micro-quartier parisien situé en zone inondable, auquel des Parisiennes et Parisiens seront associés. Cet exercice in situ sera organisé par la Ville de Paris, en lien avec la Préfecture de Police.

S'agissant de son patrimoine, la Ville de Paris poursuivra une stratégie d'amélioration de la **résilience de ses équipements**, en intégrant systématiquement le risque inondation dans les opérations de rénovation complètes. Par ailleurs, certains bâtiments municipaux stratégiques bénéficieront de travaux d'adaptation permettant leur remise en fonctionnement rapide suite

à une inondation de très grande ampleur, comme la mise en hors d'eau de groupes électrogènes ou l'étalement des installations électriques par exemple.

En cohérence avec le plan Paris Pluie, la Ville de Paris **expérimentera** dans les projets d'aménagement qui concernent des secteurs avec de fortes pentes **des techniques permettant de réduire le ruissellement urbain**. Plusieurs dispositifs pourront ainsi être testés pour casser la vitesse de l'eau tout en lui permettant de s'infiltrer : la création d'emmarchements végétalisés, de noues ou de caniveaux d'infiltration, par exemple. Une première réflexion sera menée sur la Butte Montmartre, sous réserve de l'analyse de l'Inspection Générale des Carrières (compte tenu de la présence de carrières de gypse pouvant limiter les possibilités d'aménagement).

Enfin la Ville de Paris montera, avec l'appui d'acteurs experts tels que le CEPRI et l'EPTB Seine-Grands-Lacs, un groupe de travail interne sur le retour à la normale. La logique du **Build Back Better** (« Mieux reconstruire après catastrophe ») sera mise en œuvre pour anticiper le retour à la normale des services publics indispensables aux Parisiennes et Parisiens. Promue entre autres par l'ONU, l'approche « Build Back Better » consiste à reconstruire les territoires touchés par une catastrophe en veillant à réduire leur vulnérabilité face aux catastrophes et à renforcer la résilience du bâti, des communautés et des pouvoirs publics face aux événements futurs. Autrement dit, il s'agit de mettre en œuvre une reconstruction qui tire toutes les leçons de la crise traversée et éviter qu'elle se reproduise à l'avenir.

La Ville de Paris participera à l'organisation par la Préfecture de Police d'un exercice de crise Sequana sur les crues de la Seine en 2025.

3. Protéger les Parisiennes et les Parisiens face aux vagues de chaleur

Avec la multiplication des vagues de chaleur, la Ville de Paris renforce son action d'information, de prévention et d'accompagnement des Parisiennes et Parisiens. Au regard des impacts sociaux et sanitaires de ces phénomènes, la Ville de Paris a fait de la protection des publics vulnérables (plus de 65 ans, jeunes enfants,

malades chroniques, femmes enceintes ou allaitantes, personnes à la rue ou mal logées, étudiants, migrants, parents isolés, etc.) sa priorité. Après plusieurs jours de températures très élevées, la population dans son ensemble peut être considérée comme vulnérable.

A • Renforcer le plan canicule pour l'adapter à la nouvelle donne climatique

Le dispositif canicule de la Ville de Paris s'appuie sur une gestion sanitaire des vagues de chaleur qui a pour objectif de coordonner tous les acteurs du territoire (Préfecture de Police, Préfecture de région, Agence Régionale de Santé...), de diffuser les recommandations sanitaires aux populations, et de mettre en place des actions et des mesures de prévention, du 1^{er} juin jusqu'au 15 septembre, pour prévenir et limiter les effets sanitaires d'une vague de chaleur.

1 300
îlots de fraîcheurs

Avant même l'activation du Plan canicule, les dispositifs de rafraîchissement implantés sur le territoire parisien, et renforcés l'été, sont accessibles. C'est le cas des 1200 fontaines à boire réparties dans la capitale, des fontaines 2-en-1 déployées l'été (boissons et aspersions), des brumisateurs des parcs et jardins, des ombrières dans l'espace public, et des 140 parcs et jardins ouverts 24h sur 24. **Des dispositions nouvelles sont prises dès l'activation du plan : ouverture d'une vingtaine de grands parcs parisiens toute la nuit, adaptation des horaires des piscines.**



Sophie Robichon / Ville de Paris, 2023

Au total, plus de 1 300 îlots de fraîcheurs (espaces verts et boisés, cours oasis, cimetières intramuros, piscines et sites de baignades, établissements ouverts au public et naturellement frais dont les musées et bibliothèques municipales etc) sont rendus accessibles. La communication de la Ville est systématiquement renforcée lors lorsque les seuils de vigilance sont atteints, pour permettre à chacun d'accéder à la cartographie des îlots de fraîcheur, qui est constamment mise à jour, et pour diffuser des messages de prévention à destination de la population générale et des publics vulnérables.

Pour faciliter l'accessibilité à des lieux rafraîchis comme les musées ou les cinémas, un travail est engagé avec les partenaires de la Ville de Paris afin de proposer des tarifs réduits aux personnes les plus précaires (étudiants, seniors, familles à faibles revenus).

La Ville de Paris envisage d'organiser une programmation culturelle nocturne, en s'inspirant de la Nuit Blanche, afin d'ouvrir plus d'îlots de fraîcheur la nuit aux Parisiennes et Parisiens.

Enfin, suivant les recommandations de la MIE « Paris à 50°C » et les conclusions de l'exercice de crise « Paris à 50°C », **une réflexion sur les modalités d'une mobilisation exceptionnelle pour faire face à des pics de chaleur extrêmes, inédits sur le territoire parisien devra s'engager, notamment pour apporter des solutions aux Parisiennes et Parisiens dont les logements pourraient devenir inhabitables pendant la phase aigüe de la crise, notamment ceux des derniers étages.** Le recensement et l'adaptation de lieux pouvant servir de refuges (bâtiments publics frais, écoles rénovées, gymnases enterrés, tunnels et parkings...) sera lancé. Les moyens à mettre en œuvre pour les transformer, temporairement, en lieux d'accueil seront identifiés et anticipés. Une attention particulière sera portée aux quartiers populaires.

B • Mieux accompagner les personnes âgées vulnérables

Les personnes âgées, souvent isolées, sont particulièrement vulnérables aux vagues de chaleur. La Ville entend amplifier ses actions pour les accompagner dans ces périodes critiques, en multipliant les démarches d'« aller vers ». Pour cela, elle s'appuiera sur son fichier REFLEX, qui recense les personnes âgées de plus de 65 ans et/ou les personnes en situations de handicap, volontairement inscrites, en veillant à relancer régulièrement les campagnes d'inscriptions.

Dès l'activation du Plan canicule, la Ville de Paris mène régulièrement des visites chez des personnes isolées vulnérables. **Les équipes de Volontaires de Paris seront mobilisées** pour distribuer des brochures sur les points ressources, du matériel (gourdes, ventilateurs...), une carte des plans d'eaux gratuits et un flyer sur les gestes de préservation de soi. **Des appels téléphoniques réguliers**, afin de prendre des nouvelles de leur état de santé, évaluer leurs besoins et rappeler les mesures préventives face à la chaleur **seront également systématisés.**

En période d'activation du plan canicule, la Ville de Paris ouvre des salles rafraîchies situées dans certains EHPAD, dans les Mairies d'arrondissement et clubs seniors. Afin de les rendre plus « attractives », **un accompagnement social et une animation des salles rafraîchies sera généralisé.** L'ouverture de ces salles rafraîchies à d'autres publics (enfants, télétravailleurs, etc.), pour favoriser le lien intergénérationnel pourra être envisagé.

Dès l'activation du Plan canicule, la Ville de Paris mène régulièrement des visites chez des personnes isolées vulnérables.

C • Répondre aux besoins spécifiques des femmes enceintes, des nourrissons et de leurs parents

Les femmes enceintes sont particulièrement vulnérables aux canicules. L'exposition à la chaleur pendant la grossesse est un problème de santé publique crucial car elle a un impact sur la santé maternelle. Des études ont également montré que la chaleur aurait un impact sur les accouchements prématurés, dont le taux passerait de 5 % à 16 % pendant, et dans les jours qui suivent une canicule. Ce risque augmente avec le nombre de jours consécutifs de chaleur extrême.

En s'inspirant du fichier REFLEX, la Ville de Paris proposera aux femmes enceintes suivies à Paris de s'inscrire sur un fichier d'information en réponse aux canicules. La Ville de Paris mettra à leur disposition, via les maternités de l'AP-HP et les réseaux de sage-femmes, des informations sur les bonnes pratiques à suivre et les lieux frais de la capitale pouvant leur permettre de se protéger de la chaleur.

Cette démarche sera également proposée aux jeunes parents qui peuvent être confrontés à des difficultés pour protéger leur bébé des fortes chaleurs. La Ville de Paris entend les accompagner à l'instar de la politique menée pour les personnes âgées, afin de leur permettre de trouver des solutions efficaces.

Pour accompagner les parents dans les premiers mois suivant la naissance de leur enfant, la Ville de Paris adaptera les PMI (Centre de protection maternelle et infantile) pour en faire de véritables lieux de refuge face aux chaleurs extrêmes. Les locaux seront aménagés en conséquence et les horaires d'ouverture adaptés en période estivale pour permettre aux jeunes parents d'y trouver un espace rafraîchi pour leur nourrisson. Les professionnels des PMI seront formés spécifiquement pour accompagner les parents et leur donner des conseils pour protéger leurs nourrissons de la chaleur.

D • Un plan « Grand chaud » dédié aux personnes en situation de rue

Le problème des personnes sans-abri est un sujet davantage relayé et médiatisé en hiver, quand le grand froid met en lumière les conditions difficiles des personnes qui dorment à la rue. Pour autant, leurs conditions de vie restent difficiles toute l'année, et ces personnes sont très vulnérables aux vagues de chaleur, car particulièrement exposées. Afin de mieux connaître les profils des personnes dormant dans la rue en dehors de l'hiver et à mieux saisir les difficultés qu'elles rencontrent en période estivale, les opérations « Nuit de la Solidarité » auront lieu chaque été, dans la lignée de la première expérimentation conduite en 2023 dans trois arrondissements (8^{ème}, 12^{ème} et 20^{ème}). Les premiers résultats semblent montrer qu'il y a davantage de personnes à la rue l'été que l'hiver (817 personnes rencontrées en juin 2023, contre 707 lors de la Nuit hivernale en janvier 2023, soit +15,5 % par rapport à janvier 2023 et +18 % par rapport à la moyenne des cinq derniers décomptes hivernaux).

À l'instar de ce qui existe pour faire face aux épisodes de rigueurs hivernales, avec le dispositif national « Grand froid », la Ville de Paris souhaite qu'un dispositif de détection, prévention et réduction des effets sanitaires des épisodes de canicules soit installé pour protéger les sans-abris, particulièrement vulnérables aux effets de la chaleur. La Ville de Paris travaillera avec les services de l'État pour que soit mis en place un dispositif national « Grand chaud » qui pourrait être déclenché en cas d'extrême climatique à définir avec Météo-France, Santé Publique France, la Préfecture et

les services de la Ville. Le seuil sera défini selon la combinaison défavorable de plusieurs facteurs, comme des températures extrêmes, un fort taux d'humidité ou une forte dégradation de la qualité de l'air.

Le seuil sera défini selon la combinaison défavorable de plusieurs facteurs, comme des températures extrêmes, un fort taux d'humidité ou une forte dégradation de la qualité de l'air.

Sans attendre, la Ville de Paris travaillera à la mise à disposition de lieux d'accueil à même d'être mobilisés sous 24 heures pour permettre aux personnes à la rue de s'y réfugier, y compris en journée, quand l'intensité de la chaleur est à son paroxysme. Des équipements publics de proximité seront ouverts, des véhicules municipaux seront mis à la disposition du Samu social dont les effectifs seront renforcés.

En dehors de périodes les plus critiques, des mesures nouvelles seront mises en place pour permettre aux personnes en situation de rue de mieux supporter les vagues de chaleur. Ainsi, l'extension des horaires des 17 bains-douches sera engagé, et les espaces solidarité insertion intégreront la liste des établissements prioritaires pour bénéficier d'interventions afin d'en faire des lieux frais, ouverts à ces publics particulièrement vulnérables à la chaleur.

4. Adapter le rythme et la production du travail aux effets du changement climatique

L'Organisation internationale du travail (OIT) estime que d'ici 2030, plus de 2 % du nombre total d'heures de travail dans le monde pourraient être perdues chaque année en raison des conséquences du changement climatique ; soit parce qu'il fait trop chaud pour travailler soit parce que le rythme de travail est plus lent. 1,2 milliard d'emplois, soit 40 % de l'emploi mondial, serait ainsi directement impacté par la crise climatique.

L'une des conséquences majeures est l'augmentation du phénomène de « *stress thermique* », entendu comme une augmentation excessive de la température corporelle entraînant des altérations physiologiques et des coups de chaleur parfois mortels. Il est donc primordial que cet enjeu soit intégré dans le monde du travail en tant que risque professionnel des travailleuses et travailleurs. Les acteurs publics et privés doivent conjointement prendre des mesures pour protéger les personnes qui travaillent face à ces risques mais aussi les usagères et usagers des services publics.

Face à des vagues de chaleur plus fréquentes, plus intenses et s'étendant sur des périodes plus longues, la Ville de Paris a progressivement renforcé les mesures prévues en cas de canicule en termes de prévention, d'organisation des services et d'adaptation des cycles de travail de ses agentes et agents. La collectivité s'est en effet dotée d'un schéma directeur suite à la canicule de 2003 en reprenant les quatre niveaux d'alerte du plan canicule, adopté à l'échelle nationale.

Cette approche prend en compte les conditions de travail par métier et par site, et vise à adapter les missions tout en veillant au respect du principe de continuité des services et ce particulièrement pour les agentes et agents dont les fonctions les exposent davantage aux fortes chaleurs (à l'image de celles et ceux qui opèrent sur l'espace public). Par ailleurs, les travaux œuvrant à l'adaptation du patrimoine de la Ville visent également à répondre au besoin d'un meilleur confort thermique pour celles et ceux qui y travaillent.

En cohérence avec ses politiques publiques concourant à transformer Paris face aux conséquences du changement climatique, la Ville de Paris engagera un travail visant à passer d'une gestion des épisodes aigus de canicules, à une adaptation structurelle à la multiplication de périodes de chaleur plus longues et plus intenses, dans le cadre d'échanges réguliers avec les organisations syndicales représentatives, tout en s'assurant de la mise à jour régulière du Plan Canicule au bénéfice des agents. Dans ce cadre, la Ville engagera une réflexion dans la perspective d'adapter l'activité en matière d'horaires et d'organisation.

La réflexion s'étendra aux acteurs portant des délégations de service public et aux prestataires de la Ville. Une action plus spécifique à destination des acteurs et actrices de la construction sera notamment menée : ils représentent, après les métiers de l'agriculture, les métiers les plus exposés à la perte d'heures de travail (19 % en 2030 contre 60 % pour les agriculteurs) en raison des fortes chaleurs. Des dispositions spécifiques pourraient ainsi être incluses dans les règles de la commande publique afin que la Ville, en tant que donneur d'ordre, s'assure de la prise en compte du risque canicule par les entreprises prestataires.

La Ville s'appuiera sur l'observatoire parisien des accidents et personnes mortes au travail à Paris, adopté au Conseil de Paris de novembre 2022 pour recenser les décès liés à la chaleur, phénomène aujourd'hui encore mal documenté.

Sur son propre périmètre, la Ville de Paris mènera une réflexion interne sur les horaires d'ouverture des équipements publics en période de canicule, pour permettre une accessibilité et une continuité de service afin d'adapter les horaires des services publics municipaux aux modifications des rythmes de vie en période de forte chaleur.

Plus largement, la Ville plaidera également au niveau national pour que les mesures d'adaptation aux vagues de chaleur et aux épisodes de canicule soient renforcées dans le code du travail. La Ville défend également l'inscription du risque canicule dans le code du travail et l'obligation pour les entreprises de disposer de plan d'adaptation du travail dans le cadre d'une instance de dialogue social entre syndicats de salariés et syndicats patronaux.

La réflexion s'étendra aux acteurs portant des délégations de service public et aux prestataires de la Ville.



ACCÉLÉRER LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La Ville a pour objectif de contribuer à la neutralité carbone à l'horizon 2050, conformément à l'Accord de Paris, en réduisant de 80 % son empreinte carbone et en compensant les 20 % d'émissions résiduelles.

I. EN PILOTANT LA TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION DE PARIS

Depuis 2004, la Ville de Paris évalue les émissions de gaz à effet de serre de son territoire et de son administration. Cet inventaire a été publié pour les années de référence 2004, 2009, 2014, 2018, 2021 et 2022. Ces exercices permettent d'identifier la contribution de chaque secteur d'activité, les émissions générées par nos modes de vie, et d'évaluer les résultats des politiques d'atténuation du changement climatique mises en œuvre. Ces données sont essentielles à la construction et au pilotage des trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la Ville et plus largement du territoire parisien.

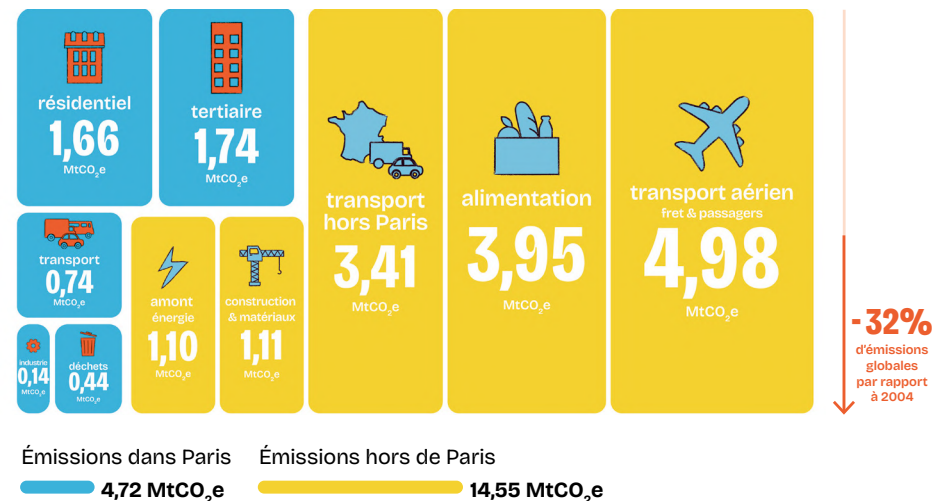
1. Réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre de Paris en 2030, viser la neutralité carbone en 2050

L'effet de serre est une problématique globale. D'une part, les émissions locales du territoire parisien accentuent le réchauffement climatique à l'échelle mondiale ; d'autre part car les décisions prises à Paris impliquent des émissions hors de Paris, ou même hors de France.

La Ville de Paris a choisi de tenir compte, pour piloter sa trajectoire carbone, de tous les gaz à effet de serre générés par le territoire, ses habitants et usagers, quels que soient leurs d'émission effectif. Les émissions de gaz à effet de serre de Paris sont donc composées :

- **Des émissions locales**, qui regroupent toutes les émissions directes de Paris, sur le territoire. En 2022, elles représentaient 4,7 millions de tonnes de CO₂e, soit 36 % de moins qu'en 2004.
- **De l'empreinte carbone**, qui regroupe les émissions locales auxquelles s'additionnent les émissions générées hors du territoire, comme celles causées par les avions utilisés par les Parisiennes et Parisiens pour leurs déplacements, l'alimentation, ou encore l'énergie utilisée pour produire les produits consommés à Paris. En 2022, l'empreinte carbone du territoire s'élevait à 19,3 millions de tonnes de CO₂e, en baisse de 32 % par rapport à 2004.

L'empreinte carbone de Paris en 2022



Ville de Paris – Direction de la transition écologique et du climat, 2024

Paris est l'une des rares villes du monde à tenir compte de l'empreinte carbone de son territoire, et à comptabiliser les émissions du trafic aérien et de l'alimentation de ses habitantes et habitants.

Pour atteindre la neutralité carbone, la Ville de Paris s'est fixée comme objectif de réduire à zéro ses émissions locales à l'horizon 2050, et de 50 % d'ici à 2030 (par rapport à 2004) pour atteindre 3,7 millions de tonnes de CO₂e.

Les émissions locales sont composées des secteurs suivants :

Bâtiments : il s'agit des émissions générées par les logements et les surfaces tertiaires à Paris. Paris a la spécificité de disposer d'un parc tertiaire équivalent au parc de logements, qui émettent chacun respectivement 1,74 millions de tonnes de CO₂e, et 1,66 millions de tonnes de CO₂e en 2022 soit environ 30 % de moins qu'en 2004. La majeure partie de ces émissions est liée à la combustion d'énergie pour le chauffage de ces bâtiments.

• **Pour les bâtiments résidentiels**, l'objectif est d'atteindre 1,4 MtCO₂e en 2030, ce qui équivaut à une réduction de 43 % par rapport à 2004.

• **Pour les bâtiments tertiaires**, l'objectif est d'atteindre 1,2 MtCO₂e en 2030, ce qui équivaut à une réduction de 48 % par rapport à 2004.

Transports intramuros : ce secteur regroupe tous les déplacements routiers dans Paris, sur le boulevard périphérique ainsi que les transports en commun de la RATP ou de la SNCF (métro, bus, RER

et tramway). En 2022, ce secteur a émis 0,74 MtCO₂e, soit 59 % de moins qu'en 2004. Ces émissions sont principalement liées à la combustion de carburant des véhicules thermiques. Pour 2030, l'objectif est d'atteindre 0,68 MtCO₂e, soit 63 % de moins qu'en 2004

Déchets : ce secteur rend compte des émissions générées par le traitement des différents types de déchets collectés à Paris. Chaque jour, ce sont près de 3 000 tonnes qui sont collectées dans les rues de Paris. En 2022, ce secteur représentait 0,45 MtCO₂e, en baisse de 13,5 % par rapport à 2004. La majeure partie de ces émissions est due aux déchets plastiques. En 2030, l'objectif est d'atteindre 0,35 millions de tonnes de CO₂e, soit 32 % de moins d'émissions liées au traitement des déchets qu'en 2004.

Industrie : ce secteur est le plus petit poste du bilan de gaz à effet de serre de Paris. En 2022, il représentait 0,14 millions de tonnes de CO₂e, soit 30 % de moins qu'en 2004. Les émissions industrielles de Paris correspondent principalement aux outils de production d'énergie sur le territoire, en particulier pour le réseau de chaleur et le réseau de froid de la Ville. En 2030, l'objectif est d'atteindre 0,11 MtCO₂e, soit 43 % de moins qu'en 2004.

Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions locales, l'enjeu est de taille. **Il s'agit de réduire de plus de 20 % les émissions locales en 2030 par rapport à 2022.** La Ville de Paris accélère et change d'échelle sur les principaux leviers municipaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre : l'urbanisme, le secteur du bâtiment, et les transports.

2. Piloter l'enveloppe carbone du territoire parisien

Au-delà de la cartographie des émissions retranscrite dans le bilan annuel des gaz à effet de serre du territoire, la Ville de Paris décide de se doter d'un outil de pilotage de sa politique climatique afin d'objectiver les efforts attendus sur chacun des secteurs et d'aligner l'action municipale à la trajectoire de décarbonation.

C'est pourquoi la Ville de Paris met en place un **budget carbone parisien dès 2024**, définissant la quantité maximale de gaz à effet de serre pouvant être émise chaque année par le territoire afin de rester sur la trajectoire de décarbonation. Établi par période de 6 ans, le budget carbone permettra à chaque mandature de se fixer des objectifs concrets sur les secteurs contributeurs aux émissions locales de gaz à effet de serre : résidentiel, tertiaire, industrie, transports et déchets.

Si la Ville a toujours considéré l'intégralité de l'empreinte carbone du territoire dans ses réflexions et politiques publiques, c'est sur ce périmètre local qu'elle dispose des leviers d'action les plus directs et efficaces.

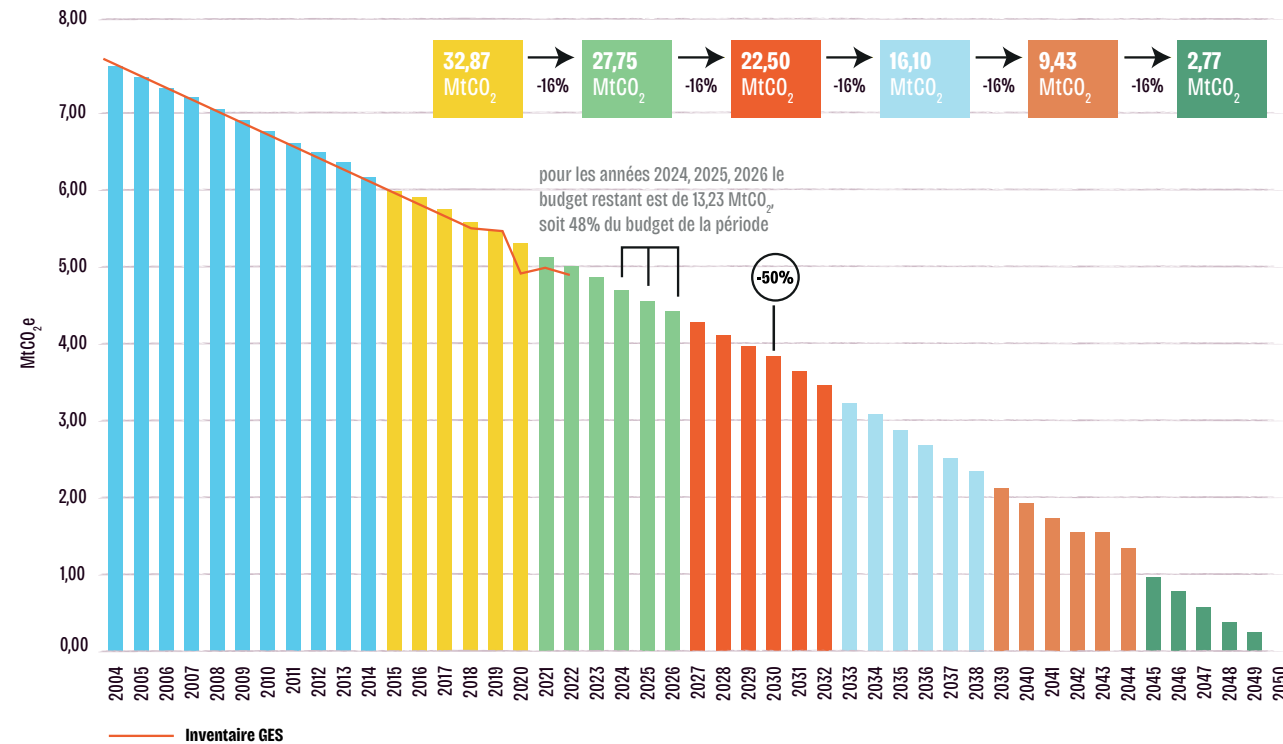
L'évaluation chaque année du Bilan Carbone® permettra de mesurer la part du budget consommée, les efforts à produire pour rester dans l'enveloppe préétablie, et d'alerter en cas de dépassement.

Ce budget carbone sera établi à l'échelle territoriale, permettant de mobiliser l'ensemble des acteurs, mais aussi à l'échelle de l'administration parisienne permettant d'optimiser le pilotage des politiques publiques parisiennes.

Le budget actuel pour la période 2021-2026 s'établit à 27,75 Mt CO₂e, soit une baisse de 16 % par rapport au budget de référence précédent 2015-2020. Entre 2024 et 2026, le montant estimatif à ne pas dépasser est de 13,23 Mt CO₂e, soit 48 % du budget de la période actuelle.

Figure 18

Budgets carbone de Paris pour la neutralité carbone



Ville de Paris - Direction de la transition écologique et du climat, 2024

3. Renforcer la capacité de séquestration carbone du territoire

Paris est un territoire de 105 km², dont 87 km² construits et 2 bois couvrant 18 km². Principalement urbain, sa capacité de séquestration carbone, c'est-à-dire un flux net positif de l'atmosphère vers les sols et les forêts (y compris les produits issus du bois) se traduisant par une augmentation des stocks, **est donc très limitée**.

L'estimation territoriale de ce flux se base sur les informations disponibles sur les changements d'affectation des sols, la dynamique forestière et les modes de gestion des milieux qui modifient les stocks de carbone en place. Elle est estimée à 5 292 tCO₂e/an, dont 93 % provient des bois, soit 4 930 tCO₂e/an. Ce chiffre est à mettre au regard des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Il représente 0,1 % des émissions de gaz à effet de serre locales et 0,023 % de l'empreinte carbone suivant le Bilan Carbone© 2018.

En parallèle des flux, la concentration en carbone dans le sol parisien représente un stock de 2,52 millions de tCO₂ suivant la répartition de l'occupation des sols de 2018. Bien que les bois représentent presque 9 fois moins de surface que les sols artificialisés, ils offrent un stock atteignant presque la moitié de celui présent dans ces sols imperméabilisés.

Afin de respecter sa trajectoire de décarbonation, la **Ville de Paris met en œuvre une stratégie de séquestration carbone** qui s'appuie sur un renforcement de la capacité de stockage des sols parisiens, le développement du stockage carbone dans les bâtiments et une stratégie en faveur de la séquestration carbone hors de son territoire.

S'agissant de la séquestration carbone des sols, le Plan Climat de Paris vise à renforcer le captage du carbone par les actions de végétalisation de la ville et une meilleure prise en compte de cet aspect dans les pratiques de gestion de ses espaces verts avec :

- La continuité du plan de gestion des espaces verts pour maintenir un taux de matière organique idéal ;
- Le choix des essences plantées qui intègre comme critère la capacité de stockage du carbone des arbres pour les futures plantations.

La Ville de Paris entend par ailleurs renforcer sa connaissance sur son potentiel de séquestration des sols au travers de :

- L'analyse critique des surfaces par occupation des sols ;
- Le développement de valeurs spécifiques de séquestration carbone pour les sols parisiens à l'aide des analyses faites depuis plusieurs années par le laboratoire d'agronomie ;
- La prise en compte de l'expérimentation sur l'« Impact des couverts végétaux et leur mode de gestion sur la séquestration du carbone et la biodiversité des sols », qu'elle mène actuellement.

La Ville a également développé un outil spécifique pour estimer le stockage et les flux des arbres d'alignement présents sur son territoire, en s'appuyant sur la richesse de sa base de données sur les arbres renseignant chaque espèce, diamètre et âge des arbres gérés par la Ville de Paris (alignement, parcs et jardins, cimetières). En prenant en compte ces données, et celles des jardins du Luxembourg et du Jardin des plantes non gérés par la Ville de Paris, le stock du patrimoine arboré à date de la Ville est estimé à 220 858 tCO₂, avec une estimation de la séquestration annuelle moyenne estimée à 2 681 tCO₂/an.

Un outil de prospective a été conçu pour mesurer le potentiel de séquestration de projets d'aménagement en amont pour pouvoir prendre en compte le critère carbone dans les processus de décision lors de la mise en œuvre de projets urbains ou pour la gestion du foncier de la Ville.

S'agissant de la séquestration carbone dans le bâtiment, le Plan Climat et le Plan Local d'Urbanisme visent à renforcer le recours au matériaux bio-sourcés. Ces derniers permettent de réduire l'impact carbone des bâtiments tout en renforçant les capacités de séquestration carbone du territoire au travers de la construction en bois.

Enfin, consciente des limites imposées par la densité de son territoire, la Ville de Paris développe une stratégie en faveur de la séquestration carbone extramuros. Elle s'appuie sur la coopérative carbone de Paris et du Grand Paris pour valoriser des projets de séquestration carbone en lien avec le territoire parisien.

➔ Pour en savoir plus sur la coopérative carbone : Partie IV.V.2.B – « Orienter les financements privés vers des projets de transition écologique » - P.144



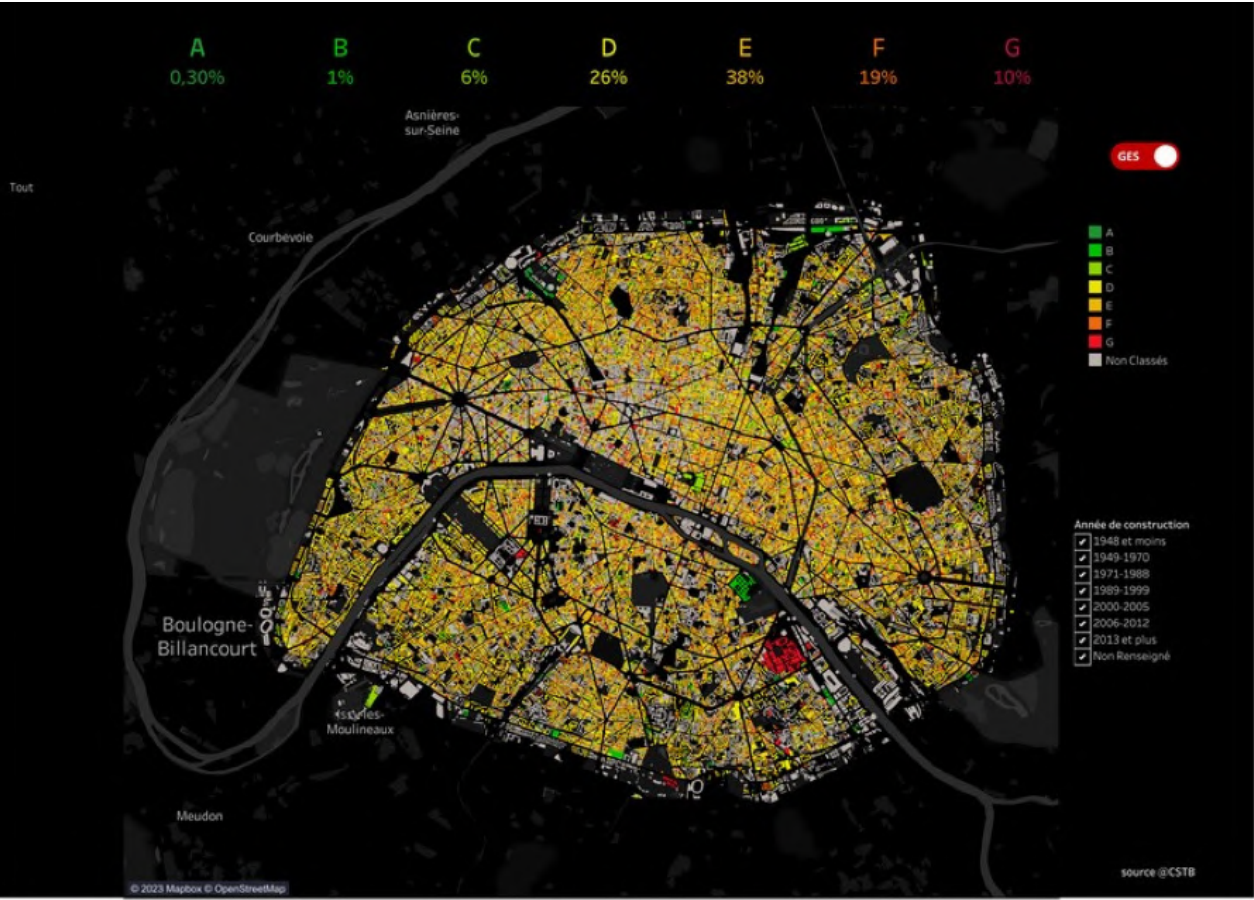
Joséphine Brueder / Ville de Paris, 2023

II. EN RÉNOVANT MASSIVEMENT LES BÂTIMENTS

Premier secteur en termes d'émission locale de gaz à effet de serre et premier système urbain impacté par la hausse des températures en ville, le bâtiment est à la croisée des enjeux d'habitabilité et de décarbonation. À Paris, le secteur du bâtiment représente en 2022 3,53 Mt CO₂e soit 75 % des émissions locales du territoire. La rénovation du parc immobilier est le chantier principal des grandes villes pour la décennie en cours. Le défi est de taille et nécessite de dépasser d'importants obstacles, tels que le financement, la coordination des parties prenantes, les contraintes techniques et la nécessité de sensibiliser et d'impliquer les propriétaires et les occupants. **La Ville de Paris donne à tous les acteurs du territoire l'objectif de rénover 100 % du parc bâti existant à un niveau très basse consommation d'ici 2050.**

Figure 19

Cartographie de l'étiquette énergétique des bâtiments parisiens



CSTB, 2022

Depuis 2007 et son premier Plan Climat, la Ville de Paris a fait de la rénovation énergétique une priorité. Cela a permis d'obtenir des résultats significatifs : les émissions du secteur ont été réduites de 30 % entre 2004 et 2021. Pour atteindre les objectifs à 2030 et 2050, un changement d'échelle est nécessaire.

La rénovation du bâtiment est principalement appréhendée de manière quantitative sous l'angle de l'amélioration des performances énergétiques, grâce à son isolation ou à un meilleur équipement.

Si la massification de la rénovation énergétique demeure un enjeu fondamental de la transition écologique, il est essentiel d'adopter une approche globale pour intégrer les autres enjeux environnementaux tels que la production d'énergies renouvelables, les mobilités, la végétalisation ou encore la gestion des déchets. **La Ville travaillera avec les acteurs de la rénovation à améliorer la lisibilité des enjeux de transformation environnementale du bâti.**

La question des bonnes pratiques, pour éviter l'effet rebond qui peut limiter les gains obtenus dans le cadre d'une rénovation performante fera également l'objet de travaux avec les acteurs du secteur.

1. Vers 100 % de logements rénovés

Les bâtiments parisiens sont principalement à usage résidentiel et tertiaire. Le secteur résidentiel est constitué majoritairement de 47 000 copropriétés qui concentrent 75 % des logements parisiens, et de 23,3 % de logements sociaux. Si l'on y ajoute les logements sociaux financés en cours de construction ou en travaux, ce taux de logements sociaux atteint 25,2 %.

47 000
copropriétés dans le secteur résidentiel

A • Priorité au logement public

La Ville de Paris s'est fixée comme objectif d'atteindre 40 % de logements publics en 2035. Pour l'atteindre, la Ville de Paris privilégiera les méthodes de production de logements les moins émissives en optant au maximum pour la réhabilitation d'immeubles existants (transformation de bureaux en logements), des surélévations, l'utilisation de matériaux bas-carbone et de réemploi ou recyclés.

La Ville de Paris et les bailleurs sociaux ont déjà rénové plus de 60 000 logements sociaux depuis 2009, l'effort se poursuit. L'atteinte des objectifs du Plan Climat implique de **rénover 5 000 logements sociaux par an avec un gain moyen de 60 % sur les consommations énergétiques**. La Ville soutiendra les bailleurs sociaux dans la réalisation de ce programme notamment à travers les montants consacrés dans la nouvelle convention de délégation des aides à la pierre et les circulaires de financement annuel.

De plus, la rénovation énergétique du parc social intégrera de nouveaux objectifs tels que la sobriété en matériaux, produits et équipement, la préservation de l'existant, les low tech, l'utilisation d'équipements adaptables et/ou modulables, la mutabilité, ou encore la réduction des déchets et valorisation matière.

La Ville de Paris s'est fixée comme objectif d'atteindre 40 % de logements publics en 2035.

B • Accélérer la rénovation des copropriétés

Défi central inscrit dès le premier Plan Climat, la rénovation des logements privés représente un enjeu immense. La Ville de Paris fixe l'objectif d'accélérer la rénovation énergétique du parc de logements privés pour atteindre **40 000 logements rénovés par an à partir de 2030**, en ciblant en priorité le bâti se trouvant dans les quartiers prioritaires de la Ville.

Le Plan Climat de 2018 plaidait pour l'obligation de rénovation des passoires thermiques. Les dispositions légales prévoient désormais le gel des loyers pour les logements en location présentant des performances énergétiques classées F et G suivant le diagnostic de performance énergétique. À terme, l'État a prévu l'interdiction de mise en location des logements classés G en 2025, F en 2028 et E en 2034. **La Ville de Paris sera attentive au respect de ce calendrier par l'État.**

✓ LE DISPOSITIF ECO-RÉNOVONS PARIS +

Pour accompagner les copropriétés, la Ville de Paris a lancé en 2022 le dispositif **Eco-Rénovons Paris +**. Ce programme vise à encourager la rénovation énergétique des immeubles d'habitat privé pour être encore plus respectueux de l'environnement. Il propose des aides financières ainsi qu'un accompagnement gratuit et personnalisé à toutes les étapes du projet.

La Ville de Paris poursuivra la mise en œuvre du dispositif Eco-rénovons Paris+, qui sera reconduit et renforcé afin d'arriver à 100 % de logements privés rénovés à l'horizon 2050. Ce type d'accompagnement technique et financier réalisé avec l'appui de l'Agence Parisienne du Climat a vocation à soutenir les deux-tiers des projets de rénovations environnementales réalisés à Paris.

De plus, la Ville accompagne les propriétaires qui s'engagent dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leur logement en les exonérant de l'intégralité de leur taxe foncière, pour une durée de trois ans, à compter de la date de paiement des travaux. Ce soutien sera poursuivi.

Défi central inscrit dès le premier Plan Climat, la rénovation des logements privés représente un enjeu immense.

✓ RENFORCER L'INFORMATION DES COPROPRIÉTÉS

Afin d'engager davantage de copropriétés dans les opérations de rénovation, **la Ville de Paris signera une charte d'engagements réciproque avec les syndicats**. L'objectif est qu'une information relative à la rénovation énergétique, et aux outils disponibles pour passer à l'action, soit présentée chaque année lors de leurs Assemblées générales. Afin de généraliser cette démarche, la Ville de Paris défendra également la nécessaire évolution de la réglementation pour que soit mise en place une résolution obligatoire en Assemblée Générale des copropriétés sur la question de la rénovation énergétique, ainsi que la création d'un label de reconnaissance des syndicats de copropriétés qui font preuve de leur compétence sur le sujet.

La Ville s'engage également à renforcer l'information des habitantes et des habitants et améliorer leur accompagnement tout au long de leur parcours pour accéder aux aides à la rénovation énergétique. L'Agence Parisienne du Climat multipliera les sessions d'information à l'attention des syndicats et conseils syndicaux à partir d'exemples concrets de travaux déjà réalisés et adaptés en fonction de la situation du bâti ou de la taille de copropriété, avec leurs coûts et le reste à charge pour les plus modestes. Le programme des « *Ambassadeurs de la rénovation* » sera renforcé. Ce réseau de copropriétaires engagés dans des démarches de travaux permet de sensibiliser par l'exemple et de favoriser le partage d'expérience entre copropriétés voisines.

✓ PLAIDER POUR UN RENFORCEMENT DES AIDES FINANCIÈRES

La rénovation de 100 % du bâti parisien d'ici 2050, véritable chantier du siècle, ne pourra advenir qu'avec un soutien renforcé et un engagement financier à la hauteur de l'enjeu de l'ensemble des acteurs mobilisés (Métropole du Grand Paris, Région Île-de-France et l'État), tant pour le parc privé que le parc social.

Il est fondamental que les dispositifs nationaux, comme « Ma Prime Rénov' » et les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), soient maintenus et renforcés rapidement.

2. Engager un grand plan de rénovation du patrimoine municipal

A • Des équipements publics performants

Riche d'un patrimoine de plus de 6000 équipements, la Ville de Paris œuvre au quotidien pour garantir un service public de qualité. Crèches, écoles, piscines, bibliothèques, gymnases... Les équipements publics jouent un rôle essentiel dans la vie des Parisiennes et des Parisiens. Ils structurent la ville, transforment le quartier dans lequel ils s'implantent, en modifiant son image.

Au travers de son Plan Climat, la Ville de Paris a pris l'engagement de **réduire de 40 % la consommation énergétique de son patrimoine à l'horizon 2030 et de 60 % d'ici 2050.**

La Ville de Paris vise à augmenter la qualité environnementale, technique et architecturale de ses opérations neuves mais également à construire des bâtiments « *bienséants* » pour les usagers, répondant à leurs besoins de nature en ville, intégrant les principes de l'économie circulaire et conçus selon des objectifs énergétiques ambitieux. L'atteinte des objectifs du Plan Climat sur le patrimoine géré par la Ville nécessite de diminuer la consommation énergétique du parc de 640 GWh en 2004 à 384 GWh en 2030 et 256 GWh en 2050. En 2021, la consommation énergétique de la Ville s'établissait à 575 GWh (-10 % par rapport à 2004, +50 % d'équipements) et devrait atteindre 467 GWh (-25 % par rapport à 2004) en 2026.

La réussite de l'ambition du Plan Climat à 2050 nécessitera de rénover la totalité des équipements municipaux.

Les impacts de ce plan en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation énergétique seront évalués périodiquement. La communication auprès des Parisiens sera également complétée avec un affichage renforcé sur les équipements et le site internet de la Ville de Paris, sur les consommations et les travaux de rénovation. Ce plan pourra également servir à inciter l'État à mieux participer au financement de la rénovation énergétique des collectivités.

Les opérateurs de la Ville de Paris se mobilisent également vers une rénovation massive de son bâti. Par exemple, Paris Musées, qui regroupe les 14 musées et sites archéologiques parisiens, a pour objectif une réduction de 60 % de ses consommations énergétiques à l'horizon 2050.

La Ville de Paris invite également l'État et les grands propriétaires publics à communiquer régulièrement les avancées des rénovations de leur parc immobilier sur le territoire de Paris.

B • Rénover de façon globale 100 % des écoles et des crèches d'ici 2050

Dans le cadre de sa stratégie de rénovation, la Ville de Paris apportera une attention particulière aux crèches et aux écoles. Une première étape a d'ores et déjà été franchie au travers du programme des 240 écoles rénovées dans le cadre du Plan Climat entre 2011 et 2020.

La Ville de Paris entend au travers de ce chantier massif s'appuyer sur une nouvelle méthode basée sur une programmation et une visibilité budgétaire très précises, et un travail de concertation avec les mairies d'arrondissement et les communautés éducatives pour accélérer et maximiser les gains attendus. Classiquement les travaux de rénovation ont lieu en dehors des périodes d'ouverture des établissements et concernent des rénovations partielles ciblant les points les plus sensibles, ne permettant pas d'améliorer considérablement la performance énergétique des bâtiments ni le bien-être des utilisateurs. Cette nouvelle méthode permettra de réaliser les travaux sur des sites libérés de leurs usagers habituels, qui investiront d'autres bâtiments pendant la durée des travaux.

240

écoles rénovées dans le cadre du Plan Climat

Pour accélérer et viser des gains de 60 %, la Ville de Paris engagera des rénovations profondes, pouvant durer jusqu'à une à deux années.

Ces rénovations globales s'intéresseront à l'isolation, le remplacement des centres thermiques, la reprise des menuiseries, le confort d'été, la végétalisation, l'éradication du plomb et de l'amiante, mais aussi si besoin l'évolution de la structure intérieure des bâtiments pour mieux répondre aux besoins pédagogiques et permettre une accessibilité complète du bâti.

Cette méthode s'accompagnera d'une programmation calendaire et budgétaire précise pour atteindre l'objectif de 100 % d'écoles et crèches d'ici 2050 s'appuyant notamment sur des diagnostics précis de l'ensemble des établissements.

Représentant la rénovation d'environ **30 écoles et 10 crèches par an**, la Ville de Paris s'appuiera notamment sur des équipements de proximité permettant de garantir l'accueil des enfants et l'organisation des activités scolaires dans de bonnes conditions durant cette période de rénovation.

3. Accélérer la rénovation du tertiaire

L'une des particularités du territoire parisien repose sur la forte présence d'immobilier tertiaire, qui couvrirait, en 2022, 45 % des surfaces immobilières de la capitale. Ces surfaces sont réparties entre des bureaux, des commerces, des établissements d'enseignement et de santé, et des établissements culturels.

En termes de consommation énergétique, le tertiaire parisien représente un levier important pour la réussite des engagements du Plan Climat, c'est pourquoi la Ville de Paris encourage la réhabilitation thermique du tertiaire dans le cadre de son Plan Local d'Urbanisme bioclimatique et mobilise tout l'écosystème économique pour accélérer la rénovation du parc et réduire les émissions de gaz à effet de serre associées. La Ville de Paris s'appuiera en particulier sur les entreprises signataires du Pacte Paris Action Climat Biodiversité pour les inciter à rénover leur patrimoine parisien en les accompagnant dans la mise en œuvre de leurs projets.

L'une des particularités du territoire parisien repose sur la forte présence d'immobilier tertiaire, qui couvrirait, en 2022, 45 % des surfaces immobilières de la capitale.

A • Renforcer les obligations en matière de rénovation du tertiaire parisien et diversifier les sources de financements

Les dispositions légales du « décret tertiaire » déterminent des objectifs de réduction de consommation énergétique pour les bâtiments de plus de 1 000 m² à l'horizon 2030 et 2050. Sur cette base réglementaire, la Ville travaillera avec les acteurs du territoire pour permettre une mise en œuvre et un suivi des dispositions légales sur le territoire. **La Ville de Paris interpellera le législateur pour que le seuil de 1 000 m² puisse être réévalué afin d'intégrer les spécificités des grandes villes telles que Paris** qui accueillent des locaux en moyenne plus petits.

Afin d'accélérer la rénovation du tertiaire, la Ville organisera **une conférence de financement pour la rénovation du tertiaire parisien**. Il s'agira d'identifier les freins à l'action, de mobiliser les acteurs financiers et d'inscrire un programme opérationnel à 10 ans, dont la facilitation de l'accès aux sources de financements pour les acteurs privés.

B • Informer et accompagner les petites et moyennes entreprises parisiennes

Les TPE/PME sont des acteurs économiques incontournables à Paris : elles emploient près de 52 % des salariés sur le territoire parisien. Ce sont aussi des entreprises très sensibles aux variations des tarifs énergétiques : des hausses importantes peuvent rapidement les fragiliser. Or, les TPE/PME disposent rarement des moyens d'analyse de leurs consommations d'énergie leur permettant de trouver des solutions adaptées à leur situation pour économiser l'énergie. La Ville de Paris a donc mis en œuvre le site « **Paris Commerce Énergie** » destiné à informer les petits commerçants et les aider à trouver des solutions pour baisser leurs consommations d'énergie, et leurs factures.

Pour accompagner ce travail, **la Ville de Paris**, en collaboration avec les chambres consulaires (Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et de l'industrie de Paris), et l'Agence Parisienne du Climat, **expérimentera un premier « guichet unique d'information »** destiné à apporter un accompagnement personnalisé aux TPE/PME pour les aider à monter des projets d'économie d'énergie. Un bilan sera dressé en 2025 pour confirmer la pertinence, le développement et la pérennité du dispositif.

4. Une réglementation de la rénovation renforcée pour réduire les émissions de carbone

La Ville de Paris incite à l'occasion des travaux de ravalement de façade ou de réfection de toiture à intégrer une amélioration des performances énergétiques des constructions. Le PLU Bioclimatique donne en ce sens les valeurs de résistance thermique et de transmission thermique vers lesquelles doivent tendre les isolants et les menuiseries utilisés.

Concernant les projets soumis à la réglementation thermique construction existante globale (RTex globale), la Ville de Paris **renforce les exigences réglementaires de performance des rénovations** en imposant une consommation d'énergie inférieure ou égale à 60 % de la consommation de référence (Cepref) pour les bâtiments de bureau, et inférieures ou égales à 104 kWhép/m².an pour les autres catégories de bâtiments (160 kWhép/m².an en cas de chauffage électrique). Des valeurs supérieures peuvent être admises, dans la limite de 10 %, pour les bâtiments de logement collectif comportant plus de 80 % d'appartements T1 d'une pièce.

La rénovation impliquant nécessairement une utilisation importante de matériaux, il est indispensable qu'elle intègre, comme la construction neuve, l'enjeu de la sobriété matière afin de réduire l'impact carbone de ce secteur.

La Ville de Paris mettra également en place des clauses particulières dans ses marchés de travaux pour **imposer l'utilisation de matériaux issus du recyclage ou du réemploi**. Actuellement, 40 % des surfaces de plancher construites des projets municipaux sont réalisées en bois biosourcés, parallèlement, l'utilisation des matériaux alternatifs comme la terre crue, le coton recyclé ou la paille se développe. La Ville de Paris incitera également ses partenaires (bailleurs sociaux, aménageurs) pour qu'ils adoptent la même politique d'achats.

La Ville de Paris mettra également en place des clauses particulières dans ses marchés de travaux pour imposer l'utilisation de matériaux issus du recyclage ou du réemploi.

III. EN MOBILISANT UN URBANISME BIOCLIMATIQUE

L'urbanisme parisien a connu une évolution significative à travers les siècles, reflétant les changements politiques, sociaux et économiques de la ville. Le secteur de la construction représentait en 2021 jusqu'à 1,1 MtCO₂e d'émissions carbone soit 6 % des émissions.

Il est aussi le lieu d'expérimentations et d'innovations permettant d'accélérer les politiques publiques. L'urbanisme parisien représente ainsi un levier important vers la neutralité carbone de Paris.

LE PLU BIOCLIMATIQUE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document stratégique qui établit les directives majeures en matière d'aménagement et réglemente l'ensemble des initiatives de construction, de rénovation et de réhabilitation au sein de la ville de Paris. La dernière mise à jour significative du PLU remontait à 2006, bien que des amendements aient été apportés au fil des années. Aujourd'hui, une révision s'est imposée pour aligner le PLU sur les défis contemporains, notamment ceux liés au climat.

La Ville de Paris a élaboré son Plan Local d'Urbanisme (PLU) bioclimatique dans une approche équilibrée face au triple défi économique, social et environnemental. Il vise à établir une vision partagée pour continuer à adapter Paris aux défis climatiques et aux impératifs de solidarité qui caractérisent cette époque. Il s'agit d'une démarche proactive pour établir des normes de construction et d'organisation territoriale qui marient transition écologique et solidarité. Ce document aspire à améliorer le cadre de vie à Paris, en mettant un accent particulier sur la protection de l'environnement et du patrimoine, conformément aux aspirations des résidents.

La majorité de l'infrastructure de la ville étant déjà en place, l'accent est mis sur la réhabilitation et la rénovation des structures existantes plutôt que sur la construction neuve. Cette approche encourage la réutilisation des matériaux et la recherche de solutions plus locales et durables, afin de réduire l'empreinte carbone des constructions. L'objectif est de promouvoir une gestion plus efficace des ressources, en « faisant mieux avec moins ».

Par ailleurs, le logement représente une part significative des dépenses des habitants de Paris. Dans cette perspective, une augmentation du nombre de logements abordables est prévue, visant à atteindre un seuil de 40 % de logements publics. Cette initiative politique vise à préserver et soutenir le pouvoir d'achat des familles, des jeunes actifs, des étudiants et des retraités, en mettant en place un réseau renforcé de services publics et d'équipements de proximité, qu'ils soient culturels, sportifs ou de santé.

En outre, la nature occupe une place prépondérante dans ce projet, avec un renforcement de la biodiversité et de la végétalisation de la ville, favorisant ainsi la création d'espaces de fraîcheur et l'adaptation aux changements climatiques. Le Paris de 2050 aspire à être une ville décarbonée, harmonieusement intégrée dans son environnement architectural et paysager.

En résumé, le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique incarne une ambition claire et ouverte, visant à répondre aux défis climatiques actuels et futurs, en collaboration étroite avec les citoyens et en encourageant l'innovation. Cette vision commune s'inscrit dans le prolongement du Plan Climat, en établissant des règles bioclimatiques novatrices, garantissant ainsi que Paris puisse relever les défis qui se présentent avec efficacité et résilience.

1. Construire moins et de manière plus sobre en énergie et carbone

La nouvelle donne climatique à laquelle Paris est confrontée appelle à repenser notre rapport à la ville en concevant des bâtiments et des quartiers sobres en carbone et en énergie.

Dans une ville où 90 % du bâti est déjà là et face au bilan carbone de la construction neuve de bâtiments, **la réhabilitation devient la nouvelle norme pour une diminution de l'impact environnemental des constructions. La démolition devient l'exception.**

Afin de mieux répondre aux besoins de logements des Parisiens mais aussi de limiter les nouvelles constructions, **le PLU Bioclimatique impose également des dispositifs inédits favorisant la production de logements face à celle du bureau, en privilégiant le bâti existant.** Cela passe également par la lutte contre la vacance des logements.

A • Des constructions neuves à plus faible impact carbone

Le PLU Bioclimatique impose des constructions respectueuses de l'environnement : les matériaux avec un faible bilan carbone (bois, pierre de taille, chanvre, terre crue) seront privilégiés, et des performances énergétiques ambitieuses pour un meilleur confort d'hiver comme d'été sont imposées. Il va au-delà des seuils de réglementations obligatoires.

L'impact environnemental du béton est très élevé : poids carbone, consommation d'eau, extraction des matières premières. Malgré des contraintes réglementaires fortes, la Ville se fixe **l'objectif de réduire le plus possible le recours au béton dans la construction, l'aménagement et la réhabilitation afin d'en sortir progressivement.** Elle préconise en substitution le recours à des matériaux de réemploi, recyclés, renouvelables, recyclables, bio-sourcés ou géosourcés.

Pour cela, la Ville de Paris renforce ses exigences de performance des constructions neuves en anticipant les prochaines échéances de la réglementation environnementale (RE2020). Le PLU bioclimatique impose un indicateur d'impact sur le changement climatique des composants de construction (Icc) maximum inférieur ou égal à 580 kg CO₂e/m² pour les bâtiments de logement collectif, et 710 kg CO₂e/m² pour les bâtiments de bureau. Toutefois, pour les bâtiments de logement collectif au sens de la RE 2020, une valeur supérieure à celle indiquée ci-dessus peut être admise lorsque cette dernière est strictement incompatible avec la conformité aux dispositions du premier alinéa de la sous-section UG.5.1.3 (confort d'été). Le PLU Bioclimatique offre également des mécanismes d'incitation innovants pour favoriser les projets à forte performance environnementale.

La Ville de Paris renforcera également les subventions accordées aux bailleurs sociaux et copropriétés qui ont recours aux matériaux écologiques pour leur projet de rénovation.

B • Pour une gestion de chantier sobre en carbone

Il apparaît nécessaire de mieux encadrer les chantiers et il est impératif que ceux-ci utilisent moins de béton, moins de camions, moins d'eau et génèrent moins de nuisances, à l'image de ce qui a été réalisé par la SOLIDEO pour bâtir le Village des Athlètes en Seine-Saint-Denis. **La Ville de Paris mettra en œuvre une charte chantier propre applicable à tous les chantiers de bâtiment dès 2024.**

La Ville de Paris imposera la traçabilité et la valorisation des « déchets » de chantiers afin que ceux-ci puissent être recyclés ou réemployés. Elle étudiera, en partenariat notamment avec l'Institut National de l'Economie Circulaire et la Métropole du Grand Paris, les moyens à mettre en œuvre pour développer cette filière (création de lieux de stockage, visibilité des ressources disponibles, mise en valeur des acteurs économiques). Ce travail doit permettre le **développement de plateformes du réemploi** en s'appuyant sur la Responsabilité Élargie des Producteurs pour les matériaux de construction.

C • Des opérations d'aménagement économes en ressources et productrices d'énergie renouvelable

Les opérations d'aménagement constituent des terrains d'expérimentation au service du Plan Climat. Gage d'exemplarité, elles permettent de tester des innovations afin de poursuivre des objectifs renforcés en matière d'énergie et de carbone. En 2023, 9 % du territoire parisien hors bois étaient concernés par un projet d'aménagement.

LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT CONSTITUENT DES TERRAINS D'EXPÉRIMENTATION AU SERVICE DU PLAN CLIMAT.

Parmi ces opérations, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Saint-Vincent-de-Paul (14^{ème}) a reçu la labellisation BBCE niveau Excellent pour son approche de maîtrise du coût carbone du projet. Pour économiser des matériaux et de l'énergie, les démolitions-reconstructions sont évitées. Le réemploi et la réutilisation des matériaux, de préférence sur le site a permis de réemployer plus de 30 % (en masse) des matériaux dans les bâtiments réhabilités et plus de 15 % dans les bâtiments neufs. En complément, la desserte énergétique de l'opération s'appuie sur la récupération de chaleur sur le réseau d'eau non-potable.

Sur le plan de l'utilisation des matériaux bio et géosourcés, la ZAC Chapelle Charbon (18^{ème}), fait figure d'opération pilote en combinant des matériaux à hautes performances : bois, paille enduite, béton de chanvre, pierre, béton bas carbone, etc. Le travail sur la gestion des ressources a également permis de réemployer 99 % des terres excavées pour la réalisation du parc et 95 % des matériaux de déconstruction. Sur le volet énergétique, l'opération est desservie par une boucle de chaleur alimentant les bâtiments en eau chaude et en chauffage.

Sur la ZAC Python-Duvernois (20^{ème}), l'utilisation de structures bois et/ou pierre est privilégiée en complément de matériaux biosourcés en second œuvre (isolation, menuiseries, revêtements...). La ZAC se caractérise également par son ambition en matière de gestion des eaux pluviales : toitures largement végétalisées, espaces de pleine terre, parc central comprenant un large bassin de rétention de 630 m² et une zone humide de 400 m².

En matière de récupération d'énergie, la ZAC Gare des Mines-Fillette (18^{ème}) prévoit une production de froid par la centrale géothermique installée sur le site olympique de l'Aréna ainsi que la récupération de chaleur dégagée par cette centrale pour alimenter une boucle d'eau chaude desservant la ZAC.

La Ville poursuivra la réalisation d'expérimentations vertueuses et répliquables (bâtiment sobre, *low-tech*, panneaux solaires verticaux sur rambardes, etc.). L'analyse de ces expérimentations permettra de formuler des recommandations en vue de leur généralisation.

D'une manière générale, les performances environnementales des opérations d'aménagement en cours et futures seront évaluées en vue d'en retirer des données objectivables en termes de consommation et de production en énergie renouvelable et de récupération ou en eaux, d'utilisation de matériaux géo et biosourcés, de bilans carbone et d'autres données pertinentes.

Enfin, la Ville mobilise également le levier de la promotion immobilière pour faire évoluer les projets sous maîtrise d'ouvrage privée en renforçant leur prise en compte du Plan Climat.



Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris, 2023

2. Réconcilier enjeux urbains, climatiques et patrimoniaux

Dans une ville au patrimoine aussi riche que Paris, les méthodes et matériaux utilisés dans les travaux de rénovation peuvent se heurter aux impératifs de protection et engendrer des refus de dossiers, des retards et des surcoûts. Par ailleurs, les monuments historiques et bâtiments patrimoniaux sont susceptibles d'être touchés par les effets du changement climatique, comme les vagues de chaleur, les sécheresses et les inondations.

Paris souhaite accompagner les projets sur le bâti vers une esthétique capable d'allier patrimoine, adaptation et innovation. La Ville a engagé ce travail sur son identité bâtie au travers du Manifeste de la nouvelle esthétique urbaine parisienne, en phase avec les objectifs du Plan Climat.

Ce manifeste pour une nouvelle esthétique urbaine parisienne promouvra des bâtiments et des espaces publics qui reflètent une sensibilité accrue à l'adaptation de la ville au changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle mettra en avant des solutions architecturales innovantes qui favorisent la sobriété et l'efficacité énergétiques, la végétalisation et le respect de l'échelle et le caractère historique de Paris. Elle mettra en valeur la beauté intemporelle de la ville tout en introduisant des éléments modernes qui contribuent à la transition écologique de la Ville.

A • Concilier esthétique urbaine et enjeux climatiques

La Ville de Paris développera une nouvelle **doctrine patrimoniale en lien avec les services de l'État pour l'adaptation des bâtiments au réchauffement climatique**. En collaboration avec les architectes des Bâtiments de France (ABF), la Ville de Paris créera une feuille de route établissant de grands principes de rénovation en fonction des caractéristiques architecturales des bâtiments (école Jules Ferry, haussmannien, etc.) afin d'adapter les principes constructifs à la préservation du patrimoine urbain parisien, d'améliorer l'information des propriétaires dès l'amont et surtout d'accélérer les rénovations.

La Ville de Paris développera une nouvelle doctrine patrimoniale en lien avec les services de l'État pour l'adaptation des bâtiments au réchauffement climatique.

B • Accélérer les procédures administratives

Outre l'important frein que constitue l'investissement financier de la rénovation énergétique, les acteurs publics et privés peuvent être confrontés à des difficultés administratives notamment pour l'obtention des autorisations d'urbanisme requises.

Dans l'optique d'une massification des projets de rénovations énergétiques pour respecter les objectifs climatiques de Paris, il est impératif de fluidifier le volet administratif de la rénovation.

Ainsi, la Ville de Paris nouera un partenariat renforcé entre ses services, les acteurs de la rénovation (bailleurs sociaux, promoteurs, architectes, bureaux d'études et entreprises du bâtiment) et les architectes des Bâtiments de France afin d'étudier la mise en place d'une procédure améliorée et plus fluide d'élaboration et de suivi des dossiers (échanges amonts plus fréquents, pré-instruction...) en intégrant le plus tôt possible les maîtres d'ouvrage et leurs différents prestataires.

La Ville de Paris insistera sur les procédures d'urbanismes concernant les solutions low-tech et rapides d'adaptation du bâti parisien (isolation, pose de protections solaires, transformation des toits...) qui requièrent généralement une transformation de l'aspect extérieur des bâtiments, et pour lesquelles ces procédures doivent particulièrement être simplifiées et accélérées. C'est le cas par exemple pour la pose de volets et d'occultants, ou la peinture des toitures en blanc.

Dans l'optique d'une massification des projets de rénovations énergétiques, il est impératif de fluidifier le volet administratif de la rénovation.

3. Mettre les toits et sous-sols parisiens au service de la transition écologique



Ville de Paris

A • Faciliter l'évolution des toitures parisiennes

Le respect des objectifs du Plan Climat en matière d'économies d'énergie, de neutralité carbone, d'adaptation et de sobriété nécessite d'optimiser les surfaces bâties existantes notamment pour y développer les outils et méthodes indispensables à la transition écologique. En effet, certaines surfaces partiellement utilisées des immeubles de logements, des équipements publics ou des bâtiments tertiaires constituent un énorme potentiel de développement de nouveaux usages.

À ce titre, la perception des toitures comme un espace inutilisable ou uniquement réservées à des équipements techniques a profondément évolué ces dernières années. De nouveaux usages des toits se multiplient : surélévation à usage d'habitation, production solaire, récupération d'eau de pluie, végétalisation, agriculture urbaine, terrain de sports, espaces de convivialité, rooftop...

Leviers essentiels de l'adaptation et la transition écologique, la Ville de Paris souhaite amplifier leur transformation.

Pour favoriser la mutation des toitures existantes, les dispositifs municipaux de transformation seront renforcés comme les programmes de solarisation, végétalisation, ou encore rafraîchissement.

Le PLU bioclimatique consacre également la priorité à la végétalisation et à l'agriculture sur les bâtiments neufs. Le nouveau dispositif oblige ainsi à végétaliser certaines surfaces de la construction, notamment les toitures, les terrasses, les espaces sur dalle afin notamment de contribuer à limiter l'effet d'îlot de chaleur au sein d'espaces parfois trop peu ou pas végétalisés. La combinaison du végétal et des panneaux solaires est possible.

Afin de promouvoir et débattre des usages alternatifs des toits, la Ville soutiendra un festival annuel sur le modèle du Rooftop festival de Rotterdam.

B • Le potentiel caché des sous-sols parisiens

Les sous-sols parisiens recèlent également des ressources qui pourraient être encore davantage mises au service de la résilience du territoire. En particulier les parkings, dans une perspective de recul de la voiture individuelle, peuvent devenir des leviers à la fois en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Trois orientations se dessinent suivant le développement de solutions pérennes ou ponctuelles de ces espaces :

- Le développement pérenne d'activités qui croisent plusieurs enjeux et nécessite de bien articuler les potentiels aménagements entre eux : stationnement sécurisé des vélos, station de recharge électrique, développement des EnR² ou encore sites de stockage logistique ;

- La mobilisation de sous-sols perdus/non valorisés est une priorité pour la production de froid comme de chaud renouvelable à Paris ;

- L'utilisation temporaire des sous-sols comme abri en cas de crise et d'évènement extrême type canicule, qui nécessite un travail de cartographie des disponibilités et conditions d'accès pour un maillage efficient du territoire.

La Ville de Paris mènera une étude sur le potentiel de transformation des espaces souterrains. Cette étude permettra de mesurer les surfaces pouvant être libérées, le besoin de transformation de ces espaces et proposera des scénarios de planification à l'échelle de la ville, des arrondissements voire des quartiers en tenant compte du respect de la tranquillité des riverains par rapport à ces nouveaux usages.

IV. EN POURSUIVANT LA DÉCARBONATION DES DÉPLACEMENTS

À Paris en 2022, le secteur du transport représente 740 000 t CO₂e soit 15 % des émissions locales du territoire. En 10 ans l'action municipale a permis de réduire drastiquement la place de la voiture individuelle, offrant plus d'espace pour le développement des mobilités actives et de nouveaux usages de l'espace public. Cette révolution urbaine a contribué à la réduction de 60 % des émissions carbone de ce secteur. La Ville de Paris s'attache à poursuivre son investissement pour une mobilité inclusive active et décarbonée, le développement d'infrastructures cyclables et la reconquête de l'espace public. Avec l'avènement du « tout-voiture », le XX^{ème} siècle a préempté et asphalté l'essentiel de l'espace public. La décarbonation des transports va de pair avec une reconquête de cet espace au profit des mobilités douces, des piétons et de la nature en ville.

L'évolution des modes de déplacement et l'essor des mobilités douces à l'instar des vélos a métamorphosé Paris en quelques années. La Ville de Paris entend aller plus loin et plus vite dans la réduction de la place de la voiture, seul gage d'une véritable décarbonation du transport parisien en accord avec le respect des normes sanitaires sur la qualité de l'air.

1. Rééquilibrer l'espace public pour laisser la place aux mobilités décarbonnées

A • Pour une ville pacifié

La réduction de la circulation à Paris a nécessité d'importantes mutations de la ville : de la piétonisation des berges et des grandes places à l'instauration de pistes cyclables, la Ville de Paris a démontré sa volonté de redonner de l'espace aux Parisiennes et aux Parisiens et de favoriser les mixités d'usages de l'espace public, qui doit également être bienveillant pour les femmes qui l'arpentent. Afin d'accompagner ces mutations, la Ville de Paris a souhaité repenser et clarifier les règles de partage de l'espace public parisien en réaffirmant la priorité absolue donnée aux piétons. Particulièrement vulnérables, ces derniers sont placés au cœur de la politique d'aménagement de la voirie.

✓ PLUS D'ESPACE POUR LES PIÉTONS

La marche est le premier mode de mobilité à Paris, représentant 53 % des déplacements dans la ville. Aussi, la Ville de Paris diversifiera les aménagements en faveur des piétons : déploiement des rues aux écoles et extension à d'autres types d'établissement, Paris Respire, programme « Embellir votre quartier », l'implantation de la démarche Oasis et de ses placettes dans tous les arrondissements. Les rues seront végétalisées, les trottoirs élargis, les contre-allées transformées en promenades. Ces aménagements contribueront à la réduction de la pollution sonore routière.

Dans cette perspective le stationnement de surface sera repensé. Il représente 8 % de l'espace public alors que seuls 33 % des ménages parisiens sont motorisés. C'est pourquoi, la Ville de Paris transformera 50 % des places de stationnement soit 60 000 emplacements afin de redonner la priorité aux piétons, aux modes de transport actifs et partagés, et végétaliser l'espace public, d'ici 2030.

Grâce à ces actions qui permettent de récupérer de l'espace public aujourd'hui dévolu au trafic automobile, plus de 100 hectares seront rendus aux piétons d'ici 2030 afin de pacifier la ville. Ils participeront également aux objectifs de végétalisation de l'espace public.

✓ RÉGULER LE TRAFIC AUTOMOBILE

Afin de réduire la pression automobile, la Ville de Paris poursuivra les mesures de régulation du trafic routier. La mise en place systématisée de la limitation de la vitesse à 30 km/h hors grands axes est une première réponse. La Ville complètera cette disposition en développant les aires piétonnes, les vélorues et les zones de rencontre, espaces partagés entre tous les usagers, où la vitesse est limitée à 20 km/h et le piéton prioritaire.

Fin 2024, la Ville inaugurera la première zone apaisée à grande échelle, également dénommée **Zone à Trafic Limité (ZTL)** dans le centre de Paris. La circulation y sera réservée aux piétons, vélos, transports en commun et à certaines catégories d'usagers (riverains, commerçants, artisans, personnes à mobilité réduite...). À compter de 2024, les autocars de tourisme ne pourront plus circuler dans le centre de Paris.

Pour aller plus loin, la Ville de Paris modifie les plans de circulation par quartiers, dans tous les arrondissements, et a pour objectif de supprimer le trafic de transit, celui qui ne fait que traverser les quartiers sans s'y arrêter. Seuls les déplacements strictement nécessaires, sanitaires et professionnels, la desserte locale ou encore les véhicules partagés comme les bus ou les taxis auront vocation à circuler dans les quartiers parisiens. Grâce à ce dispositif, la Ville de Paris créera d'ici 2026 un grand cœur piéton par arrondissement (quartiers de Montmartre, de la Réunion, du Jardin de Reuilly, du Marais...).

15 axes de circulation majeurs seront également transformés, pour réduire la place de la voiture, favoriser les circulations piétonnes et les mobilités douces ; ces axes seront végétalisés et les revêtements clairs seront favorisés : rue de Clichy (9^e), rue du Faubourg Saint-Denis (10^e), avenue Claude Vellefaux/Parmentier (10^e), boulevard Beaumarchais (11^e), boulevard Richard-Lenoir (11^e), avenue Ledru-Rollin (12^e), avenue d'Italie (13^e), rue Tolbiac (13^e), avenue du Général Leclerc (14^e), rue de la Convention (15^e), avenue Foch (16^e), boulevard Pereire (17^e), avenue Simon Bolivar (19^e), rue de Bagnolet (20^e) et rue Belgrand (20^e).

La Ville de Paris poursuivra par ailleurs la transformation de voies de circulation en couloirs de bus, pour favoriser le seul mode de déplacement 100 % accessible avec un maillage de desserte de proximité inégalé.

✓ TRANSFORMER LE BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE

Anneau de 35 km de long entourant Paris, le boulevard périphérique est chaque jour emprunté par plus d'un million de véhicules en faisant la route la plus fréquentée d'Europe. Il est responsable d'une exposition accrue pour les immeubles d'habitation le bordant (dont 40 % de logements sociaux), et contribue à la pollution de fond parisienne, faisant de sa transformation une urgence sociale et sanitaire.

Face à ce constat, la Ville de Paris engage la métamorphose de son boulevard périphérique pour en faire une **continuité verte à la circulation apaisée**, incluant une bande de 500 mètres de part et d'autre de l'infrastructure. Permettre aux riveraines et riverains du boulevard périphérique de mieux vivre et mieux respirer implique d'y réduire la circulation et de laisser une plus grande place à la nature.

La transformation des portes en places se poursuivra et la transformation de l'axe sera accompagnée par l'intensification des plantations sur les talus, le terre-plein central ainsi que certaines voies latérales. La transformation des portes permettra également de renforcer les liens entre Paris et les communes métropolitaines, améliorant ainsi les liaisons piétonnes et cyclables aujourd'hui très difficiles.

D'ici 2030, la Ville de Paris transformera le boulevard périphérique en boulevard urbain, à commencer par la voie réservée aux athlètes pendant les Jeux olympiques et paralympiques, qui sera ensuite réservée aux transports en commun et au covoiturage, alors qu'aujourd'hui 80 % des voitures circulant sur le périphérique ne transportent qu'une seule personne.

Le 1^{er} octobre 2024, la Ville de Paris a abaissé la vitesse limite sur le périphérique à 50 km/h pour les quelques 1,2 million d'usagers qui l'empruntent chaque jour, représentant 3 % des trajets quotidiens en Ile-de-France. L'aménagement de la circulation sur le boulevard périphérique devrait permettre une amélioration de la qualité de l'air aux abords de cette infrastructure et ainsi réduire l'expositions des populations alentours qui sont les plus exposées à la pollution de l'air. Un suivi des conséquences des aménagements a été confiée à Airparif et Bruitparif pour les 5 prochaines années.

1,2 million
d'usagers qui empruntent
chaque jour le périphérique

B • Pour une ville en mouvement : Paris 100 % cyclable

En amplifiant sa politique volontariste de développement du vélo, la Ville entend devenir une capitale mondiale du vélo. Représentant près de 11 % des déplacements à Paris, l'objectif sera d'atteindre environ un quart des déplacements d'ici 2030.

✓ DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES CYCLABLES

Le territoire parisien compte plus de 1 000 km d'aménagement cyclables, dont 300 km de pistes sécurisées. L'objectif à 2030 est d'atteindre un maillage complet de la capitale. Pour cela, la Ville a prévu d'ici 2026 la création et la sécurisation de 180 km de pistes supplémentaires. Elle systématisera la mise en place des doubles-sens cyclables pour atteindre un total de 390 kilomètres de nouveaux aménagements cyclables. Le réseau principal permettra en continuité avec le Vélopolitain de la Métropole du Grand Paris d'assurer la connexion avec les voies cyclables des territoires limitrophes. Le réseau secondaire viendra quant à lui proposer une offre pour les trajets supérieurs à un kilomètre particulièrement utile pour les trajets entre arrondissements. Le réseau de desserte locale assurera aux Parisiennes et aux Parisiens la possibilité de se rendre n'importe où dans les rues de la capitale à vélo, en toute sécurité et sans émettre de gaz à effet de serre.

La Ville de Paris travaillera en étroite relation avec les communes limitrophes et la Métropole du Grand Paris pour assurer la bonne continuité des infrastructures pédestres et cyclables.

✓ AUGMENTER L'OFFRE DE STATIONNEMENT VÉLO

La peur du vol constitue le premier facteur de renoncement à la pratique du vélo à Paris. Pour pallier cette situation et garantir à toutes et tous une offre de stationnement sécurisée, la Ville de Paris renforcera les aménagements sur l'espace public, développera du stationnement sécurisé dans tous ses parkings et facilitera au travers du PLU Bioclimatique la mise en place de locaux vélos dans les immeubles. La Ville de Paris s'est ainsi fixé l'objectif d'atteindre 130 000 nouvelles places de stationnement vélo d'ici 2026.

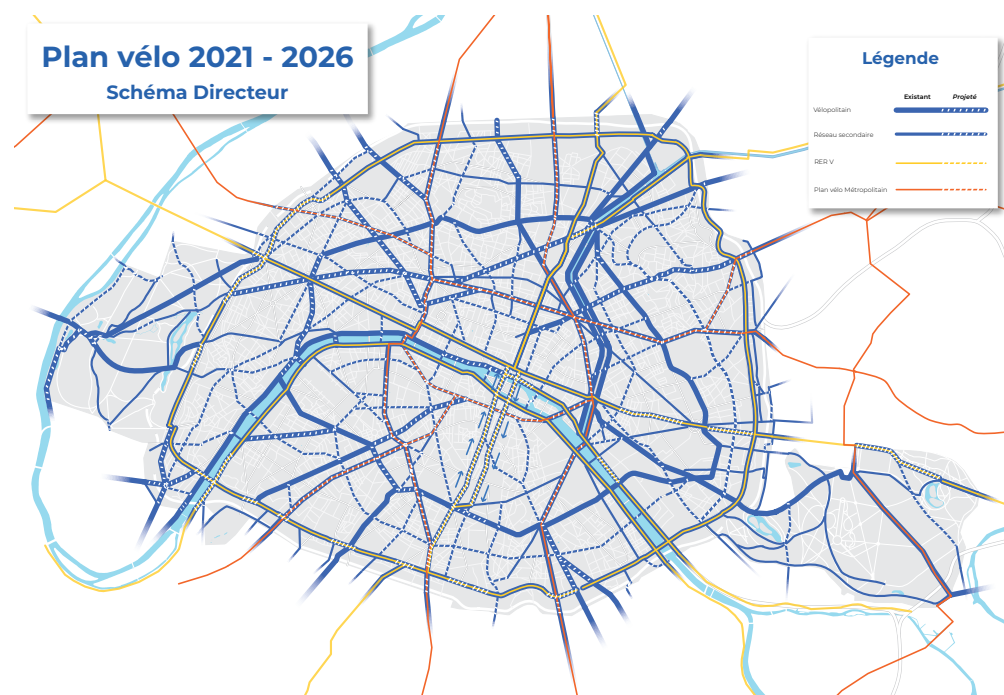
✓ PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE ET L'UTILISATION DU VÉLO

Pour accompagner cette « vélorution », la Ville de Paris mobilise tous les moyens dont elle dispose pour encourager la pratique du vélo. Dès le plus jeune âge, la Ville de Paris veut généraliser le « *savoir rouler à vélo* » dans toutes les écoles élémentaires parisiennes, en mettant en place un « *Permis vélo* ». L'objectif est que toutes les petites Parisiennes et les petits Parisiens sachent faire du vélo lorsqu'ils entrent au collège.

En mobilisant les arrondissements, la Ville de Paris soutiendra les initiations locales d'associations notamment des vélos-écoles pour faciliter l'apprentissage des adultes, ainsi que la création d'un atelier d'auto-réparation par arrondissement.

Figure 20

Carte du Plan Vélo 2021-2026



Ville de Paris, Direction de la voirie et des déplacements

2. Accélérer la transition énergétique et bas carbone des mobilités

En adoptant sa trajectoire de décarbonation en 2018, la Ville de Paris a pris l'engagement de tourner la page des véhicules thermiques. Pour atteindre cet objectif, la Ville de Paris poursuit les transformations opérées en faveur des modes de transport sobres en énergie et non polluants. Pour réduire les besoins de déplacement et en

particulier les déplacements pendulaires, la Ville de Paris travaille, via son Plan local d'urbanisme, à rééquilibrer la répartition des surfaces dédiées au tertiaire à l'échelle de la métropole et diminuer à terme la surface globale de bureaux à Paris, tout en soutenant le rééquilibrage économique entre l'est et l'ouest.

A • Priorité aux transports en commun

Le territoire parisien offre un maillage en transports en commun unique avec notamment la plus forte densité en stations de métro au monde. Avec 5,4 millions de voyages réalisés dans Paris chaque jour, les transports en commun constituent un axe privilégié pour décarboner les transports parisiens.

Si la Ville de Paris n'est pas directement compétente en matière d'organisation des transports, elle est le premier département contributeur au budget d'Ile-de-France Mobilité. Elle se mobilise fortement pour renforcer l'offre de transports en commun sur son territoire et plaide pour le maintien et le renforcement du service public des transports en commun afin que ceux-ci demeurent à l'abri des logiques de marché. Chaque année, elle soutient la mobilité des plus jeunes en remboursant le Pass Navigo d'environ 90 000 jeunes parisiens.

La Ville de Paris souhaite développer le réseau de transports en commun à forte capacité comme le métro et le tramway. Elle participe au prolongement des lignes 11 et 14, soutient le prolongement des lignes 1 et 10 ou encore la fusion des lignes 3-bis et 7-bis pour améliorer la desserte du Nord Est parisien. Elle souhaite également réaliser avant 2030 le bouclage du tramway parisien avec le dernier tronçon entre la Porte Dauphine et le Pont du Garigliano, ou encore améliorer la connexion avec d'autres territoires comme la Seine Saint Denis avec le prolongement du T8 jusqu'à la gare Rosa Parks.

Pour réussir la transition écologique des transports, ces derniers doivent être accessibles à toutes et tous. La Ville de Paris s'oppose à toute augmentation des tarifs pour les usagers et agit au contraire pour les réduire. Pour tous les jeunes et pour les personnes âgées sous condition de ressources elle garantit la gratuité des transports en remboursant les abonnements.

Afin d'adapter l'offre aux évolutions climatiques et en particulier le décalage en soirée des activités lors des pics de chaleur, la Ville de Paris plaidera au renforcement de l'offre en transports en commun de nuit pour les salariés en horaires décalés et les noctambules. Elle sollicitera également auprès de la RATP et de la SNCF une étude sur la résilience du réseau de transports en commun face au changement climatique et à l'augmentation attendue des températures dans la capitale que ce soit au niveau des infrastructures mais aussi des conditions d'accueil des voyageurs.

La Ville de Paris s'oppose également au développement de transports aériens complémentaires, tels que les taxis volants, qui viendraient ajouter pollutions et nuisances supplémentaires. Dans la continuité du projet de réduction de la surface de l'héliport situé dans le 15^{ème} arrondissement, la Ville de Paris demande également la forte réduction du trafic aérien des hélicoptères, notamment des vols commerciaux, afin d'aller à terme vers une fermeture totale de l'Héliport de Paris.

B • Formaliser la stratégie d'avitaillement du territoire

Paris soutient l'ambition affichée par l'Union Européenne d'interdire la vente de véhicules thermiques d'ici 2035. Elle entend être une ville pionnière de la transition vers des véhicules moins polluants, en développant des nouvelles solutions de massification des mobilités plus propres.

Afin de faciliter la transition vers les mobilités décarbonées, la Ville de Paris a lancé le dispositif Belib' en 2021, proposant un réseau public parisien de bornes de recharge pour véhicules électriques. Via ce réseau, la Ville propose une offre de recharge adaptée aux différents usagers. Ces bornes sont disséminées sur le territoire, s'intégrant dans la bande de stationnement. Les parkings de la Ville de Paris se modernisent également, proposant de plus en plus de bornes de recharge. Le parking de la Madeleine deviendra par exemple le parking proposant la plus grande offre de recharge électrique en Europe.

Elle oblige également les projets d'aménagement, via le PLU Bioclimatique, à intégrer des hubs de recharge électrique rapide, des stations hydrogène ou encore à développer le partage d'infrastructures de recharge privées pour les professionnels (dépôt RATP, bâtiments municipaux avec parking), notamment sur le quai d'Austerlitz ou dans la ZAC Bercy Charenton.

Pour accompagner ces mutations, la Ville transformera progressivement les stations-services concédées en stations à énergies décarbonées. Une station de production et de distribution d'hydrogène a déjà vu le jour Porte de Saint-Cloud. Une station multi-énergies propres sera installée pont de Grenelle d'ici 2030, devant la Maison de la Radio. Depuis le 1^{er} octobre 2024, le Conseil de Paris a modifié les contrats de concession de 4 des 15 stations-services de Paris, situées porte d'Aubervilliers, quai d'Issy-les-Moulineaux et porte d'Orléans. Ces dernières ne peuvent plus vendre de gazole.

La disparition progressive et désormais engagée des motorisations diesel et essence à Paris, qui aura un effet très bénéfique sur l'amélioration de la qualité de l'air, va de pair avec l'augmentation de nouveaux besoins pour les mobilités (station de production et/ou de distribution d'hydrogène, poursuite du déploiement des bornes de recharge électriques...). Pour anticiper et y répondre au mieux, la Ville réalisera un « schéma directeur de la transition énergétique des mobilités » qui portera sur les scénarii des besoins en énergie pour les mobilités futures, et l'approvisionnement énergétique des transports.

C • Renforcer les mesures pour faire évoluer les motorisations les plus carbonées

Afin d'anticiper au mieux la fin des mobilités carbonées sur le territoire, la Ville de Paris met en œuvre plusieurs mesures visant à réguler leur utilisation dans la capitale.

En 2022, la Ville de Paris a mis en place un nouveau dispositif d'accompagnement vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement qui intensifie les aides financières en ciblant les publics plus modestes, dont :

- Les particuliers : acquisition de vélo, vélo électrique, vélo cargo, subvention du service d'autopartage de voitures et camionnettes Mobilib', gratuité des transports en commun pour les scolaires et les seniors... ;
- Les habitats collectifs : création d'abris vélos sécurisés ;
- Les professionnels : acquisition de vélos électriques ou cargos, voitures ou véhicules utilitaires légers, poids lourds électriques ou hydrogène, acquisition d'un système de dépollution ou d'un moteur à énergie alternative à destination des bateaux.

La Ville de Paris étudie la faisabilité d'un « guichet unique » rassemblant les autres aides à l'écomobilité octroyées par l'État, la Région, la Métropole et la Ville de Paris.

La Ville demande également un nécessaire renforcement des primes à la conversion sous conditions de ressources ou de chiffre d'affaires en ciblant uniquement les véhicules Crit'air 0, en cohérence avec l'abandon progressif des véhicules thermiques.

La Ville de Paris soutien les mobilités partagées avec plusieurs milliers de scooters et vélos électriques en libre-service, ainsi que le plus important service public de vélos partagés, Vélib', qui comptabilise 400 000 abonnés.

La Ville poursuit également sa politique du stationnement en cohérence avec les objectifs de décarbonation des transports. Cette réflexion porte à la fois sur l'espace public existant mais également sur les espaces publics créés notamment dans le cadre des opérations d'aménagement. Le stationnement est gratuit pour les véhicules basses émissions alors que celui des deux-roues motorisés thermiques est rendu payant depuis septembre 2022.

Afin d'encourager la réduction du nombre de SUV et des 4x4 circulant dans la capitale (15 % du parc de véhicules en 2023), qui a augmenté de 60 % entre 2019 et 2023, la Ville a mis en place depuis le 1^{er} octobre 2024 une tarification différenciée du stationnement non résidentiel pour les véhicules lourds, polluants et encombrant avec un triplement des tarifs de stationnement en vigueur pour les véhicules concernés. Cette mesure fait suite à une votation qui s'est tenue le 4 février 2024, suite à laquelle 78 121 Parisiens se sont exprimés et 54,55 % d'entre eux ont voté pour la création d'un tarif spécifique. Plus lourds et moins aérodynamiques, les SUV consomment en moyenne 15 % de plus et génèrent 20 % de plus d'émission de gaz à effet de serre qu'un véhicule standard. Même électriques, les SUV sont plus générateurs de pollution : étant plus lourds, les émissions de particules dues au freinage sont plus importantes. Ces véhicules sont aussi plus dangereux pour les piétons du fait de leur taille : en cas de collision, les accidents impliquant un SUV sont deux fois plus mortels pour les piétons qu'avec une voiture standard.

Enfin, la Ville renforcera les contrôles et verbalisera les conducteurs dont le moteur tourne à l'arrêt – un moteur à l'arrêt n'émet que 15 % de moins qu'en conduite, ce qui a un effet non négligeable sur la qualité de l'air respiré par les piétons environnants.

La Ville de Paris accompagne également certains acteurs spécifiques comme l'industrie du cinéma et de l'audio-visuel avec la mise en place d'un plan de transition écologique des tournages afin de réduire la flotte de véhicules thermiques et de réguler l'usage de groupes électrogènes thermiques avant leur interdiction du territoire parisien.

D • Décarboner les déplacements de l'administration parisienne

Le Plan de déplacements de l'administration parisienne (PDAP) vise à améliorer la mobilité de ses agents et les déplacements liés à l'activité municipale (logistique, collecte des déchets...) en encourageant les modes de transport les moins polluants et les plus sobres en énergie (les déplacements étant à l'origine de près de 20 % des émissions totales de gaz à effet de serre et de 9 % de la consommation énergétique de l'administration). Pionnière, la Ville de Paris a déjà basculé l'ensemble de son parc de bennes de collecte des ordures ménagères au gaz pour sortir du diesel.

En 2023, la Ville adopte son troisième PDAP pour la période 2024-2030. Si les précédents plans mettaient au cœur de son action la dé-diésélisation et l'électrification de la flotte municipale, et l'incitation à des pratiques de déplacements plus vertueuses, le PDAP3 poursuivra les objectifs et ira plus loin en mettant au centre l'objectif de décarbonation.

D'ici 2030, la Ville s'engage à sortir de la motorisation thermique pour son parc de véhicules avec une première étape à 2026 de 50 % du parc en véhicules décarbonés ou à faibles émissions. Elle veillera en complément à réduire progressivement son parc en développant notamment les solutions partagées et la promotion des mobilités actives.

S'agissant des véhicules techniques pour lesquels il n'existe pas d'alternatives électrique, la Ville se tournera vers l'utilisation de bioGNV, issu de la méthanisation des déchets alimentaires, ou biocarburants. Le remplacement systématique des engins de nettoiement de trottoir (véhicules légers) à motorisation essence par des engins électriques avec un parc 100 % électrique sera réalisé d'ici 2026. Avec l'arrivée à maturité du marché, la bascule progressive vers une collecte avec des bennes électriques sera engagée et ira de pair avec la nécessaire électrification des garages et l'adaptation de leurs puissances d'alimentation.

D'ici 2030, la Ville s'engage à sortir de la motorisation thermique pour son parc de véhicules avec une première étape à 2026 de 50 % du parc en véhicules décarbonés ou à faibles émissions.



Ville de Paris

E • Éco-logistique : faire mieux avec moins de ressources

Afin de répondre au besoin de faire évoluer la logistique vers une démarche plus durable et contribuer ainsi à l'atteinte de la neutralité carbone, la Ville de Paris met en œuvre une stratégie pour faciliter le travail des professionnels et limiter les impacts environnementaux de ces activités.

Le premier travail engagé consiste à permettre une logistique du dernier kilomètre plus vertueuse en mobilisant le foncier et l'immobilier, notamment dans les zones carencées. Pour peser sur le marché locatif très tendu des locaux productifs, la Ville de Paris renforce sa stratégie de maîtrise, directe et indirecte, d'une infrastructure immobilière. **Un plan de transformation et de revalorisation d'actifs immobiliers aujourd'hui sous-utilisés permettra la reconversion de sites pour y accueillir des activités logistiques et productives.**

À titre d'exemple, la Ville de Paris travaille avec Gares & Connexions pour développer **un espace logistique urbain pour chacune des gares parisiennes d'une surface minimale de 1 000 m²**. Ils permettront une desserte locale des quartiers à pied pour les distributions de moins d'un kilomètre, à vélo pour une distribution entre 3 et 4 kilomètres, et en véhicule utilitaire léger électrique pour les trajets d'une dizaine de kilomètres.

Les nouveaux projets urbains intégreront dans leur programmation un pourcentage minimum de surfaces logistiques permettant d'organiser les flux de distribution à destination des commerces, des activités et des habitantes et des habitants. D'ici 2030, **la Ville mettra en place 50 sites de logistique urbaine sans émission**, dont une partie sera à loyer modéré et réservée aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

La sanctuarisation des aires de livraison existantes et leur déploiement dans les rues où elles font défaut constituent le premier objectif pour faciliter et sécuriser les opérations de chargement et de déchargement. **1 000 aires de livraison supplémentaires** seront ainsi réalisées d'ici 2026, notamment dans les rues identifiées comme étant sous-dotées, s'ajoutant aux 9 000 déjà présentes sur Paris.

Le développement de la **cyclo-logistique** sera facilité grâce à de nouveaux aménagements. La Ville travaille en particulier à la recherche de lieux de préparation des tournées à proximité des lieux de distribution finale (le rayon d'action d'un vélo est d'environ 2 km), sous la forme de sites immobiliers (espaces de cyclo-logistique urbaine) ou sur l'espace public (micro-hubs). Ces espaces doivent être accessibles à des poids lourds.

La Ville de Paris pense les nouvelles pistes cyclables en prenant en compte les dimensions des vélos triporteurs. En cohérence avec la stratégie logistique urbaine durable 2022-2026, Paris facilitera au quotidien les opérations de chargement et de déchargement de ces vélos particuliers, **grâce à la création 1 000 aires de livraison spécifiques pour vélos cargos à proximité des grands générateurs de flux deux-roues. L'objectif sera doublé pour atteindre 2000 en 2030.**

La Ville de Paris accompagnera le développement de la cyclo-logistique afin d'améliorer les conditions de travail et le statut des chauffeurs-livreurs cyclistes autoentrepreneurs. Une première **Maison des coursiers** a vu le jour boulevard Barbès pour améliorer l'information des livreurs sur leurs droits. La Ville étudiera les conditions de pérennisation et d'essaimage de ce projet et donnera accès aux livreurs et plus particulièrement aux auto-entrepreneurs à des services existants comme les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne. La Ville travaillera également avec les plateformes et les commerçants pour élaborer une charte sociale et inciter les acteurs à développer des démarches responsables sur le territoire parisien.

D'ici 2030, la Ville mettra en place 50 sites de logistique urbaine sans émission, dont une partie sera à loyer modéré et réservée aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

3. Le rail et le fleuve au cœur du fret décarboné

La Ville de Paris entend mieux utiliser la Seine, les canaux et le tissu ferroviaire parisien avec pour objectif de réduire fortement l'acheminement par camion de la capitale.

✓ SOUTENIR LA DÉCARBONATION DU FRET FLUVIAL

La voie d'eau est une solution bien moins émettrice que le transport routier (un convoi de 5t équivaut à 250 camions). Toutefois, à la différence du reste de la France, une grande majorité des bateaux parisiens sont des bateaux de passagers (83 %) tandis que la flotte fluviale nationale est majoritairement composée de bateaux de marchandises (43 %). Il convient dès lors de **renforcer la promotion du fret fluvial en lien avec les acteurs du fleuve et de l'Axe Seine, car il lie tous les territoires de Paris et de la Métropole du Grand Paris au Havre, en passant par Rouen, et d'aider à son verdissement.**

La Ville de Paris a engagé une collaboration avec Voies Navigables de France (VNF) pour promouvoir une logistique fluviale durable sur la Seine, la Marne, l'Oise, mais également sur les canaux de Paris. Il s'agit notamment de prospecter de futurs clients, de renforcer la compétitivité du mode fluvial et d'accompagner la transition énergétique des bateaux en lien avec les opérateurs de transport, les chargeurs et les acteurs institutionnels.

La Ville entend repenser **l'aide financière accordée en cas de changement de moteur**, afin de la transformer en une subvention au Programme d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation géré par VNF pour plus d'efficacité et de lisibilité.

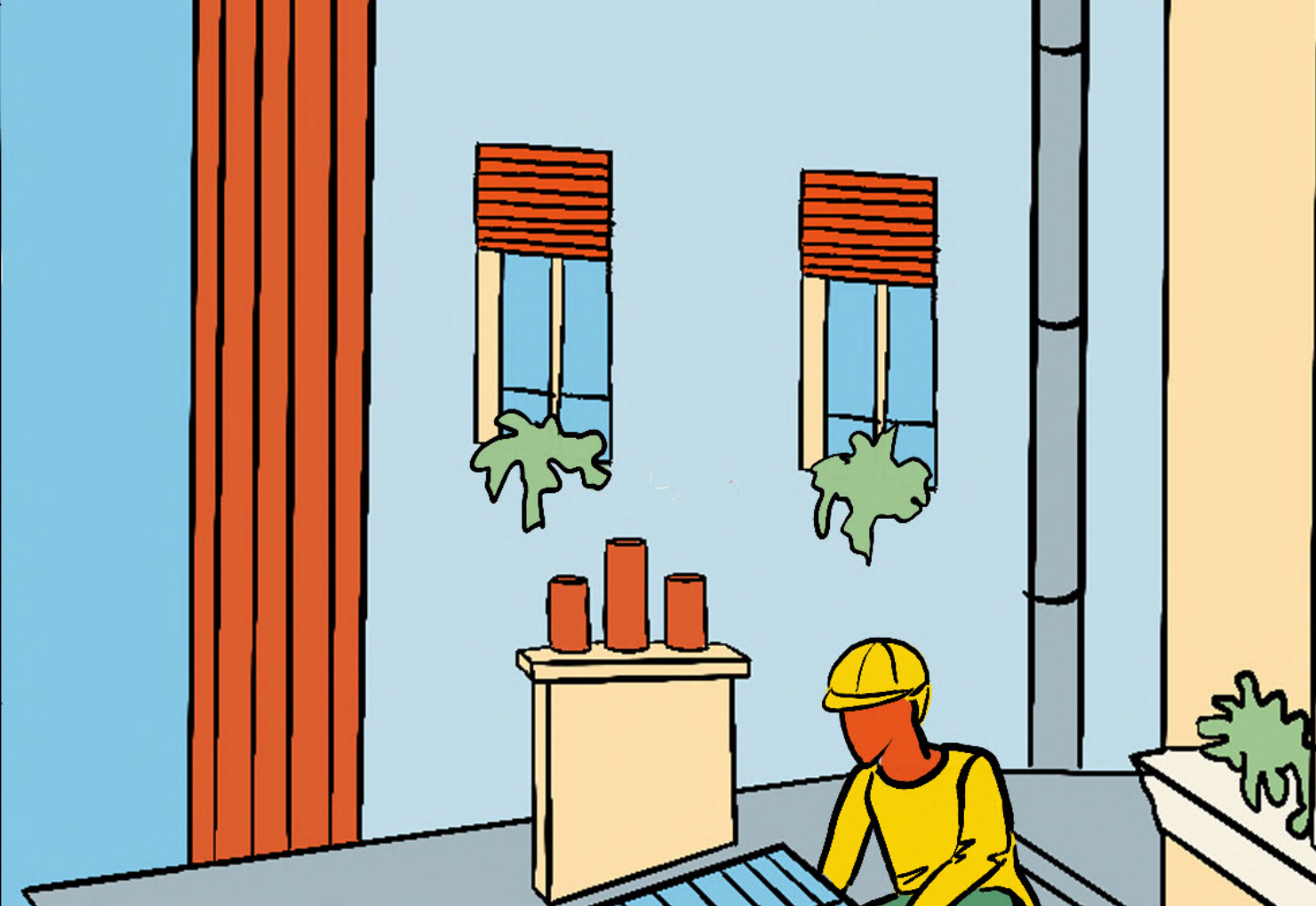
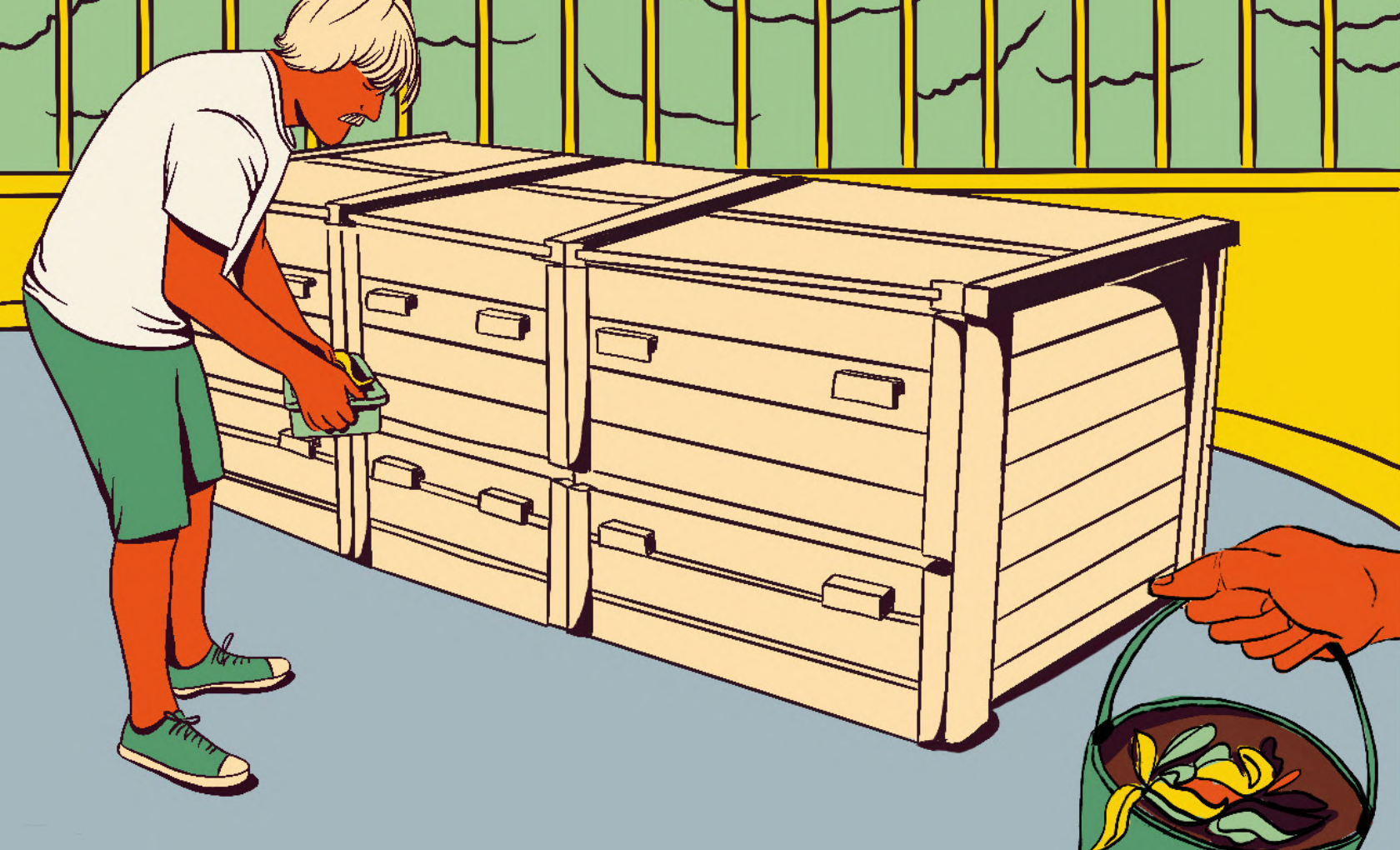
La Ville de Paris entend mieux utiliser la Seine, les canaux et le tissu ferroviaire parisien avec pour objectif de réduire fortement l'acheminement par camion de la capitale.

Comme pour le transport terrestre, le verdissement de la flotte fluviale ne pourra se faire qu'avec la **création d'infrastructures permettant l'avitaillement des bateaux en énergies décarbonées**. Afin de favoriser l'électrification des quais, l'établissement public de gestion des voies navigables de France déploie avec HAROPA un réseau de bornes de distribution d'électricité sur la Seine pour les bateaux fluviaux de marchandises afin de réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre des bateaux en stationnement. Un déploiement de bornes de recharge électriques est également prévu dès 2025-2026 sur certaines escales des canaux parisiens.

✓ RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU FRET FERRÉ

Les sites qui peuvent être raccordés au rail et à la voie fluviale sont rares. Leur développement ne pourra se faire qu'en intégrant dans leur modèle économique le fait qu'ils devront dans un premier temps fonctionner uniquement avec du fret routier. En effet, de nombreux facteurs freinent encore le développement de la logistique urbaine par voie fluviale et ferroviaire : la réglementation, la nécessaire adaptation de la filière professionnelle, la mise à niveau des infrastructures ferroviaires, la priorité donnée au transport de voyageurs dans l'attribution des sillons. Une adaptation de la fiscalité des terminaux ferroviaires urbains est également nécessaire.

Afin de lever ces freins, **la Ville mobilise l'ensemble de l'écosystème de la logistique**. Elle soutient le développement du fret ferré en développant des infrastructures dédiées comme l'hôtel logistique Chapelle International ouvert en 2018.



PRÉSERVER ET PROTÉGER LES RESSOURCES EN TANT QUE BIENS COMMUNS

La pression exercée sur les ressources naturelles par les activités humaines est aggravée par le changement climatique. Chaque année, l'annonce toujours plus précoce du « jour du dépassement », alerte sur la vulnérabilité de notre environnement en communiquant le jour où l'humanité a consommé la totalité des ressources naturelles que la planète est en capacité de régénérer annuellement. En suivant la tendance actuelle, 1,75 planètes seraient nécessaires pour répondre à la consommation des ressources actuelles.

Paris apparaît robuste face aux évolutions du climat mais son territoire présente des fragilités en raison de l'augmentation des canicules, des sécheresses et de l'incertitude sur la survenue des crues. Ces modifications à l'œuvre affectent la disponibilité et la répartition des ressources et en particulier celles essentielles à la vie de la cité : l'énergie, l'eau et la matière.

Dans ce contexte, la Ville de Paris doit relever les défis de la crise énergétique et climatique en mettant en œuvre une politique de sobriété dans l'usage des ressources naturelles. La finitude de celles-ci appelle à repenser la notion de besoin et à envisager les ressources naturelles comme un « bien commun ». En tant que « communs », les ressources doivent être gérées et non plus prélevées, dans une logique de solidarité.

En déclarant l'énergie, l'eau et la matière comme « biens communs », la Ville de Paris s'engage à mettre en œuvre une politique de triple sobriété par une gestion maîtrisée et une exploitation efficiente de ses ressources.

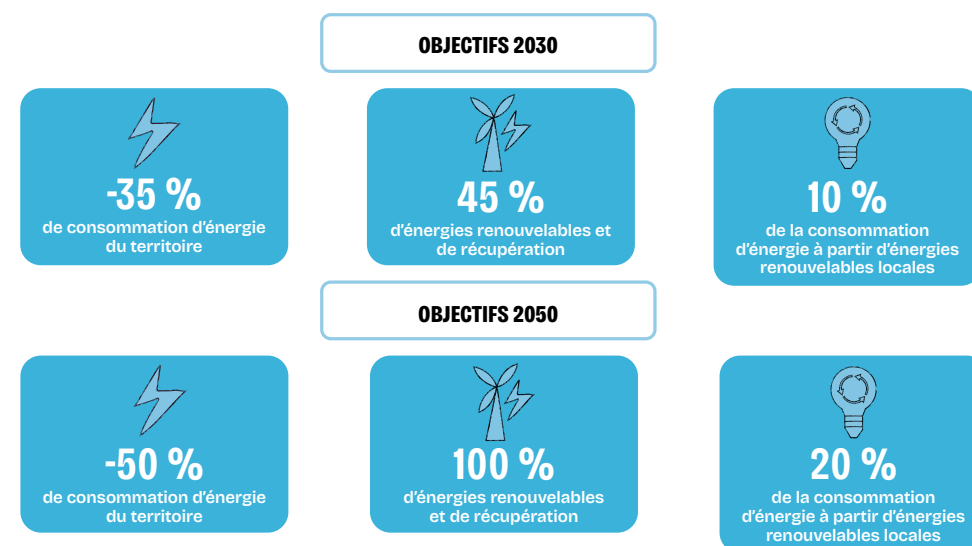
I. EN SORTANT DES ÉNERGIES FOSSILES POUR UN TERRITOIRE 100 % ÉNERGIES RENOUVELABLES

Depuis la 1^{ère} révolution industrielle, la croissance quasi perpétuelle à l'échelle mondiale a généré une course effrénée aux ressources énergétiques, devenues ressources stratégiques majeures pour tous. Consommer toujours plus d'énergie pour produire plus est devenu, au fil des décennies, un mode de vie largement partagé ou recherché. Entre 1971 et 2018, la consommation d'énergies primaires en France a ainsi augmenté de 60 %. Les chocs pétroliers des années 1970, ou plus récemment la crise énergétique de 2022, ont montré combien nos sociétés sont devenues vulnérables et fortement impactées par des variations sur des marchés énergétiques de plus en plus imprévisibles. En cause, la dépendance de nos sociétés aux énergies fossiles, souvent acheminées sur des milliers de kilomètres en réseaux ou par bateaux, soumises aux aléas naturels, industriels ou géopolitiques. À la fin des années 2000, Paris dépendait ainsi à 90 % d'énergies fossiles et fissiles pour sa consommation d'énergie.

Consciente de la nécessité de rompre avec ce modèle, Paris s'est engagée depuis son premier Plan Climat de 2007 dans la voie d'une transition énergétique forte, qui consiste à considérer la rareté de l'énergie à sa juste valeur, et donc à s'engager fermement à l'économiser tout en assurant son accessibilité à tous pour les besoins essentiels.

Entre 2004 et 2021, la consommation énergétique de Paris a diminuée de 15 % et la part de production locale d'énergies renouvelables parisiennes a triplé sur cette même période, passant de 2,3 % à 7 %.

Pour faire de Paris une ville 100 % renouvelables et **contribuer à la neutralité carbone**, la Ville de Paris a fixé comme objectifs d'ici 2050 (par rapport à 2004) :



La Ville de Paris sera également confrontée à des modifications profondes des usages de l'énergie, notamment l'augmentation des besoins en électricité (mobilités, pompes à chaleur...). Cette hausse sera cependant compensée par les efforts de sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la rénovation.

1. Réduire la consommation énergétique du territoire

Paris s'est fixé l'objectif ambitieux de diminuer de **35 %** cette consommation d'énergie en 2030 et de **50 %** en 2050.

Pour les bâtiments, la consommation ne devra pas dépasser 23,3 TWh en 2030 et 18,7 TWh en 2050. En 2022, la consommation d'énergie était évaluée à 28,5 TWh, hors transports. Bien que cette consommation soit en baisse de 15 % par rapport à 2004, il reste énormément à faire pour atteindre les objectifs fixés.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la Ville de Paris s'appuie depuis 2007 sur plusieurs leviers : **rénovation énergétique du bâti**, **amélioration de la performance énergétique des équipements** et **sobriété énergétique**.

➔ **Les actions concernant la rénovation énergétique du bâti sont présentées dans : Partie II.II**
- « En rénovant massivement les bâtiments »
- P.76

A • Plan de sobriété énergétique municipal

Les équipements municipaux ne représentent que 4 % de la consommation énergétique du territoire mais se doivent d'être exemplaires dans leurs consommations.

En complément de la rénovation de ses bâtiments depuis 2007, la Ville de Paris a engagé des grands programmes de réduction des consommations énergétiques sur son patrimoine, renforcés en septembre 2022 par un plan de sobriété afin de répondre à la crise énergétique.

La Ville vise par le biais de ce Plan de sobriété une économie de 10 % sur les consommations d'énergie de son administration d'ici fin 2024 et s'appuie sur trois mesures fortes appliquées aux services municipaux :

- La baisse des températures dans les bâtiments de la Ville de 19 à 18°C (à l'exception des équipements recevant des publics fragiles) et baisse de 1°C dans les piscines ;
- Le décalage d'un mois de la saison de chauffe hivernale, repoussée aux vacances de la Toussaint ;
- L'extinction plus précoce de l'éclairage ornemental.

La programmation de la saison de chauffe des bâtiments municipaux et des logements sociaux sera également adaptée à des critères objectifs de températures.

De plus, une expérimentation sera menée dans certains bâtiments municipaux avec l'installation de détecteur de présence afin de diminuer les consommations.

Pour maintenir cet effort, la Ville déploie progressivement un réseau de « référents sobriété », destiné à accélérer les économies, les pérenniser dans le temps ainsi qu'à diffuser une culture profonde, durable et partagée de la sobriété énergétique.

Au cours des 6 premiers mois de mise en œuvre de ce plan, la Ville de Paris a réduit les consommations énergétiques de son parc municipal de 6,7 %. **Le plan de sobriété énergétique sera pérennisé et renforcé avec un objectif porté à 15 % pour 2030.** Ces mesures viendront s'ajouter aux économies d'énergies réalisées grâce à la rénovation du parc bâtiment municipal.

Afin de permettre aux Parisiennes et Parisiens de mieux mesurer l'impact de ces actions, la Ville **mettra en place un affichage des consommations et des éventuelles productions des équipements publics** à l'attention du public et des agents municipaux. Paris s'est fixé l'objectif ambitieux de diminuer de 35 % cette consommation d'énergie en 2030 et de 50 % en 2050.

Au cours des 6 premiers mois de mise en œuvre de ce plan, la Ville de Paris a réduit les consommations énergétiques de son parc municipal de 6,7 %. Le plan de sobriété énergétique sera pérennisé et renforcé avec un objectif porté à 15 % pour 2030.

B • La Ville lumière sobre en énergie

Levier important pour que la Ville réduise ses consommations électriques, l'éclairage public est composé de 170 000 points lumineux (éclairage public de sécurité, signalisation lumineuse tricolore, illuminations des monuments). Les travaux de rénovation de l'éclairage public ont permis de réduire de 38 % (58 GWh) la consommation d'énergie du parc lumineux en 2020 par rapport à 2004. La Ville de Paris a renouvelé en 2021 le contrat de maintenance de l'éclairage public qui **vise une baisse supplémentaire de 30 % de consommation d'énergie par an d'ici 10 ans**. 70 000 LED viendront remplacer les lumières énergivores.

L'impact de la lumière artificielle sur la faune et la flore est connu depuis une quinzaine d'années, et il est aujourd'hui clairement pris en compte dans les choix qui concernent les éclairages publics. **La Ville de Paris luttera contre la pollution lumineuse en mettant en œuvre un schéma directeur d'aménagement lumière avec un objectif de réduction de 50 % de la pollution lumineuse émis par les éclairages et les bâtiments**. Il fixera par exemple le niveau d'éclairage de certaines rues avec des températures de couleur plus chaudes et donc moins impactantes pour la biodiversité.

C • Mobiliser les acteurs du territoire vers plus de sobriété

Pour agir sur les 96 % de consommation hors du parc municipal, Paris mobilise tous les acteurs du territoire, citoyens, entreprises, petits tertiaires (commerces...).

La Ville s'est résolument engagée dans une politique active de sobriété énergétique du territoire en prenant, dès juillet 2022, **des arrêtés municipaux pour interdire le chauffage des terrasses en hiver, ou encore interdire les portes ouvertes des commerces chauffés en hiver ou climatisés en été**. Un contrôle du respect de ces règles est effectué par la police municipale sensibilisée au sujet.

Pour maintenir une mobilisation de tous les acteurs, **la Ville mènera chaque année des campagnes de communication pour promouvoir les actions de sobriété énergétique, avant l'hiver et l'été**.

Plus spécifiquement sur les copropriétés parisiennes qui représentent 45 % des consommations, l'Agence Parisienne du Climat a déjà développé de nombreux outils (défi DECLICS, ateliers écogestes, Bilan énergétique simplifié, Guide de gestion durable des immeubles). L'année 2024 a permis la tenue d'une expérimentation de parcours complet de sobriété des copropriétés (énergie, déchets, consommations et eau), complémentaire à celui de l'accompagnement des projets de rénovation. Les prochaines années seront consacrées au déploiement de ce projet pilote. À Paris, le chauffage collectif est largement majoritaire. Une étude de l'ADEME de 2019 souligne que **l'installation de répartiteurs de frais de chauffage**, assurant une individualisation des charges au sein d'une copropriété, **permet de réaliser des économies en moyenne de 17 %**. **La Ville et l'Agence Parisienne du Climat testeront le dispositif avec des syndicats d'immeubles volontaires dès 2025**.

Dans les écoles, un défi Class'énergie sera proposé, afin d'enseigner les bons gestes dès le plus jeune âge.

D • Numérique responsable

Le secteur du numérique représente entre 2 et 4 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales, l'équivalent de celles du trafic aérien. Il représente également près de 6 % de la consommation électrique mondiale ; sa croissance exponentielle démultipliera sa consommation électrique et triplera son empreinte carbone d'ici à 2050. Ce secteur crée de fortes pressions sur les ressources en eau et les terres rares.

Cette empreinte carbone, selon l'ADEME et l'ARCEP, provient à près de 80 % de la fabrication des terminaux (téléviseurs, smartphones, ordinateurs, objets connectés, etc.) alors que leur distribution et leur utilisation n'en représente que 20 % environ (majoritairement la consommation des data centers et plus marginalement les infrastructures réseaux fixes ou mobiles). Sur le plan environnemental, la maîtrise du cycle de vie des équipements est donc au cœur des leviers de réduction de l'empreinte du numérique.

Ainsi, afin de relever ce défi sociétal et de contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale du numérique, **la Ville de Paris se dotera d'une stratégie numérique responsable transversale au niveau territorial et d'un plan d'actions associé début 2025**.

Le secteur du numérique représente entre 2 et 4 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales, l'équivalent de celles du trafic aérien.

E • Le service public de la donnée énergétique à Paris, mieux comprendre pour mieux agir

L'atteinte des objectifs de la Ville de Paris nécessite une connaissance plus fine de la situation énergétique du territoire en quantifiant les consommations, les gisements d'économies, les potentiels de production d'énergies renouvelables, et en identifiant les opportunités de partage de ces ressources.

L'accès au plus grand nombre à ces informations permettra de faciliter les prises de décisions, les projets, les initiatives privées ou citoyennes et les changements de comportements.

Un important travail a été fait depuis 2004 pour mieux connaître les consommations d'énergie, facilité par le déploiement massif de compteurs communicants. Des outils ont été mis en place pour faciliter et rendre plus efficaces les prises de décisions. En lien avec l'Agence Parisienne du Climat et l'Apur, la Ville a développé un outil professionnel recensant les consommations énergétiques et les caractéristiques des bâtiments. Cet outil permet de mieux cibler les besoins et les potentielles actions collectives en faveur de la décarbonation des énergies.

En 2025, la Ville de Paris ouvrira un portail centralisant les données énergétiques de consommation et de production sur le territoire. Il facilitera l'accès de chaque citoyen, ou chaque consommateur d'énergie, à une donnée énergétique pertinente et précise lui permettant de faire les bons choix pour réduire ses consommations d'énergie, ou d'avoir une visibilité plus importante sur les productions locales. Il fournira des éléments sur les sources potentielles d'énergie renouvelables du territoire.

En 2025, la Ville de Paris ouvrira un portail centralisant les données énergétiques de consommation et de production sur le territoire.

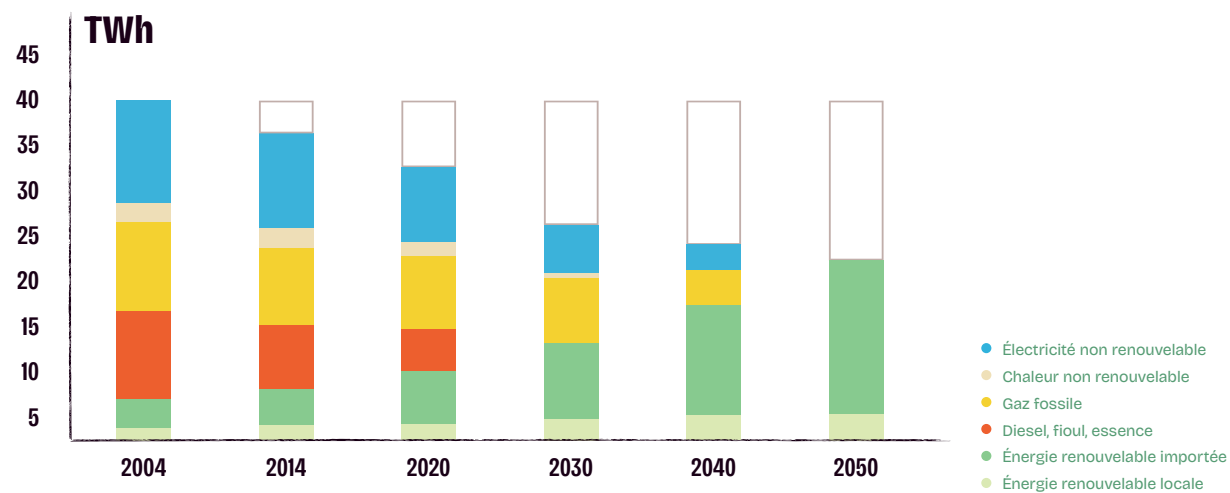
2. Accélérer la sortie des énergies fossiles et viser 100 % d'énergies renouvelables

À Paris, plus de 50 % de l'énergie consommée par le territoire est encore d'origine fossile, notamment en raison de l'usage du gaz (35 % des consommations hors mobilité) et du fioul (8 % des consommations).

L'atteinte de la neutralité carbone nécessitera, en plus des mesures de diminution des consommations énergétiques, de basculer vers 100 % d'énergie renouvelable permettant une sortie des énergies fossiles particulièrement polluantes.

Figure 21

Évolution constatée et attendue du mix énergétique parisien



Ville de Paris, 2018

Cela nécessitera un engagement de tous les acteurs de la chaîne, des producteurs d'énergie aux consommateurs, en passant par les adaptations du système de transport, de distribution ou de stockage.

Pour sortir le plus rapidement possible de cette dépendance aux énergies fossiles, la Ville de Paris dispose des plus importants réseaux de chaleur et de froid urbains de France qui permettent aux Parisiennes et Parisiens, aux côtés du solaire local, de la géothermie et de la part verte du mix national, de consommer à hauteur de 19,3 % d'énergies renouvelables et de récupération (EnR²) en 2021.

À horizon 2030, les 23 TWh consommés sur le territoire seront à 2,6 TWh d'origine renouvelable et de récupération grâce à une démultiplication de la production locale du solaire (photovoltaïque et thermique), de la géothermie et de la récupération de chaleur. De plus, le verdissement du réseau de chaleur, le triplement du réseau de froid et la décarbonation du mix énergétique national permettront à Paris de réduire sa consommation d'énergie fossile et fissile.

À horizon 2050, les 21,9 TWh de consommation énergétique globale parisienne seront assurés par les réseaux de chaleur (entièrement verdi) et de froid, une production locale d'EnR² d'origine solaire, géothermique, organique (les biogaz et biocarburants) et le réseau électrique national entièrement décarboné.

Pour accomplir ce changement de paradigme, les priorités de la Ville de Paris sont claires : éradiquer rapidement les énergies fossiles les plus émissives (charbon et fioul), réduire drastiquement le recours aux gaz fossiles, développer des réseaux de chaleur et de froid 100% renouvelables, favoriser la consommation et la production des énergies renouvelables.

Réduire drastiquement le recours aux gaz fossiles, développer des réseaux de chaleur et de froid 100 % renouvelables.

A • Paris, un territoire d'accélération des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables sur Paris est apparu nettement comme une des priorités des Parisiennes et des Parisiens et des acteurs du territoire lors la concertation préalable à l'élaboration du Plan Climat. Si un certain nombre de freins au développement des ENR sur le territoire parisien ont été identifiés dans ce cadre (du fait de la densité du tissu urbain notamment, et de l'absence de parcelles de grande superficie notamment), les potentiels en matière de solaire, de géothermie et de récupération de chaleur n'en sont pas moins prometteurs. Prenant appui sur la

loi d'accélération de la production des énergies renouvelables, **Paris fera de l'ensemble de son territoire administratif une zone d'accélération des énergies renouvelables, en particulier le solaire, la géothermie, l'énergie de récupération, et à l'exception du grand éolien.** Les cartes de définition sont en annexe. Ce zonage permettra aux projets parisiens de bénéficier de la simplification des procédures d'implantation et de soutiens financiers dans le cadre d'appels à projets promis par l'État.

B • Planifier l'accélération de la transition énergétique de Paris

À l'échelle de la Ville de Paris, le basculement nécessite aussi d'évaluer avec précision les scénarii possibles pour transiter d'un schéma à l'autre, en tenant compte des réalités urbanistiques, foncières, économiques ou encore sociales de Paris. Ces simulations sont nécessaires pour mieux anticiper les trajectoires actuelles et améliorer l'efficacité des décisions publiques comme privées. **La Ville de Paris complètera les trajectoires**

actuelles de recours à toutes les énergies en fonction des usages (dont les mobilités) à travers un schéma directeur multi-énergies. Il permettra d'évaluer l'efficacité des actions menées par les acteurs à tous les niveaux. Cet outil dynamique sera régulièrement mis à jour en fonction des évolutions technologiques (hydrogène, pompe à chaleur) ou des opportunités de gisement (géothermie, chaleur fatale...).

C • Vers une accélération de la sortie du fioul et du gaz fossile en faveur des énergies moins carbonées et renouvelables

Les énergies fossiles demeurent les sources les plus émissives de gaz à effet de serre. Le fioul et le charbon contribuent également localement à la pollution de l'air. **La Ville de Paris vise une sortie totale du fioul d'ici 2030 et des énergies fossiles à l'horizon 2050.**

✓ ACCÉLÉRER LA SORTIE DES ÉNERGIES FOSSILES DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

La Ville de Paris a entrepris le **remplacement de la dernière centrale à charbon de son réseau de chaleur en mai 2024.** Cette unité est remplacée par une combustion biomasse à partir de sources régionales voire nationales générant une économie de plus de 100 000 t CO₂ par an.

Concernant le bâti municipal, la Ville de Paris poursuivra ses efforts vers la suppression de toutes ses installations au fioul d'ici début 2025. La Ville de Paris **mettra également en place un plan de sortie des énergies fossiles à l'horizon 2040 pour ses équipements municipaux** via notamment le raccordement au réseau de chaleur.

✓ ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTAIRES ET LES ACTEURS PRIVÉS

En 2021, la Ville de Paris et l'Agence Parisienne du Climat dénombraient environ 1 100 copropriétés (environ 30 000 logements) au fioul demeurant dans Paris. Un programme spécifique a été mis en place auprès des copropriétés pour les sensibiliser et les inciter au remplacement de ces dernières installations. **La Ville de Paris maintient son objectif de l'éradication du fioul d'ici 2030.**

Afin que la transition soit véritablement efficace, la Ville de Paris s'appuiera sur l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour accompagner la conversion énergétique des copropriétés prioritairement vers des énergies renouvelables (géothermie, solaire thermique) ou moins carbonées (réseau de chaleur) plutôt que vers le gaz naturel fossile.

Pour que les copropriétés puissent sortir du fioul plus rapidement, **la Ville de Paris plaidera pour un renforcement des aides de l'État** en direction des ménages.

Cette transformation doit aussi concerner non seulement les bâtiments mais aussi les usages sur l'espace public parisien. Ainsi, en 2030, **l'usage des groupes électrogènes thermique sera interdit sur l'espace public**, quel que soit l'usage (événementiel, chantier, etc.).

D • Le soutien à la chaleur renouvelable de réseau à Paris, pierre angulaire de la stratégie territoriale pour sortir des énergies fossiles

L'eau chaude sanitaire et le chauffage constituent les deux premiers postes de consommation énergétique du secteur résidentiel et dans un degré moindre du secteur tertiaire à Paris.

Le réseau de chaleur de la Ville de Paris a su se moderniser depuis sa création en 1927. Il alimente près de 6 000 clients parisiens, soit l'équivalent de 425 000 logements. 20 % des copropriétés parisiennes, chauffées collectivement, sont raccordées à ce réseau ainsi que la totalité des hôpitaux parisiens. Avec près de 500 km, le réseau couvre une large partie du territoire et continue de s'étendre.

Ce réseau de chaleur parisien, qui distribue aujourd'hui 4,3 TWh d'énergie, à **54 % alimenté en énergies renouvelables (données 2022)**, est l'un des principaux atouts pour la transition énergétique de son territoire.

Il fera prochainement l'objet d'un renouvellement de son contrat de concession. À cette occasion, une SEMOP (Société d'économie mixte à opération unique) entre la Ville de Paris, un exploitant et la Banque des Territoires sera constituée pour une durée de 25 ans. Cela permettra de renforcer la maîtrise publique de cet outil afin d'en accélérer le verdissement et le développement, tout en portant une attention particulière à la tarification, conformément aux deux grands axes du schéma directeur de la chaleur, qui établit sa feuille de route jusqu'en 2050 :

- **Le réseau de chaleur parisien poursuivra sa trajectoire de verdissement pour être 100 % renouvelable en 2050** : les énergies renouvelables remplaceront progressivement les énergies fossiles encore présentes. Depuis 2024, le charbon n'est plus utilisé pour le réseau de chaleur tandis que le taux d'énergie renouvelable augmentera progressivement pour se rapprocher de 75 % vers 2030. Pour permettre la sortie des énergies fossiles, et dans une logique de partage de chaleur renouvelable produite, la Ville de Paris continuera le travail mené avec la Métropole du Grand Paris et les collectivités voisines pour la construction de 4 à 8 sites de production à base biomasse ou de combustible solide de récupération à l'horizon 2050.

- **Le réseau de chaleur poursuivra son développement en particulier en renforçant la densité de son réseau** : pour accélérer ce basculement vers des énergies non fossiles, en 2022, le Conseil de Paris a adopté les principes du classement de son réseau de chaleur. Ainsi, sur une large partie du territoire parisien, une zone de déploiement prioritaire du réseau de chaleur a été établie dans lesquelles le raccordement est obligatoire sous certaines conditions techniques. Afin d'accélérer le développement du réseau, la Ville de Paris a fortement diminué les coûts de raccordement en juillet 2022. La Ville de Paris fera preuve d'exemplarité en convertissant la grande majorité de ses sites et équipements à la chaleur urbaine dès les premières années de la prochaine concession du réseau de chaleur.

E • Privilégier le réseau de froid municipal pour les besoins de rafraîchissement

À Paris, entre 5 et 10 % des logements sont équipés en climatisation collective induisant une consommation de 20 à 50 GWh d'électricité par an. En été, 5 % des consommations électrique du secteur tertiaire proviennent des besoins de climatisation.

Avec le changement climatique et l'augmentation constatée des températures, particulièrement dans les centres urbains, les besoins énergétiques pour climatiser risquent d'être de plus en plus importants. Les premières simulations réalisées par ENEDIS et RTE laissent envisager que le taux d'équipement en climatisation pourrait être proche de 20 % en 2030 et 50 % en 2050. En considérant ces hypothèses, la consommation électrique pour la climatisation pourrait s'établir entre 200 à 400 GWh par an en 2050, soit une multiplication par 4 à 8 des consommations, faisant de la climatisation la 2^{ème} source potentielle d'augmentation de la consommation électrique après le développement de la mobilité électrique.

Dès 1991, la Ville a développé un réseau de froid urbain. Ce réseau est aujourd'hui alimenté à 100 % par de l'énergie renouvelable, et produit un froid à haute valeur environnementale. Il permet ainsi une diminution de 35 % des consommations énergétiques et de 50 % des émissions de CO₂ par rapport à un parc équivalent d'installations autonomes. En 2023, ce réseau fournit près de 370 GWh de froid et alimente plus de 700 clients.

Lors du renouvellement de la concession en 2022, la Ville a fixé des objectifs de développement et de renforcement de l'ambition de performance environnementale du réseau.

Il sera également étudié les synergies entre les réseaux de chaud et de froid.

F • Mutualiser l'achat d'énergies renouvelables

Le basculement vers une énergie 100 % décarbonée nécessite d'une part de produire plus d'énergies renouvelables et d'autre part de permettre au plus grand nombre de pouvoir y accéder.

Depuis 2015, la Ville de Paris dispose de contrats de fourniture d'électricité 100 % d'origine renouvelable pour alimenter ses propres consommations. Tous les équipements municipaux, tout l'éclairage public parisien, mais aussi certains monuments symboliques comme la Tour Eiffel sont alimentés par une électricité 100 % renouvelables dont une partie produite localement. Une part de biogaz a aussi été exigée dans les contrats d'alimentation des bâtiments publics.

La Ville de Paris engagera des *Power Purchase Agreement (PPA)*, contrats d'énergies renouvelables de long terme conclus directement auprès de producteurs d'énergies renouvelables, afin d'atteindre **10 % des besoins de la Ville couverts par ces achats directs à l'horizon 2030**. Ces contrats de long terme permettent de soutenir la production d'énergies renouvelables en offrant aux producteurs des garanties sur le débouché de leur production.

Pour les particuliers, le recours à une énergie renouvelable peut être une charge financière supplémentaire. Afin de progresser dans l'accès à une « énergie propre et accessible pour tous », la Ville de Paris étudiera l'opportunité de lancement d'achats groupés d'énergie renouvelable à l'attention des Parisiennes et des Parisiens et des petits tertiaires. Le volume d'un achat groupé, à l'instar d'autres groupements d'achat, devrait aider à obtenir des conditions de marchés plus favorables.

Depuis 2015, la Ville de Paris dispose de contrats de fourniture d'électricité 100 % d'origine renouvelable pour alimenter ses propres consommations.

3. Produire 500 GWh d'énergies renouvelables supplémentaires en 2030

En 2019, la production d'énergie renouvelable parisienne était estimée à 2,083 TWh (environ 7 % de la consommation globale). Pour atteindre la neutralité carbone, Paris s'est fixé l'objectif de mobiliser tout le potentiel de production d'énergies renouvelables locales. **500 GWh d'énergies renouvelables locales supplémentaires doivent être mobilisés pour atteindre cette ambition en 2030.**

L'atteinte de cet objectif nécessite la mobilisation de tous les acteurs de Paris pour accélérer la production locale du territoire : panneaux solaires, recours à la géothermie, récupération des énergies perdues...

Ces 500 GWh de nouvelles productions se répartissent en :

- + 100 GWh de solaire photovoltaïque ;
- + 100 GWh de solaire thermique ;
- + 100 GWh de géothermie ;
- + 100 GWh de récupération de chaleur fatale ;
- + 100 GWh de récupération de chaleur par hydrothermie.

Cette répartition vise à mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire en s'appuyant sur les gisements présentés dans le diagnostic du plan. L'écart entre le potentiel disponible et le volume effectivement mobilisable s'explique par un ajustement tenant compte du nombre d'années restantes d'ici 2030 et des complexités de mise en œuvre inhérentes à chaque énergie. À titre d'exemple, on passe ainsi d'un potentiel brut pour le solaire PV de 134 GWh à une mobilisation nette d'ici 2030 de 100 GWh. Cette perte de potentiel s'explique en partie par les difficultés d'intégration patrimoniale et le délai d'instruction de ces dossiers.

2,083 TWh
la production d'énergie renouvelable parisienne
en 2019

A • Développer le solaire à Paris

L'APUR estime le potentiel solaire théorique, à Paris, à 1 500 GWh/an. La production d'électricité photovoltaïque à Paris est estimée à 3,6 GWh en 2022. Pour atteindre l'objectif de 2030, il sera nécessaire de multiplier par 28 la puissance installée sur le territoire. De même, le développement du solaire thermique nécessitera le déploiement de 2 500 projets à Paris en plus d'ici 2030 soit une multiplication par 5 des équipements actuels.

✓ UN CADASTRE SOLAIRE PARISIEN MIS À JOUR

En 2012, Paris publiait l'un des premiers cadastres solaires en France permettant à chaque propriétaire de connaître l'ensoleillement de son toit, les capacités d'installations solaires et la prise de rendez-vous direct avec un conseiller de l'Agence Parisienne du Climat. En 2022, l'APUR, avec l'appui de la Ville, a publié une nouvelle base de données complète sur les toitures, permettant de mieux cibler le potentiel de toitures « solarisables » à Paris. Sur les 128 000 toitures référencées, représentant 32,2 millions de m², 2 100 présentent une surface plate d'au moins 200 m² contigües et non encombrée propices à l'implantation de solutions solaires, de végétalisation et/ou d'agriculture urbaine. **Le cadastre solaire sera régulièrement mis à jour par la Ville de Paris et l'APUR, et accessible sur le portail du service public de la donnée énergétique.**

✓ ENERGIECULTEURS », LE BOOSTER DU SOLAIRE PARISIEN

Pour accélérer le déploiement du solaire à Paris, la Ville de Paris a engagé en 2023, le projet « *Energieculteurs* » qui vise l'implantation de centrales solaires favorisant l'autoconsommation. L'objectif de ce projet est de mobiliser des toitures, d'étudier les potentiels et de monter des projets avec l'ambition d'embarquer progressivement un maximum d'acteurs du territoire.

En 2023 et 2024, les deux premières saisons d'Energieculteurs vont permettre l'équipement d'une cinquantaine de toitures municipales pour une production de l'ordre de 3 GWh par an avec une partie en autoconsommation. Le programme se poursuivra et devra permettre d'ici 2030 de produire 5 GWh supplémentaires sur les toits municipaux dont les projets sur la Canopée des Halles et le Parc Floral.

En parallèle, un travail avec les grands propriétaires parisiens (bailleurs sociaux, SNCF, État, Eau de Paris...) a été engagé pour accélérer le déploiement des panneaux solaires sur leurs patrimoines, par l'apport d'une expertise adaptée au contexte parisien. Ainsi, des projets sont à l'étude pour les réservoirs d'Eau de Paris (dont le réservoir des Lilas et l'usine de production d'eau potable Orly II) et les grandes gares parisiennes. **L'objectif étant de pouvoir multiplier par au moins 4 la production locale pour atteindre 20 à 25 GWh produits sur les toits parisiens hors équipements municipaux.**

✓ ACCÉLÉRER LA SOLARISATION DU PARC SOCIAL

Les bailleurs sociaux de Paris sont déjà parmi les premiers producteurs d'énergies solaires. Ils disposent de centaines de milliers de m² de toits plats. **Courant 2025, la Ville mettra en place des financements particuliers pour les études et la réalisation d'installations de production d'énergie solaire, en privilégiant l'autoconsommation** afin d'engendrer des économies financières pour les locataires.

✓ ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS PARISIENNES

Représentant plus de 47 000 bâtiments à Paris, les copropriétés représentent un gisement immense pour le développement de l'énergie solaire. Le développement du solaire permettra à la fois de renforcer la production d'énergies locales mais aussi pour les copropriétés de mieux maîtriser leur budget grâce à l'autoconsommation.

Courant 2025, la Ville mettra en place un nouveau dispositif d'accompagnement et de subventionnement des projets d'installation de centrales de production d'énergie solaire en autoconsommation à destination des copropriétés parisiennes.

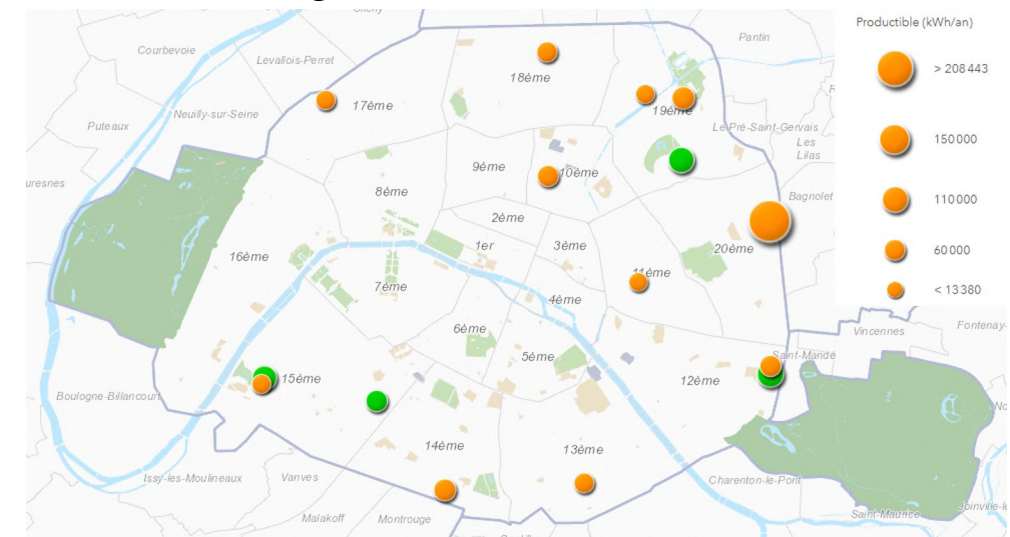
Elle étudiera également la possibilité de mettre en place une « personne morale organisatrice » (PMO) pour faciliter les opérations d'autoconsommation collectives, mais aussi de faire des groupements d'achat de panneaux à l'échelle parisienne.

En 2023 et 2024, les deux premières saisons d'Energieculteurs vont permettre l'équipement d'une cinquantaine de toitures municipales pour une production de l'ordre de 3 GWh par an avec une partie en autoconsommation.

B • Mobiliser le potentiel géothermique et toutes les énergies de récupération

Figure 22

Sites de la saison 1 d'Energieculteurs



Ville de Paris, 2023

La plus grande source d'énergie renouvelable du territoire parisien se situe dans son sous-sol. Selon le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'APUR, le gisement théorique de la géothermie dans le sous-sol parisien est de 249 GWh (boucle fermée) ; il est plus conséquent dans les nappes souterraines avec 6,2 TWh (boucle ouverte). Ces gisements d'énergies renouvelables et de récupération peuvent être valorisées à différentes échelles (bâtiments, quartiers, îlots...) par l'intermédiaire de boucles d'eau chaude ou plus largement via les réseaux structurants de chaleur et de froid.

✓ VALORISER LE POTENTIEL GÉOTHERMIQUE PARISIEN

En 2022, les 70 installations de géothermie à Paris produisaient 91 GWh chaque année. Afin d'atteindre les objectifs de production locale à 2030, **100 GWh de géothermie supplémentaires sont nécessaires**, soit un doublement des capacités de production actuelles.

D'importants projets de géothermie profonde sont en cours ou à l'étude comme la nouvelle centrale géothermique de l'Arena 2 située Porte de la Chapelle qui produira 4,7 GWh d'énergie par an (2,5 GWh de chaleur et 2,2 GWh de froid) ou encore celle de la ZAC Bercy Charenton à l'étude.

2 projets de géothermie (14^{ème} et 11^{ème}) seront mis en service 2025 et deux autres projets sont prévus pour 2026. avant d'envisager un déploiement plus conséquent. La géothermie de surface consiste à utiliser la chaleur et l'inertie naturelle des sols pour produire une « eau chaude » l'hiver alimentant l'installation de chauffage du bâtiment. Ce système permet aussi de rafraîchir naturellement les équipements l'été en récupération une « eau fraîche à 13°C ».

D'ici 2030, la Ville de Paris prévoit de produire 8,4 GWh supplémentaires par la géothermie sur son patrimoine. Elle travaillera à la mobilisation d'autres acteurs fonciers afin de renforcer cette production.

Eau de Paris déploie également un important programme de production d'énergies renouvelables. Elle prévoit de réaliser avant 2030 un projet de géothermie sur le réservoir de Ménilmontant permettant de produire jusqu'à 15 GWh.

✓ RÉCUPÉRER LA CHALEUR PERDUE PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

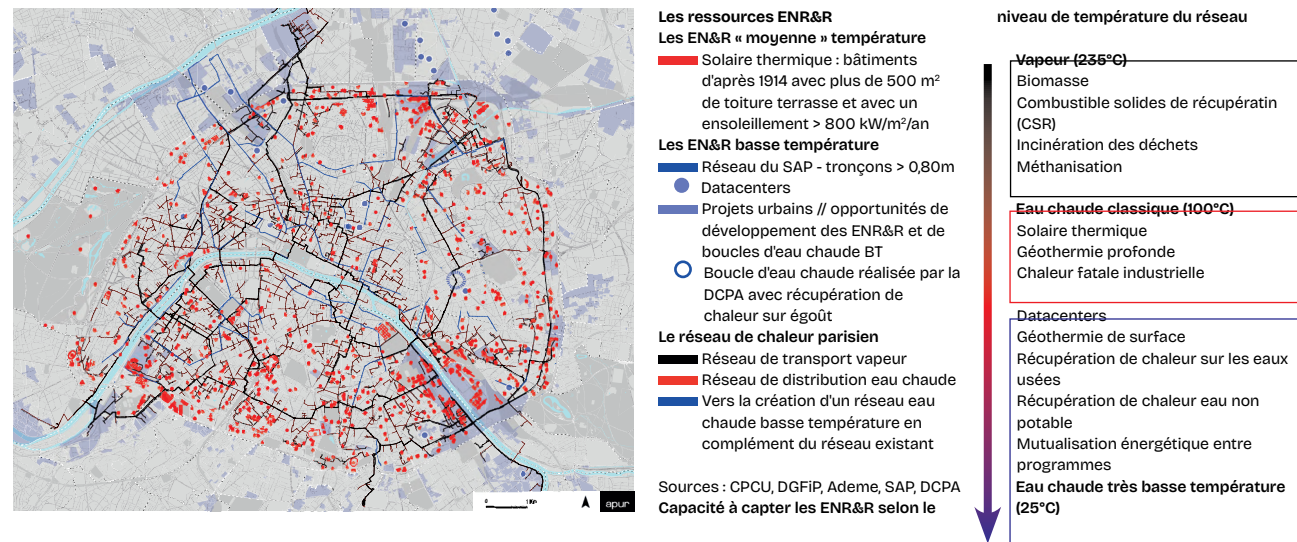
Outre la géothermie, le territoire parisien regorge d'énergie fatale, ou chaleur perdue, dont les technologies actuelles permettent de valoriser le potentiel. Actuellement, 11 GWh d'énergie fatale sont exploités à Paris. Une quantité qu'il faut donc envisager de multiplier par 10 d'ici 2030. Pour favoriser la récupération de ces énergies perdues et valoriser ce potentiel, la Ville a mené en 2023 une réflexion pour favoriser le développement de micro-boucles d'eau chaude.

La Ville de Paris favorisera **une conversion progressive de son réseau de chaleur vapeur haute pression vers des boucles d'eau chaude (65 km convertis d'ici 2030 contre 34 km actuellement), afin de favoriser la récupération et valorisation toutes ces énergies.** La faisabilité de passer les réseaux d'eau chaude dans certaines galeries souterraines est déjà en cours d'étude.

Figure 23

Sites potentiels permettant la récupération de chaleur à Paris

Valoriser les réseaux existants pour développer les ENR&R



APUR, 2023

Paris a la chance de disposer d'un réseau d'assainissement constitué de galeries visitables. La récupération de la chaleur de ces égouts est déjà réalisée sur quelques installations. De récentes études hydrauliques ont identifié des sites avec un fort potentiel, susceptibles d'être valorisés aussi bien pour des bâtiments publics que privés. À titre d'exemple, depuis 2021 la chaleur des égouts alimente en chaleur la Mairie du 11^{ème} arrondissement ainsi que le groupe scolaire Parmentier, pour une production d'énergie renouvelable de plus de 200 MWh par an. Ces projets, qui ont montré la faisabilité et la pertinence de ces systèmes, vont être multipliés au cours des années à venir. **La Ville de Paris se fixe comme objectif de récupérer 10 GWh d'énergie à partir de la chaleur des égouts.**

De la même manière, il est possible de valoriser d'autres chaleurs perdues, comme celles des eaux grises du bâtiment, du métro, de datacenters, ou encore la récupération des calories du réseau d'eau non potable. Le collègue Alain Fournier dans le 11^{ème} représente un bon exemple avec un raccordement à un datacenter voisin qui lui fournit jusqu'à 345 MWh d'énergie fatale par an.

C • Atteindre 100 % de bâtiments publics producteurs d'énergie d'ici 2050

La Ville de Paris se fixe pour objectif d'atteindre 6 000 micro-installations productrices d'énergie renouvelable à Paris en 2050. Elle lancera un programme d'étude pour rendre l'ensemble de ses bâtiments producteurs d'énergie d'ici 25 ans. Toutes les solutions seront étudiées selon les emplacements géographiques, les contraintes architecturales et les opportunités physiques : solaire, géothermie, récupération de chaleur. Les projets pourront être réalisés en auto-consommation, en réinjection ou encore en partage de production.

Ce diagnostic fin à l'échelle de la parcelle sera intégré au schéma directeur multi-énergies et sera mis à jour régulièrement en fonction des évolutions des technologies ou des besoins des équipements.

Au total, 120 installations supplémentaires permettront de valoriser 30 GWh d'énergie fatale à Paris à l'horizon 2030.

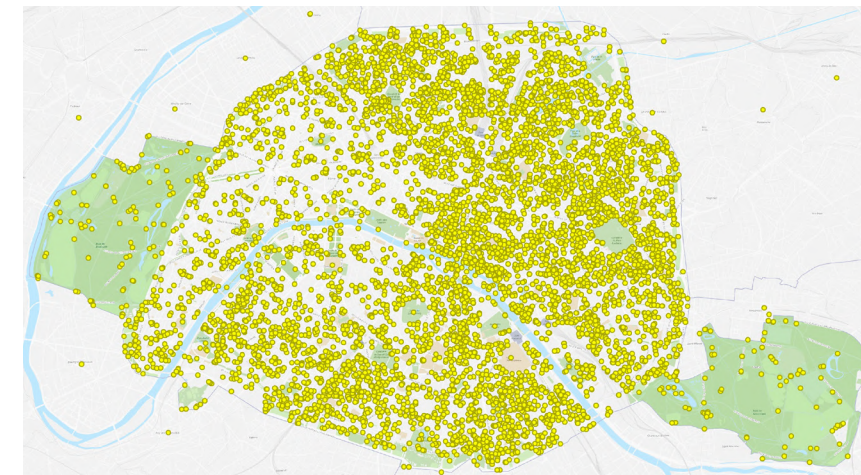
Pour accélérer le passage à l'échelle, en partenariat avec l'ADME, la Ville lancera début 2025 après une étude de faisabilité et si l'opportunité est avérée, **un premier Contrat de Chaleur renouvelable sur le territoire**, destiné en priorité à accompagner et faciliter le basculement de systèmes de chauffages basés sur les énergies fossiles vers l'usage de chaleur renouvelable locale. En parallèle, un travail de recensement des dispositifs existants, des projets et des potentiels sera effectué.

Enfin, la Ville soutiendra et accompagnera la structuration de filières biomasse locales pour alimenter son réseau de chaleur.

Figure 24

Bâtiments municipaux accueillant du public

Équipements de la Ville de Paris



Ville de Paris, 2024

D • Créer « Énergies de Paris », pour développer la production locale d'énergies renouvelables

Pour accélérer la production locale et la consommation parisienne d'énergies renouvelables, Paris créera « Énergies de Paris » afin de renforcer les dispositifs actuels et de contribuer à l'atteinte des objectifs de production locale de 10 % en 2030. Au-delà de ces

objectifs, « Énergies de Paris » aura pour mission de mieux planifier la transition énergétique du territoire parisien en lien avec les services de la Ville et l'Agence Parisienne du Climat.

E • Mobiliser les citoyens et acteurs publics et privés pour accélérer la production locale d'énergie

Au-delà de l'effort que la Ville de Paris réalisera sur son propre patrimoine, le développement des ENR sur le territoire parisien dépendra majoritairement de **l'engagement de tous les acteurs susceptibles de pouvoir engager des projets de production d'énergie renouvelable locale.**

Les communautés citoyennes de l'énergie, qui réunissent des citoyens, collectivités et entreprises locales d'un même secteur géographique pour développer des projets de production d'ENR, à l'échelle d'un îlot urbain ou d'un quartier par exemple, financés collectivement et maîtrisés par les citoyens **seront encouragées.** La Ville s'inspirera d'autres métropoles internationales, comme Barcelone, pour accompagner ou appuyer les collectifs citoyens engagés dans la transition concrète de leur territoire. Un incubateur « *de communautés citoyennes énergétiques* » chargé d'aider à coordonner les initiatives et fournir aux collectifs citoyens motivés des formations, outils ou conseils pour monter les projets - pourra être mis en œuvre.

En complément des aides financières pour la solarisation, un travail spécifique **d'accompagnement des copropriétés parisiennes**, actrices essentielles, qui sont déjà en quelque sorte des communautés de citoyens, sera réalisé, pour faire émerger des projets citoyens et locaux concrets.

À l'image du Forum Habiter Durable, **une journée parisienne des énergies renouvelables** sera organisée chaque année, afin de montrer les possibilités, mettre en commun les acteurs, mettre en avant les projets exemplaires du territoire, définir des solutions collectives pour accélérer la mise en place de projet, ou encore mobiliser les énergies citoyennes autour de ce type de projets.

Les acteurs tertiaires seront eux aussi mobilisés, et en particulier les signataires de Paris Action Climat Biodiversité. Ces sociétés, engagées avec la Ville de Paris dans la transition écologique du territoire, permettront l'émergence de projets locaux sur le territoire parisien.

À plus large échelle, la Ville s'appuiera sur la **SEM Axe Seine Energies Renouvelables** pour développer des projets d'ENR. La SEM ASER pourra notamment participer au développement de la filière de production de biométhane, en soutenant et accompagnant des acteurs métropolitains (SYCTOM, SIAAP...) mais aussi des acteurs nationaux pour accélérer la production de gaz d'origine renouvelable. De même, elle appuiera le développement de filières bois biomasse ou de récupération, ou encore de CSR (combustibles solides de récupération) afin de pouvoir alimenter le réseau de chaleur parisien et les réseaux métropolitains en énergie renouvelable de proximité.

II. EN GÉRANT L'EAU DE MANIÈRE PLUS DURABLE

Eau et changement climatique sont intimement liés. La multiplication des situations et phénomènes de crises observés ces dernières années en France (sécheresses, pollutions, inondations) pose la question, à plus ou moins long terme, de la disponibilité et de la qualité de la ressource, et plus fondamentalement celle des usages d'une ressource plus rare et plus fragile. Au niveau national, entre 2008 et 2018, le volume annuel moyen d'eau consommée est estimé à 5,3 milliards de m³. L'agriculture représente la première activité consommatrice d'eau devant le refroidissement des centrales nucléaires. La production d'eau potable n'arrive qu'en troisième position.

Le territoire parisien n'est pas épargné par ces projections, d'autant qu'il se situe au cœur du bassin Seine-Normandie qui connaît des tensions importantes sur ses ressources, du fait notamment de l'extrême concentration de sa population (65 % de la population est concentrée sur 1 % du territoire). Les projections climatiques régionales sont sans appel : les phénomènes de sécheresses vont se multiplier dans les décennies à venir. Celles-ci devraient entraîner une baisse des débits annuels des cours d'eau de l'ordre de 10 à 30 %. Cette réduction des débits et niveaux provoquera, par effet de moindre dilution, la concentration de polluants. Par ailleurs, les épisodes de pluie extrêmes risquent de se multiplier, augmentant le risque d'inondations. Enfin, le changement climatique entraînera une réduction d'environ 10 % de la recharge des nappes phréatiques d'ici la fin du siècle.

Si la sécurité de l'approvisionnement de Paris en eau n'est pas remise en cause à l'horizon 2050, grâce à un schéma d'alimentation diversifié, la Ville de Paris anticipe de plus en plus de tensions sur la ressource, notamment en été, saison propice aux sécheresses et aux multiples usages de l'eau. Pour anticiper ces tensions, la Ville de Paris initie une politique de sobriété en eau.

Enfin, la production d'eau potable est consommatrice d'énergie et génératrice d'émissions de gaz à effet de serre. La mise en œuvre d'une politique de sobriété industrielle dans la production d'eau et l'utilisation de l'eau non traitée pour des besoins qui ne nécessitent pas de l'eau potable, via l'amélioration du mix hydrique, permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie.

1. Économiser et diversifier les ressources d'eau à Paris

Le territoire parisien consomme 159 millions de mètres cubes d'eau potable par an, soit 120 litres d'eau par habitant et par jour. C'est inférieur à la consommation d'eau potable à l'échelle nationale, qui s'élève en moyenne à 150 litres par jour et par personne. La consommation d'eau potable de l'administration parisienne s'élève à 3,8 millions de mètres cubes par an, soit 2,4 % de la consommation du territoire.

Par ailleurs, Paris dispose d'un réseau d'eau non potable qui assure différents services comme l'alimentation des réservoirs de chasse des égouts, une partie de l'arrosage des parcs et jardin, le nettoyage des rues, ou encore l'alimentation des mares, étangs, lacs et rivières des jardins et bois parisiens. Pour alimenter ce réseau, la Ville de Paris prélève 78 millions de mètres cubes d'eau par an dans le bassin de la Villette (83 % des prélèvements) et dans la Seine (17 % des prélèvements).

La Ville de Paris s'engage à réduire de 15 % ses prélèvements d'eau (potable et non potable) à l'horizon 2030.

A • Réduire les consommations d'eau potable

Le schéma d'alimentation en eau potable des Parisiennes et des Parisiens est particulièrement résilient face aux évolutions du climat grâce à la multiplicité de ses ressources, en particulier des eaux superficielles (Seine et Marne), et des eaux souterraines (source de l'Avre, de la Vanne et du Loing).

En matière de sobriété hydrique, une action « simple » permettant de réduire les prélèvements dans le milieu et réduire les volumes consommés consiste à agir pour réduire les fuites des réseaux de distribution d'eau potable. Toutefois, ce levier ne peut être activé qu'à la marge à Paris, où le haut niveau de performance du réseau de distribution d'eau potable dépasse les 90 %. Pour autant, **Eau de Paris déploiera chaque année 3 000 capteurs acoustiques connectés pour mieux identifier les fuites.** Ces capteurs permettent d'écouter chaque nuit le réseau, lorsque le niveau de consommation est au plus bas et de détecter les anomalies. **Cette démarche permettra d'économiser 4,3 millions de mètres cubes d'eau par an.**

La mise en œuvre de **contrats de performance énergétique lors de la rénovation de piscines** permettra par ailleurs de **réduire jusqu'à 30 % les consommations d'eau potable**. La Ville de Paris étudiera la possibilité de valoriser localement les eaux des piscines évacuées. La création de réseaux de récupération lors des travaux de rénovation permettrait que l'eau usée soit traitée et remise efficacement dans le circuit.

La récupération des urines est expérimentée dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul pour une démarche circulaire et permettant de diminuer la charge en eau. D'autres expérimentations seront menées afin de développer ces solutions. Concernant la mise en place de toilettes sèches, très économes en eau, la Ville de Paris plaidera pour l'évolution de la réglementation afin de pouvoir l'expérimenter dans des projets urbains. Elle généralisera leur recours lors d'événements.

Enfin, une campagne de sensibilisation sur la sobriété en eau sera mise en place, notamment auprès des gros consommateurs (hôtels, piscines, construction).

B • Pérenniser et optimiser le réseau d'eau non potable

Héritage du XIX^{ème} siècle, le réseau d'eau non potable, long de 1 700 km, est alimenté par des prélèvements d'eaux de surface en Seine, dans le canal de l'Ourcq, lui-même alimenté par la rivière Ourcq et la Marne. Chaque jour près de 214 000 m³ sont produits par simple dégrillage et tamisage avant d'être distribués par voie gravitaire limitant drastiquement le bilan carbone de cette ressource qui ne transite pas par les usines de potabilisation.

Cette eau brute permet aujourd'hui l'entretien des égouts, le nettoyage des rues, l'arrosage d'une partie des espaces verts et l'alimentation des mares, bassins, étangs, lacs et rivières notamment dans les bois parisiens.

À l'heure où l'accent est mis pour développer les eaux non conventionnelles notamment pour des usages qui ne nécessitent pas une qualité d'eau potable, ce réseau d'eau non potable constitue un véritable atout pour la Ville. En suivant les orientations du schéma directeur de l'eau non potable de 2022, **la Ville poursuivra ses investissements visant à optimiser son réseau, afin d'en améliorer le rendement en réduisant les fuites et de garantir sa pérennité.** Après avoir porté l'effort d'optimisation sur l'outil industriel de production et de stockage de l'eau non potable, la Ville de Paris souhaite désormais porter ses efforts sur celle du réseau de distribution et de ses appareils hydrauliques.

Pour **réduire de plus de 20 % les prélèvements d'eau non potable d'ici 2030**, les gains les plus significatifs seront obtenus grâce à l'optimisation du fonctionnement des réservoirs de chasse des égouts. Ces réservoirs situés en tête de chaque égout se remplissent automatiquement avant de libérer brutalement l'eau retenue afin de le nettoyer.

Enfin, la Ville de Paris renouvellera le réseau dans les bois parisiens et améliorera l'étanchéité des infrastructures des canaux parisiens, contribuant, là aussi, à la réduction des pertes liées aux fuites.

Héritage du XIX^{ème} siècle, le réseau d'eau non potable, long de 1 700 km, est alimenté par des prélèvements d'eaux de surface en Seine

2. Diversifier le mix hydrique

Face à la diversification des usages de l'eau en ville pour répondre aux crises climatiques, la Ville s'engage à diversifier son mix hydrique tout en maîtrisant les impacts sur la ressource.

A • Adapter les ressources utilisées à chaque usage

Dans un souci de sobriété hydrique, **chaque nouvel usage cherchera à privilégier l'eau pluviale, les eaux d'exhaure, l'eau non potable et en dernier recours l'eau potable.**

Pour l'arrosage des espaces publics végétalisés et espaces verts, la Ville favorisera le « *mix hydrique* » disponible à Paris, en combinant la récupération des eaux pluviales et l'eau non potable. **Le recours à l'eau potable pour ces usages devra progressivement devenir marginal avec un premier objectif de diminution de 50 % à 2030.**

La Ville favorisera l'alimentation des espaces végétalisés par les eaux de ruissellement afin de préserver et d'augmenter les effets d'îlots de fraîcheur ainsi générés.

Enfin, si la réutilisation des eaux usées traitées est souvent présentée comme une solution intéressante pour certains usages, comme l'irrigation agricole, elle n'apparaît pas pertinente dans le cas parisien. En effet, les rejets des stations d'épuration peuvent représenter jusqu'à 20 % du débit de la Seine, en période d'étiage. Ces rejets sont donc essentiels au soutien à l'étiage des fleuves et rivières du bassin Seine Normandie.

B • Transformer 100 % de l'eau de pluie en ressource

Dans le cadre de la diversification du mix hydrique, la Ville de Paris développera une doctrine « Pluie 100 % utile », à savoir transformer l'utilisation de la pluie et des ruissellements en ressource incontournable.

La mise en place de cette doctrine passera notamment par une meilleure gestion des pluies courantes suivant les principes du zonage pluvial en privilégiant des techniques basées sur la nature, à ciel ouvert, par écoulement gravitaire et par infiltration. La Ville accélérera le déploiement de récupérateurs d'eau dans ses équipements municipaux lorsque cela est possible.

S'agissant des phénomènes plus exceptionnels pouvant conduire à des inondations, la désimperméabilisation du territoire et la création de zone de rétention permettront de limiter les risques qui s'accroîtront avec le changement climatique.

Dans le cadre de la diversification du mix hydrique, la Ville de Paris développera une doctrine « Pluie 100 % utile ».



Clément Dorval / Ville de Paris, 2023

3. Agir pour la qualité de l'eau

Les conséquences du changement climatique tendent à dégrader la qualité des eaux brutes, c'est-à-dire les eaux superficielles ou souterraines présentes dans le milieu naturel avant traitement. En effet, la réduction de la quantité d'eau disponible dans les nappes phréatiques et les rivières, l'élévation de la température de celles-ci, tout comme les épisodes pluvieux extrêmes entraînant le lessivage des sols, jouent sur les concentrations des polluants ainsi que le développement d'algues, dégradant la qualité des eaux brutes.

La Ville de Paris et sa régie Eau de Paris mettent en place **des actions de préservation de la ressource ambitieuses et à grande échelle** qui permettront d'éviter cette dégradation de la qualité des eaux.

28 500 ha
soutenus en 2026

A • Protéger la ressource en amont

La moitié de l'eau potable qui alimente Paris est issue de ressources souterraines, sources et nappes phréatiques éloignées d'une centaine de kilomètres de Paris. La qualité de celles-ci est dépendante des activités humaines qui se situent sur les territoires dans lesquels elles sont prélevées : l'agriculture conventionnelle, consommatrice de pesticides, participe à détériorer la qualité des eaux souterraines. Parce que Paris fait le choix de prévenir plutôt que de guérir, la Ville investit depuis les années 1990 dans des plans de protection qui visent à réduire l'utilisation des pesticides sur les aires d'alimentation des captages d'eau. Une eau moins polluée nécessite moins de traitement pour la rendre potable, son intensité carbone est ainsi plus faible, en complément des gains liés aux pesticides évités.

Pour accompagner les agriculteurs situés sur les zones de captage et améliorer la qualité des eaux souterraines, Eau de Paris a mis en place en 2020 son propre régime d'aides directes aux agriculteurs volontaires, permettant de les accompagner dans la réduction de l'utilisation de pesticides. Plus de 15 000 hectares étaient bénéficiaires de ce régime d'aide en 2022 et ont engagé une transition agricole vers des modèles d'agriculture biologique ou durable. **Eau de Paris doublera la surface agricole concernée pour atteindre 28 500 hectares soutenus en 2026.**

Figure 25

Surfaces agricoles soutenues par Eau de Paris



Protéger la ressource en eau

Engagements dans le dispositif de paiement pour service environnemental



Par ailleurs, Eau de Paris fera l'acquisition de 450 hectares de terres agricoles sur les aires d'alimentation en eau pour y installer des agriculteurs aux pratiques durables, et plantera 10km de haies d'ici 2026 pour permettre une filtration naturelle de l'eau par les sols et réduire le transfert de polluants dans les eaux souterraines.

Les actions de protection des captages bénéficient largement aux territoires concernés en assurant la protection de leurs ressources en eau, la préservation des espaces naturels ou encore l'appui à la transition agricole ou aux politiques alimentaires locales.

B • Traiter l'eau de manière raisonnée

La potabilisation de l'eau est un procédé industriel consommateur d'énergie qui peut être générateur d'émissions de gaz à effet de serre. La Ville de Paris et son opérateur Eau de Paris font le choix d'une stratégie raisonnée, dite du « juste traitement ».

Eau de Paris fait ainsi évoluer en permanence ses filières de traitement en choisissant les solutions les plus efficaces et les moins impactantes pour l'environnement. Les efforts entrepris depuis 20 ans ont déjà permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre de la régie de près de 25 % entre 2004 et 2020. Eau de Paris a par ailleurs évité l'émission de près de 3 500 tonnes de CO₂ par an entre 2018 et 2020, grâce notamment à la valorisation des boues issues du traitement des eaux. Eau de Paris poursuivra ses efforts en matière de sobriété et d'efficacité énergétique et produira, en 2026, des énergies renouvelables à hauteur de 20 % de sa consommation.

Pour aller plus loin, la Ville de Paris défendra auprès de l'Etat l'interdiction des usages de produits polluants, et notamment des pesticides, dans les aires d'alimentation des captages d'eau. Elle plaidera aussi en faveur de l'application du principe de pollueur-payeur, pour faire porter le coût de la dépollution de l'eau aux producteurs de substances polluantes plutôt qu'aux usagers et usagers.

Cette stratégie industrielle sera poursuivie et ajustée régulièrement pour tenir compte de l'évolution des normes de qualité, des retombées des mesures de protection de la ressource en eau et de l'impact du changement climatique.

25 %
de réduction des émissions de gaz à effet de serre
de la régie depuis 20 ans

C • Améliorer la qualité des cours d'eau et permettre la baignade en Seine

À la fin des années 1980, plus de 20 millions de mètres cubes d'eau polluée étaient rejetés chaque année en Seine. Face à ce désastre écologique, et sous l'effet positif de la directive-cadre de la commission européenne sur l'eau qui impose aux États d'atteindre le bon état écologique de leurs masses d'eau, d'importants efforts ont été entrepris pour atteindre, au milieu des années 2010, un rejet ramené à environ 2 millions de mètres cubes. Ces efforts ont donné lieu à une amélioration significative de la qualité de l'eau : plus de 32 espèces de poissons sont présentes dans la Seine contre 14 auparavant. La candidature de Paris aux JOP de 2024 puis son statut de ville organisatrice, avec trois épreuves de natation dans le fleuve, ont permis une formidable accélération des politiques publiques de reconquête de la qualité de l'eau, notamment bactériologique, de la Seine.

L'impératif JOP a en effet constitué une opportunité exceptionnelle de coordonner l'ensemble des acteurs du cycle de l'eau, notamment la Ville de Paris, l'Etat, le service d'assainissement francilien, la Métropole du Grand Paris, les collectivités locales concernées, autour d'un plan qualité de l'eau et baignade dès 2016, auquel plus de 1,4 milliards d'euros ont été consacrés. D'importants investissements ont été engagés pour améliorer le réseau d'assainissement parisien et l'adapter au défi climatique, travaux de rénovation du réseau (correction des mauvais branchements privés), développer des zonages pluviaux, raccorder les quais, bateaux et établissements flottants, au réseau d'assainissement. Le bassin d'Austerlitz permettra également de réduire drastiquement les déversements d'eaux usées et eaux de pluie en Seine en permettant de stocker l'équivalent de vingt piscines olympiques d'eaux de pluie en cas de fortes pluies.

L'amélioration significative et durable de la qualité de l'eau de la Seine constitue l'un des grands héritages de l'organisation de cet événement, et la possibilité de s'y baigner la meilleure illustration.

Ces efforts permettront l'ouverture de trois sites de baignade en Seine dès 2025 : au bras Marie (Paris Centre), au bras de Grenelle (15^{ème}) et à Bercy (12^{ème}).

✓ VERS UNE PERSONNALITÉ JURIDIQUE POUR LA SEINE

Ces dernières années, à mesure que les menaces qui pèsent sur les équilibres écologiques et les conditions d'habitabilité de la terre s'accroissent, la question des droits de la nature a émergé dans les débats sur la protection de la nature. L'idée de reconnaître des droits à la nature pour mieux protéger le vivant ouvre la voie à un paradigme juridique nouveau et va de pair avec une réelle volonté de placer l'environnement au rang de nouvelle valeur fondamentale à protéger par le droit pénal.

Une vingtaine de pays dans le monde ont reconnu des droits à la nature. Plusieurs fleuves ont obtenu le statut de personne juridique : le Rio Atrato en Colombie, le Whanganui en Nouvelle-Zélande ou encore la rivière Magpie au Québec. Suivant cette dynamique, une réflexion sur la possibilité de conférer une personnalité juridique à la Seine, dont l'effectivité pourrait s'entendre soit via des actions en justice, soit via l'insertion de cette personne dans les dispositifs de gouvernance de protection de l'environnement et milieux aquatiques sera engagée.

À la fin des années 1980, plus de 20 millions de mètres cubes d'eau polluée étaient rejetés chaque année en Seine.



Josephine Brueder / Ville de Paris, 2024

III. EN FAISANT DE PARIS UNE VILLE PLUS SOBRE EN MATIÈRES

Les logiques de surproduction et de surconsommation actuelles épuisent très largement les ressources naturelles utilisées pour produire du neuf et polluent les milieux naturels liés, et ce dans des domaines très variés : le sable pour la fabrication du béton, les terres rares pour la fabrication des équipements électroniques, l'eau pour la production de vêtements, le pétrole pour la production de plastique... Comme pour les ressources énergétiques, les conséquences dépassent largement les enjeux environnementaux, et elles sont également sociales, sociétales et géopolitiques.

La lutte contre la raréfaction des ressources naturelles et la détérioration des écosystèmes est au cœur de la logique de l'économie circulaire et son modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux le plus longtemps possibles afin qu'ils conservent leur valeur. La sobriété des matières concerne donc :

- La réduction des achats et l'adoption d'une consommation responsable et raisonnée (face aux comportements de surconsommation et de gaspillage) : *un travail sur la demande* ;
- La production et la transformation locale de biens et produits selon les principes de l'économie circulaire – *un travail sur l'offre*.

1. Évaluer l'empreinte matière de Paris

La Ville de Paris entend accompagner la réduction de l'empreinte matière du territoire. Cela s'inscrit dans la politique publique parisienne de changement d'échelle des filières économiques circulaires : économie de ressources et modèle économique.

C'est pourquoi Paris développera un outil de mesure de l'empreinte matière du territoire. Un premier travail visant à quantifier les flux de matière, d'eau et d'énergie entrant et sortant de Paris, initié en 2018, a montré que l'empreinte matière d'un Parisien (15 tonnes/hab, soit le poids total de matière nécessaire à la production des biens qu'il consomme) est près de 5 fois plus importante que sa consommation directe de matière (3,4 tonnes/hab). En mettant en évidence la forte dépendance du territoire aux importations, ce constat plaide pour une nécessaire relocalisation des systèmes productifs associée à une consommation plus sobre et responsable des ressources.

La Ville de Paris poursuivra le travail engagé et construira un indicateur de l'empreinte matière territoriale et définira un objectif de réduction associé à 2030 et 2050.

En complément, la Ville de Paris s'engage à faire preuve d'exemplarité sur sa propre consommation et se dotera d'une stratégie lui permettant de réduire l'empreinte matière de l'administration parisienne, notamment dans l'octroi de subventions, la passation de marchés publics et la gestion des concessions et délégations de services publics.

15 tonnes / hab
l'empreinte de matière d'un Parisien

2. Opérer un changement d'échelle de l'économie circulaire

La Ville de Paris soutient l'implantation et le développement d'acteurs de l'économie circulaire sur le territoire parisien. Il s'agit de prévenir les déchets et réduire le besoin d'extraction de ressources en sensibilisant à la sobriété et à la consommation responsable. Cela passe notamment par la promotion du réemploi, de la réparation, de la réutilisation ou du surcyclage de biens dont les Parisiennes et les Parisiens, particuliers comme professionnels, souhaitent se débarrasser. Cela passe également par le développement de nouveaux modèles économiques, intégrant les logiques de l'écoconception et de l'allongement de la durée d'usage des produits.

La Ville de Paris soutient l'implantation et le développement d'acteurs de l'économie circulaire sur le territoire parisien.

A • Développer les filières de recyclage, de réparation, de réemploi et de réutilisation

La Ville de Paris soutient les secteurs d'activité répondant aux besoins essentiels du territoire et dont la transition aura le plus d'impact. Pour que sobriété et transition écologique ne se fassent pas au détriment des plus précaires, la Ville intègre également l'enjeu social en consacrant son action à la **structuration de filières, ou à l'amélioration de filières existantes, ayant un fort potentiel de création d'emplois**. Ce soutien passe par l'attribution de financements, la facilitation d'accès à des locaux voire la mise en œuvre de projets immobiliers ad hoc adaptés aux besoins et contraintes des structures de l'économie circulaire. La Ville entend **multiplier par deux la quantité de déchets valorisés grâce au réemploi** (10 000 tonnes par an à l'horizon 2030).

✓ FILIÈRE TEXTILE, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES

À l'ère de l'*ultra fast fashion*⁴ mondialisée épuisant les ressources et exploitant des hommes et des femmes à l'autre bout du monde, la Ville de Paris s'engage pour le réemploi local des TLC. Recours à des matériaux issus du recyclage ou à des matériaux neufs biosourcés (laine, chanvre, lin, coton bio), production en circuit court, à la demande, réduction et valorisation des stocks dormants, intégration de matériaux issus de vêtements déjà portés : la Ville de Paris accompagne les acteurs sur ces enjeux notamment via la **formation de professionnels** pour répondre aux besoins de recrutement grandissant dans ce contexte de relocalisation.

De plus, la Ville soutient le tiers-lieu Plateau Fertile de l'association Fashion Green Hub, qui anime une communauté de professionnels du secteur pour imaginer, tester et mettre en pratique la mode de demain.

Pour aller plus loin dans l'allongement de la durée d'usage des TLC, la Ville de Paris s'engage à soutenir le réseau des acteurs de la réparation et de la retouche (retoucheurs, cordonniers, etc.), en **améliorant leur visibilité** auprès des Parisiennes et des Parisiens et en facilitant leur référencement pour bénéficier du financement du fond réparation.

✓ FILIÈRE ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Un smartphone pesant 120 grammes exige 70 kg de matière pour être produit. L'émergence d'acteurs de l'économie sociale et solidaire spécialistes de la collecte et du reconditionnement d'équipements électroménagers et informatiques permet d'allonger la durée de vie de ces biens à l'empreinte carbone et matière importantes tout en permettant aux plus démunis de s'équiper à bas coût et en insérant dans un emploi durable des personnes qui en sont éloignées. Depuis 9 ans, la Ville de Paris accompagne cet écosystème en particulier les acteurs : Ecodair, Envie, RépareSeb, Emmaüs Connect, etc.

En complément des aides financières au changement d'échelle, la Ville de Paris travaillera à améliorer la visibilité de ces acteurs pour capter un gisement de qualité plus important et écouler leur production reconditionnée. La Ville accompagnera par ailleurs la professionnalisation et la montée en compétences des acteurs du réemploi solidaire généraliste.

D'ici 2030, la Ville de Paris **soutiendra l'ouverture d'un ou plusieurs ateliers** permettant de massifier, trier, voire reconditionner localement, différents flux d'équipements, couplés à des espaces de vente et de réparation/maintenance, et accentuera les actions d'information et sensibilisation auprès des Parisiens et Parisiennes afin de favoriser le réemploi des équipements électriques, électroniques, informatiques et numériques.

✓ FILIÈRES ALTERNATIVES AUX PLASTIQUES À USAGE UNIQUE (PUU) / CONSIGNE POUR RÉEMPLOI

Si le secteur de la restauration utilise désormais de la vaisselle réutilisable pour la restauration sur place, le développement exponentiel des livraisons à domicile et de la vente à emporter ont eu pour conséquence de faire exploser les quantités de déchets plastiques produits et consommés, avec des conséquences directes et indirectes sur le climat.

Dans ce contexte et face à cet enjeu, la Ville de Paris soutient l'émergence de solutions locales de réemploi des emballages, en substitution des emballages jetables pour la restauration à emporter et en livraison, par la **mise en œuvre de systèmes de consigne pour réemploi et de boucles locales de lavage** de ces contenants. Ce système, performant et attractif pour les restaurateurs et les consommateurs, permettra de substituer au moins la moitié du gisement des emballages jetables par des emballages réutilisables à horizon 2030, soit 180 millions d'emballages annuellement, représentant 5 500 tonnes/an de déchets d'emballages à usage unique évitées.

✓ FILIÈRE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET AMEUBLEMENT

Le secteur du bâtiment est le premier producteur de déchets et consommateur de matière du territoire parisien ; il est donc prioritairement ciblé par la Ville qui souhaite rendre possible la **création de plateformes physiques permettant le stockage tampon et la préparation à la réutilisation des matériaux** collectés et/ou réutilisés sur son territoire.

En matière d'ameublement, la Ville de Paris soutiendra la création d'un espace de stockage et de production, qui réunira dans un même lieu des professionnels du design de mobilier intégrant des matériaux de seconde main, un parc de machines professionnelles et des ateliers de production opérées par des entrepreneurs artisans et acteurs de l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'un espace de mise en valeur et vente de ces productions.

70 kg
de matière exigée pour produire
un smartphone de 120g

4. L'ultra fast fashion se caractérise par un renouvellement quasi quotidien de ses collections, une prédominance des ventes en ligne ainsi que par des prix défiant toute concurrence

B • Créer de nouveaux espaces favorables au réemploi

La Ville de Paris soutient le développement des recycleries généralistes et spécialisées sur son territoire depuis plusieurs années. Ces lieux du réemploi solidaire permettent au plus grand nombre de s'équiper à prix modéré tout en respectant les limites écologiques planétaires. Ce sont par ailleurs bien souvent des structures d'insertion par l'activité économique, qui offrent des parcours d'insertion vers l'emploi durable à des personnes qui en sont éloignées.

Les recycleries collectent aujourd'hui plus de 4 800 tonnes annuelles. La Ville souhaite poursuivre la **dynamique d'ouverture de recycleries généralistes et spécialisées dans les quartiers qui en sont dépourvus, pour atteindre l'objectif de 30 ressourceries à Paris à horizon 2030**. La Ville soutiendra également des **projets de ressourceries ambulantes et en pied d'immeubles avec des ateliers de réparation pour sensibiliser les habitants à la réduction des déchets**.

Pour changer d'échelle, la Ville créera d'ici 2030 un premier « Hub du réemploi » de 5 000 à 8 000 m² sur le territoire parisien.

✓ LES MUSÉES PARISIENS ENGAGÉS POUR UNE SCÉNOGRAPHIE PLUS RESPONSABLE

Depuis 2018, la Ville de Paris a engagé une stratégie de développement de l'économie circulaire dans les lieux et établissement culturels. Paris Musées travaille également à réduire l'impact environnemental de ses expositions à travers plusieurs actions comme le réemploi et la mutualisation de scénographies qui représente jusqu'à 95 % dans certaines expositions.

2. Réduire, réemployer et recycler les déchets et sortir du plastique à usage unique

L'objectif du Plan Climat est de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au traitement des déchets de 32 % à horizon 2030. Depuis plusieurs années, la production de déchet par habitant poursuit une tendance à la baisse : de 483 kg de déchets produits par habitant en 2010, à 450 par habitant en 2022, avec une réduction de 9 % des ordures ménagères dites résiduelles entre 2019 et 2022. Paris s'engage à poursuivre ces efforts. Près de 3 000 tonnes de déchets sont collectées tous les jours, et plus de 70 % du contenu de nos poubelles pourrait être détourné de l'incinération et de l'enfouissement par des actions de réduction, de réemploi et de valorisation des déchets. L'ambition est de faire en sorte que le tri devienne un réflexe et le fait de jeter l'exception.

Afin de réduire encore son volume de déchets, la Ville de Paris travaille sur :

- La sensibilisation des habitantes et des habitants, pour réduire quantitativement les flux de matière consommée et en limiter l'impact environnemental (écoconception, fin du tout jetable notamment sur le plastique, changements des comportements...) ;
- Le réemploi et la réparation des déchets afin de leur donner une seconde vie à prix solidaires ;
- La réutilisation, notamment via les systèmes de consigne ;
- Le recyclage des déchets une fois qu'ils sont produits ;
- Un plaidoyer auprès de l'Etat pour diminuer les emballages à la source, augmenter la durée de vie des produits et rendre obligatoires des solutions pérennes de lutte contre le jetable, notamment dans la grande distribution, la vente à emporter et la livraison.

A • Réduire le volume de matière envoyée en traitement

La Ville de Paris se fixe un **objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 20 % (par rapport à 2010) d'ici 2030**, ce qui correspond à **une réduction de 100 000 tonnes (toutes catégories confondues) par rapport à la production actuelle de déchets**. Dans cette perspective, la Ville adoptera un nouveau plan d'actions pour poursuivre la réduction des déchets pour la période 2024 – 2030 à travers le PLPDMA (Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés) et plaidera auprès de l'Etat pour que des mesures fortes soient prises au niveau national en matière de réduction des déchets.

Afin d'atteindre cet objectif, la Ville poursuivra en lien avec les mairies d'arrondissement volontaires, les bailleurs sociaux, les établissements scolaires et de jeunes, ainsi que les entreprises, la **mise en place de territoires zéro déchet** pour favoriser la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens et des commerçants sur le sujet et amplifier les actions de sensibilisation pour une réduction concrète des déchets.

Elle favorisera par ailleurs des dispositifs d'« aller-vers » en organisant sur l'espace public des rencontres régulières avec les agents de la propreté, à l'image des cafés propreté organisés régulièrement dans les écoles, des ateliers zéro-déchets et des sensibilisations au sein des copropriétés.

B • Détourner les déchets alimentaires des ordures ménagères

Chaque Parisienne et chaque Parisien produit de 50 à 80 kilos de déchets alimentaire par an, soit un quart de ses ordures ménagères résiduelles : ces déchets sont trop souvent incinérés sans plus-value énergétique. La réduction des déchets nécessite donc un travail spécifique de tri des déchets alimentaires. Paris a été précurseur en matière de collecte des déchets alimentaires, sans attendre l'obligation réglementaire de généralisation du tri à la source et de la collecte sélective, au 1^{er} janvier 2024.

Le développement du compostage de proximité permet de trier les déchets alimentaires et de les valoriser localement. La Ville est d'ores et déjà équipée de 68 composteurs de quartiers, 450 composteurs en pied d'immeuble, 642 sites de compostage installés dans les copropriétés et près de 8 800 lombricomposteurs individuels ont été distribués. La Ville continuera à soutenir ce développement en accompagnant les projets de compostages locaux, notamment innovants, pour trier les déchets alimentaires et leur donner une seconde vie.

Outre le compostage de proximité, la Ville de Paris poursuit le **déploiement des bornes de collecte des déchets alimentaires sur l'espace public** selon un maillage renforcé, tenant compte des habitudes des Parisiennes et des Parisiens, pour leur permettre de déposer facilement, sur leurs trajets quotidiens, leurs déchets alimentaires. **Tous les marchés alimentaires seront équipés de points d'apports des déchets alimentaires, et 500 stations Trilib' déployées sur le territoire parisien seront équipées d'un module dédié aux déchets alimentaires**, ce qui offrira à chaque Parisienne et chaque Parisien une solution de tri à moins de 3 min à pied de chez soi.

Dès janvier 2024, plus de 4 500 tonnes de déchets alimentaires produites chaque année dans les 1050 cantines et restaurants administratifs municipaux sont collectées, grâce notamment à l'équipement en tables de tri et aux campagnes de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire.

En 2025, le SYCTOM ouvrira une unité de méthanisation à Gennevilliers permettant de valoriser 50 000 tonnes de déchets alimentaires par an en les transformant en biogaz et en digestat distribué aux agriculteurs du bassin parisien. Les déchets alimentaires collectés pourront ainsi valorisés en biogaz permettant par exemple de faire rouler des bennes et bus.

C • Améliorer la performance du tri des déchets

La Ville de Paris entend augmenter les performances de tri à la source des déchets parisiens pour atteindre 60 % de déchets recyclables ou ré-employables valorisés en 2030. L'atteinte de cet objectif suppose que les nécessaires évolutions législatives accompagnent l'action de la Ville. Elle soutient une **politique du zéro déchet enfoui** et pour cela elle entend poursuivre sa collaboration étroite et exigeante avec les acteurs en charge de la gestion des exutoires et du traitement des déchets parisiens (SYCTOM) pour arriver à l'éradication totale du recours aux solutions d'enfouissement.

Le renforcement du tri passe par l'optimisation des collectes sélectives. En septembre 2022, la fréquence de collecte des bacs jaunes est passée de 2 à 3 fois par semaine pour répondre à la tendance structurelle de la hausse des tonnages du bac jaune et à une amélioration du geste de tri des Parisiennes et des Parisiens. Cette politique, dont la dynamique devra être entretenue dans la durée, a porté ses fruits, avec un gain de 8 % des emballages collectés en seulement un an.

Afin d'inciter les Parisiens à trier, la Ville de Paris a renforcé les dispositifs de tri présents sur le territoire pour assurer un maillage efficace. En 2024, 500 stations Trilib' et 200 poubelles et bornes de tri permettront une généralisation du tri à la source **pour les emballages, le verre et les déchets alimentaires**.

La performance dans le tri de déchets passe aussi par des actions visant à favoriser le recyclage de tous les déchets, y compris occasionnels. La valorisation des déchets occasionnels, dont les modes de recyclage ou de réparation sont spécifiques, sera renforcée par un travail engagé avec les éco-organismes dans le cadre des filières visées par la « responsabilité élargie des producteurs » (textiles, piles et déchets électroniques, meubles...) ou encore par le développement de solutions de tri de proximité innovantes (nouveaux trimobiles par exemple, pour faciliter la collecte et le recyclage de petits objets encombrants). La Ville de Paris défendra par ailleurs l'ouverture aux collectivités locales de la gouvernance des éco-organismes.

Enfin, Paris fera entendre sa voix sur le pilotage des filières de recyclage et plaidera auprès de l'État pour que les spécificités parisiennes (contraintes spatiales, démographiques et opérationnelles) soient prises en compte dans la construction des nouvelles filières de recyclage et de réemploi des déchets et demandera la priorisation de la réduction des déchets sur le recyclage.

D • Supprimer les plastiques à usage unique

Troisième matériau le plus fabriqué au monde, après le ciment et l'acier, le plastique est une création purement humaine dérivée du pétrole. Les propriétés du plastique ont rendu ce matériau incontournable pour de très nombreux secteurs et usages (emballages, bâtiment, transport, équipements électriques et électroniques, habillement, santé, etc.). Plus de 9 milliards de tonnes ont été produites depuis les années 1950, dont la moitié dans les deux dernières décennies. La production devrait encore augmenter de 40 % d'ici à 2030. L'OCDE a évalué que pour 460 millions de tonnes produites en 2019, 353 millions de tonnes sont devenues des déchets la même année, parmi lesquels 9 % ont été recyclés, 19 % incinérés, et la moitié stockés dans des décharges contrôlées. Le reste, environ 22 millions de tonnes, finit dans l'environnement, provoquant une pollution planétaire. La gravité du problème tient à la durée de vie extrêmement longue des matières plastiques. Leur dégradation prend des siècles et se fait par décomposition en morceaux de plus en plus petits, qui échappent rapidement à tout contrôle.

La prise de conscience de l'ampleur de la catastrophe écologique a d'abord concerné les mers et les océans. Mais les scientifiques alertent aujourd'hui sur les conséquences prévisibles sur les sols, également largement contaminés. Plus encore les conséquences sur la santé humaine sont particulièrement inquiétantes quoiqu'encore mal connues.

Une récente étude du *Stockholm resilience center* (février 2021) souligne que « les quantités de plastiques et de produits chimiques produites par l'humanité sont au-delà des « limites planétaires » ».

Face à cet enjeu majeur, **la Ville de Paris a posé en 2019 une ambition forte : zéro plastique à usage unique en 2024 sur les sites olympiques et paralympiques. La Ville poursuivra ses efforts pour inscrire l'héritage immatériel de la sortie du plastique à usage unique dans la durée et sur tout le territoire. Elle s'est notamment engagée à supprimer les plastiques à usage unique sur son périmètre administratif dès 2024.**

Le renforcement du tri passe par l'optimisation des collectes sélectives.

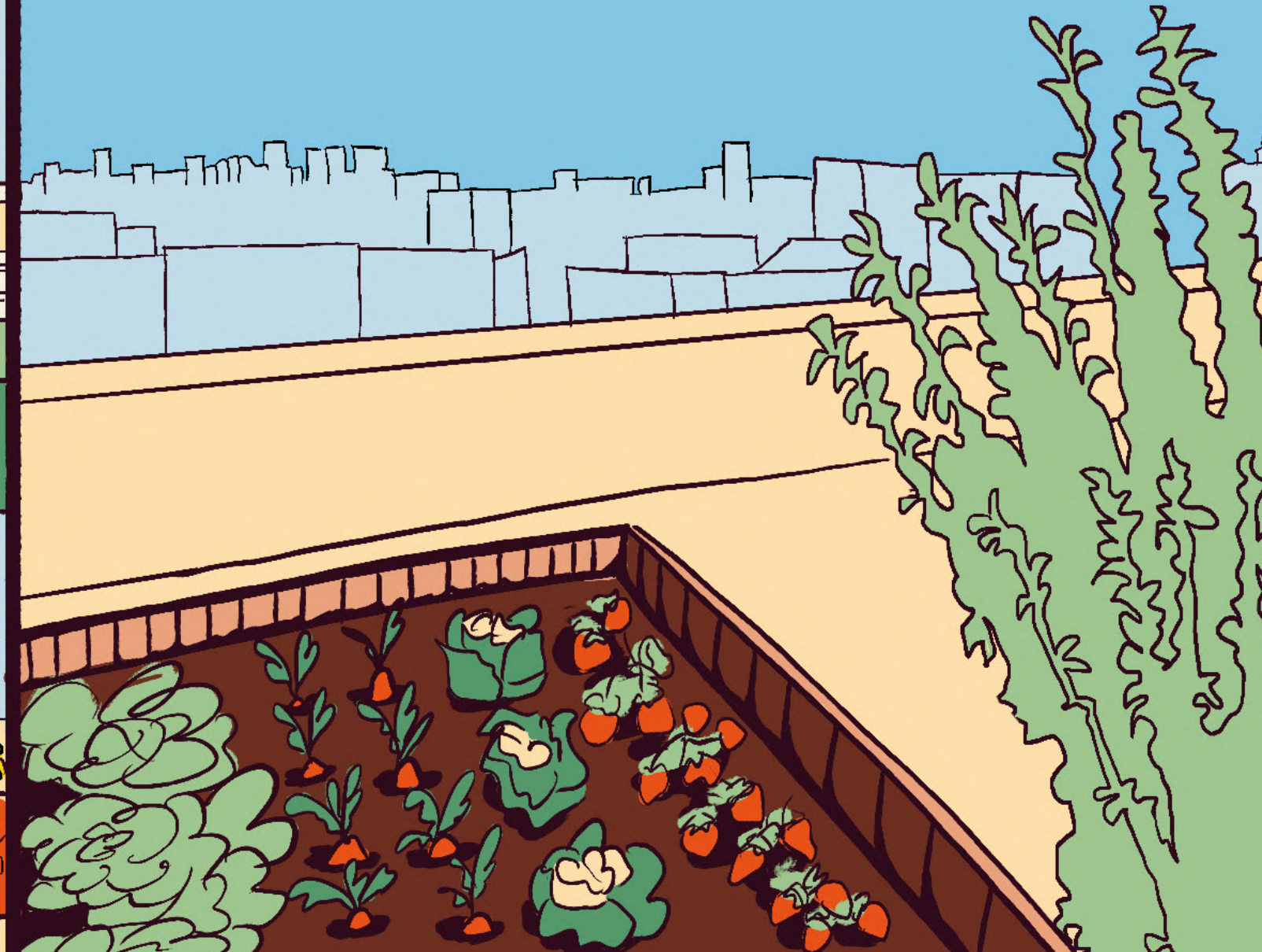
À horizon 2026, trois grandes politiques municipales ciblent également le plastique :

- Plan alimentation durable : suppression du plastique dans la restauration scolaire et collective pour le réchauffage, la préparation et les services des aliments ;
- Pour la petite enfance, suppression de tous les plastiques en contact avec les enfants pour les préserver des perturbateurs endocriniens ;
- Pour le centre de production horticole, privilégier autant que possible les contenants réutilisables en raison de la quantité de déchets générés (environ 600 000 pots par an).

Un travail de long terme est engagé pour l'élimination des fuites de plastiques dues aux équipements urbains en ville (sols synthétiques, géotextiles) ainsi que sur une plus grande collecte des déchets sauvages.

Une attention particulière sera aussi portée sur les établissements culturels financés ou soutenus par la Ville de Paris ou en contrats de concessions afin qu'ils sortent de l'usage du plastique à usage unique dans leur offre de restauration et boissons.

Si la Ville de Paris se doit d'être exemplaire, elle ne pourra agir seule. C'est pourquoi elle a développé un réseau d'acteurs engagés autour de 5 secteurs d'activités : tourisme, événementiel, alimentation, santé/hygiène/beauté et logistique. Depuis 2023, la Ville de Paris propose **une première certification zéro plastique pour les acteurs économiques** et près de 100 signataires ont déjà rejoint la démarche. À titre d'exemple, Eau de Paris poursuit des actions de promotion de l'eau du robinet comme alternative à l'eau en bouteille avec la multiplication des points d'eau de recharge de gourdes (doublement des 1 200 fontaines à boire sur l'espace public par un réseau de commerçants engagés dans la campagne « *Ici, je choisis l'eau de Paris* »).



PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE LOCALE, RÉSILIENTE ET BAS CARBONE

Paris, ville capitale et ville mondiale, est au croisement d'enjeux culturels, touristiques, économiques, environnementaux et sociaux prégnants. Le modèle de société défendu par le Plan Climat de Paris, celui d'une ville neutre en carbone, adaptée au changement climatique et juste, en cohérence avec les Accords de Paris, implique une profonde mutation de l'économie locale. La Ville de Paris défend l'idée d'un « autre modèle économique », plus local, plus durable et plus solidaire, qui encourage d'autres façons de produire et de consommer. Il s'agit d'engager une véritable bifurcation écologique de l'économie au travers de changements systémiques dans les modes de production, de consommation et d'organisation économique. Ce changement de paradigme pose un défi plus sociétal que technique. Les solutions sont connues et éprouvées mais nécessitent de modifier radicalement nos modes de vie. La question centrale de la sobriété structurelle, qui conduit à une économie désirable, doit permettre de sortir de la bulle spéculative de la surconsommation. Sans remettre en cause les usages des Parisiennes et des Parisiens et leur aspiration au confort. La voie que propose le Plan Climat n'est pas celle du renoncement mais de la bifurcation pour trouver un chemin vers un modèle de société plus adapté aux contraintes du climat. Elle s'inscrit dans la décarbonation de l'économie, le développement d'une économie circulaire et solidaire ainsi que la promotion des secteurs économiques durables et notamment dans l'industrie touristique.

I. EN PROMOUVANT LE COMMERCE ET L'ARTISANAT LOCAL ET DURABLE

La surconsommation par les Parisiennes et les Parisiens de biens manufacturés entretient un système de production et distribution linéaire mondialisé, aux effets délétères sur l'environnement (raréfaction de ressources naturelles parfois primordiales pour la transition énergétique, compétition pour l'usage de terres agricoles, pollution des eaux, dérèglement du climat, etc.) et entretenant des inégalités à l'échelle mondiale (conditions de travail des ouvriers des chaînes de production mondialisées, travail des enfants, disparition des savoir-faire artisanaux et industriels français, etc.).

La Ville de Paris doit mobiliser ses leviers d'accès à l'immobilier commercial et d'activité pour favoriser une économie répondant aux besoins essentiels des Parisiennes et des Parisiens sans compromettre la capacité d'autres territoires à satisfaire les leurs, aujourd'hui comme demain. Il s'agit de promouvoir une économie locale, circulaire, solidaire et de proximité au service des habitantes et des habitants : relocaliser des activités productives valorisant les ressources du territoire par l'économie circulaire, développer des commerces responsables de proximité, et permettre une logistique de circuits courts. Cette économie, plus solidaire et circulaire, doit permettre de stimuler et diversifier le marché de l'emploi local, pour le rendre accessible également aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Paris compte plus de 61 000 commerces et services commerciaux, ce qui se traduit par une densité commerciale de plus de 700 commerces par km². Cette densité est 30 % plus élevée qu'à Bordeaux et Nice, et 60 % plus élevée qu'à Lyon, Marseille ou Lille. Cette densité commerciale et artisanale se double d'une diversité commerciale singulière présentant toutes les gammes et secteurs du commerce. Cette spécificité parisienne est une richesse à préserver tout en assurant la transition écologique du secteur.

1. En soutenant la vitalité commerciale des quartiers

Les changements de consommation des Parisiennes et des Parisiens, le développement du e-commerce et les conséquences des récentes crises sanitaires et économiques ont des conséquences importantes sur le commerce et l'artisanat parisien. Dans ce contexte, la Ville entend poursuivre sa politique visant au maintien du commerce de proximité, au cœur de son projet de « ville du quart d'heure », gage de la richesse culturelle de la ville, de sa mixité sociale singulière et génératrice d'emplois durables.

Afin de promouvoir un modèle économique plus local et durable, la Ville de Paris s'engage à favoriser l'implantation d'activités équitables et écologiquement responsables, dans les locaux commerciaux et d'activité appartenant à la Ville de Paris et à ses opérateurs immobiliers (bailleurs sociaux, SEMAEST, SOGARIS, Foncière Paris Commerces, etc.).

Paris compte plus de 61 000 commerces et services commerciaux, ce qui se traduit par une densité commerciale de plus de 700 commerces par km².

A • Une politique commerciale au service de la transition écologique

Le Plan parisien pour le commerce s'appuie sur un nouvel opérateur dédié, Paris Commerces, né du rapprochement du GIE Paris Commerces et de la SEMAEST, dont les missions s'articulent notamment autour de l'achat de locaux commerciaux et de l'installation de commerces de proximité. Ce guichet unique permettra de répondre aux besoins des petits commerces afin de les aider à trouver et s'installer dans un local. Il pourra intervenir sur l'ensemble du territoire parisien, la Ville souhaitant pouvoir utiliser son droit de préemption urbain sur tout Paris.

Soutenant une économie plus locale, durable et solidaire, **Paris Commerce veillera à favoriser l'installation de commerces et d'artisans** engagés en faveur de la transition écologique, de la production locale (notamment le « *Fabriqué à Paris* ») et de l'économie sociale et solidaire (alimentation durable, lutte contre le plastique à usage unique, fabrication locale, réparateurs, etc.). Par ailleurs, les futurs locaux préemptés par cet opérateur feront l'objet de travaux conduits en cohérence avec les objectifs du Plan Climat. L'animation commerciale sera également chargée de favoriser la transition écologique auprès de tous les commerces parisiens.

B • Fin des dark stores et dark kitchens

Depuis les confinements résultant du Covid-19, les restaurants virtuels ou *dark kitchens* se sont multipliés au pied des immeubles parisiens, en lieu et place d'anciens commerces ou restaurants. Ils mettent à disposition de restaurateurs et restauratrices des espaces dédiés uniquement à la préparation de repas commandés sur internet et destinés à la livraison à domicile. De même, les *dark stores* ou « magasins aveugles » sont la dernière traduction du *quick commerce*, proposant un service de livraison à domicile rapide de produits alimentaires et d'articles de consommation. Le développement de ces activités non structurées et non répertoriées nuit au modèle d'un commerce de proximité durable et socialement responsable. Elles créent des externalités sanitaires et environnementales négatives auprès des riverains, tout en interrogeant sur les conditions d'exercice de ces activités professionnelles.

Face à cette situation, la Ville a engagé des mesures pour préserver le commerce de proximité et réduire la pression de ces nouvelles pratiques. Après une période de flou juridique, le Conseil d'État a finalement reconnu que les *dark stores* étaient bien à considérer comme des entrepôts. À travers de son nouveau PLU Bioclimatique, la Ville de Paris a interdit l'implantation d'entrepôts dans les immeubles d'habitation et prévoit qu'un commerce ne puisse pas réserver plus d'un tiers de sa surface à du stockage. Des sanctions financières continueront d'être appliquées afin d'éviter le retour de ce phénomène, à ce jour désormais disparu à Paris. En complément, la Ville exige que tout opérateur désirant installer une *dark kitchen* soit soumis à une demande préalable auprès de ses services.

En complément, la Ville poursuivra ses alertes auprès de l'État sur la nécessité de mieux encadrer au niveau national l'émergence de nouvelles formes de « quick commerce ».

C • Plaider pour la mise en place d'une taxe sur le e-commerce

Les services de livraisons rapides génèrent d'importantes externalités négatives en termes d'intensité d'usage de l'espace public (camions à moitié pleins, congestion urbaine et pollution environnementale) et incitent les utilisateurs à la surconsommation et à la surproduction de déchets (conception de nouveaux emballages et augmentation du gaspillage alimentaire).

À l'instar de Barcelone, face à l'explosion du E-commerce et de la livraison à domicile, générant plus de 500 000 colis livrés par jour à Paris, la Ville de Paris plaide pour la mise en place d'une taxe locale sur les colis issus du e-commerce.

Mobiliser les grands opérateurs de la logistique afin qu'ils contribuent financièrement au développement des transports en commun permettrait d'engager une démarche de compensation de cette pratique. Par exemple, une taxe de 1 euro par colis livré en express (24/48h) permettrait de générer une redevance de 180 millions d'euros par an à Paris, qui profiterait au renforcement de l'offre de transport en commun de la capitale.

2. Valoriser la production locale et la consommation responsable

La prise de conscience écologique des Parisiennes et des Parisiens se traduit dans leurs habitudes de consommation ; aussi, la Ville souhaite accompagner ce mouvement par le soutien et la promotion des commerces et artisans proposant des biens et services durables et de proximité.

A • Des produits labélisés « Fabriqué à Paris »

Avec la création en 2017 du label « *Fabriqué à Paris* » la Ville de Paris a souhaité faire connaître et reconnaître le dynamisme de l'artisanat parisien, qui a su adapter ses savoir-faire aux mutations de la société et à l'évolution des procédés de fabrication vers plus de durabilité.

Avec plus de 1 700 types de produits fabriqués sur le territoire parisien, dont 415 labellisés en 2022 dans 4 catégories (artisanat alimentaire, produits manufacturés, univers de la maison, mode et accessoires), le label « *Fabriqué à Paris* » est un gage de qualité, mettant en lumière des filières vertueuses, créatrices d'emplois et une consommation responsable qui intègre les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux.

Afin d'encourager cette dynamique et d'inciter les Parisiennes et les Parisiens à s'orienter vers des produits plus responsables, **la Ville renforcera le label pour atteindre les 500 candidatures chaque année, accompagné d'un renforcement de leur valorisation systématique dans la politique commerciale de la Ville.**

Avec la création en 2017 du label « *Fabriqué à Paris* » la Ville de Paris a souhaité faire connaître et reconnaître le dynamisme de l'artisanat parisien

B • Favoriser la consommation locale

En s'appuyant sur cette marque du « Fabriqué à Paris », en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des métiers et de l'Artisanat de Paris, et en s'appuyant sur ses opérateurs, la Ville de Paris renforcera sa politique de valorisation des productions locales et responsables, à destination des Parisiens et des touristes. Pour cela, la Ville ambitionne de **créer une plateforme** qui :

- **Référencera et cartographiera l'ensemble de ces acteurs et actrices via un site internet ;**
- **Facilitera la vente de ces produits**, bénéficiant à la fois aux commerces, artisans et aux consommateurs et consommatrices désireux d'acheter local. Elle profitera en outre aux commerces et aux artisans parisiens ne disposant pas forcément des moyens nécessaires pour acquérir leur propre site de commerce en ligne. Cette solution doit également permettre de porter une attention particulière aux méthodes de livraisons respectueuses des droits du travail et de l'environnement.

Au-delà, la valorisation de ces acteurs locaux et responsables sera renforcée dans le cadre des animations/événements portés par la Ville et ses opérateurs. Ainsi, l'Office du Tourisme « *Paris Je t'aime* », en partenariat avec la Ville organise depuis 2021 l'évènement « *ParisLocal* ». Cet événement annuel permet de mettre la production locale sur le devant de la scène en proposant des ateliers, des animations, et des stands de dégustation aux Parisiennes et Parisiens, et aux touristes de la capitale. Cet événement continue de se développer et la Ville ambitionne de dépasser les 600 participants chaque année.



Crédits

C • Étiquette carbone des produits

L'information des consommateurs est primordiale pour assurer un changement de pratique. La création de l'étiquette Énergie, celle du Nutri-score ou récemment celle de l'indice de réparabilité ont ouvert la voie vers plus de transparence sur l'impact environnemental des produits consommés au quotidien.

Afin de poursuivre cette dynamique et engager une prise de conscience des citoyens sur l'impact carbone des biens qu'ils consomment, la Ville de Paris défend l'idée d'une « *Étiquette carbone* » au niveau national et européen, renseignant le consommateur sur le bilan carbone de ces produits concourant à les orienter vers des produits moins émetteurs.

D • Réduire la place de la publicité en ville

La production et la commercialisation des biens de consommation impliquent des consommations importantes de matière et d'énergie, souvent issues de sources fossiles et augmentent ainsi l'empreinte carbone du territoire parisien. La surconsommation génère aussi une quantité importante de déchets, qui participe à l'émission de gaz à effet de serre.

Pour réduire la surconsommation, la Ville de Paris réduira la place de la publicité dans l'espace public en **engageant la sortie progressive, sur trois ans, de la publicité commerciale sur les mobiliers urbains d'information à Paris. La Ville de Paris défendra auprès d'acteurs tiers (SNCF, RATP, commerces, etc.) l'objectif de suppression des écrans publicitaires numériques sur l'ensemble du territoire parisien. La consommation électrique d'un écran publicitaire équivaut à elle seule à celle d'un foyer parisien.**

3. Poursuivre le soutien aux structures d'économie sociale et solidaire (ESS) et d'insertion en mettant l'accent sur les métiers de la transition écologique

Par son action, la Ville concourt au dynamisme économique parisien en matière de création d'entreprises et entend faire de Paris une capitale de l'économie sociale, solidaire et circulaire. Ses efforts portent tout particulièrement sur les acteurs de l'économie circulaire, qui développent des modèles économiques souvent innovants, moins gourmands en ressources et créateurs d'emplois non délocalisables. Ces acteurs et ces actrices, qui démarrent leurs activités ou qui dégagent structurellement des marges faibles, souffrent de la pression foncière à Paris et peinent à trouver des locaux en adéquation avec leurs besoins en termes de typologie et de niveau de loyer.

Pour répondre à cet enjeu, la Ville veille à conserver ou développer des espaces répondant aux besoins spécifiques de ces projets d'économie solidaire et circulaire avec un objectif de **triplement du nombre de surfaces dédié à l'ESS** à impact positif sur le climat dans le parc des bailleurs sociaux (193 000 m² en 2023).

Parmi celles-ci, les opérations d'aménagement de Paris favoriseront le développement de l'ESS avec l'objectif qu'environ 20 % des surfaces d'activités/commerces de rez-de-chaussée des nouvelles opérations soient dédiées à des activités sociales, associatives ou d'ESS. Les opérations d'aménagement représentent un potentiel à terme de 20 000 m² de surfaces commerciales consacrées à l'ESS.

Par son action, la Ville concourt au dynamisme économique parisien en matière de création d'entreprises et entend faire de Paris une capitale de l'économie sociale, solidaire et circulaire.

4. Pour des événements culturels plus durables

De par sa politique de soutien aux créateurs et aux lieux culturels, la Ville de Paris, en tant que puissance publique, impulse l'initiative d'un cercle vertueux de la culture durable, dont elle est, par ailleurs, aussi bien partie intégrante que comptable de sa réalisation et de son suivi.

Ce cercle vertueux de la culture durable commence par les artistes et les œuvres, qui s'appuient sur les lieux culturels pour s'adresser aux publics, qui sont aussi les habitantes et les habitants.

C'est donc tout le modèle et la chaîne de création, de production et de diffusion des œuvres de l'esprit qu'il faut repenser grâce au nouveau Plan Climat, qui doit engager tous les acteurs et responsables culturels, dont la Ville de Paris, pour les années 2024-2030.

Avec plus de 300 spectacles programmés chaque semaine, près de 100 expositions temporaires par an, la présence de 1317 galeries d'arts et de nombreux lieux dédiés à la culture sur son territoire, il est nécessaire d'agir pour limiter l'impact environnemental de l'activité culturelle à Paris.

Que ce soit le choix des matériaux (biosourcés, géosourcés, bas carbone...) pour la construction ou la rénovation de bâtiments culturels, la consommation d'énergie et les activités du secteur culturel, le tri des déchets et l'élimination du plastique à usage unique dans les événements festifs, la mobilité et le transport des publics, des œuvres, des équipes artistiques, techniques, de l'ensemble des professionnels, ou encore la durabilité environnementale des tournages dans la capitale, une stratégie systématique et globale doit être mise en œuvre sur le temps long, pour et avec les acteurs culturels, afin de réduire durablement l'empreinte carbone de l'activité culturelle à Paris.

De par sa politique de soutien aux créateurs et aux lieux culturels, la Ville de Paris, impulse l'initiative d'un cercle vertueux de la culture durable.

Pour ce faire, la Ville de Paris s'engage à :

- Renforcer la mobilisation et l'accompagnement des acteurs culturels autour des enjeux de transition ;
- Développer une stratégie de sortie du plastique à usage unique dans les lieux culturels et la fin de la vente des bouteilles d'eau en plastique dans les équipements culturels ;
- Généraliser la réutilisation d'éléments scénographiques des expositions des musées de l'établissement public Paris Musées ;
- Réduire l'empreinte carbone des événements et grandes manifestations culturelles qui se tiennent dans l'espace public comme Nuit Blanche, les festivals culturels de l'été (Formes Olympiques, Paris l'été, etc.), lesquels doivent respecter la nouvelle charte écoresponsable des événements de la Ville de Paris ;
- Privilégier des productions ou représentations en série pour les arts de la scène ;
- Mettre en place des îlots de fraîcheur au sein des conservatoires et des ateliers beaux-arts ;
- Faire évoluer et respecter les règles d'accueil des tournages dans la capitale ;
- Travailler au niveau de l'administration parisienne à la mise en place d'un plan de sensibilisation et de responsabilité des équipes pour les services centraux et les équipements en régie, notamment la désignation de « référents » pour suivre efficacement l'application des mesures énoncées dans le Plan Climat 2024-2030.



Clément Dorval / Ville de Paris, 2024

II. EN DÉFENDANT UN TOURISME COMPATIBLE AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis le milieu du XX^e siècle, le secteur du tourisme connaît une croissance quasi-exponentielle : le volume des voyages double tous les 15 ou 20 ans depuis 1950. Avec 29 millions de touristes accueillis en 2019, Paris est l'une des villes les plus visitées au monde. Paris doit faire face aux conséquences environnementales que cela implique et contribuer à définir un modèle touristique plus durable et maîtrisé.

Depuis les Assises du Tourisme durable de 2021, la ville mobilise tout l'écosystème des professionnels du tourisme pour faire de Paris une capitale du tourisme durable, éco-responsable, accueillante, locale et résiliente. Cette transformation est souhaitée dans l'espace public mais également encouragée auprès des professionnels du tourisme eux-mêmes (en les accompagnant dans leur transition) et des visiteurs (en les informant), afin de limiter l'impact environnemental du tourisme et d'en faire une activité plus vertueuse et positive pour le territoire et pour ses habitantes et ses habitants.

Plus vert et moins polluant, le visage du tourisme de demain se dessine.

1. Faire de Paris une destination durable

L'afflux de visiteurs du monde entier permet de créer de l'attractivité et de l'emploi, mais a des conséquences importantes en matière d'émissions de gaz à effet de serre, en particulier en matière de transport.

La sensibilisation des voyageurs et des acteurs du tourisme est essentielle afin de fournir des informations claires sur les impacts du tourisme et inciter les voyageurs à venir à Paris par les modes de transport

les moins carbonés. Le train est six fois moins émetteur de CO₂ que l'avion en moyenne et dans un cas sur trois, une alternative en train de moins de 6 heures existe pour les 150 routes aériennes d'Europe de moins de 1 500 km les plus fréquentées. Il convient de travailler avec les opérateurs de tourisme et les transporteurs afin d'adapter l'offre de transport et encourager les voyageurs à adopter des déplacements moins émetteurs de gaz à effet de serre.

A • Promouvoir les arrivées et les déplacements bas-carbone

Pour assurer sa transition vers un modèle durable, des solutions alternatives au transport aérien pour arriver à Paris doivent être développées et renforcées notamment autour du secteur ferroviaire beaucoup moins émetteur de CO₂. La Ville travaillera avec ses partenaires dont la SNCF et les compagnies ferroviaires européennes à la promotion du tourisme en train. Elle veillera au développement du train de nuit au départ et à l'arrivée de Paris, à l'instar de la ligne Paris-Berlin ouverte en fin d'année 2023, afin de répondre à une attente sociale et écologique, notamment à destination des touristes européens. La Ville de Paris plaidera

également pour un aménagement du matériel roulant pour encourager les mobilités actives avec la création d'emplacements vélos dans les trains.

Paris Je T'aime - Office de Tourisme mettra davantage en valeur toutes les lignes internationales de train et de train de nuit reliant Paris à Vienne, Madrid, Venise, Berlin, Milan, Barcelone, Londres, Amsterdam, Bruxelles, Francfort, Genève, etc.

La décarbonation de la motorisation des transports touristiques (bateaux, autocars, etc.) est un enjeu

essentiel pour la capitale et plus largement le long de l'Axe Seine dans le cadre de la promotion du tourisme fluvial et de la valorisation de cet axe. Paris doit pouvoir accompagner les investissements réalisés par les acteurs les plus concernés dans la transformation de la motorisation, en coordination avec les autres territoires concernés.

Une attention particulière sera portée aux croisiéristes opérant sur la Seine intra-muros, qui pour certains ont déjà engagé leur transition.

Les autocars de tourisme sont particulièrement émissifs, représentant près de 5 % des émissions d'oxydes d'azotes générés par la circulation, et source de nuisances fortes pour les riverains liées au bruit et à l'encombrement de l'espace public. **La Ville de Paris se mobilise pour réduire significativement le nombre d'autocars de tourisme dans Paris**, en allant vers une obligation de transition de motorisation et une interdiction de circulation dans la ZTL de Paris Centre, mais aussi en accompagnant le développement de mobilités douces plus adaptées à la circulation en centre-ville. Par ailleurs, les lignes de bus touristiques régulières, inscrites au schéma régional des transports, devront mettre en œuvre une transition de leur motorisation (Crit'Air 0).

☑ SOUTENIR UNE RÉDUCTION DES MOUVEMENTS AÉRIENS

Après une chute brutale des déplacements en avion due à la crise sanitaire mondiale en 2020 et 2021, les chiffres du transport aérien sont repartis à la hausse en 2022, atteignant un niveau se rapprochant de celui de 2019, avec près de 87 millions de voyageurs accueillis dans les aéroports parisiens (Roissy-Charles-de-Gaulle et Orly). En 2022, 20 % des touristes ont pris l'avion pour venir à Paris.

Le transport aérien des voyageurs parisiens et des marchandises consommées sur le territoire constitue près d'un quart de l'empreinte carbone de Paris (4,98 millions de tonnes sur les 19,3 millions de tonnes de l'empreinte carbone de 2022). Si l'on ajoutait les émissions dues à la venue des touristes, l'empreinte carbone totale de Paris augmenterait de 3,19 millions de tonnes. Afin de disposer d'une vision la plus exhaustive possible de l'impact carbone de son territoire et ainsi activer les leviers les plus efficaces de réduction des émissions de gaz à effet de serre, **les prochaines éditions du bilan des émissions de gaz à effet de serre de Paris présenteront ces données sur le trafic aérien des touristes**. Paris reste pionnière en matière de comptabilité carbone et invite les autres territoires à adopter cette approche en responsabilité.

Dans ce contexte l'atteinte des objectifs du Plan climat de Paris nécessite la mise en place d'une régulation de cette activité. Les mesures de progrès technologique sont nécessaires, mais elles ne sauraient à elles seules suffirent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur si le nombre de vols continuait d'augmenter.

À l'instar d'Amsterdam qui a réduit de 40 000 mouvements (8 %) le trafic de son aéroport en 2023 en instaurant un couvre-feu, une interdiction des jets privés et en abandonnant le projet d'extension de son aéroport, d'autres grandes métropoles à travers le monde engagent une réflexion sur la réduction du trafic aérien. **Paris s'inscrit dans cette démarche et plaidera auprès des acteurs concernés** en particulier l'État et les gestionnaires des aéroports de Roissy-Charles de Gaulle, Orly, Le Bourget et Beauvais-Tillé **en faveur d'une baisse des créneaux de décollage et d'atterrissage dès 2025 par rapport aux niveaux de 2022 pour atteindre rapidement des niveaux compatibles avec la trajectoire de l'Accord de Paris**.

B • Accompagner le développement du cyclotourisme

L'essor du cyclotourisme et de l'utilisation des mobilités douces par les Parisiennes et les Parisiens, ainsi que par les visiteuses et les visiteurs confortent l'importance, pour Paris, de continuer à déployer son deuxième plan Vélo d'ici à 2026 et d'initier des actions en faveur d'une ville toujours plus cyclable.

Du point de vue touristique, la finalisation de la structuration du réseau cyclable pour 2026 crée une opportunité importante pour le développement de l'offre de mobilités douces pour les visiteurs.

Pour ce faire, la Ville et Paris Je T'aime - Office de Tourisme **accélèrent le déploiement du label « Accueil Vélo »** qui permet de valoriser les lieux accessibles aux cyclotouristes en 2023 et stimulera la filière associée. Ce label identifie des lieux répondant au mieux aux

besoins spécifiques des visiteurs à vélo et en itinérance (hébergement, restauration, réparation et loueur de vélos, etc.), contribue à la visibilité du réseau infrastructurel cyclotouristique et à la mise en relation des professionnels. Dans le cadre de son Plan Vélo, la Ville travaille également avec les hôteliers, qui jouent un rôle essentiel dans l'accueil des cyclotouristes via l'aménagement de leurs locaux.

Paris Je T'aime - Office de Tourisme fera également la **promotion des grands itinéraires cyclables** traversant la capitale (Scandibérique, avenue verte London-Paris, Seine à vélo et Véloscénie) auprès des visiteurs français et internationaux. Celle-ci facilitera l'accueil et la circulation des cyclotouristes (étapes, hébergement, maintenance et signalisation), et la visibilité de Paris sur ces itinéraires permettra de conforter les efforts déployés sur la structuration du réseau et de l'écosystème.

2. Soutenir la transition durable des acteurs du tourisme

Avec près de 89 000 chambres dans Paris et plus de 6 000 établissements de restauration traditionnelle, l'Hôtellerie-Restoration est l'un des acteurs majeurs à mobiliser sur la transition écologique.

A • Pour un hébergement touristique durable

La Ville poursuivra son accompagnement des acteurs de l'hébergement touristique vers la transition écologique au travers de leurs travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité, aidant à l'installation de solutions d'hébergement alternatives et favorisant les actions de sensibilisation à destination des acteurs et touristes.

Le déploiement du programme « *hébergement touristique durable et accessible* » a permis en 2021 de financer les travaux d'amélioration de la performance énergétique, de réduction de la consommation d'eau (installation de fontaines dans les hôtels) et de mise en accessibilité des chambres et parties communes pour les personnes à mobilité réduite. D'ici 2026, ce type d'accompagnement pourra être reconduit et renforcé pour exercer un effet levier en soutenant de nouveaux hébergements touristiques (hôtels, auberges de jeunesse, etc.).

En complément, la Ville de Paris et Paris Je T'aime - Office de Tourisme engageront les acteurs du secteur à **mettre en place des mesures en faveur de la sobriété énergétique et hydrique** en particulier s'agissant du recours à des systèmes de rafraîchissement collectifs et moins polluants que la climatisation, tels que le réseau de froid urbain. La Ville veillera également à favoriser le **développement d'une offre d'hébergement alternative et moins « carbonée »**, notamment les auberges de jeunesse et les campings, permettant de limiter l'artificialisation des sols, et les solutions d'hébergement collectives types auberges de jeunesse dont l'empreinte écologique est bien moindre que l'hôtellerie classique.

B • Soutenir la mobilisation des acteurs de la nuit

La Ville de Paris mobilise les acteurs de la vie nocturne dans la transition écologique du secteur, en particulier les gérants de clubs, d'établissements de nuit ainsi que les organisateurs de soirées et festivals. Le Conseil de la Nuit, instance de concertation et de structuration de

Le secteur touristique a un rôle essentiel pour **faire de Paris une destination sans plastique à usage unique**. L'accompagnement des acteurs du secteur dans le cadre de la démarche de « *séjour touristique exemplaire* » sera renforcé par des offres de formation et de partage d'expériences, la valorisation des filières et des acteurs vertueux, et l'accompagnement financier des initiatives d'éradication du plastique à usage unique.

Pour veiller à une juste contribution des acteurs et dégager des sources de financement complémentaires, **la Ville de Paris plaidera auprès de l'État et du Parlement pour une augmentation significative de la taxe de séjour à destination des palaces et hôtels cinq étoiles, dont les montants actuels pour la Ville sont très faibles (3,30 € pour les hôtels 5 étoiles et 4,60 € pour les palaces par nuit)**. La Ville de Paris propose de s'inspirer de l'exemple de grandes villes telles que Berlin ou Amsterdam, qui optent pour une taxe de séjour en pourcentage des nuitées. Une taxe représentant 5 % du montant des nuitées de ces établissements rapporterait de l'ordre de 120 M €.

Le secteur touristique a un rôle essentiel pour faire de Paris une destination sans plastique à usage unique.

l'ensemble des acteurs parisiens de la vie nocturne animée par la Ville, a lancé un groupe de travail spécifique sur la transition écologique. L'objectif : sensibiliser et former les professionnels du secteur sur les méthodes permettant de réduire leur impact

environnemental (rénovation thermique, alimentation durable, fin du plastique à usage unique, réduction des déchets, transport des artistes et techniciens, etc.) et adapter leurs infrastructures et leurs activités à différents aléas liés au changement climatique (canicules, inondations). **Paris renforcera son accompagnement et élargira le nombre d'acteurs mobilisés.**

C • Pour un événementiel responsable

La Ville de Paris délivre chaque année 50 000 autorisations temporaires d'occupations de l'espace public ou des établissements sportifs afin d'organiser des événements culturels, sportifs, festifs, ou encore d'éducation populaire.

Afin réduire l'impact environnemental des événements la Ville de Paris mettra en place **une nouvelle charte écoresponsable des événements** qui intégrera un volet spécifique consacré à la collecte et à la valorisation des déchets alimentaires. Elle intégrera l'engagement à recourir au maximum au réemploi, et pour les décors et installation, à des matériaux recyclables et co-responsables, à limiter au maximum l'usage du plastique dans leur fabrication et à recourir à du matériel technique et scénique à basse consommation et en nombre raisonnable.

Pour transformer durablement l'événementiel sur l'espace public parisien, dix sites clés seront équipés de points de raccordement en eau et électricité.

Pour atteindre l'objectif de faire de Paris une ville sans plastique à usage unique, **la Ville poursuivra son soutien aux salles de concerts, clubs et établissements festifs s'engageant à mettre fin à la vente des bouteilles d'eau en plastique.**

Elle permettra de mieux encadrer l'impact de ces événements sur les sites concernés (protection des espaces verts, durée de l'occupation), les modalités d'approvisionnement énergétique, les nuisances, mais aussi de garantir des événements zéro plastique à usage unique et tendre vers le zéro déchet, proposant une restauration 100% bio et/ou local, favorisant l'accès par les transports en commun et les mobilités douces. Pour les grands événements, le dossier de préparation de l'évènement devra faire apparaître un bilan carbone prévisionnel qui sera complété, après l'évènement, d'une étude montrant son bilan carbone réel afin d'évaluer les réussites et les manques de l'organisation et de définir conjointement des objectifs environnementaux à atteindre pour la tenue d'une nouvelle édition de la manifestation. Son application sera contrôlée par les services de la Ville. **Dans ce cadre, la Ville de Paris exclura les partenariats avec les entreprises impliquées dans la production d'énergies fossiles.**

Pour transformer durablement l'événementiel sur l'espace public parisien, **dix sites clés seront équipés de points de raccordement en eau et électricité. Cela permettra de supprimer les générateurs et de réduire l'impact environnemental des événements.**



Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris, 2024

III. EN SOUTENANT UNE ALIMENTATION BAS-CARBONE, DURABLE ET RÉILIENTE

Le secteur de l'alimentation a émis 3,9 MtCO₂e en 2021, soit 17 % de l'empreinte carbone de Paris en 2018. L'alimentation est le deuxième secteur le plus émetteur après le secteur aérien. La quasi-totalité de ces émissions est liée à des activités extra-muros, notamment pour la production, le transport et la transformation des produits alimentaires.

La ressource alimentaire de Paris dépend principalement de la France mais aussi de marchés plus lointains, notamment en ce qui concerne les lieux de production de l'alimentation animale ou bien encore certains fruits et légumes. Traditionnellement tournée vers sa région, l'internationalisation des échanges a éloigné peu à peu Paris de son bassin d'attachement. Aujourd'hui, les ressources agricoles subissent de nombreuses pressions : compétitivité sur le marché international, effondrement de la biodiversité, tensions énergétiques, raréfaction de la ressource en eau. La Ville de Paris tente de remettre en cause ce modèle à travers le développement d'une vision stratégique à 2030. Cette stratégie d'alimentation durable vise à découpler son impact des effets attendus sur la ressource en favorisant l'autonomie alimentaire via la préservation des terres, la résilience des ressources et la diversification des modes d'approvisionnement.

Les objectifs du Plan Climat permettront, au-delà de la réduction de l'empreinte carbone, de proposer une alimentation plus durable, plus locale, plus saine et ce pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens comme pour les visiteuses et visiteurs de la capitale.

1. Soutenir une filière agricole locale et durable

70 % des denrées consommées à Paris viennent de France en particulier de marchés de proximité pour les céréales et de bassins nationaux pour la production animale (Normandie, Bretagne, Aquitaine) et maraîchère (Pays de-la-Loire et du Centre-Val-de-Loire). La part d'alimentation consommée à Paris produite dans le Bassin parisien est de 25 %. Dans un contexte de changement climatique, l'agriculture francilienne pourrait être marquée par l'augmentation des sécheresses interrogeant la demande croissante d'irrigation ainsi que par les modifications des conditions météorologiques saisonnières.

Des investissements sont dès lors nécessaires pour soutenir les exploitations agricoles en faveur de l'adaptation au changement climatique, en particulier pour la diversification des cultures, la mise en place d'infrastructures écologiques et le lissage des excès et insuffisances de précipitations.

Dans la perspective de rendre plus durable la production agricole territoriale, le Plan climat soutient l'objectif régional de **20 % de surfaces agricoles franciliennes utiles biologiques en 2030** et à porter la part de surface agricole francilienne à 50 % contre 48 % en 2018 afin de préserver les sols et la biodiversité.

Le travail de structuration d'une association de coopération alimentaire locale vise à renforcer la résilience alimentaire du territoire, soutenir les près de 10 000 emplois agricoles directs de la région et faire de Paris une ville exemplaire en termes de consommation alimentaire responsable par la réduction de 40 % les émissions de ce secteur visée d'ici 2030.

A • AgriParis Seine, opérateur pour une alimentation plus durable

Association de coopération territoriale pour l'alimentation et l'agriculture durables créée en 2023, **AgriParisSeine a pour vocation de restructurer les filières d'approvisionnement de la restauration collective parisienne dans un rayon de 250 km autour de Paris.** Pour cela, l'association encadre la coopération avec les territoires urbains et ruraux dans ce périmètre, de sorte à limiter leur mise en concurrence dans l'accès à une alimentation durable et à créer des synergies

B • Préserver le foncier agricole

Afin de soutenir la démarche d'AgriParis Seine, la Ville s'attachera à préserver et développer le foncier agricole au profit d'une agriculture durable en Ile-de-France en mobilisant ses services, son patrimoine foncier et en formant des partenariats.

S'agissant de la **mobilisation du foncier municipal, une étude a été engagée afin d'identifier et qualifier les propriétés de la Ville de Paris hors de son territoire, dans la perspective de les valoriser au profit des filières agricoles durables.** L'objectif est de préserver au maximum l'usage agricole des terrains déjà exploités, en améliorant si nécessaire les impacts environnementaux liés à leur exploitation et de remettre en culture des anciennes exploitations agricoles. Concernant les autres types de terrain, il s'agira de leur donner une vocation agricole dès lors qu'ils présentent un potentiel avéré, et d'étudier la possibilité d'installer des équipements et unités de transformation pour les terrains déjà en partie artificialisés. Tous les nouveaux projets d'agriculture rurale sur le foncier de la Ville de Paris suivront les principes agroécologiques, à savoir un ensemble de concepts et de pratiques dans lesquels les connaissances de l'écologie scientifique sont utilisées pour la production agricole.

territoriales pour développer des filières agricoles basées sur des modèles plus respectueux des écosystèmes et du vivant. La structure contribuera également à l'objectif de **60 % d'alimentation locale dans la restauration collective parisienne en 2030**, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité et une meilleure gestion de l'eau via la promotion de l'agriculture biologique.

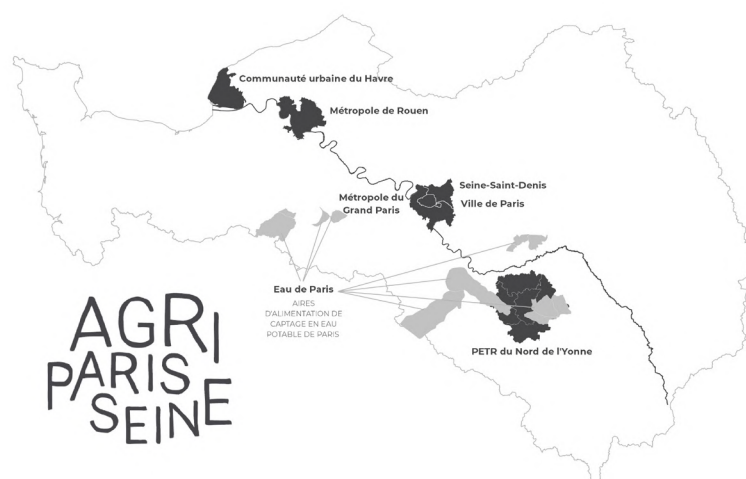
Des premières pistes de valorisation ont d'ores et déjà pu être identifiées et engagées, avec notamment la signature du **premier « bail rural environnemental »** sur une propriété municipale. Il permettra d'encadrer les pratiques agricoles du site en limitant les impacts sur les ressources (eau, biodiversité, sols, air). D'autres sites présentant, de prime abord, un potentiel agricole intéressant sont en cours d'instruction.

En parallèle, la Ville de Paris s'engage à accompagner les porteurs de projet à la recherche de terres, à développer des cellules de veille foncière avec les territoires partenaires ainsi qu'à mobiliser le foncier « dormant » des Parisiennes et des Parisiens.

Des premières pistes de valorisation ont d'ores et déjà pu être identifiées et engagées, avec notamment la signature du premier « bail rural environnemental »

Figure 26

Membres et territoires fondateurs d'AgriParisSeine



AgriParisSeine

C • Améliorer la viabilité des exploitations agricoles durables du bassin parisien

L'atteinte des objectifs du Plan Climat pour une alimentation durable nécessitera une transformation du modèle agricole du Bassin parisien, avec de nouvelles installations de fermes et des mutations des exploitations et pratiques existantes. Dans une étude de 2020, l'association Abiosol évaluait à 16 000 le nombre de créations d'emplois nécessaires pour viser une plus grande autonomie alimentaire et une transition agro-écologique en Ile-de-France à l'horizon 2030.

La Ville de Paris agit déjà pour l'évolution de l'agriculture avec le programme **Paris Fertile** qui permet de sensibiliser, former et accompagner aux métiers de l'agriculture durable entre 400 et 600 Parisien.ne.s chaque année. Toutefois, les métiers de la production agricole restent peu attractifs aujourd'hui, avec des conditions difficiles et des revenus faibles.

Favoriser la production d'énergies renouvelables sur les exploitations agricoles, en accompagnant le développement d'installations photovoltaïques sur les toitures des bâtiments agricoles, permettra d'améliorer et de diversifier les revenus des agriculteurs du Bassin

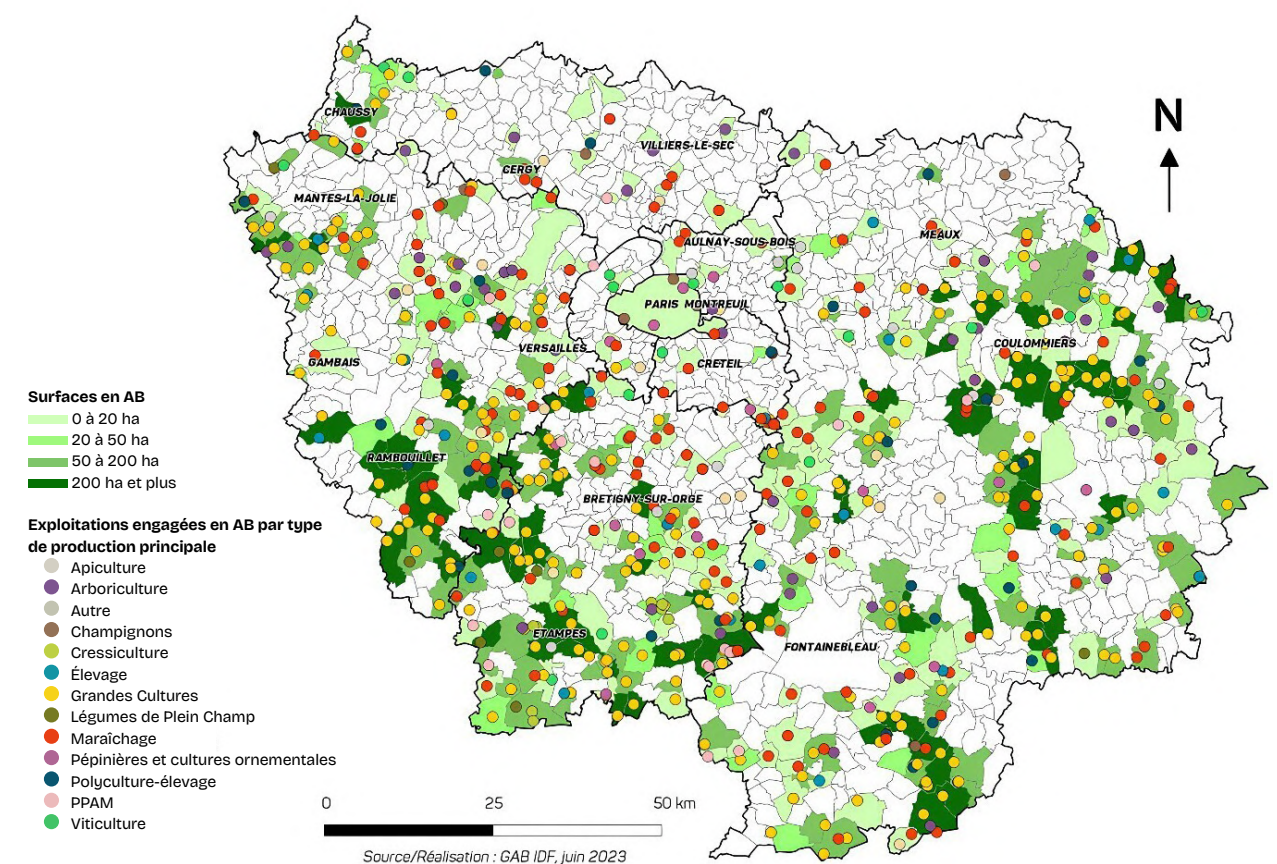
parisien. En plus de faciliter l'installation et le maintien de fermes agro-écologiques diversifiées dans le territoire par l'amélioration des revenus des agriculteurs, cette mesure participera à la décarbonation de la production électrique du territoire.

Eau de Paris poursuivra sa politique d'accompagnement de la transition agricole et écologique des exploitations situées sur ses zones de captages, notamment en Seine et Marne.

➔ Pour en savoir plus sur les projets d'agriculture durable d'Eau de Paris : Partie III. II.3. - « Agir pour la qualité de l'eau » - P.113

Figure 27

Exploitations agricoles engagées en agriculture biologique



GAB IDF, 2023

D • Structurer des filières de protéines végétales locales

La régie Eau de Paris contribuera à 5 projets de structuration de filières agricoles bénéfiques pour l'eau (avoine, sarrasin, lentilles, pois-chiche, tournesol), indispensables pour pérenniser et amplifier les changements de pratique et, in fine, restaurer la qualité des ressources en eau.

Afin de renforcer l'offre en alimentation bio et durable sur le territoire tout en favorisant au maximum le respect du bien-être animal, la Ville de Paris soutient le développement de filières protéiques végétales locales par sa commande publique et la création d'AgriParis Seine.

La végétalisation des filières agricoles d'approvisionnement de Paris comporte de nombreux avantages, notamment en termes de consolidation des filières agricoles concernées dans les 250 km de Paris, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation de la ressource en eau, de protection de la biodiversité et de santé publique.

La régie Eau de Paris contribuera à 5 projets de structuration de filières agricoles.

2. Développer de nouveaux espaces et lieux pour faciliter l'approvisionnement en produits alimentaires durables

Paris dispose d'un tissu commercial alimentaire dense et diversifié. La relocalisation en milieu urbain et péri-urbain de la production agricole et la promotion des circuits courts de proximité articulés avec les territoires agricoles deviennent des enjeux majeurs. C'est

pourquoi, la Ville de Paris soutient l'innovation, l'émergence de nouveaux modes de consommation et le développement d'une logistique durable par la création de plateformes logistiques multifonctionnelles et de centres de transformations alimentaires urbains.

A • Développer une alimentation de proximité

✓ DÉVELOPPER UN RÉSEAU LOGISTIQUE POUR FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT EN CIRCUITS COURTS

Afin d'acheminer les aliments produits localement, la Ville entend développer un maillage stratégique du territoire par des espaces logistiques multifonctionnels, adaptés au réemploi et aux filières alimentaires courtes et de proximité. Ces espaces permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les coûts logistiques du dernier kilomètre, leur insertion dans les tissus viaire, fluvial et ferroviaire fera l'objet d'une attention particulière. Le déploiement de ce réseau sera prioritairement dédié aux circuits courts alimentaires de proximité, en particulier aux portes de Paris, dans les quartiers de la politique de la ville et dans les zones de carence en alimentation durable.

Par ce réseau logistique, la Ville entend également structurer des filières de réemploi de contenants (stockage, lavage, logistique inverse) grâce à des infrastructures adaptées aux solutions de réemploi, en cohérence avec l'engagement de Paris de sortie des plastiques à usage unique.

✓ ACCOMPAGNER LES RESTAURATEURS ET COMMERÇANTS POUR ASSURER UNE OFFRE ALIMENTAIRE DURABLE AU PLUS GRAND NOMBRE

La Ville assurera un maillage de restaurants et de commerces alimentaires durables, en particulier, dans les zones éloignées de plus de 400 mètres d'un point d'accès à une offre alimentaire durable. Afin de permettre ces implantations, la Ville de Paris mobilisera l'opérateur Paris Commerce et favorisera l'installation de ces activités sur l'espace public.

✓ CRÉER DES LIEUX DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE À PARIS

Afin de renforcer le maillage du territoire en alimentation durable, la Ville de Paris développera de nouveaux lieux de transformation alimentaire sur le modèle de l'hôtel Serpollet (20^{ème}), en particulier des lieux de transformation des invendus.

L'installation de conserveries ou de cuisines partagées pour transformer les produits à courte date limite de consommation sera favorisée à proximité des marchés alimentaires ou des commerces de produits frais, de même qu'aux côtés des zones pratiquant l'agriculture urbaine.

Le développement des cuisines partagées sera particulièrement essaimé dans les quartiers populaires et étudiants, permettant d'assurer un approvisionnement en produits sains et locaux pour tous. Chaque projet d'aménagement devra étudier l'implantation d'unités de transformation alimentaire de proximité en fonction des besoins de valorisation des invendus et des parcelles d'agriculture urbaine locale.

B • Développer l'agriculture urbaine

L'agriculture de proximité constitue un levier d'adaptation aux changements climatiques : fourniture d'aliments biologiques, durables, garantissant le respect de l'environnement, fonctions économiques, sociales, éducatives, paysagères et environnementales.

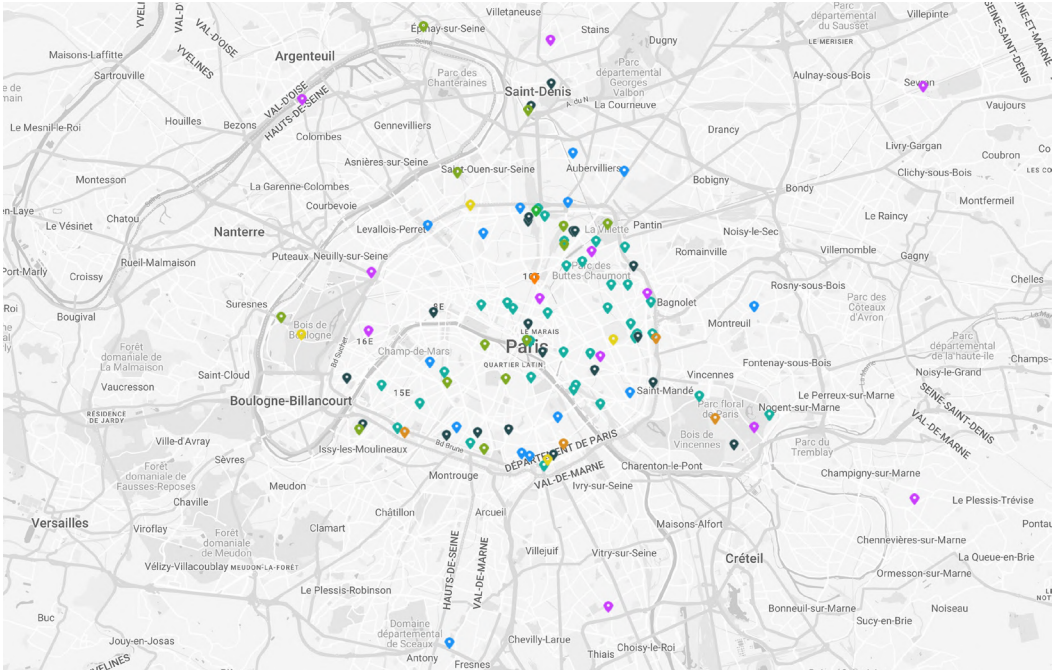
La Ville préservera et développera les lieux de l'agriculture urbaine en maillant le territoire parisien via la mobilisation de foncier (en pleine terre ainsi qu'en toiture et à l'intérieur des espaces bâtis, sur le patrimoine de la Ville et de partenaires) et l'accompagnement technique et économique des porteurs de projets d'agriculture urbaine.

La Ville s'appuiera notamment sur le programme Parisculteurs, qui en 5 saisons a su mobiliser 120 sites dont 75 déjà installés, représentant 34 hectares de terrain gérés. D'ici 2030, 100 % des sites Parisculteurs en pleine terre seront en agroécologie. En parallèle, le développement des rues comestibles dans les quartiers populaires, permettra en complément d'une végétalisation de ces quartiers, de faire profiter à tous des fruits de ces projets.

La Ville de Paris fera de la Ferme de Paris, ferme pédagogique de 5 hectares, le démonstrateur d'un modèle agro écologique sobre et résilient face au changement climatique en valorisant cet équipement au-delà des 35 000 visites annuelles, des plus de 160 activités organisées chaque année et des formations à destination des porteurs de projet.

Figure 28

Sites Parisculteurs



IV. EN ACCÉLÉRANT LA TRANSFORMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Pour amorcer un réel changement sociétal, les métiers existants doivent s'adapter et certaines activités économiques pourront à l'avenir devenir non viables. Il est important d'anticiper ces changements et de favoriser la diversification économique. Cela implique de renforcer la montée en compétences des entreprises et des salariés sur le sujet, voire d'accompagner la reconversion des travailleurs vers des secteurs émergents liés à la lutte contre le changement climatique. La Ville de Paris accompagnera cette mutation de l'écosystème du travail et promouvra l'apparition de nouveaux métiers en faveur d'un futur soutenable.

1. Mobiliser la recherche et l'enseignement supérieur au service de la transition écologique

Avec près de 400 000 étudiants et près de 200 établissements d'enseignement supérieurs, dont certains comptent parmi les plus prestigieux du monde, Paris est une capitale étudiante de premier plan et fertile pour la recherche. Pour contribuer à la formation professionnelle de haut niveau, la Ville de Paris a créé dès la fin du XIX^{ème} siècle des écoles spécialisées d'arts appliqués, complétées par des établissements spécialisés dans le génie urbain (EIVP), dans les métiers de la nature (école du Breuil), en matière d'architecture et d'arts graphiques (EPSAPVP) et dans le domaine de la physique, chimie et de la biologie (ESPCI).

La richesse de cet environnement est un véritable atout pour former les étudiants aux enjeux climatiques et mobiliser la recherche au service de la transition écologique.

40 000
étudiants vivants Paris

A • Former aux enjeux climatiques dans l'enseignement supérieur

Dès le XIX^{ème} siècle la Ville de Paris s'est engagée dans la formation professionnelle de haut niveau en créant les 3 écoles d'arts appliqués. Depuis rejointes par les écoles spécialisées dans le génie urbain, les métiers de la nature, en matière d'architecture et dans le domaine de la physique, de la chimie et de la biologie, les écoles supérieures de la Ville de Paris constituent un levier prioritaire pour former les jeunes aux métiers de la transition écologique. La Ville s'attachera à **systématiser un module sur la transition écologique dans leurs offres de formation, appliqué au domaine d'étude de ses établissements.**

Plus largement, la Ville poursuivra le travail engagé au sein de l'Académie du Climat avec les acteurs de l'enseignement supérieur parisien (universités, écoles, associations étudiantes, étudiants) pour **plus d'enseignement de la transition écologique dans les formations initiales et continues.**

La Ville de Paris mobilisera l'écosystème de l'enseignement parisien et dialoguera avec les services de l'Etat pour que la transition écologique soit un critère de référence pour les activités des établissements d'enseignement supérieur en intégrant des modules de formation dédiés, en mobilisant le personnel et les étudiants autour de projets concrets et du partage d'expériences.

Dès le XIX^{ème} siècle la Ville de Paris s'est engagée dans la formation professionnelle de haut niveau en créant les 3 écoles d'arts appliqués.

B • Soutenir la recherche et l'innovation au service du climat

La transition écologique est un catalyseur pour le secteur de la recherche et Paris constitue un terrain d'expérimentation privilégié. La Ville est engagée de longue date pour l'innovation, la recherche et les universités bien au-delà de ses compétences institutionnelles et de ses limites territoriales. L'attractivité scientifique du territoire et la valorisation de la recherche parisienne sont essentielles pour la collectivité.

La Ville poursuivra son ambition d'être un lieu de recherche et d'expérimentation au service de la transition écologique, à travers son label « Paris Recherche » qui regroupe plusieurs dispositifs de financement et de soutien à la recherche (doctorants en contrat CIFRE, Conseil Scientifique de la Ville de Paris, Institut d'Études Avancées de Paris, Bourses de recherche, événements...). Un nouveau dispositif « Terrains de recherche », viendra s'y ajouter, offrant la possibilité aux étudiants de niveau Master de travailler en lien avec la Ville sur des territoires définis. Ces actions visent à enrichir les politiques publiques que développe la collectivité autour de la transition écologique et sociale.

La démarche Paris Recherche vise à fluidifier les liens entre les directions de la Ville et les chercheurs pour inscrire au plus près de l'action municipale les recommandations scientifiques face à l'urgence climatique. Elle permet chaque année aux directions de la Ville de formuler des besoins en termes de recherche et d'expertise et bénéficier des résultats produits via ces

dispositifs sur des thématiques, des terrains d'étude prioritaires à l'égard des enjeux climatiques. Paris soutiendra par exemple des programmes de recherche afin de mieux appréhender les conséquences du dérèglement climatique sur le patrimoine parisien, ainsi que les bonnes pratiques et les mesures innovantes pour prévenir ou atténuer ces menaces.

Le partenariat de la Ville avec le Groupe régional d'experts sur le climat et la transition écologique (GREC) francilien permettra de traduire plus systématiquement les résultats des travaux de recherche du monde académique en connaissances actionnables dans les services de la Ville : les carnets de synthèse de connaissances thématiques co-élaborés par les services de la ville et les chercheurs du GREC en seront le principal outil. Ils porteront notamment sur quatre thématiques : les marges de manœuvre de la Ville de Paris pour la sobriété énergétique et matérielle, la gestion des matières organiques à la Ville, la participation des classes populaires à la transition, les effets des politiques publiques de transition écologique sur la santé.

• La Ville poursuivra et démultipliera le recours aux sciences participatives pour créer du lien entre chercheurs, citoyens, agents de la Ville, enfants et jeunes, notamment via l'Académie du Climat dont la vocation est de permettre à tous ces acteurs d'échanger et de construire ensemble.

C • Former les acteurs du bâtiment

Le défi de la transition écologique dans le bâti est crucial pour l'atteinte de la neutralité carbone. Afin de respecter les objectifs ambitieux que la Ville de Paris a assigné en matière de rénovation écologique du bâti, aux horizons 2030 et 2050, il est nécessaire de disposer de

suffisamment de professionnels compétents pour réaliser les chantiers de la rénovation. Or, ces métiers sont déjà sous tension et certaines copropriétés peinent parfois à trouver des entreprises capables de mener à bien leur projet.

C • Des lieux pour apprendre et s’informer

Pour remédier à cette situation, la Ville mobilisera les acteurs de la formation et de l'enseignement pour promouvoir les métiers de l'éco-rénovation de la phase de conception à la phase de réalisation. Grâce au labo d'éco-construction hébergé à l'Académie du Climat, les artisans, les entreprises du bâtiment, les constructeurs, les étudiants, les architectes, les maîtrises d'œuvre et d'ouvrage disposent d'un lieu démonstrateur, d'information et de formation privilégié. Il présente également une matériauthèque, de matériaux biosourcés et géosourcés, ainsi que des fiches techniques réalisées par « Construire Solidaire » pour connaître les caractéristiques détaillées des matériaux bas carbone.

La Ville mettra en valeur les métiers de la transition écologique dans le cadre de « Paris pour l'Emploi ».

En parallèle, la Ville mettra en valeur les métiers de la transition écologique dans le cadre de son grand salon annuel « Paris pour l'Emploi », qui propose chaque année plusieurs milliers d'offres d'emploi à des candidats avec ou sans expérience, diplômés ou non, en recherche d'un emploi, d'un apprentissage, d'une orientation ou d'une mobilité professionnelle. En parallèle de ce grand évènement, des journées spéciales seront organisées avec le concours de Quartier jeune (QJ) et l'Académie du Climat sous forme de forums de recrutement permettant un fléchage précis vers les entreprises et structures recruteuses dans le domaine de la transition écologique.

Plus généralement, la stratégie parisienne d'insertion par l'emploi travaillera à renforcer la visibilité de ces métiers d'avenir dans les événements organisés dans le cadre du Plan parisien de l'insertion par l'emploi (PPIE) : forums, job datings, Rallyes Emploi...

D • Mise en pratique et conception de projets d'éco-rénovation

La Ville étudiera l'opportunité d'un concours de rénovation passive en vue de la réalisation d'un chantier-école de la rénovation. Elle poursuivra son engagement dans l'innovation en matière de rénovation pour proposer une écriture architecturale novatrice et singulière qui offrirait un nouveau cachet à l'environnement urbain, en particulier celui construit après-guerre.

Dans la même optique d'assurer la formation professionnelle et d'améliorer l'attractivité des métiers de l'éco-rénovation, la Ville de Paris mettra en place un chantier-école de la rénovation sur un bâtiment municipal. Ce chantier sera accessible aux agents de la Ville de Paris, aux artisans, aux entreprises, aux demandeurs d'emplois ou encore aux jeunes en formations ou aux adultes en reconversion. Il s'agira à la fois d'une école permettant d'apprendre les techniques et d'utiliser les matériaux de l'éco-rénovation mais également un démonstrateur de talents et de savoir-faire capable à la fois de stimuler l'envie de rénover et l'envie de participer à ce formidable défi.

2. Soutenir l'emploi par la transition écologique

Les conséquences sociales des différentes crises actuelles sont sévères, et c'est en ce sens que la Ville entend apporter tout son soutien aux acteurs mobilisés pour garantir l'accès à l'emploi des Parisiennes et des Parisiens. Dans cette perspective, l'émergence des métiers de la transition écologique pour répondre aux défis climatiques, constitue un catalyseur, dont la Ville s'emparera pour aider les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi à trouver ou retrouver une activité. La Ville de Paris veillera à l'accès égalitaire des femmes à ces nouvelles opportunités professionnelles.

Les conséquences sociales des différentes crises actuelles sont sévères.

A • Insertion par l'activité économique

La Ville souhaite encourager les actions en faveur de l'accès à l'emploi des publics rencontrant des difficultés socio-professionnelles, notamment l'insertion par l'activité économique (IAE). Celle-ci s'adresse aux personnes rencontrant à la fois des difficultés sociales et professionnelles et permet, par la mise en activité, par un accompagnement social et professionnel renforcé, et par des formations adaptées d'obtenir des résultats positifs. La Ville de Paris s'est engagée à doubler le nombre de bénéficiaires de l'IAE à Paris, en les orientant prioritairement dans les métiers liés à la transition environnementale pour atteindre 10 000 bénéficiaires d'ici 2030.

L'application des principes de sobriété des matières et des ressources aux modes de production – via la solution que représente l'économie circulaire – a un potentiel de création d'emplois locaux, solidaires (d'insertion) et non-délocalisables important : 3 000 emplois pourraient être créés dans le secteur de la mode circulaire d'ici à 2030 et 1 500 dans le domaine de la réparation et du reconditionnement des appareils électriques et électroniques, 2 filières prioritaires de l'économie circulaire.

La Ville apporte son soutien aux structures de l'ESS notamment par le biais de subventions, d'aides à l'accès à la formation mais aussi grâce à son schéma de la commande publique responsable.

La Ville poursuivra ce soutien à ces structures qui portent un engagement social mais aussi environnemental en proposant des emplois dans les métiers émergents de la transition écologique.



Crédits

B • Paris Boost Emploi

Au travers de son programme « Paris boost emploi », la Ville soutient la recherche d'emploi pour les Parisiennes et les Parisiens. Il permet à chaque Parisienne et chaque Parisien en recherche d'emploi de bénéficier d'une formation professionnelle gratuite. Il propose à de nombreux jeunes une expérience professionnalisante au sein de la Ville et de ses satellites. L'ambition du programme est de doubler le nombre de bénéficiaires des dispositifs d'insertion par l'activité économique. Il a permis l'expérimentation de trois nouveaux « territoires zéro chômeur de longue durée », portant leur nombre à quatre dans la capitale.

Grâce à des financements de la Ville, près de 3 500 Parisiennes et Parisiens sont formés chaque année aux métiers du numérique, de la refabrication, de l'économie circulaire, de la transition écologique...

La Ville poursuivra son soutien financier aux grandes structures avec lesquelles elle signe des conventions pluriannuelles d'objectifs : la Mission Locale de Paris, l'Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) et l'École de la 2^{ème} Chance.

La Ville s'appuiera également sur le dispositif des points « ParisEmploi » pour valoriser les métiers de la transition écologique. Ces lieux proposent un service d'accueil, d'information et d'orientation de premier niveau, à destination de toutes les Parisiennes et Parisiens en recherche d'emploi, de réorientation professionnelle ou de formation. Véritables portes d'entrée vers l'ensemble de l'offre d'accompagnement locale, les points « ParisEmploi » constituent donc un relais prioritaire pour engager de nouveaux métiers.

V. EN FINANÇANT ET INVESTISSANT POUR LE CLIMAT

L'accélération du dérèglement climatique impose d'amplifier les investissements nécessaires pour infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre mais surtout pour protéger les Parisiennes et les Parisiens qui subissent d'ores et déjà les effets de cette crise.

Un réchauffement planétaire de +3°C par rapport aux niveaux préindustriels entraînerait une perte annuelle estimée à au moins 170 milliards d'euros pour l'économie européenne.

Ce sont donc des volumes d'investissements inédits qui doivent être mobilisés. Il est plus que jamais nécessaire de diversifier et accroître les sources de financement de la transition écologique. Il importe également d'associer toutes les parties prenantes du territoire à cet effort pour ne pas faire peser le poids de l'investissement écologique sur les seuls fonds publics.

1. Des outils pour programmer et suivre les investissements en faveur du climat

Depuis son premier Plan Climat, la Ville a investi plus d'un milliard d'euros directement dans la transition énergétique, répartis entre la modernisation des bâtiments publics (536 M €), la rénovation du parc social (605 M €), l'accompagnement des copropriétés privées (22 M €) ou encore la transformation profonde de l'éclairage public (56 M €). Plus globalement, la Ville a investi 10 milliards d'euros pour la transition écologique depuis 2014.

En 2022, le programme d'accélération des investissements de la mandature (PAIM), a fait de la transition écologique imposée par l'urgence climatique sa priorité, qui se traduit par un niveau d'investissement inédit (1,75 milliard d'euros dès 2023). Outre ses effets sur la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens et sur la transformation de Paris face à l'urgence climatique, cet investissement participe également au dynamisme de l'économie française.

A • Accélérer la trajectoire d'investissement de la ville en faveur du climat

Afin d'objectiver la trajectoire d'investissement nécessaire à la réussite du Plan Climat, la Ville s'inspirera des travaux en cours du C40 sur l'instauration d'un budget climat sur le modèle de la ville d'Oslo. Cette démarche vise à identifier et suivre les investissements municipaux destinés à la mise en œuvre des actions inscrites au Plan Climat pour respecter la trajectoire de décarbonation qu'il soutient. Elle permettra également de répondre à l'engagement pris par la Ville dans le cadre du programme européen Net Zero Cities pour lequel la Ville doit mettre en place un Climate City Contract adossé à un plan d'investissement pour le climat.

La Ville élaborera un budget climat pour la période 2024-2030. Croisant la donnée carbone et la donnée financière, il s'agira d'un outil de programmation et de pilotage permettant de suivre un ensemble de mesures et de les réajuster au besoin. Intégré au cycle budgétaire, il permettra d'interroger annuellement l'investissement pour la réalisation et l'efficacité des mesures au regard des trajectoires climat adoptées par Paris. Les alertes identifiées dans le budget climat feront l'objet d'une analyse spécifique en vue d'un réajustement plus régulier des mesures. Le budget climat s'attachera à intégrer un prisme quartiers populaires.

B • Évaluer l'impact des dépenses municipales sur le climat

La construction du budget parisien est une étape décisive et déterminante qui doit contribuer à l'atteinte par la Ville de ses objectifs climatiques. C'est dans cette perspective de cohérence et de transparence que s'inscrit **l'évaluation climat de son budget qui permet d'identifier les dépenses de fonctionnement et d'investissement ayant un impact significatif, positif ou négatif, sur le climat.**

Cette démarche repose sur la méthodologie développée par l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE) qui permet de déterminer les dépenses associées à un impact favorable, défavorable, neutre ou indéfini sur l'émission des gaz à effet de serre.

Entreprise pour la première fois en 2020 sur le compte administratif de 2019, l'évaluation climat est depuis reconduite d'année en année. Chaque nouvel exercice permet d'élargir le périmètre des dépenses évaluées et d'approfondir l'évaluation qui en est faite. Centré sur l'objectif de réduction des gaz à effet de serre, le travail intégrera progressivement la question de l'adaptation au changement climatique afin de réduire le volume de dépenses contribuant à la mal-adaptation de la Ville.

Dans une perspective de renforcement d'aide à la décision politique, le travail sur l'évaluation climatique des dépenses de la Ville, aujourd'hui réalisé ex-post sera progressivement intégré dès le début du processus de construction budgétaire pour permettre à la Ville d'affecter les ressources prioritairement aux projets ayant un impact positif sur le climat, et réduire toutes les dépenses qui auraient, à l'inverse, un impact néfaste sur le climat.

2. Mobiliser les acteurs et financements privés

Si la Ville de Paris porte l'ambition d'infléchir les émissions de gaz à effet de serre de son territoire et de protéger les Parisiennes et les Parisiens face aux effets du changement climatique, son action seule ne saurait suffire. Il en va de la responsabilité de chacun et c'est pourquoi, la Ville de Paris poursuivra son engagement tout en incitant les acteurs publics et privés à en faire de même.

La Ville de Paris entend en effet poursuivre la responsabilisation des acteurs économiques, institutionnels et financiers, afin qu'ils prennent part directement à l'accélération de la transition écologique portée par le Plan climat.

A • Encourager les acteurs économiques à s'aligner sur les objectifs du Plan climat

La Ville de Paris a créé le dispositif Paris Action Climat en 2012 pour mobiliser les acteurs économiques autour des enjeux climatiques. En dix ans, il a été rejoint par 73 entreprises qui ont signé la charte partenariale, et plus de 500 participants ont travaillé dans le cadre de communautés thématiques. Les engagements et la mobilisation des membres de ce réseau ont contribué à la réduction d'un million de tonnes de CO₂e sur Paris.

Paris Action Climat a évolué en 2022 pour passer d'une logique de reporting, avec des signataires qui faisaient état de leurs engagements, à une logique d'actions que les signataires doivent s'engager à développer sur le territoire parisien. Son champ d'intervention a été élargi pour y intégrer plus fortement les enjeux liés à la biodiversité sur le territoire parisien. L'évolution du nom du dispositif en « Paris Action Climat Biodiversité » en témoigne.

Ainsi, avec Paris Action Climat Biodiversité, **les entreprises parisiennes signataires s'engagent à développer des actions alignées sur les objectifs du Plan climat** (comme le développement de capacités de production d'énergies renouvelables en toiture, la mise en place de programmes de sortie du plastique à usage unique, la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leurs locaux ou la végétalisation de leurs façades, etc). La Ville a développé un catalogue d'actions comprenant des initiatives inspirantes pouvant être déployées sur le territoire parisien à disposition des signataires.

Ce dispositif permettra ainsi d'impulser de nouveaux projets, alignés sur les objectifs de la Ville, mis en œuvre par les acteurs économiques. L'ensemble des nouvelles actions seront recensées par le biais d'une carte interactive accessible au grand public. Les acteurs économiques non encore signataires pourront également candidater pour rejoindre le réseau via les deux appels à manifestation d'intérêt annuels.

1 M de tonnes de Co₂e
de réduction grâce à l'engagement
de Paris Action Climat

B • Orienter les financements privés vers des projets de transition écologique

La mobilisation des capitaux privés est essentielle à la réussite de la transition écologique portée par le Plan Climat. C'est pourquoi la Ville et la Métropole du Grand Paris ont créé la coopérative carbone, aux côtés d'une quarantaine de sociétaires. Cet opérateur a été structuré sous une forme coopérative (SCIC), associant largement à son capital des porteurs de projet, des collectivités, des sociétés financières, des experts en foresterie, agriculture, biodiversité et économie circulaire et des opérateurs de la Ville.

Véritable opérateur de financement des projets de transition écologique, la coopérative carbone s'appuie sur divers mécanismes dont les certificats d'économie d'énergie, une compensation carbone locale et responsable s'appuyant sur le label Bas Carbone.

La création d'un label local proposant une méthodologie relative aux projets de renaturation en ville, permettra d'outiller la coopérative pour sélectionner des projets et favorisera l'accès des porteurs de projets parisiens aux financements dont ils ont besoin pour implanter leurs solutions et faire émerger des innovations pour répondre aux enjeux du Plan Climat.

C • Recourir à l'emprunt vert

Depuis 2015, la Ville de Paris recourt aux obligations vertes, sociales et durables pour contribuer au financement des projets de développement local qu'elle porte. Pour mesurer l'impact des opérations financées et apporter une grande transparence aux investisseurs nationaux et internationaux sur l'utilisation de ces financements, elle met en œuvre un outil d'évaluation dit « ESG » (environnementaux, sociaux et de gouvernance) s'appuyant sur les standards reconnus en la matière, en particulier la taxonomie européenne.

La Ville poursuivra son engagement de recourir chaque année à des « obligations vertes » et mettra à jour son référentiel pour intégrer les nouvelles orientations et mesures inscrites au Plan Climat 2024-2030.

Depuis 2015, la Ville de Paris recourt aux obligations vertes, sociales et durables pour contribuer au financement des projets de développement local qu'elle porte.

3. Mobiliser l'écosystème des opérateurs de la Ville de Paris

La Ville de Paris a créé, au cours de son histoire, des opérateurs sous différentes formes juridiques pour remplir, pour son compte, des missions de service public, prolongeant ainsi l'action de la collectivité. Ces opérateurs ont une responsabilité dans la mise en œuvre de la politique de lutte contre le changement climatique de Paris. La création de nouveaux opérateurs permettra d'accélérer la transition écologique de la capitale. Au-delà de ses opérateurs, la commande publique constitue un levier majeur pour engager la transition de l'économie vers un modèle bas-carbone et adapté au changement climatique.

La Ville de Paris a créé, au cours de son histoire, des opérateurs sous différentes formes juridiques pour remplir.

A • Engager les opérateurs de la Ville dans la transition écologique

Dans la cadre de son action la Ville de Paris peut s'appuyer sur différents opérateurs pour gérer ou valoriser une partie de son patrimoine et/ou réaliser des missions diverses. Les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) et Sociétés Publiques Locales (SPL), créées à l'initiative de la Ville constituent des relais d'action de la collectivité dans les secteurs du logement et de l'immobilier (bailleurs sociaux, lutte contre l'habitat indigne...), de l'aménagement, de la mobilité et de la logistique et des services (pompes funèbres, réseaux d'énergie, culture, loisirs et tourisme...).

À l'instar des services municipaux, ces opérateurs de la Ville doivent concourir de manière renforcée à l'atteinte des objectifs climatiques parisiens. Ils devront adopter leurs propres stratégies, en déclinant le Plan climat parisien à leur échelle et en s'engageant à participer aux dispositifs de la Ville de Paris en la matière.

Pour assurer le déploiement de sa politique de transition écologique au plus près des acteurs du territoire, la Ville de Paris développe des entités dédiées sous diverses formes (SEM, coopérative, association...) en tissant des liens étroits avec les territoires partenaires.

La SEM Axe-Seine Énergies Renouvelables créée avec le concours du Havre, Rouen et de la Métropole du Grand Paris intervient dans le développement, la gestion, la distribution, le stockage et la livraison d'énergies renouvelables sur le territoire de l'Axe Seine.

La création de l'association AgriParis Seine, qui réunit 7 collectivités et acteurs locaux (Paris, Rouen, Le Havre, la Métropole du Grand Paris, la Seine-Saint-Denis, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne et Eau de Paris), vise quant à elle à réduire l'impact de la production alimentaire sur l'environnement en structurant les filières et en renforçant les liens entre les acteurs des territoires.

Énergie de Paris aura pour sa part comme mission d'accompagner le développement de la production locale d'énergie renouvelable sur le territoire parisien.

B • Utiliser la commande publique comme levier de l'action climatique

Avec 1,6 milliard d'euros annuels de marchés publics et un chiffre d'affaires cumulé de plus de 1,4 milliard d'euros annuels pour les contrats de concession, la commande publique parisienne représente un levier considérable pour la transition écologique et solidaire du territoire.

À titre d'exemple, plus de 70 % des marchés conclus par la collectivité parisienne contiennent une disposition environnementale. L'alimentation durable se développe dans les 30 millions de repas par an servis par l'administration parisienne, avec un taux de 90 % dans les crèches. Le diesel est interdit dans les marchés depuis le 1^{er} janvier 2020, ainsi que l'usage du plastique à usage unique. L'électricité utilisée par la Ville de Paris est 100 % d'origine renouvelable. L'administration réduit sa consommation de fournitures et adopte des mesures contre le gaspillage, notamment alimentaire.

Dans le cadre de son deuxième **schéma parisien de la commande publique responsable** qui couvre la période 2022-2026, la Ville a souhaité renforcer le rôle de sa commande publique dans la réalisation des objectifs du Plan climat. Cette logique sera poursuivie et renforcée dans le prochain schéma de la commande publique.

La Ville étudie la possibilité d'introduire des « critères carbone » dans ses marchés, elle travaille en ce sens dans le cadre du programme européen Decarb-Pro relatif à la mise en place d'une tarification carbone dans les marchés publics, notamment concernant les infrastructures, la construction et l'énergie. De plus, la Ville de Paris, dans le cadre de la poursuite des objectifs du schéma de la commande publique responsable adopté en décembre 2021 et qui prévoit que « 75% de contrats intégreront une disposition relevant de l'économie circulaire d'ici 2026 », porte une attention toute particulière à la réparabilité de ses équipements informatiques et numériques.

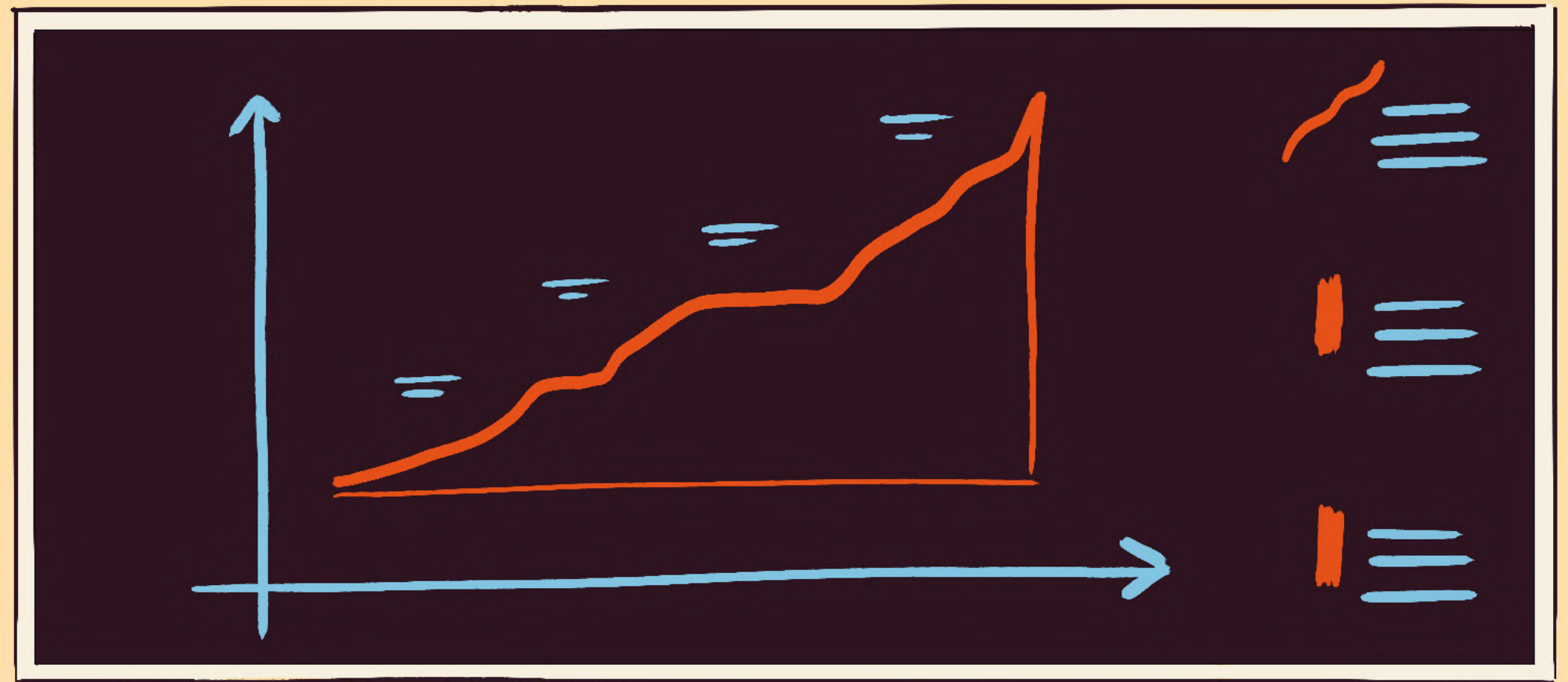
Par ailleurs, la Ville de Paris inscrira autant que possible des dispositions visant à garantir la prise en compte des exigences du Plan climat sur son patrimoine à l'occasion du renouvellement de ses contrats de délégations de service public, s'agissant notamment :

- Du suivi annuel des consommations énergétiques ;
- D'objectif de performance carbone/énergie adossé à un programme de travaux permettant notamment pour le patrimoine concerné de respecter le décret Tertiaire ou a minima un gain énergétique de 30 %.

Soucieuse de soutenir le dynamisme local, l'innovation et l'accompagnement social, la Ville de Paris délivre chaque année des aides et subventions aux acteurs du territoire en accord avec les axes de la politique municipale. En conformité avec les engagements du Plan climat, **la Ville de Paris mettra progressivement en place, à partir 2025, une forme d'éco-conditionnalité de son système d'appels à projets et de subventions**. Une doctrine sera élaborée en ce sens pour rendre concrets les objectifs climat de la Ville dans la vie associative et dans les dossiers de subvention, informer les associations sur les bonnes pratiques et fournir des boîtes à outils pratiques. Un bilan de la mise en œuvre de cette mesure fera l'objet d'une communication annuelle lors du vote du budget. Enfin, la Ville de Paris veillera à l'éga-conditionnalité des aides apportées en matière de transition écologique, afin que les structures financées mettent en place des actions pour atteindre l'égalité femmes-hommes.

L'alimentation durable se développe dans les 30 millions de repas par an servis par l'administration parisienne, avec un taux de 90 % dans les crèches.





AGIR ENSEMBLE POUR LE CLIMAT

Plus que jamais, Paris peut compter sur une population engagée pour le climat. Les Parisiennes et les Parisiens l'ont démontré à de nombreuses reprises, depuis la votation citoyenne organisée par la Ville de Paris en 2017 lors de laquelle les habitants se sont prononcés à 95 % en faveur du Plan climat, jusqu'aux marches pour le climat qui ont mobilisé largement.

C'est une bonne nouvelle, car la réussite de la lutte contre le changement climatique à Paris dépend non seulement de la municipalité, responsable directement de 1 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire, mais également de l'ensemble des personnes qui vivent, travaillent ou visitent le territoire. Si la participation citoyenne est dans l'ADN de l'action climatique de la Ville, ce quatrième Plan Climat donne encore davantage les clés de la décision et de l'action aux Parisiennes et Parisiens par une gouvernance partagée, l'accès au suivi des avancées, et des opportunités d'engagement toujours plus nombreuses.

La Ville a notamment ouvert en 2021, l'Académie du Climat un lieu dédié à l'information, la formation et le partage des solutions en faveur de la transition écologique. Ce lieu dans lequel se retrouvent scientifiques, experts, acteurs et actrices de cette transition, jeunes engagés et parisiens et parisiennes soucieux de comprendre et d'agir, renforcera son rôle de présentation et de discussion des politiques publiques engagées par la ville de Paris pour répondre à l'urgence climatique.

I. EN ADOPTANT UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Consciente que la transition écologique nécessite de mobiliser toutes les parties prenantes du territoire, la Ville de Paris a impliqué dès 2007 son administration, les acteurs économiques et associatifs ainsi que les citoyennes et citoyens dans la démarche Plan Climat.

L'élaboration de ce quatrième Plan Climat de Paris a bénéficié d'une forte contribution citoyenne : plus de 140 événements locaux ont été organisés tout au long des trois mois de concertation préalable, 1 223 contributions sur tous les sujets de la transition écologique ont été collectées sur la plateforme de participation citoyenne « decider.paris.fr ». L'implication de nombreux acteurs économiques, associatifs et institutionnels a permis d'enrichir ces contributions pour aboutir à une expression de la société civile parisienne.

Dans la phase de mise en œuvre, le Plan Climat poursuivra ce dialogue et mettra à disposition les données permettant de rendre compte en toute transparence des avancées afin d'assurer un droit de suite aux actrices et acteurs du territoire parisien.

1. Suivre et piloter la transition avec les acteurs du territoire

La Ville de Paris est convaincue que l'implication des acteurs du territoire est essentielle pour construire une réponse collective et efficace face au changement climatique. Elle permet en effet de garantir une meilleure représentation des intérêts des citoyennes et citoyens, et de mobiliser une diversité de ressources

et d'expertise. La Ville de Paris s'appuiera sur des dispositifs de gouvernance citoyenne et partagera ses avancées en toute transparence. Pour suivre les actions qu'elle met en place dans le cadre du Plan Climat et en évaluer les effets, la Ville de Paris s'appuiera sur l'expertise du GREC francilien.

A • Une gouvernance démocratique et citoyenne

✓ L'ASSEMBLÉE CITOYENNE, VIGIE DU PLAN CLIMAT

La Ville de Paris dispose de plusieurs outils permettant aux Parisiennes et aux Parisiens de s'impliquer dans les choix municipaux et de participer aux décisions qui les concernent.

L'un de ces outils est l'**Assemblée citoyenne**, créée en 2021. Instance participative et délibérative, elle réunit chaque année 100 Parisiennes et Parisiens tirés au sort. Cette Assemblée évalue les politiques publiques, dispose de moyens pour se former, auditionne des élus, des agents et des experts extérieurs. Elle peut émettre des vœux et délibérations sur les sujets qu'elle juge prioritaires, et les soumettre au Conseil de Paris.

L'assemblée citoyenne s'est impliquée dans l'élaboration du Plan climat, par le biais d'une contribution écrite. Les futures promotions de l'Assemblée citoyenne pourront poursuivre cet engagement, **en se saisissant de tout sujet relevant du Plan climat, et en interrogeant tous les aspects de sa mise en œuvre**. L'assemblée citoyenne pourra également alimenter le débat démocratique du conseil de Paris sur les enjeux climatiques, à l'image de ce qu'elle avait fait sur la rénovation des logements privés, en proposant un vœu sur l'implication des syndic de copropriétés pour accélérer la rénovation thermique du bâti parisien. **Le droit de suite donné à l'Assemblée permettra à ses membres d'observer et d'évaluer la mise en œuvre de tout ce qui a été voté.**

✓ LE CONSEIL DES GÉNÉRATIONS FUTURES, GARANT DE LA VISION PROSPECTIVE DU PLAN CLIMAT

La Ville poursuivra dans la phase de mise en œuvre du Plan climat le dialogue engagé avec d'autres instances citoyennes parisiennes, comme le **Conseil des générations futures (CGF), dont les missions de prospective tournée vers l'action ont vocation à se renforcer. Ainsi, cette instance consultative, indépendante et paritaire, qui a pour but de représenter la société civile parisienne et de réfléchir de manière prospective sur des thèmes qui concernent Paris, sera associée au suivi du Plan Climat**. Il se réunira régulièrement afin de suivre la mise en œuvre du Plan Climat, et de certains projets qui en découlent. Des missions complémentaires pourront être confiées aux membres, au moyen de saisines sur des sujets spécifiques.

✓ DES RENCONTRES ANNUELLES POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT SOUS LE PRISME DE LA JUSTICE SOCIALE

Enfin, le monde associatif s'est largement impliqué dans la concertation préalable à la révision du Plan climat, mettant en lumière les bénéfices d'un dialogue entre les associations environnementales et celles œuvrant

pour la solidarité et la justice sociale. Ces échanges ont permis de souligner l'importance d'aborder les enjeux de la transition écologique sous un angle social pour garantir que la transition écologique soit réellement bénéfique aux personnes en situation de précarité. Des préoccupations comme la précarité énergétique d'été ou la démocratie alimentaire ont émergé dans ce cadre et ont trouvé leur place, sous forme de mesures, dans le Plan climat. Pour poursuivre ces échanges indispensables à la pleine intégration de la perspective sociale dans la mise en œuvre de mesures du Plan climat, la **Ville de Paris organisera, en lien avec l'Académie du Climat, des rencontres thématiques avec les associations engagées en faveur de la transition écologique, de la solidarité, et/ou impliquées dans les quartiers populaires. Ces rencontres annuelles permettront d'aborder différents sujets et mesures du Plan climat sous le prisme de la justice sociale**. Elles seront particulièrement utiles pour questionner ces mesures, identifier les éventuels blocages et les leviers d'actions afin d'en accélérer la mise en œuvre. La Ville s'appuiera également sur le Conseil Parisien des Associations, instance participative rassemblant 100 structures représentatives de la vitalité associative, et ayant pour but de co-construire les politiques publiques à l'attention des associations à l'échelle du territoire parisien.

B • Partager les avancées du Plan climat en toute transparence

✓ UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE ET RÉGULIÈRE DE DONNÉES SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE PARIS

Afin de communiquer de manière claire et transparente sur la transition écologique du territoire et les politiques qu'elle porte en la matière, la **Ville de Paris publiera sur son site internet un « tableau de bord de la transition écologique »**. Il permettra aux habitantes et aux habitants de suivre « en temps réel », les progrès réalisés par la Ville sur des indicateurs issus de domaines variés de l'action municipale. En complément, la Ville de Paris produira un rapport de développement durable annuel intitulé « Paris Demain », qui présentera des analyses sur l'évolution de ces indicateurs.

Par ailleurs, la Ville continuera à rendre ses données accessibles en publiant régulièrement des jeux de données sur sa plateforme de données en accès libre. Ces données concernent les principaux aspects du Plan climat (réduction des émissions, adaptation, énergie et qualité de l'air). Elles contribueront à enrichir les réflexions, études et analyses sur les impacts de la transition écologique.

✓ DES OUTILS DE SUIVI OPÉRATIONNEL

Les actions du Plan Climat sont détaillées dans des fiches présentes en annexe. Ces fiches présentent le contexte, les objectifs, les moyens et les partenariats

nécessaires à leur mise en œuvre. Elles précisent le cas échéant les indicateurs de suivi des actions.

La **Ville de Paris présentera un rapport d'avancement après trois ans de mise en œuvre du Plan climat**. Ce « Bilan à mi-parcours » permettra de présenter l'avancement du programme et le respect de la trajectoire carbone et des différents objectifs stratégiques fixés dans le Plan climat.

La Ville de Paris s'assurera que ses dépenses de fonctionnement et d'investissement sont cohérentes avec les objectifs du Plan climat. Elle réalisera pour cela une évaluation climat du budget, qui mesure l'impact des dépenses de la Ville de Paris sur les émissions de gaz à effet de serre. Elle mettra en place par ailleurs un « budget climat », correspondant au programme d'investissement du Plan Climat. **Afin de mieux informer les élus et ses administrés, la Ville présentera un document spécifique en marge du processus d'adoption budgétaire appelé « Bleu Climat »**. Ce document sera annexé au budget primitif.

Le « Bleu climat » permettra également à la Ville de rendre compte annuellement de ses efforts auprès des investisseurs privés, notamment dans le cadre des émissions d'obligations vertes, ainsi qu'aux organisations internationales avec lesquelles elle collabore (C40, Covenant of Mayors, Carbon Disclosure Project).

II. EN MOBILISANT LES PARISIENNES ET LES PARISIENS

L'atteinte de la neutralité carbone et d'un Paris adapté au changement climatique ne sera possible qu'avec la mobilisation de toutes les personnes vivant, travaillant et circulant sur le territoire. Dans le but de les accompagner au mieux, la Ville de Paris continuera à renforcer et améliorer ses dispositifs de formation et de mobilisation en faveur du climat.

1. Comprendre pour mieux agir

Plus les Parisiennes et les Parisiens sont sensibilisés aux problématiques environnementales, plus ceux-ci pourront identifier les marges de manœuvre à leur disposition, et seront motivés à entreprendre des actions concrètes permettant de réduire leur empreinte environnementale. L'appropriation des enjeux climatiques renforce également la capacité des citoyennes et citoyens parisiens à se mobiliser et participer à des initiatives collectives. La Ville de Paris souhaite leur donner tous les outils dont ils ont besoin pour saisir les enjeux de ce monde en mutation et le transformer.

L'agenda participatif porté par la Ville de Paris sera aussi l'occasion de **mettre au cœur du débat démocratique les grandes questions, dont certaines concernent le quotidien des Parisiennes et des Parisiens, à trancher pour accélérer la trajectoire de neutralité carbone de Paris**, en mobilisant différents outils, en fonction des thématiques abordées et de leurs enjeux : **organisation de concertations, mise en place de conférences citoyennes, poursuite des exercices de votation** (à l'image de celle sur les trotti-nettes en libre-service organisée en avril 2023 et celle sur les SUV en février 2024), etc. Ces rendez-vous démocratiques seront accompagnés par la réalisation de supports d'informations accessibles sur les grands enjeux du débat, la mise en place d'espaces de discussion, de dialogues, de confrontations d'idées.

A • L'Académie du Climat, lieu emblématique pour apprendre, s'engager et agir

En réponse aux attentes exprimées par la jeunesse lors des marches pour le climat, la Ville de Paris a ouvert en septembre 2021 l'Académie du Climat, lieu dédié à l'accélération de la transition écologique situé en plein cœur de Paris, dans les locaux de l'ancienne mairie du 4^{ème} arrondissement. Par les multiples partenariats tissés depuis son ouverture, l'Académie est devenue un lieu de rencontres, de partage et de création, ouvert sur la Ville.

L'Académie du Climat est aussi un espace d'expérimentation et de démonstration des solutions et des moyens d'action qui fait écho à la politique poursuivie par la Ville de Paris depuis une dizaine d'années pour construire une ville solidaire et neutre en carbone d'ici 2050. **Ce rôle de démonstrateur de solution d'atténuation et d'adaptation d'un bâtiment patrimonial sera renforcé dans les années à venir afin d'atteindre**

les objectifs fixés par le Plan climat (création d'une placette oasis, végétalisation des toitures du 3^{ème} étage et des façades, ombrière végétale, isolation écologique, installation de dispositifs d'ENR pour une autonomie énergétique du bâtiment, récupération des eaux de pluie, etc.)

Dans le but de renforcer la formation et l'accompagnement des citoyennes et des citoyens, **l'Académie du Climat s'engage à multiplier ses actions de sensibilisation**, notamment au sein des écoles, collèges, lycées et universités, tout en augmentant son offre de sensibilisation à destination des associations, acteurs économiques, élus ainsi qu'au grand public. La priorité sera donnée aux établissements « réseau d'éducation prioritaire » et en quartiers politique de la ville afin de garantir l'accès de toutes et tous à ces actions.

Elle continuera à amplifier la mobilisation sur les enjeux environnementaux via l'organisation d'événements et de rencontres ouvertes à toutes et tous et l'incubation de projets associatifs et professionnels en faveur du climat et de la biodiversité (recherche participative, etc.). Elle déploiera encore davantage dans les mois à venir ses outils pour accompagner la sortie du plastique à usage unique (PUU) d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques, les territoires « zéro déchet », la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) bioclimatique ou encore pour associer les jeunes à la déclinaison des objectifs du Plan climat.

Par les multiples partenariats tissés depuis son ouverture, l'Académie est devenue un lieu de rencontres, de partage et de création, ouvert sur la Ville.

B • Pour un enseignement en prise avec la transition écologique

✓ LES CLASSES DU DEHORS

Investir des lieux extérieurs pour apprendre permet de se reconnecter à son environnement et d'aborder différemment les apprentissages. Si l'apprentissage à l'extérieur est une pratique encore peu développée en France, elle est pratiquée depuis plusieurs années dans d'autres pays (Suisse, Ecosse, Allemagne, Danemark, Suède...) et des expériences de plus en plus nombreuses se développent à Paris dans différents lieux propices à ce format d'apprentissage : cours d'écoles, parcs, bois et même espaces urbains aux abords des établissements scolaires... Elles concernent à la fois les temps scolaires et les temps périscolaires. Le lien à la nature, durable et régulier, qui se crée dans ces espaces d'apprentissage permet de sensibiliser les enfants aux enjeux écologiques et de développer des attitudes favorables à la préservation de l'environnement.

Faire classe dehors offrira aux enfants une opportunité importante de profiter des bienfaits de l'extérieur et de la nature pour leurs apprentissages.

Afin d'accompagner le développement de cette pratique à Paris, la Ville, en lien avec l'Académie du Climat, ouvrira un centre de formation « école dehors ». Ce dispositif permettra aux enfants de découvrir l'apprentissage en plein air dans le square des Deux-Nèthes (18^{ème}), pendant et en dehors des heures scolaires. Une équipe sera dédiée à l'accueil de classes en immersion sur le site, et à l'accompagnement des personnels éducatifs pour développer la pratique de la classe dehors dans toutes les écoles parisiennes.

✓ UN CATALOGUE DES « ACTIONS CLIMAT » DANS LES ÉCOLES

Les enfants sont en première ligne de l'action climatique au quotidien. **Pour accompagner leur parcours scolaire et périscolaire, un catalogue des « actions climat » sera déployé au sein de tous les établissements scolaires de la Ville.** Ce catalogue, mis à disposition dans chaque mairie d'arrondissement, proposera aux enseignants, éco-délégués et centres de loisirs plusieurs actions climat à réaliser avec les enfants telles que :

- Les parcours pédagogiques de l'Académie du climat complétés par la proposition de diverses formations à la transition écologique ;
- Du matériel pédagogique permettant des ateliers clé en main pour mettre en pratique des activités ludiques en classe ;
- Le référencement d'ateliers de sensibilisation ludiques ;
- Une liste des acteurs, partenaires et associations pouvant intervenir durant les temps scolaires.

Ce catalogue proposera un volet « hors les murs » pour développer une action éducative large et en dehors des établissements scolaires avec des visites pédagogiques sur différents sites de Paris. Il présentera une base commune qui pourra être étoffée par des activités et des événements proposés par chacune des mairies pour les établissements scolaires de son arrondissement dans un premier temps et pour ses administrés dans un second temps

✓ UNE FORMATION POUR SE PRÉPARER AUX FORTES CHALEURS

La Ville de Paris organisera des ateliers ou des formations à destination des parents et des enfants, des personnels de la DASCO, ouverts à la communauté éducative, quant à l'apprentissage des bons gestes afin de réduire efficacement les risques liés à la chaleur.

2. Former et sensibiliser les acteurs locaux

La formation et l'accompagnement des associations permet de renforcer leurs capacités d'agir en faveur de la lutte contre le changement climatique. La Ville de Paris dispose de capacités de formation importante sur ces enjeux. Elle les mettra à disposition de ses agents et élus, mais aussi des Parisiennes et des Parisiens. Ces efforts seront complétés par le travail de l'Agence Parisienne du Climat qui, après plus de 10 ans d'existence, dispose d'une expertise incontournable sur le territoire parisien.

10 ans
d'existence pour l'Agence Parisienne

A • Accompagner les associations, relais de l'action climatique

Plus de 80 000 associations sont actives sur le territoire parisien. Elles jouent un rôle essentiel pour la mise en œuvre du Plan Climat, en faisant remonter les besoins du territoire, en agissant à leur échelle avec leurs moyens et en permettant de renforcer l'intervention municipale. **La Ville entend les accompagner au mieux dans leur transition écologique et énergétique, notamment en mobilisant le Conseil parisien des associations pour l'élaboration de programmes de formation, tests, et outils de communication.**

Pour mobiliser le riche tissu associatif de Paris sur les questions environnementales, l'Académie du Climat, qui dispose d'une expertise en matière d'ingénierie pédagogique et d'un réseau d'acteurs engagés dans la formation, continuera d'accompagner les associations en proposant ses contenus ou en les orientant vers les formations adaptées. Elle proposera également d'étendre l'offre de formation à la transition écologique destinée aux agents de la Ville, aux Conseils de quartier et aux acteurs associatifs en prenant en compte leurs spécificités.

B • Intégrer davantage les enjeux écologiques dans les formations des agents et des élus

La Ville a toujours accompagné son action climatique de vastes programmes de sensibilisation et de formation des agents de son administration. Elle s'appuie depuis 2011 sur un réseau d'agents formés dans toutes les directions, qui contribue au développement de synergies entre directions, et à l'implication des agents sur les enjeux de la transition écologique. Depuis 2018, les 52 000 agents ont accès à des formations sur la transition écologique, qui ont été intégrées au socle commun du catalogue des formations de la Ville.

Ce socle, dont l'enrichissement du contenu se poursuit, a pour objectif de sensibiliser les agentes et les agents aux enjeux du changement climatique, tout en constituant un vivier de formateurs internes afin d'aider à l'appropriation du Plan climat et sa déclinaison opérationnelle par métier, dans tous les champs de la politique publique parisienne. Avec l'appui de l'Académie du Climat et des expertes et des experts Ville, **les enjeux écologiques seront étendus à toutes les formations initiales des nouveaux entrants** dans leur cycle d'accueil et de formation. **Des modules ou des journées spécifiques seront également proposés pour s'adapter aux problématiques métiers des directions en construisant des journées dédiées, des espaces de partage de bonnes pratiques** et en s'appuyant également sur le vivier de formateurs internes. **La Ville de Paris proposera à tous les élus municipaux une formation sur les enjeux climatiques et le Plan climat.**



Crédits

C • Accompagner les Parisiennes et les Parisiens avec l'Agence Parisienne du climat

L'Agence parisienne du climat (APC) est depuis sa création en 2011 un partenaire important de la Ville de Paris dans l'accélération de la transition écologique du territoire. L'APC a pour rôle d'informer, de conseiller et d'accompagner les Parisiennes et les Parisiens dans leur transition écologique.

L'Agence Parisienne du Climat poursuivra l'organisation d'événements, conférences et rencontres autour des mesures du Plan climat et plus généralement de la transition écologique à Paris.

L'Agence Parisienne du Climat est le guichet unique de la rénovation des copropriétés à Paris. Pour réduire de moitié les consommations d'énergie des bâtiments, il sera nécessaire de compléter les efforts de rénovation par un changement de comportement des usagers en faveur de la réduction des consommations d'énergie. **L'APC poursuivra son travail d'accompagnement des foyers parisiens à la sobriété écologique**, notamment grâce à l'organisation de défis ludiques. Plus d'une centaine de foyers parisiens participent par exemple chaque année au « défi Déclics », challenge en équipe pour réduire ses consommations d'énergie, d'eau et ses déchets.

L'Agence parisienne du climat (APC) est depuis sa création en 2011 un partenaire important de la Ville de Paris dans l'accélération de la transition écologique du territoire.

3. Permettre à chacune et chacun de s'engager pour le climat

Les Parisiennes et les Parisiens ont démontré leur volonté et leur capacité à s'engager concrètement pour le climat. Paris accompagne cette énergie en organisant des événements fédérateurs pour favoriser le passage et l'action, et propose des missions diverses pour agir pour le climat dans le cadre du programme « Volontaires de Paris ».

A • Des événements de grande ampleur pour favoriser le passage à l'action

L'organisation d'événements autour des thématiques dans Paris et ses arrondissements par les collectifs d'habitants, institutions, acteurs économiques et associatifs est essentielle pour s'approprier les objectifs, questionner, dialoguer, réfléchir, tester, apprendre à agir, et déclencher le passage à l'action, à l'engagement, ou initier un changement vers des pratiques plus vertueuses.

solidarité estivale, il s'agira d'incarner les différents enjeux de la transition écologique parisienne et de permettre à toutes et tous de prendre part à l'action.

La Ville poursuivra son soutien et appuiera ce foisonnement d'initiatives avec de grandes journées collectives climat permettant une mobilisation générale dans tout Paris. À l'image de la journée sans voitures, du festival du mieux-manger, ou encore de la nuit de la

Ateliers de découvertes d'initiatives écologiques, animations et jeux, conférences, marchés de producteurs et artisans locaux, visites de réalisations et lieux emblématiques de la transition écologique... Les formats seront adaptés aux différents temps forts et associeront les Volontaires de Paris et la carte citoyenne à leur animation.

B • Élargir les possibilités d'engagement offertes aux Volontaires de Paris

Le programme des Volontaires de Paris porté par la Ville répond au besoin d'un point d'entrée pour orienter et construire l'engagement personnel des Parisiennes et des Parisiens qui souhaitent passer à l'action. Les Volontaires de Paris forment une communauté de 70 000 personnes mobilisées pour agir au niveau local aux côtés des mairies et des services de la Ville autour des enjeux du climat et de l'environnement, de la solidarité, de l'accessibilité ou encore de la végétalisation. La communauté des Volontaires de Paris mobilisés sur le climat, résolument engagée pour la transition écologique du territoire et pleinement inscrite dans la vie de la cité, est un formidable relai et amplificateur de l'action citoyenne en matière de lutte contre le changement climatique au niveau local.

Animations, ateliers pratiques, conférences, expositions, défis, missions, visites de sites écoresponsables... Sont autant d'activités et d'expériences qui alimentent l'offre proposée aux volontaires afin qu'ils puissent bénéficier d'informations et de leviers d'actions sur les enjeux climatiques à Paris. **Il s'agit aujourd'hui d'accompagner un peu plus finement ces volontaires en leur proposant des parcours à la mesure de leur volonté d'engagement.** De la simple recherche d'informations au rôle d'ambassadeur, chacun doit pouvoir y trouver son chemin et progresser dans son envie d'engagement.

Un parcours climat composé de différentes formations autour du Plan Climat et des plans connexes (biodiversité, zéro déchet, etc.) complètera cette offre : ces événements seront l'occasion de faire le lien entre chercheurs, citoyens, agents de la ville, étudiants... Le programme d'action sera composé en fonction des thèmes du Plan climat 2024-2030, avec des paliers d'engagement et une valorisation selon les missions accomplies. Le Parcours d'approfondissement sera composé d'une formation et de 2 à 3 missions concrètes. Ainsi les Volontaires de Paris pourront par exemple être formés pendant une journée par un conseiller de l'Agence Parisienne du Climat à la maîtrise de l'énergie (écogestes, comprendre sa facture d'énergie...) et se voir remettre un kit pour pouvoir réaliser eux-mêmes des ateliers écogestes et participer activement à la diffusion des comportements sobres.

Afin d'adapter ce mode d'engagement aux enfants, la Ville souhaite développer une communauté des Petits Volontaires de Paris afin de sensibiliser et mobiliser les enfants autour de ces mêmes enjeux.

7 000

personnes mobilisées pour agir au niveau local

C • L'engagement étudiant en faveur du climat

Avec près de 400 000 étudiants en 2021-2022, Paris représente un espace privilégié pour sensibiliser et soutenir les initiatives étudiantes en faveur de la transition écologique.

La Ville s'appuiera sur la forte mobilisation des étudiants sur les enjeux climatiques pour leur proposer de s'engager dans des missions en lien avec la protection des enjeux écologiques. Cela passera par la communauté des Volontaires de Paris, **les propositions de services civiques et les stages fléchés climat au sein de la collectivité**, avec une valorisation de l'engagement reconnue pour les Volontaires.

Il s'agira enfin de proposer aux étudiants des formats de participation aux réflexions sur le Plan Climat et ses applications, sur l'urbain par le prisme du climat à l'instar du travail engagé avec les étudiants sur Les Controverses Urbaines.

Le soutien aux initiatives étudiantes se fera par la mise en place d'une « Bourse étudiante climat ». Sous forme d'appels à projet, la Ville apporte une aide financière aux projets étudiants dans les domaines de l'économie sociale et solidaire et dans l'environnement, via les dispositifs KIT ASSO et Start'In ESS.

III. EN DÉVELOPPANT DES SOLIDARITÉS ET COOPÉRATIONS EN FAVEUR DU CLIMAT

Paris entretient une relation étroite et interdépendante avec les territoires qui l'entourent. La plupart des ressources consommées à Paris (alimentation, eau potable, énergie) sont produites à l'extérieur du territoire et importées. Centre économique, financier et culturel majeur, le territoire parisien attire des travailleurs et travailleuses de toute la région francilienne et même au-delà, et des touristes du monde entier. La lutte contre le changement climatique implique donc une coordination et une entraide entre les territoires.

Forte de son engagement de longue date en faveur du climat, la Ville de Paris a su au fil du temps tisser des liens étroits avec les territoires et les gouvernements locaux pour développer une diplomatie climatique à l'échelle nationale et internationale. Ville pionnière par son action climatique, Paris porte la voix des acteurs non étatiques dans les négociations internationales. L'enjeu : faire reconnaître le rôle moteur des villes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter les territoires aux effets du changement climatique et leur donner davantage de moyens pour agir.

1. Développer une coopération locale pour le climat

Dans un contexte d'interdépendance entre territoires, les efforts en faveur de la transition écologique nécessitent une coopération sans cesse renouvelée entre collectivités. Les territoires de la Métropole du Grand Paris font en effet face à des défis climatiques communs, pour lesquels les solutions gagnent à être pensées à l'échelle de l'agglomération et conçues en étroite coopération entre acteurs concernés. La Ville de Paris coopère ainsi quotidiennement avec plusieurs collectivités de la Métropole.

✓ DES DÉFIS À RELEVER À AVEC LES PARTENAIRES DES TERRITOIRES VOISINS

Ces dernières années, plusieurs réalisations d'ampleur ont concrétisé l'engagement de la Ville de Paris et des acteurs territoriaux en faveur du climat, comme en témoignent la création de la SEM Axe Seine Energies Renouvelables, d'AgriParis Seine, et de la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris

La coopération entre les territoires porte aussi, de manière historique, sur les services urbains gérés à grande échelle : l'approvisionnement en eau potable, le traitement des déchets, l'assainissement... Ces services s'appuient sur des infrastructures et réseaux qui dépassent largement les limites communales. Ils constituent aussi des points nodaux dans la transition écologique du territoire, à l'image du **réseau de chaleur urbain**, qui s'appuie sur des installations situées en dehors du territoire parisiens et livre de la chaleur à de nombreuses communes limitrophes. **Ces dernières seront associées à la gouvernance de la future SEMOP au travers d'un comité territorial. La transformation du périphérique en boulevard urbain, la gestion des Bois de Boulogne et de Vincennes**, figurent aussi parmi les enjeux de transition pour lesquels la coopération entre collectivités est indispensable.

Pour formaliser et piloter ces coopérations, la Ville de Paris met en œuvre des partenariats au moyen d'outils souples, formalisés par conventions, qui permettent d'assurer un dialogue constant entre territoires concernés par un même projet ou un enjeu d'intérêt commun. Au total, ces conventions avec les communes, intercommunalités et départements franciliens portent sur plus de 420 actions opérationnelles, dont plus de la moitié contribuent aux enjeux du Plan Climat : aménagement de l'espace public, transports (développement des axes vélo, logistique urbaine), réduction des déchets, économie circulaire...

Dans le cadre ce cadre, la Ville de Paris approfondira l'action climatique dans toutes les coopérations qu'elle entretient avec les territoires, et multipliera les synergies avec les acteurs impliqués dans les grandes transformations à venir.

Paris s'engagera particulièrement avec des coopérations ambitieuses :

- **La poursuite du partenariat avec les collectivités de Seine-Saint-Denis pour la transformation du canal Saint-Denis et du canal de l'Ourcq** permettra d'accélérer les politiques d'aménagement au service d'une végétalisation renforcée des berges et d'une décarbonation de leurs fonctions logistiques.
- **Sur le volet adaptation, l'amélioration de la qualité des eaux** constitue notamment l'un des défis pour lesquels la coopération engagée se renforcera avec la mise en œuvre progressive d'espaces de baignade en eaux vives, en Seine et en Marne, en participant à ce que l'ensemble du périmètre métropolitain en soit bénéficiaire.

- **Paris approfondira son travail d'interconnexion des trames vertes et bleues**, avec par exemple un projet qu'elle pilotera avec l'Établissement public territorial Est Ensemble, « le Grand Chemin », visant à aménager une promenade plantée réunissant les 19^{ème} et 20^{ème} arrondissement de Paris aux communes de l'EPT.

- **La transformation des espaces bordant le boulevard périphérique**, notamment les franchissements, comme la Porte de Bagnole, la Porte de la Chapelle, avec l'enjeu de concilier et interfacer les développements des communes avec l'objectif de transformation du boulevard périphérique.

- **L'engagement de Paris à associer l'ensemble des grands parisiens**, notamment les jeunes dans la transformation de la Ville pour lutter contre le réchauffement et s'adapter aux changements : ouverture de l'Académie du Climat via des partenariats avec les communes, un QJ déjà tourné vers l'espace francilien.

- **Une coopération technique avec la Métropole et la Région** sur les réseaux de froid, la création de corridors de biodiversité inter-communales et le suivi des projets d'artificialisation des sols.

420
actions opérationnelles

2. Poursuivre l'implication de Paris en faveur du climat à international

Les villes, qui représentent 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et deux tiers de la consommation mondiale d'énergie, sont à l'avant-garde des efforts mondiaux de lutte contre le changement climatique. Elles abritent aujourd'hui 50 % de la population mondiale et devraient en abriter les deux tiers d'ici 2050. Le C40, réseau mondial de maires de grandes villes engagées pour le climat, montre que 75 % des villes qui le composent réduisent leurs émissions plus rapidement que leurs États respectifs et ne sont qu'à 10 % de l'objectif de réduction de moitié des émissions d'ici 2030, conformément à une trajectoire de 1,5°C.

Paris déploie une action au long cours qui se structure autour d'une conviction forte : les villes ont fait la démonstration de leur légitimité sur la transition climatique. Elles doivent être reconnues par les États en étant mieux associées aux négociations internationales et bénéficier des financements qui leur permettront de tenir la trajectoire de neutralité carbone.

A • Paris à l'avant-garde de la diplomatie des villes sur le climat

Ville hôte de la COP 21, Paris a œuvré pour la conclusion de l'Accord de Paris en mobilisant 1000 maires pour le climat en marge des négociations en décembre 2015. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord, Paris est restée à l'avant-garde de la diplomatie des villes sur le climat. Elle a été à l'initiative de la « Déclaration de Paris », rappelant la volonté des villes d'agir concrètement pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C et à atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050, puis de la COP des villes qui vise à faire entendre la voix des villes pour inciter les États à réhausser leurs ambitions, et qui se réunira à nouveau en 2025 pour les 10 ans de l'Accord de Paris, en amont de la COP30.

Paris œuvre, en partenariat avec les associations de collectivités dont elle est membre, pour que celles-ci soient plus directement associées aux négociations climatiques. **La Ville de Paris plaide ainsi pour l'obtention d'un siège réservé aux villes dans les organes décisionnels des fonds de financement internationaux**, ainsi que pour la mise en place de mécanismes de garantie soutenant l'accès direct aux financements par les banques multilatérales et de développement des projets « Climat-Biodiversité » des villes. En marge du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial organisé à Paris en juin 2023, la Ville de Paris et le réseau des Nations Unies pour des solutions durables pour le développement (UNSDN) ont annoncé le projet d'une banque verte pour les villes (*Green urban bank*). Au niveau européen, **la Ville de Paris soutiendra le projet de création d'un fonds européen prêtant directement aux collectivités pour financer les projets en faveur de la transition écologique des territoires.**

Elle plaidera également en faveur de transferts financiers des producteurs historiques d'énergies fossiles vers le financement de l'adaptation et des dommages irréversibles causés par le changement climatique dans les villes, notamment du Sud. **A l'instar de la Wallonie et de l'Ecosse, la Ville de Paris contribuera au fonds « pertes et dommages »** obtenu à la suite des négociations de la COP28 pour aider les pays touchés par le dérèglement climatique. **La Ville de Paris plaidera également pour que les villes puissent être des bénéficiaires directes des mécanismes liés aux pertes et dommages** en cas de catastrophe climatique, et pour le financement des adaptations nécessaires en termes d'infrastructures.

En tant que Ville pionnière sur la mise en œuvre d'une trajectoire bas-carbone et devant l'ampleur des financements nécessaires aux villes pour accomplir leur transition, Paris appelle les États et les institutions financières internationales à faire preuve d'imagination pour dégager de nouveaux financements en faveur des politiques de développement. L'impôt sur la fortune, la taxe sur l'extraction des énergies fossiles, la taxe sur les transports maritimes comptent pourtant parmi les dispositifs qui pourraient permettre d'abonder des fonds dédiés à la gestion desquelles les villes doivent être associés.

Paris est par ailleurs la première collectivité française contributrice de l'aide publique au développement. Les coopérations décentralisées engagées par la Ville de Paris seront poursuivies et renforcées sur leurs volets « climat/adaptation ».

Enfin, la Ville poursuivra son action de coopération internationale pour la préservation des forêts et leur reconnaissance comme biens communs, action en écho aux politiques parisiennes en faveur de plantations nouvelles et de végétalisation de l'espace public.

B • Poursuivre le travail d'anticipation des phénomènes de migrations climatiques

Depuis 2018, la Ville de Paris travaille avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) afin de mieux comprendre comment les changements climatiques et environnementaux influencent les tendances migratoires et l'urbanisation, dans le but d'intégrer ces enjeux dans les politiques publiques de la Ville de Paris.

Un premier projet de recherche a permis à la Ville de Paris de renforcer ses connaissances et d'intégrer des projections de flux migratoires liés au changement climatique dans ses travaux de prospective.

La Ville de Paris et l'Organisation Internationale pour les Migrations poursuivront leur partenariat à ce sujet, avec un nouveau projet de recherche sur les migrations climatiques à Paris, des projets culturels pour sensibiliser les citoyens, et des échanges sur ces sujets avec d'autres villes du monde.

Depuis 2018, la Ville de Paris travaille avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

C • Une diplomatie climat au service des droits humains

Capitale des droits humains, Paris est également pionnière dans la reconnaissance du lien entre climat et droits humains. Ce lien est aujourd'hui une réalité : le 6^{ème} rapport du GIEC, a dressé un portrait alarmant du recul des droits humains face aux conséquences du changement climatique. Alors que les défenseurs de l'environnement sont aujourd'hui les défenseurs des droits humains les plus menacés dans le monde, comme le démontrent année après année les rapports de l'ONG Global Witness, la Ville de Paris a reconnu dès 2011 la centralité de leur engagement en attribuant la Citoyenneté d'honneur à Raoni Metuktire pour son combat en faveur des droits des populations autochtones en Amazonie. **Elle continuera activement d'accueillir et de protéger des défenseurs de l'environnement menacés dans leur pays.**

Elle continuera activement d'accueillir et de protéger des défenseurs de l'environnement menacés dans leur pays.

D • Vers une véritable justice climatique

La Ville de Paris est convaincue du lien indéfectible entre droits humains et droit de l'environnement. Signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité, première tentative de formaliser en droit français le concept d'écocide, elle suivra avec attention les initiatives engagées pour inscrire le crime d'écocide dans le droit international et remédier au défaut récurrent de sanctions en cas de violation grave des règles de protection de l'environnement. Elle continuera par ailleurs de s'investir dans les contentieux climatiques pour mettre les États et les multinationales face à leurs responsabilités dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Les modalités de financement et de mise en œuvre de ces initiatives, ainsi que les principes de justice climatique qui sous-tendent leur conception, offrent un exemple clair de la manière dont les villes du Nord contribuent à la solidarité mondiale.

Résolument engagée en faveur de la réalisation des Objectifs du développement durable (ODD), et en particulier de la lutte contre les dérèglements climatiques, cet engagement constant fait de Paris la première collectivité contributrice de l'aide publique au développement. En 2022, c'est un budget de 6,7 M€ pour les actions de développement portant sur l'ensemble des cibles des ODD, hors dépenses liées à l'accueil de réfugiés, et près de 77 M€ en les incluant.

Dans le cadre de ses coopérations décentralisées, Paris promeut une vision du développement durable depuis l'échelon local, à travers des actions de formation, d'assistance technique, d'expertise et d'échanges de bonnes pratiques, dont plusieurs d'entre elles contribuent de manière directe ou indirecte à répondre aux défis climatiques (accès à l'eau et à l'assainissement, comme à Jéricho et dans la région de Jénine ; ou encore en soutien au développement de l'agriculture urbaine pour renforcer la sécurité alimentaire à Nouakchott).

Nombre des soutiens apportés par Paris aux ONG françaises pour leurs actions de terrain via ses appels à projets (en particulier SOLIDAE et SOLIDEV), participe de cette solidarité internationale pour le climat.

De même, Paris soutient les populations qui font face à de nombreux types de crises, notamment à des catastrophes naturelles, pour beaucoup liées à des origines climatiques (tempête, inondations, cyclones, famines) : c'est près d'1,5 M€ qui y ont été consacrés depuis 2008.

1,5 M€
consacrés au soutien des populations touchées
par des catastrophes naturelles

E • Plaidoyer international de sortie des énergies fossiles

Le secrétaire général des Nations unies encourage les acteurs infranationaux qui sont à la pointe de l'action climatique à s'engager pour une réduction de moitié de l'utilisation des combustibles fossiles d'ici à 2030. Le C40 s'inscrit pleinement dans cet objectif de pousser pour l'élimination progressive des énergies fossiles.

La Ville de Paris soutiendra dans ce cadre l'initiative en faveur d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles, porté depuis 2015 par un groupe d'États du Pacifique et soutenu par des milliers d'acteurs, dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Parlement européen et de nombreuses villes à travers le monde. Cette initiative propose d'intégrer dans le droit international l'arrêt de tout nouveau projet d'exploration-production fossile. Elle propose également la mise en œuvre d'un plan de transition juste dans le cadre duquel les pays responsables historiquement du plus d'émissions financent la transition au nouveau mondial, et le déploiement massif d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, Paris souhaite avoir une action volontariste en direction des grandes compagnies pétrolières (IOC) : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron Texaco, ConocoPhillips, Eni, REPSOL, TotalEnergies. Par cette action, Paris entend faire reconnaître leur responsabilité historique dans les désordres climatiques et les contraindre à leur imposer la mise en œuvre d'une stratégie compatible avec l'Accord de Paris. C'est dans cet esprit que Paris s'est engagée aux côtés d'ONG et d'autres collectivités françaises et internationales, dont la ville de New York, dans une action en justice contre TotalEnergies.

Enfin, la Ville de Paris demande à l'État de ne plus accorder de nouvelles autorisations de forage pétroliers et gaziers sur son territoire, et de revenir en particulier sur les autorisations accordées sur la concession pétrolière de Nonville, en Seine-et-Marne, située sur le périmètre de protection de captages stratégiques d'Eau de Paris.

Le C40 s'inscrit pleinement dans cet objectif de pousser pour l'élimination progressive des énergies fossiles.



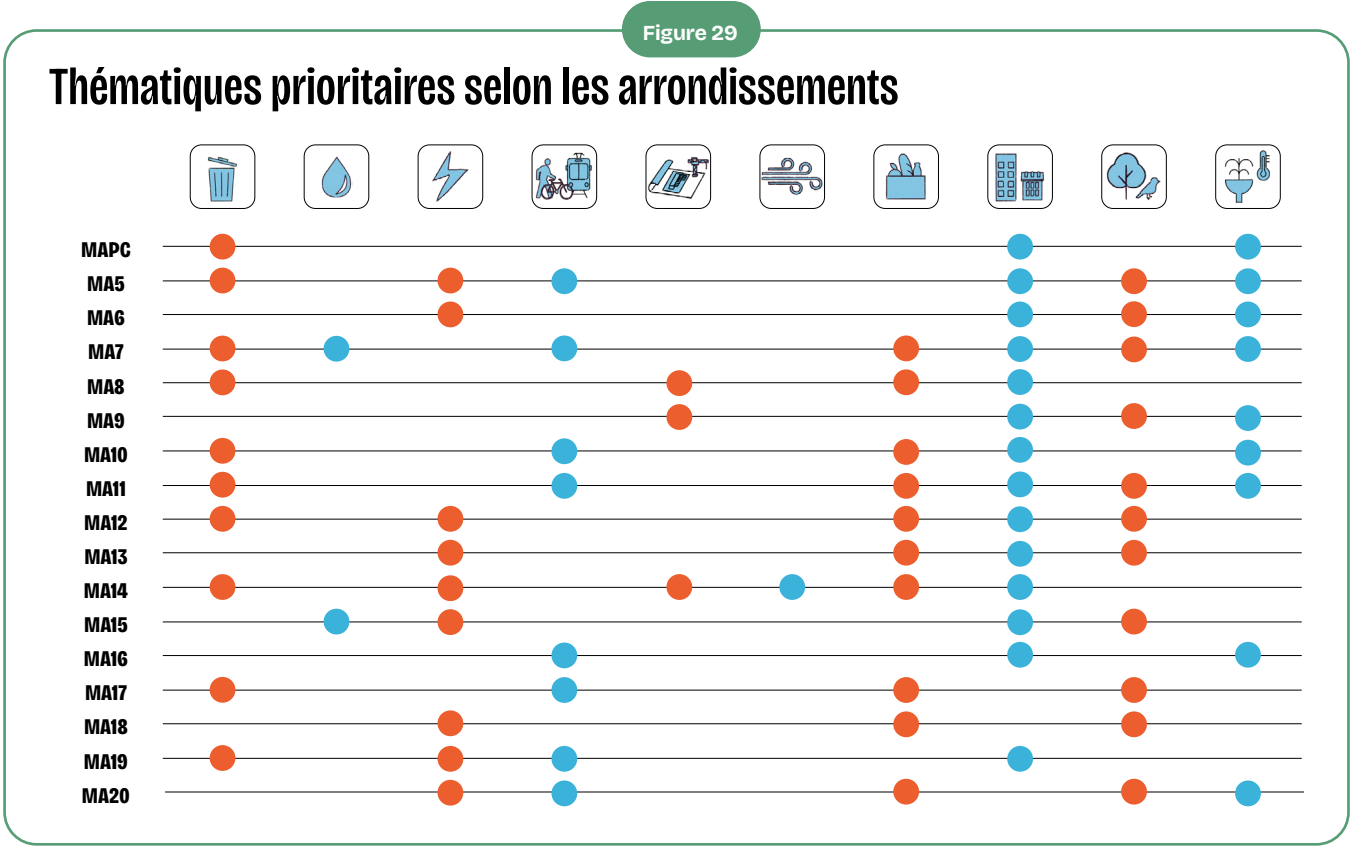
IV. EN TERRITORIALISANT L'ACTION CLIMATIQUE AVEC LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Dans le cadre de la territorialisation des politiques parisiennes renforcée depuis 2020, qui vise à faire de l'arrondissement l'échelon de référence de l'action municipale, les 17 arrondissements ont été associés très étroitement à l'élaboration du Plan Climat dans l'objectif de le décliner en fonction des caractéristiques locales et enjeux spécifiques. Chaque arrondissement dispose ainsi d'un volet local à échéance 2024-2030, élaboré à partir de ses thématiques prioritaires d'intervention.

Plus de 300 mesures ont été définies en réponse aux enjeux locaux et en s'appuyant sur les nombreuses contributions des habitantes et des habitants et acteurs locaux, issues des plus de 140 événements organisés pendant la concertation fin 2022.

Ces actions se répartissent pour plus de la moitié (54 %) dans des travaux ou de l'aménagement. Pour le reste, 19 % sont consacrés à des études ou de l'optimisation de l'existant, 18 % sont des actions de sensibilisation/communication et enfin, 9 % des mesures concernent des partenariats ou de la mutualisation.

Si chaque territoire priorise des thématiques spécifiques et planifie une action particulière, des mesures partagées par une majorité d'arrondissements se dégagent. Plus de la moitié se donne pour objectif de rénover le parc bâti privé et public, en priorisant des travaux dans les écoles. Les arrondissements s'accordent également sur le besoin de décarbonation des systèmes de chauffage (raccordement au réseau de chaleur, accompagnement au changement des chaudières au fioul) et d'équipements des toitures (écoles, crèches, bureaux) en panneaux photovoltaïques. La nécessité de végétaliser massivement le territoire est partagée par quasiment tous les arrondissements, à travers l'agrandissement des parcs et des jardins, la plantation d'arbres, la réalisation de nouvelles cours Oasis ou encore le déploiement du nouveau dispositif CoprOasis. Dans le but de lutter contre les effets d'îlot de chaleur urbain, les arrondissements souhaitent développer des îlots de fraîcheur par différents moyens tels que la pose d'ombrières, la végétalisation, l'ouverture des jardins privés ou encore l'installation de brumisateurs. Presque tous les arrondissements entreprennent de favoriser la pratique du vélo, en créant des pistes cyclables et en s'engageant à développer les mobilités partagées (piétonisation). Concernant la restauration collective, l'augmentation de la part consacrée à l'alimentation durable et locale dans l'offre est une priorité pour plusieurs arrondissements. Enfin, les trois quarts d'entre eux amplifieront leurs actions pour limiter et trier les déchets sur le territoire en déployant massivement les points de collecte, notamment des biodéchets, et en développant des territoires zéro déchet.

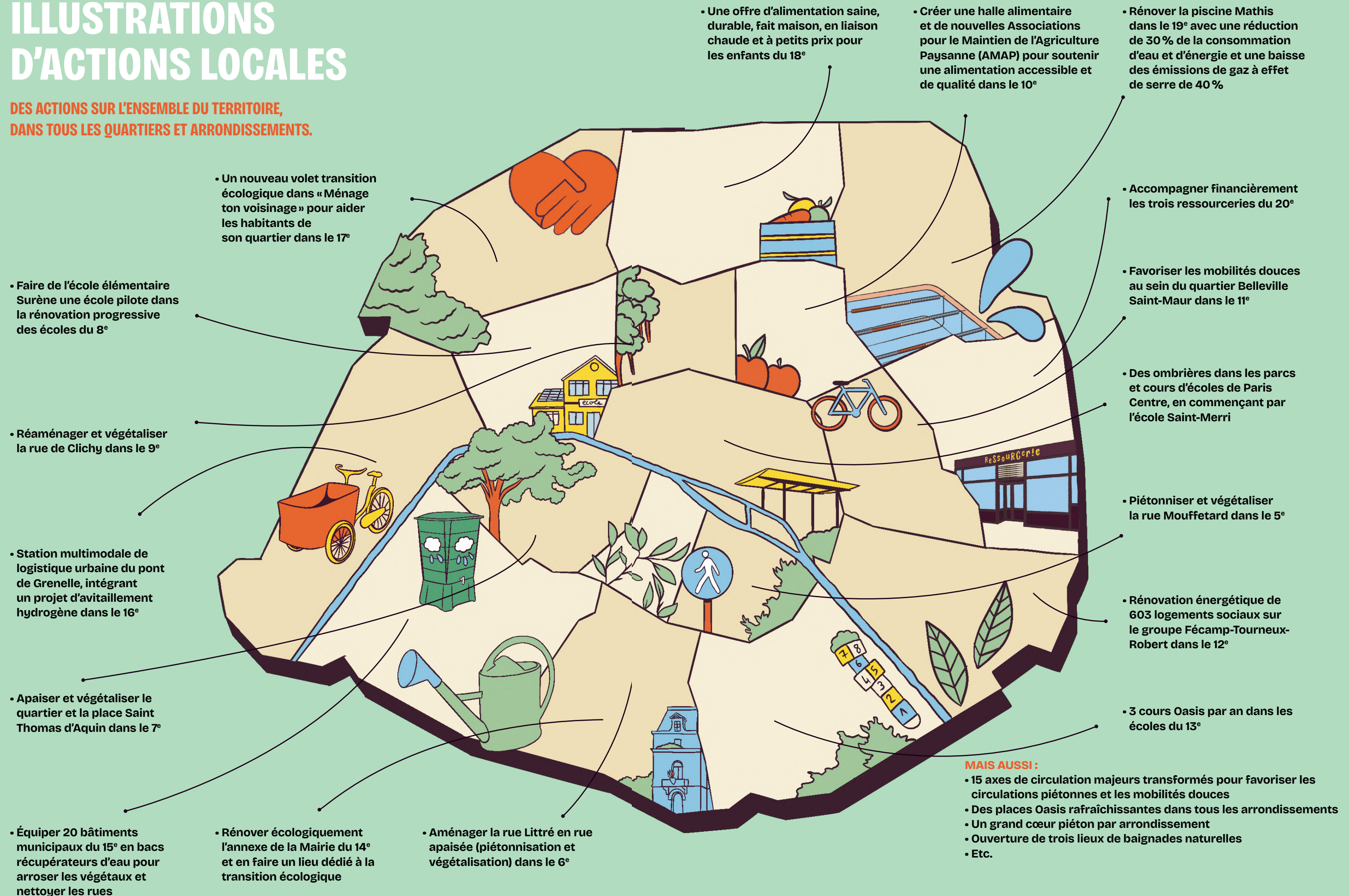


Pour la première fois, le Plan Climat de Paris est accompagné d'un Livret présentant les 17 volets Climat des arrondissements.



ILLUSTRATIONS D'ACTIONS LOCALES

DES ACTIONS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE,
DANS TOUS LES QUARTIERS ET ARRONDISSEMENTS.





GLOSSAIRE

A

ABF : Architectes des Bâtiments de France
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Airparif : Association de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France
AMAP : Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne
AMI : Appel à Mobilisation d'Intérêt
Anah : Agence Nationale de l'Habitat
ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
AP-HP : Assistance Publique - Hôpitaux de Paris
APC : Agence Parisienne du Climat
APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme

B

Bilan Carbone® : Méthode d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre créée par l'ADEME et gérée par l'Association Bilan Carbone.
Bio : Issu de l'agriculture biologique
BMP : Bilan à mi-parcours du Plan Climat
BTP : Bâtiment et Travaux Publics

C

C40 : Cities climate leadership group, réseau international regroupant 91 des villes les plus importantes au monde et visant à agir pour le climat. La Maire de Paris Anne Hidalgo en est la Présidente depuis décembre 2016.
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CCC : Climate City Contract
CEE : Certificats d'Économie d'Énergie
CDP : Carbon Disclosure Project, plateforme de reporting internationale pour évaluer l'impact environnemental des entreprises et collectivités
Contrat de Ville : contrat dans lequel sont définis les champs d'intervention prioritaire de la politique de la Ville
COP : Conference Of the Parties, conférence internationale des Nations Unies
CPCU : Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain
CPE : Contrat de Performance Énergétique

D

DAE : Déchets d'Activités Économiques
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

E

E+C:Référentiel Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone
ECS : Eau Chaude Sanitaire
EDF : Electricité de France
EES : Economie Sociale et Solidaire
EHPAD:établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EIS : Etude Impact Socio-économique
EIVP : Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris

ELU : Espace Logistique Urbain
Empreinte carbone : Ensemble des émissions de gaz à effet de serre (directes et indirectes) d'un territoire selon la méthodologie Bilan Carbone®.
Energy Cities : Association européenne des autorités locales en transition énergétique
ENP : Eau Non Potable
EnR, ENR et ENR² : Énergies renouvelables et de récupération
ERP+ : Eco-Rénovons Paris +
ESG : Environnement, Social, Gouvernance
ESS : Economie Sociale et Solidaire

F

FMDV :Fonds Mondial pour le Développement des Villes
FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
FSATME : Fonds Social d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Énergie
FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

G

GES : Gaz à Effet de Serre, ensemble des gaz présents dans l'air ayant un impact sur le réchauffement planétaire, incluant notamment : dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), protoxyde d'azote (N₂O), ozone (O₃), gaz fluorés (PFC, HFC, SF₆, CFC)
GIEC: Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GNV : Gaz Naturel pour Véhicules
GREC : Groupe Régional d'Experts sur le Climat et la transition écologique
GWh : 1 Gigawattheure = 1 000 MWh = 1 000 000 kWh = 1 000 000 000 Wh

H

Ha : Hectare, mesure de superficie équivalant à 10 000 m²
HAROPA : Ports de Paris Seine Normandie, ensemble portuaire de l'axe Seine réunissant les ports du Havre, de Rouen et de Paris

I

ICU : Îlot de Chaleur Urbain
IDF : Île-de-France
IFPEB : Institut Français pour la Performance Énergétique du Bâtiment
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

J

JOP 2024 : Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

K

kWh: Kilowattheure, énergie consommée par un appareil d'une puissance égale à 1 kilowatt (1 kW = 1 000 watts) pendant une durée d'une heure (1 kilowatt x 1 heure)
KWhép: Kilowattheure énergie primaire,1 kWh qui tient compte de l'énergie nécessaire à la production et au transport de l'énergie consommée

L

LHNS : Ligne à Haut Niveau de Service
Loi TECV : Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte

M

MGP : Métropole du Grand Paris
MGP : Marché Global de Performance
MOOC : Massive Open Online Course, moyen de formation en ligne
MPE : Marché de Performance Énergétique
MtCO₂ : Million de tonnes de dioxyde de carbone (ou million de tonnes CO₂)
MWh : 1 Mégawattheure = 1 000 kWh = 1 000 000 Wh

N

NDC: Nationally Determined Contribution, contribution nationale en matière d'atténuation du changement climatique à apporter par les gouvernements dans le cadre de l'Accord de Paris

O

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OAP: Orientation d'Aménagement et de Programmation
OLS : Organisme de Logement Social
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ORDIF : Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France

P

PACb : Pacte Paris Action Climat biodiversité, conçu pour mobiliser les acteurs économiques autour des enjeux environnementaux
Paris&Co : Agence de développement économique et d'innovation de Paris
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PIM : Programme d'Investissement de la Mandature
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
Polluants atmosphériques : Ensemble de gaz et particules présents dans l'air pouvant avoir des impacts sur la santé, incluant notamment : oxydes d'azote (NOx) dont dioxyde d'azote (NO₂), particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}), ozone (O₃), benzène (C6H6), composés organiques volatils (COV)
PPD : Plan de Prévention des Déchets
PTRE:Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique
PUU : Plastique à Usage Unique

Q

QPV : Quartiers prioritaires de la politique de la ville ; périmètre géographique prioritaire sur lequel repose la politique de la ville

R

RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens
RER : Réseau Express Régional
RIVP : régie Immobilière de la Ville de Paris

S

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SEM : Société d'Économie Mixte

SEM Énergie Posit'if : société d'économie mixte régionale dédiée à l'accompagnement de projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans les bâtiments d'habitat collectif
SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Économique
SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie
SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer français
SP : Surface Plancher
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique
SSA : Sécurité Sociale Alimentaire
Syctom : Agence métropolitaine des déchets ménagers

T

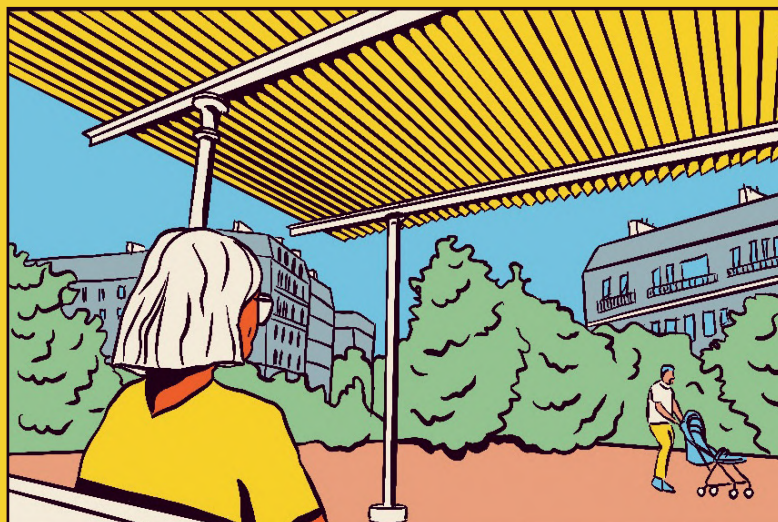
tCO₂ : Tonne de dioxyde de carbone (ou tonne CO₂)
tCO₂e: Tonne équivalent dioxyde de carbone (ou tonne équivalent CO₂), unité permettant de comptabiliser les différents gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère (CO₂ mais aussi CH₄, N₂O, PFC, HFC, SF₆, NF₃, etc.) en se servant du dioxyde de carbone comme mesure étalon pour les autres gaz.
TGV : Train à Grande Vitesse
TWh: 1 térawattheure (soit 1 milliard de kilowattheures) = 1 000 GWh = 1 000 000 MWh = 1 000 000 000 kWh

V

Valeur tutélaire du carbone : Valorisation monétaire des émissions de CO₂ pour évaluer la rentabilité des investissements publics.
VNF : Voies Navigables de France

Z

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
ZFE : Zone à Faibles Émissions
ZFEm : Zone à Faibles Émissions des mobilités
ZTL : Zone à Trafic Limité



LISTE DES ACTIONS

PROTÉGER LES PARISIENNES ET LES PARISIENS

EN RAFRAICHISSANT PARIS

1. Ouvrir au public 300 ha d'espaces verts supplémentaires pour atteindre l'objectif de 10 m² d'espaces verts par habitant
2. Végétaliser prioritairement les secteurs déficitaires pour atteindre 20 % de taux de végétation minimum sur la moitié du territoire
3. Créer 10 parcs urbains dans les opérations d'aménagement en lien avec les territoires métropolitains
4. Ouvrir un grand parc dans le nord de Paris
5. Développer les opérations de débitumisation pour atteindre 40 % du territoire non imperméabilisés
6. Étendre le programme « rues aux écoles » et atteindre 300 en 2026
7. Créer des forêts urbaines dont 3 à horizon 2026
8. Encourager les initiatives de végétalisation citoyennes et locales
9. Développer le programme Copr'Oasis
10. Végétaliser les cœurs d'îlots et cours d'immeuble dans le parc des bailleurs sociaux et les ouvrir au public
11. Planter 170 000 arbres en privilégiant la pleine terre
12. Sanctuariser 100 000 arbres d'alignement et 250 arbres remarquables avec le PLU
13. Développer une compensation voire une surcompensation en cas d'abattage en lien avec le PLU
14. Augmenter de 2 points l'indice de canopée
15. Créer un « laboratoire arbres et climat », afin d'expérimenter les arbres les plus adaptés au futur climat parisien
16. Augmenter les linéaires de haies afin d'atteindre 500 mètres à plusieurs kilomètres linéaires de haies par arrondissement
17. Créer 40 nouveaux espaces refuges de biodiversité sur l'espace public
18. Déployer le biodivscore sur 100 % des projets de la Ville et de ses opérateurs
19. Introduire un niveau minimal d'habitabilité estivale dans les constructions neuves - disposition du règlement du PLU
20. Introduire un niveau minimal d'habitabilité estivale dans les rénovations par la réglementation - disposition du règlement du PLU
21. Planifier la création de corridors de circulation de l'air & préserver les actuels
22. Mettre en place un plan « volets et occultations » & diagnostiquer les bâtiments prioritaires
23. Équiper 100 % des bâtiments municipaux sensibles de protections solaires

24. Atteindre 100 % de toits frais pour les équipements municipaux : peinture réfléchissante, végétalisation, isolation des combles...
25. Poser une peinture réfléchissante sur 40 000 m² de toitures pour les établissements accueillant du public
26. Développer un programme « 1 000 toits anti surchauffe »
27. Travailler avec les ABF afin de trouver des solutions pour l'adaptation des toits en zinc
28. Protéger 100 % des crèches et écoles de la chaleur
29. Créer des espaces de refuge contre la chaleur dans les crèches et écoles
30. Créer 60 cours oasis par an pour atteindre toutes les crèches, écoles et collèges à 2030
31. Rénover et adapter à la chaleur 100 % des résidences senior du CASVP
32. Renforcer les aides ERP+ en faveur de l'adaptation
33. Renforcer les contrôles sur les installations de climatiseurs individuels
34. Développer le réseau de froid (+27km entre 2023 et 2030)
35. Raccorder prioritairement les établissements accueillant des publics sensibles
36. Communiquer sur les alternatives à la climatisation chaque été
37. Développer un accompagnement dédié aux solutions de rafraîchissement passif dans le cadre d'ERP+
38. Proposer aux entreprises adhérentes au Pacte Paris Action Climat Biodiversité d'expérimenter le free cooling sur leurs sites
39. Développer un observatoire thermique pour modéliser l'îlot de chaleur urbain
40. Créer de nouveaux îlots de fraîcheurs pour garantir leur accessibilité pour tous les Parisiens à moins de 7 minutes de jour comme de nuit
41. Renforcer et adapter à tous les publics la communication sur la carte des îlots de fraîcheur
42. Créer des places Oasis rafraîchissantes dans tous les arrondissements
43. Étudier la définition d'un indice d'ombrage du territoire
44. Déployer chaque année 40 ombrières sur l'espace public là où l'ombre naturelle manque
45. Développer une centaine d'équipements « artificiels » d'ombre
46. Installer 120 nouvelles fontaines brumisantes
47. Atteindre plus de 1 200 commerces participants à « ici, je choisis l'eau de Paris »
48. Renforcer le déploiement de brumisateurs dans l'espace public en particulier dans les espaces verts

49. Développer un programme de renaturation des berges et des quais
50. Créer 20 nouvelles zones humides
51. Réouvrir la Bièvre au parc Kellerman et étudier l'ouverture sur un autre site
52. Créer une nouvelle rivière sur la plaine de Mortemart dans le bois de Vincennes
53. Ouvrir 3 lieux de baignades naturelles supplémentaires
54. Ouvrir des sites de baignade naturelle plus légers, ne nécessitant pas d'infrastructures lourdes en cas de canicule précoce ou tardive

EN LUTTANT CONTRE LES INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES

55. Mettre en place un observatoire de la précarité énergétique
56. Soutenir 1 200 ménages d'ici 2025 via le SLIME
57. Renforcer le SLIME avec le Fonds Social d'Aide Aux Travaux de Maîtrise de l'Énergie
58. Mettre en place un zéro reste à charge pour les ménages les plus modestes dans ERP+
59. Expérimenter le développement de Territoires Zéro Exclusion Énergétique
60. Accompagner près de 80 000 Parisien.ne.s via le FSL et le PEF
61. Accompagner la rénovation thermique des hôtels d'urgence en lien avec le SAMU social
62. Atteindre une alimentation à 60 % végétarienne dans la restauration collective
63. Atteindre une alimentation à 75 % biologique dans la restauration collective
64. Atteindre une alimentation issue à 60 % de l'agriculture locale (-250 km) dans la restauration collective
65. Atteindre 100 % de plats végétariens lors des réceptions de la Ville
66. Développer un label « cuisiné maison »
67. Plaider au niveau national pour l'introduction d'une clause d'exception alimentaire dans le code de la commande publique
68. Réduire de 50 % le taux de gaspillage alimentaire
69. Tester la méthode « Climat Cantines » dans les 1 300 cantines parisiennes
70. Porter l'ensemble des initiatives de la Ville (alimentation durable) au niveau du CROUS
71. Structurer et mutualiser les circuits d'approvisionnement de l'aide alimentaire auprès des plus précaires
72. Accompagner la structuration de groupements d'achats, d'AMAP et de marchés nomades dans les quartiers populaires

73. Plaider au niveau national pour un droit opposable à l'alimentation durable
74. Concrétiser une sécurité sociale alimentaire par le soutien à la multiplication des lieux et dispositifs de solidarité, mixité et démocratie alimentaires
75. Prioriser les mesures de transition durable (îlots de fraîcheur, végétalisation, ombrières, cours oasis...) aux quartiers politiques de la ville.
76. Expérimenter une approche locale et territorialisée pour engager ou renforcer la transition dans les quartiers populaires.
77. Accompagner chaque nouvelle action menée par le Plan climat dans les quartiers populaires d'une communication spécifique dans une démarche « d'aller vers »
78. Évaluer l'impact des activités et projets de transition écologique de la Ville au prisme du genre
79. Soutenir une nouvelle promotion Women4Climate parisienne
80. Créer un bureau « genre et transition écologique »

EN AMÉLIORANT LA SANTÉ DES PARISIEN.NES

81. Réaliser des diagnostics territoriaux partagés sur les enjeux de santé environnementale dans les quartiers identifiées comme zone de fragilité environnementale
82. Prévenir le risque épidémique lié au changement climatique par une politique de veille sanitaire et d'actions préventives
83. Plaider pour que le Plan de protection de l'atmosphère régional vise à atteindre les valeurs fixées par l'OMS pour 2030
84. Plaider au niveau métropolitain pour une Zone à faibles émissions (ZFE) ambitieuse
85. Plaider au niveau national pour étendre le dispositif de réduction de la circulation en anticipant les périodes de canicule
86. Étudier avec Ile de France Mobilités la gratuité des transports en période de canicule
87. Pérenniser le dispositif de sensibilisation « Paris prend l'air ! »
88. Accompagner la conversion énergétique des ménages chauffés au fioul
89. Acheter la conversion des centrales fioul de la Ville notamment les équipements sous Délégation de service public (DSP)

EN ANTICIPANT ET GÉRANT LES CRISES

90. Développer un atlas territorialisé des vulnérabilités face au changement climatique sur le territoire Parisien
91. Participer ou organiser des exercices de crises

- 92. Renouveler la communication sur les risques et les crises
- 93. Développer des missions solidaires visant à sensibiliser sur les bons gestes et les moyens d'engagement bénévoles en période de crise
- 94. Renforcer la résilience du territoire face au risque d'inondation
- 95. Ouvrir une vingtaine de grands parcs parisiens toute la nuit & adapter les horaires des piscines en cas de canicule
- 96. Renforcer systématiquement la communication de la ville en cas de canicule lorsque les seuils de vigilance sont atteints
- 97. Engager un travail sur la gratuité des musées et cinémas aux plus précaires en période de canicule
- 98. Organiser une programmation culturelle nocturne, en s'inspirant de la Nuit Blanche, afin d'ouvrir plus d'îlots de fraîcheur la nuit aux Parisiennes et Parisiens
- 99. Suite à la MIE PARIS à 50°C, engager une réflexion sur les mobilisations nécessaire en cas de crise
- 100. Mobiliser les volontaires de Paris pour réaliser des visites de personnes fragiles pendant les canicules
- 101. Développer les salles rafraichies et proposer un accompagnement social et des animations
- 102. Proposer aux femmes enceintes de s'inscrire sur un fichier d'information en réponse aux canicules.
- 103. Proposer des refuges en cas de canicules pour les jeunes parents et leurs nourrissons en adaptant les PMI (aménagements locaux et horaires estivaux)
- 104. Travailler avec l'État pour mettre en place un Plan Grand Chaud
- 105. Reconduire annuellement les nuits de la solidarité
- 106. Mettre à disposition des lieux d'accueil sous 24h en cas de besoin
- 107. Étendre les horaires d'ouvertures des 17 bains-douches
- 108. Inscrire le risque canicule dans les règles de la commande publique (marchés public, DSP)
- 109. Engager une réflexion sur les horaires d'ouverture des équipements publics et de fonctionnement des transports
- 110. Plaider au niveau national pour que les mesures d'adaptation aux vagues de chaleur et aux épisodes de canicule soient renforcées dans le code du travail

ACCÉLÉRER LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE

EN PILOTANT LA TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION DE PARIS

- 111. Mettre en place un budget carbone (2024-2026)

- 112. Renforcer la capacité de séquestration carbone du territoire

EN RÉNOVANT MASSIVEMENT LES BÂTIMENTS

- 113. Travailler avec les acteurs de la rénovation à améliorer la lisibilité des enjeux de transformation environnementale du bâti
- 114. Atteindre 40 % de logements publics en 2035
- 115. Rénover 5 000 logements sociaux par an (pour un gain moyen de 60 %)
- 116. Intégrer des objectifs de durabilité dans les rénovations énergétiques du parc social
- 117. Atteindre 40 000 logements rénovés par an
- 118. Renforcer et prolonger ERP+ pour soutenir 2/3 des projets de rénovation énergétique réalisés à Paris
- 119. Assurer le suivi du traitement des passoires thermiques F et G
- 120. Exonérer de taxe foncière pendant 3 ans les copropriétés réalisant des travaux de rénovation énergétique
- 121. Signer la charte d'engagement réciproque avec les syndicats et plaider auprès de l'État pour la mise en place d'une résolution obligatoire sur la rénovation en AG de copro ainsi que la création d'un label de reconnaissance des syndicats engagés
- 122. Garantir l'accès aux aides à la rénovation pour toutes les copropriétés éligibles en renforçant l'information et l'accompagnement
- 123. Renforcer le programme des Ambassadeurs de la rénovation
- 124. Plaider pour le renforcement des aides nationales à la rénovation
- 125. Augmenter la qualité environnementale, technique et architecturale des équipements neufs
- 126. Rénover la totalité du parc municipal
- 127. Suivre le programme de rénovation de Paris Musée -objectif- 60 % de consommation d'énergie en 2050
- 128. Mobiliser l'État et les grands propriétaires pour qu'ils communiquent le bilan des rénovations parisiennes
- 129. Rénover la totalité des écoles et des crèches
- 130. Veiller à la mise en œuvre du décret tertiaire
- 131. Plaider pour réévaluer le seuil de 1 000 m² inscrit dans le décret tertiaire
- 132. Organiser une conférence de financement pour la rénovation du tertiaire Parisien
- 133. Mettre en place un guichet unique d'information sur les rénovations énergétiques pour les TPE-PME
- 134. Imposer une consommation d'énergie 60 % inférieure à celle de référence et l'utilisation de matériaux issus du recyclage ou du réemploi dans les travaux de rénovation (Ville et partenaires)

- 135. Généraliser l'utilisation de matériaux issus du recyclage ou du réemploi dans les chantiers municipaux

EN MOBILISANT UN URBANISME BIOCLIMATIQUE

- 136. Sortir progressivement du béton dans la construction, l'aménagement et la rénovation
- 137. Renforcer les exigences de performance énergétique des constructions neuves (RE2020)
- 138. Renforcer les subventions aux bailleur sociaux usant de matériaux biosourcés/de réemploi
- 139. Mettre en œuvre une charte chantier propre pour tous les chantiers sur Paris
- 140. Poursuivre les expérimentations en matière de transition écologique sur les opérations d'aménagement et en assurer un suivi
- 141. Développer une nouvelle doctrine patrimoniale en lien avec les services de l'État pour l'adaptation des bâtiments au réchauffement climatique
- 142. Développer une procédure améliorée et fluide d'élaboration et de suivi des dossiers d'urbanisme
- 143. Développer des procédures spécifiques pour les solutions low tech d'adaptation en particulier pour la pose de volets
- 144. Renforcer les dispositifs municipaux de transformation des toits
- 145. Organiser un festival annuel des toits
- 146. Mener une étude sur le potentiel de transformation des espaces souterrains

EN POURSUIVANT LA DÉCARBONATION DES TRANSPORTS

- 147. Transformer 50 % des places de stationnement (soit 60 000 emplacements)
- 148. Rendre 100 ha aux piétons d'ici à 2030 : végétalisation des rues, élargissement des trottoirs, transformation des contre-allées en promenades
- 149. Mettre en place une Zone à Trafic Limitée (ZTL)
- 150. Créer un grand cœur piéton par arrondissement
- 151. Pérenniser la voie dédiée au covoiturage, taxis et transport en commun sur le périphérique
- 152. Abaisser la vitesse à 50 km/h sur le périphérique
- 153. Densifier le réseau cyclable pour que le vélo représente 25 % des déplacements intramuros d'ici 2030
- 154. Créer 130 000 places de stationnement vélo
- 155. Généraliser l'apprentissage du vélo dans les écoles élémentaires via la mise en place d'un permis Vélo
- 156. Soutenir les initiatives locales favorisant l'apprentissage du vélo pour adultes et la création d'un atelier d'autoréparation par arrondissement
- 157. Renforcer le maillage de transport en commun

- 158. S'opposer à toute augmentation des tarifs pour les usagers et agir au contraire pour les réduire
- 159. Garantir l'accessibilité à tous de 100 % de l'offre de transports en commun
- 160. Accentuer les investissements pour aménager la voirie de sorte à fluidifier la circulation des bus
- 161. Accompagner Ile de France Mobilités à convertir 100 % des centres bus à l'électrique et au bioGNV
- 162. Plaider auprès d'Ile de France Mobilités pour renforcer l'offre nocturne de transports en commun
- 163. Réaliser une étude sur la résilience du réseau de transport en commun (via la RATP-SNCF)
- 164. S'opposer au développement de transports aériens complémentaires, tels que les taxis volants
- 165. Soutenir l'interdiction de la vente des véhicules thermiques d'ici 2035 par l'Union Européenne
- 166. Développer un réseau public parisien de bornes de recharge pour véhicules électriques
- 167. Imposer les projets d'aménagement à intégrer des hubs de recharge électrique rapide, des stations hydrogène ou encore à développer le partage d'infrastructures de recharge privées pour les professionnels
- 168. Transformer toutes les stations-services en stations à ENR
- 169. Réaliser un schéma directeur de la transition énergétique des mobilités
- 170. Plaider pour un renforcement des aides à la conversion sous conditions de ressources ou chiffres d'affaire
- 171. Poursuivre les aides à l'éco-mobilité et en faciliter l'accès
- 172. Voter l'instauration d'une tarification du stationnement en fonction du véhicule
- 173. Verbaliser les conducteurs en cas de moteurs tournant à l'arrêt
- 174. Sortir de la motorisation thermique pour le parc de véhicules municipaux avec une première étape à 2026 de 50 % du parc en véhicules décarbonés ou à faibles émissions - PDAP
- 175. Convertir les véhicules techniques municipaux à l'électrique - PDAP
- 176. Convertir les bennes de collecte au bioGNV avant l'électrification de la flotte dès que l'offre sera mature- PDAP
- 177. Développer un plan de transformation & revalorisation des actifs immobiliers (sous utilisés)
- 178. Développer un espace logistique urbain pour chacune des gares parisiennes d'une surface minimale de 1 000 m²
- 179. Mettre en place 50 sites de logistique urbaine sans émissions
- 180. Réaliser 1 000 aires de livraison supplémentaires d'ici à 2026
- 181. Déployer 2 000 aires de livraison pour les vélo-cargos

182. Accompagner l'amélioration des conditions de travail des chauffeurs-livreurs cyclistes auto entrepreneurs : maison des coursiers pérennisée et essaimée, charte sociale avec les commerçants...

183. Renforcer la promotion du fret fluvial en lien avec les acteurs du fleuve et de l'Axe Seine et aider à son verdissement

184. Subventionner le Programme d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation géré par Voies Navigables de France

185. Déployer un réseau de bornes de distribution électrique pour les bateaux fluviaux de fret

186. Mobiliser l'ensemble de l'écosystème de la logistique pour renforcer la soutenabilité du fret ferré urbain

187. Mettre en place un plan de sobriété municipal pour réduire de 15 % la consommation énergétique du parc municipal

PRÉSERVER ET PROTÉGER LES RESSOURCES EN TANT QUE BIENS COMMUNS

EN SORTANT DES ÉNERGIES FOSSILES POUR UN TERRITOIRE 100 % ÉNERGIES RENOUVELABLES

188. Fixer à 18°C la température de consigne de tous les équipements municipaux

189. Réduire et optimiser la durée de chauffe des bâtiments

190. Éteindre plus précocement l'éclairage ornemental

191. Expérimenter l'installation de détecteur de présence afin de diminuer les consommations

192. Développer un réseau de référents sobriété au sein du parc municipal

193. Mettre en place un affichage des consommations et des éventuelles productions des équipements publics à l'attention du public et des agents municipaux

194. Réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public de 30 % par le contrat de maintenance

195. Développer un schéma directeur d'aménagement lumière afin de lutter contre la pollution lumineuse

196. Contrôler les mesures de sobriété énergétique territoriales

197. Mener biannuellement une campagne de communication promouvant la sobriété énergétique

198. Mettre en œuvre un parcours d'accompagnement des copropriétés à la sobriété énergétique

199. Proposer un défi Class 'énergie dans les classes parisiennes

200. Tester l'installation de répartiteurs de frais de chauffage dans les copropriétés volontaires

201. Développer une stratégie numérique responsable

202. Mettre en place un portail centralisant les données énergétiques territoriales

203. Mettre en place une zone d'accélération des Enr sur tout le territoire

204. Réaliser un schéma directeur multi-énergies

205. Remplacer la dernière centrale charbon du réseau de chaleur par la biomasse

206. Développer un plan de sortie des énergies fossiles pour les équipements publics

207. Plaider auprès de l'État pour le renforcement des aides pour la conversion des chaudières au fioul

208. Interdire les groupes électrogènes thermiques sur l'espace public et promouvoir les solutions de substitution

209. Atteindre 75 % d'ENR dans le réseau de chaleur urbain

210. Densifier le réseau de chaleur urbain

211. Développer et renforcer la performance environnementale du réseau de froid et étudier les synergies avec le réseau de chaleur

212. Atteindre 10 % d'achat direct (PPA) d'énergie renouvelable pour la consommation d'énergie municipale

213. Étudier le lancement de groupements d'achat d'énergie pour les Parisiens et le petit tertiaire

214. Augmenter la production d'ENR de 500 GWh

215. Mettre régulièrement à jour le cadastre solaire parisien

216. Poursuivre le programme Énergieculteurs avec un objectif de production de 5 GWh d'EnR solaire

217. Accompagner les grands propriétaires parisiens afin d'atteindre 20 à 25 GWh de solaire en 2030

218. Développer une subvention municipale pour les projets solaires dans le parc social (étude et réalisation)

219. Mettre en place un dispositif de subvention des projets de solarisation des copropriétés parisiennes

220. Étudier la possibilité de mettre en place une « personne morale organisatrice » (PMO) pour faciliter les opérations d'autoconsommation collectives et les groupements d'achat

221. Expérimenter des projets de géothermie en surface dans des crèches

222. Développer des projets de géothermie sur le patrimoine ville pour produire 8,4 GWh supplémentaires à 2030

223. Convertir progressivement le réseau de chaleur vapeur haute pression vers des boucles d'eau chaude

224. Développer des projets de récupération de chaleur sur les égouts pour produire 10 GWh

225. Développer 120 installations supplémentaires de récupération de chaleur à 2030 récupérant 30 GWh

226. Lancer un premier contrat de chaleur renouvelable sur le territoire

227. Accompagner la structuration de filières de biomasse locales (pour le réseau de chaleur)

228. Développer 6 000 micro installations d'énergies renouvelables sur le parc municipal

229. Créer Energie de Paris

230. Encourager la création de communautés citoyennes de l'énergie (travaux de recherche, incubateur)

231. Organiser annuellement une journée parisienne des énergies renouvelables

232. Mobiliser la SEM Axe Seine pour développer des projets d'énergies renouvelables

EN GÉRANT L'EAU DE MANIÈRE DURABLE

233. Réduire de 15 % les prélèvements d'eau potable et non potable

234. Mettre en œuvre un plan de sobriété en eau

235. Réduire les fuites sur le réseau d'eau potable

236. Mettre en œuvre un Contrat de performance énergétique (CPE) Piscines avec un objectif de réduction de 30 % de la consommation d'eau

237. Expérimenter la récupération des urines et plaider auprès de l'État pour faire évoluer la réglementation et systématiser la solution pour les événements

238. Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur la sobriété en eau auprès des gros consommateurs

239. Optimiser le réseau d'eau non potable notamment sur la partie distribution

240. Réduire de 20 % les prélèvements d'eau non potable par l'optimisation des réservoirs de chasse des égouts

241. Favoriser l'eau de pluie et l'eau non potable pour l'arrosage des espaces verts en vue de limiter drastiquement l'usage de l'eau potable

242. Privilégier pour chaque nouvel usage l'eau pluviale, les eaux d'exhaure, l'eau non potable et en dernier recours l'eau potable

243. Accélérer le déploiement des récupérateurs d'eau de pluie dans les équipements municipaux

244. Créer des zones de rétention à ciel ouvert pour les phénomènes de pluie exceptionnels

245. Plaider pour l'interdiction des usages de produits polluants, et notamment des pesticides, dans les aires d'alimentation des captages d'eau.

246. Poursuivre une stratégie raisonnée de potabilisation de l'eau

247. Améliorer la qualité de l'eau de la Seine et permettre la baignade

248. Étudier la possibilité de conférer une personnalité juridique à la Seine

EN FAISANT DE PARIS UNE VILLE PLUS SOBRE EN MATIÈRE

249. Développer une stratégie de réduction de l'empreinte matière territoriale

250. Développer une stratégie de réduction de l'empreinte matière municipale

251. Multiplier par deux la quantité de déchets valorisés grâce au réemploi

252. Soutenir l'économie circulaire du textile (retouche, réparation, cordonnerie)

253. Soutenir l'économie circulaire de l'électricité et l'électronique

254. Réduire la production d'emballage par l'accompagnement de systèmes de consignes auprès des commerçants et restaurateurs

255. Créer des plateformes de réemploi des matériaux de construction

256. Soutenir la création d'un espace de stockage et de production pour l'ameublement issu du réemploi

257. Atteindre 30 ressourceries à Paris et développer des ressourceries ambulantes

258. Créer un « hub du réemploi »

259. Poursuivre la stratégie de développement de l'économie circulaire dans les lieux et établissements culturels

260. Réduire de 20 % le volume de déchets

261. Mettre en place des territoires zéro déchets

262. Poursuivre l'accompagnement des projets de compostage locaux

263. Proposer à chaque Parisienne et chaque Parisien une solution de tri à moins de 3 min à pied de chez soi

264. Atteindre 60 % de déchets valorisés en 2030

265. Soutenir la politique du zéro déchet enfoui

266. Plaider pour l'ouverture aux collectivités locales de la gouvernance des éco-organismes.

267. Plaider pour la prise en compte des spécificités parisiennes dans la création de nouvelles filières de recyclage et pour la préférence de la réduction du déchet au recyclage

268. Sortir du Plastique à Usage Unique sur le périmètre de l'administration et des JOP

269. Supprimer le plastique dans les services de restauration municipaux

270. Supprimer les plastiques dans les structures au contact avec la petite enfance

271. Privilégier autant que possible les pots en plastiques des centres de production horticole

272. Éliminer les fuites de plastiques dans l'espace public

273. Sortir du plastique à usage unique dans l'offre de restauration des établissements culturels soutenus par la Ville

274. Développer le réseau des acteurs engagés dans la sortie du plastique à usage unique (PUU)

PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE LOCALE, DURABLE ET BAS CARBONE

EN PROMOUVANT LE COMMERCE ET L'ARTISANAT LOCAL ET DURABLE

275. Privilégier l'installation de commerces et d'artisans engagés en faveur de la transition écologique via Paris commerce

276. Rénover les locaux préemptés par Paris Commerce

277. Empêcher la mise en place de dark store via le PLU

278. Exiger une demande préalable à la Ville avant toute installation de dark kitchen

279. Plaider au niveau national pour encadrer les nouvelles formes de quick commerce

280. Plaider au niveau national pour la mise en place une taxe sur le e-commerce

281. Communiquer davantage sur le label « Fabriqué à Paris » afin d'atteindre 500 candidatures chaque année

282. Développer une plateforme « acheter à Paris »

283. Plaider au niveau national pour la mise en place d'une étiquette carbone des produits à l'instar du nutriscore

284. Engager la sortie progressive de la publicité commerciale sur les Mobiliers urbains d'information (MUI)

285. Défendre auprès de tiers (SNCF, RATP, commerces...) l'objectif de suppression des écrans publicitaires numériques

286. Tripler le nombre de surfaces dédiées à l'Economie sociale et solidaire (ESS) à impact positif sur le Climat dans le parc des bailleurs sociaux

287. Mettre en œuvre un plan « Culture durable » à Paris

288. Renforcer la mobilisation et l'accompagnement des acteurs culturels autour des enjeux de transition

289. Généraliser la réutilisation d'éléments scénographiques des expositions des musées de Paris Musées

290. Réduire l'empreinte carbone des événements et grandes manifestations culturelles

291. Privilégier des productions ou représentations en séries pour les arts de la scène

292. Mettre en place des îlots de fraîcheur au sein des conservatoires et des ateliers des Beaux-Arts

293. Mettre en place un plan de transition écologique des tournages et engager une évolution des règles d'accueils

EN DÉFENDANT UN TOURISME COMPATIBLE AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

294. Plaider au niveau national pour une réduction du trafic aérien dans les aéroports desservant Paris

295. Intégrer dans le bilan GES du territoire les émissions dues au trafic aérien des touristes

296. Veiller au développement d'une offre de train de nuit à Paris

297. Plaider pour la création de wagons-vélo dans les trains à Paris

298. Communiquer davantage sur les lignes de nuit internationales existantes

299. Accompagner les investissements réalisés pour la décarbonation des croisiéristes et transports touristiques

300. Exiger des lignes de bus touristiques régulières le passage à une motorisation en crit'air 0

301. Accélérer le déploiement du label « accueil vélo »

302. Promouvoir les grands itinéraires cyclables traversant Paris

303. Soutenir financièrement la rénovation énergétique du bâti des acteurs du tourisme

304. Accompagner les acteurs du tourisme à la mise en place de mesure de sobriété énergétique et hydrique

305. Accompagner les acteurs du secteur du tourisme à sortir du plastique à usage unique (PUU)

306. Valoriser prioritairement les offres d'hébergement moins carbonés (auberge de jeunesse, camping...)

307. Plaider au niveau national pour un renforcement de la taxe de séjour pour les palaces et hôtels de luxe

308. Accompagner les acteurs de la nuit dans leur transition écologique via la mise en œuvre de la feuille de route du secteur

309. Développer la charte des événements écoresponsables en excluant notamment tout partenariat avec une entreprise impliquée dans la production d'énergie fossile

310. Équiper 10 sites clés en points de raccordement en eau et électricité

EN SOUTENANT UNE ALIMENTATION BAS-CARBONE, DURABLE ET RÉSILIENTE

311. Atteindre 20 % de surfaces agricoles utiles biologiques en Ile de France

312. Atteindre 50 % de surface agricole utile en Ile de France

313. Accompagner la structuration d'AgriParis Seine

314. Préserver le foncier agricole en mobilisant le patrimoine de la Ville et de ses partenaires

315. Signer un bail rural environnemental permettant de préserver le foncier agricole

316. Accompagner les porteurs de projet à la recherche de terres

317. Accompagner le développement de projets de centrales solaires sur les exploitations agricoles dans le bassin parisien

318. Subventionner 28 500 ha des cultures durables autour des points de captage par Eau de Paris

319. Acquérir 450 ha de terres agricoles autour des points de captage par Eau de Paris

320. Contribuer à 5 projets de filières de produits agricoles économes en eau par Eau de Paris

321. Soutenir les filières protéiniques végétales locales via la commande publique

322. Mailler le territoire d'espaces logistiques adaptés au réemploi et aux filières alimentaires de proximité, prioritairement aux porte de Paris, dans les quartier de politique de la Ville et dans les zones de carence en alimentation durable

323. Mailler le territoire de restaurants et de commerces alimentaires durables, notamment via Paris Commerce, prioritairement dans les zones à >400m d'un point d'accès à une offre alimentaire durable

324. Développer de nouveaux lieux de transformation alimentaire, notamment d'invendus

325. Développer des conserveries et des cuisines partagées, notamment dans les quartiers étudiants et populaires

326. Développer l'agriculture urbaine en maillant le territoire, via la mobilisation du foncier et des Parisculteurs

327. Développer des «rues comestibles» dans les quartiers populaires

328. Valoriser la Ferme de Paris afin d'en faire le démonstrateur d'un modèle agroécologique sobre

EN ACCÉLÉRANT LA TRANSFORMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

329. Systématiser un module sur la transition écologique dans les écoles de la Ville

330. Accompagner les acteurs de l'enseignement supérieur à développer du contenu pédagogique lié à la transition

331. Pérenniser le partenariat de la Ville avec le GREC (Groupe régional d'experts sur le climat et la transition écologique) francilien

332. Développer les travaux de recherche sur le climat coportés par des universités et la Ville dans le cadre de « Paris recherche »

333. Démultiplier le recours aux sciences participatives pour sensibiliser aux enjeux de la transition

334. Promouvoir les métiers de l'éco-rénovation et de la transition écologique en réunissant tous les acteurs de la filière lors d'événements (notamment Paris pour l'emploi)

335. Organiser des journées & forums de recrutement avec Quartiers Jeunes et l'Académie du Climat

336. Mettre en place un chantier-école de la rénovation sur un bâtiment municipal

337. Poursuivre le soutien financier aux structures de l'ESS pour doubler le nombre de bénéficiaires des dispositifs d'insertion par l'activité économique et flécher les métiers de la transition écologique

338. Poursuivre le programme « Paris Boost Emploi » et soutenir les structures pour la formation à l'emploi

339. Valoriser les métiers de la transition écologique grâce aux point ParisEmploi

EN FINANÇANT ET INVESTISSANT POUR LE CLIMAT

340. Définir un budget climat pour la période 2024-2030

341. Étendre le périmètre de l'évaluation à l'adaptation au changement climatique

342. Intégrer l'évaluation au processus de construction budgétaire

343. Recenser les actions engagées par les entreprises parisiennes signataires du dispositif Paris Action Climat Biodiversité

344. Financer des projets de transition écologique par le fonds de dotation « Paris 2050 »

345. Recourir à des obligations vertes annuellement en intégrant les nouvelles dispositions du plan climat dans leur référentiel

346. Mobiliser les satellites de la Ville dans la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat

347. Renforcer la prise en compte des enjeux climat dans la commande publique

348. Étudier l'opportunité d'introduire des critères carbone dans les marchés publics

349. Inscrire lors du renouvellements des contrats de Délégation de service public (DSP) des dispositions visant à garantir la prise en compte des exigences du Plan climat sur le patrimoine Ville

350. Mettre en place une éco-conditionnalité dans les appels à projets et les subventions de la Ville

351. Suivre et accompagner la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris

352. Financer des projets de transition écologique de la Ville via la finance carbone

AGIR ENSEMBLE POUR LE CLIMAT

EN ADOPTANT UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

353. Impliquer l'assemblée citoyenne dans le suivi du plan climat

- 354.** Intégrer le conseil des générations futures dans le suivi du plan climat
- 355.** Organiser des rencontres annuelles avec les associations de solidarité, environnement, quartiers populaires autour du plan climat
- 356.** Assurer le reporting annuel du Plan Climat via le Bleu Climat
- 357.** Mettre en ligne un baromètre du plan climat

EN MOBILISANT LES PARISIENNES
ET LES PARISIENS

- 358.** Organisation de concertations, mise en place de conférences citoyennes, poursuite des exercices de votation
- 359.** Mettre en place des démonstrateurs Climat au sein de l'Académie
- 360.** Développer un programme d'actions de sensibilisation de l'Académie du Climat (public scolaire, associatif, économique, grand public et élus avec priorité Réseau d'Education Prioritaire et quartiers populaires)
- 361.** Ouvrir un centre de formation « école dehors » (square des Deux-Nèthes (18^{ème})
- 362.** Déployer un catalogue « actions climat » au sein de tous les établissements scolaires de la ville
- 363.** Former le personnel de la Direction des Affaires Scolaires de la Ville, les parents & enfants et la communauté éducative aux « Bons gestes face au risque chaleur »
- 364.** Élaborer des programmes de formation et d'outils de communication climat à destination des associations et à l'appui du Conseil parisien des associations
- 365.** Étendre l'offre de formation à la transition écologique destinée aux agents de la Ville aux conseils de quartier et acteurs associatifs
- 366.** Intégrer les enjeux écologiques dans les cycles d'accueils et de formation des nouveaux entrants à la Ville
- 367.** Développer des modules de formation climat spécifiques aux enjeux des directions
- 368.** Proposer à tous les élus municipaux une formation sur les enjeux climatiques et le Plan climat.
- 369.** Accompagner les Parisiennes et les Parisiens avec l'Agence Parisienne du climat
- 370.** Organiser de grandes journées collectives climat permettant une mobilisation générale dans tout Paris.
- 371.** Développer un parcours climat dans le programme Volontaires de Paris
- 372.** Développer une communauté des petits volontaires de Paris
- 373.** Proposer aux étudiants de rejoindre le parcours climat des volontaires de Paris
- 374.** Proposer des missions de services civiques et stages fléchés climat au sein de la collectivité

- 375.** Proposer aux étudiants des formats de participation aux réflexions sur le Plan Climat et ses applications
- 376.** Créer une bourse étudiante climat

SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION CLIMAT

- 377.** Poursuivre le partenariat avec les collectivités de Seine Saint Denis pour la transformation du canal Saint-Denis et du canal de l'Ourcq
- 378.** Coopérer avec les territoires de Seine et Marne pour ouvrir des espaces de baignade en eaux vives
- 379.** Renforcer les interconnexions des trames vertes et bleues avec les territoires limitrophes
- 380.** Coopérer avec les territoires limitrophes à la transformation des espaces bordant le boulevard périphérique
- 381.** Poursuivre la coopération technique avec la Métropole et la Région sur les réseaux de froid, la création de corridors biodiversité intercommunaux et le suivi des projets d'artificialisation des sols
- 382.** Organiser une COP des villes
- 383.** Plaider pour l'obtention d'un siège réservé aux villes dans les organes décisionnels des fonds de financement internationaux
- 384.** Soutenir le projet de création d'un fonds européen prêtant directement aux collectivités pour financer des projets de transition écologique
- 385.** Plaider pour l'augmentation des volumes de financements internationaux à direction des Villes
- 386.** Contribuer au fonds « pertes et dommages » crée à l'issue de la COP27
- 387.** Plaider pour que les villes puissent être bénéficiaires directes des mécanismes liés aux pertes et dommages
- 388.** Renforcer les volets climat/adaptation des coopérations décentralisées
- 389.** Poursuivre l'action de coopération internationale pour la préservation des forêts
- 390.** Poursuivre le travail d'anticipation des phénomènes de migration climatiques
- 391.** Accueillir et protéger les défenseurs de l'environnement menacés dans leur pays
- 392.** S'investir dans les contentieux climatiques
- 393.** Soutenir l'initiative en faveur d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles
- 394.** Poursuivre l'action en justice contre Total Énergies
- 395.** Plaider auprès de l'État pour ne plus accorder de nouvelles autorisations de forage pétroliers et gaziers sur son territoire

TERRITORIALISER L'ACTION CLIMATIQUE

- 396.** Territorialiser l'action climatique

